Ontario

Secrétariat du Conseil du Trésor

Comptes publics de l'Ontario

États financiers des organismes du gouvernement

VOLUME 2A
2017–2018

TABLE DES MATIÈRES

Volume 2A

		Page
Généralités		
Ministère responsable pour les agences gouvernementales		ii
Guide d'interprétation des comptes publics		iv

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 – Organismes du gouvernement

Action Cancer Ontario	31 mars 2018	1-1
Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2018	1-21
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)	31 mars 2018	1-37
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2017	1-55
AgriCorp	31 mars 2018	1-71
Aide juridique Ontario	31 mars 2018	1-93
Brampton Distribution Holdco Inc.	31 décembre 2017	1-113
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)	31 mars 2018	1-115
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)	31 mars 2018	1-131
Commission de l'énergie de l'Ontario	31 mars 2018	1-133
Commission de transport Ontario Northland	31 mars 2018	1-151
Commission des parcs du Niagara	31 mars 2018	1-181
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2018	1-203
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)	31 mars 2018	1-231
cyberSanté Ontario	31 mars 2018	1-253
La Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2018	1-267
Fonds de reboisement	31 mars 2018	1-283
Gestionnaire indépendant du réseau électrique (Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité)	31 décembre 2017	1-305
Institut de recherche agricole de l'Ontario	31 mars 2018	1-331
Metrolinx	31 mars 2018	1-349
Musée royal de l'Ontario	31 mars 2018	1-375
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 mars 2018	1-397
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)	31 mars 2018	1-411
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario	31 mars 2018	1-431
Office ontarien de financement	31 mars 2018	1-465
Office ontarien de réglementation des services financiers	31 mars 2018	1-483
Science Nord	31 mars 2018	1-491

Suite des états financiers des organismes du gouvernement dans le volume 2B.

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère des Affaires municipales / Logement
- Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
- AgriCorp
- Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration
- Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère du Développement du Nord et des Mines
- Commission de transport Ontario Northland
- Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique et de la Croissance/Recherche, de l'Innovation et des Sciences
- Société ontarienne de financement de la croissance

Ministère de l'Éducation
- Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
- Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)
- Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Ministère de l'Énergie
- Brampton Distribution Holdco Inc.
- Commission de l'énergie de l'Ontario
- Fair Hydro Trust
- Gestionnaire indépendant du réseau électrique
- Hydro One Limited
- Ontario Power Génération Inc.

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement
- Agence ontarienne des eaux
- Société ontarienne de déploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique (Fonds pour un Ontario vert)

Ministère de l'Infrastructure
- Portefeuille immobilier général
- Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Toronto Waterfront Revitalization Corporation)
- Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)

Ministère des Finances
- Caisse de retraite des juges provinciaux
- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
- Fonds de garantie des prestations de retraite
- Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
- Office ontarien de financement
- Office ontarien de réglementation des services financiers
- Pertes radiées des comptes
- Régie des alcools de l'Ontario
- Remises de revenus
- Société des loteries et des jeux de l'Ontario
- Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Société ontarienne d'assurance-dépôts
Société ontarienne de vente du cannabis

Ministère du Procureur général
Aide juridique Ontario
Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts
Agence de foresterie du parc Algonquin
Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Action Cancer Ontario
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)
cyberSanté Ontario
Ornge
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre
Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)
Commission des parcs du Niagara
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)
La Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario
Science Nord
Société d'exploitation de la Place Ontario
Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports
Metrolinx

Ministère du Travail
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Secrétariat du Conseil du Trésor
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2017-2018 comprennent le Rapport annuel et états financiers consolidés et sont présentés en trois volumes :

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

Le volume 2 contient les états financiers des organismes de services du gouv ernement et des entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le volume 3 contient les détails de paiements effectués par les ministères aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert, si cette divulgation n'est pas réputée être interdite en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.*

GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT

Action Cancer Ontario

Le 25 juin, 2018

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et renferment, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification et des finances, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle des résultats conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Le président et chef de la direction,

Michael Sherar, PhD

Le vice-président et chef des finances,

Elham Roushani, BSc, CPA, CA

620 University Ave, Toronto, ON M5G 2L7
T 416.971.9800 | F 416.971.6888 | publicaffairs@cancercare.on.ca | cancercare.on.ca

Ontario
Cancer Care Ontario

Office of the Audtor General of Ontario
Bureau de la vrficatrice gnrale de !'Ontari

Rapport de l'auditeur indépendant

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Action Cancer Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Action Cancer Ontario au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk

Toronto (Ontario)
Le 25 juin 2018

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Action Cancer Ontario

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018 $	2017 $
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie (note 3)	19 882	64 745
Placements (note 4)	71 818	76 226
Comptes débiteurs et charges payées d'avance (note 5)	13 851	5 069
	105 551	146 040
Immobilisations (note 6)	9 433	6 867
	114 984	152 907
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	73 051	98 161
Passif à long terme		
Apports reportés liés aux immobilisations (note 8)	7 626	5 989
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite (note 9(b))	2 344	2 428
	9 970	8 417
Soldes des fonds		
Dotation	88	88
Affectation d'origine interne	-	86
Affectation d'origine externe	1 473	1 577
Administration générale – fonds non grevé d'affectation	28 595	43 700
Placements dans des immobilisations (note 10)	1 807	878
	31 963	46 329
	114 984	152 907

Engagements (note 15)

Éventualités (note 16)

Garanties (note 17)

Approuvé par le conseil de direction

Directeur Directeu

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

États des résultats

Pour l'exercice se terminant au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	Fonds affectés		Fonds d'administration générale		Total	
	2018 $	2017 $	2018 $	2017 $	2018 $	2017 $
Produits						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	-	-	2 131 356	2 023 038	2 131 356	2 023 038
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations (note 8)	-	-	1 107	1 268	1 107	1 268
Autres produits (note 11)	2 175	1 396	4 162	5 297	6 337	6 693
Produits de placements (note 12)	-	1	2 480	2 201	2 480	2 202
	2 175	1 397	2 139 105	2 031 804	2 141 280	2 033 201
Charges						
Services de cancérologie et de prévention	-	9	800 567	754 123	800 567	754 132
Services relatifs au traitement des maladies rénales chroniques	-	-	631 408	634 118	631 408	634 118
Programme provincial de remboursement des médicaments	-	-	378 839	319 262	378 839	319 262
Services de dépistage	-	-	167 729	159 986	167 729	159 986
Salaires et avantages sociaux (note 9)	1 867	1 953	106 926	105 845	108 793	107 798
Apports en capital pour les services de cancérologie	-	-	37 895	34 730	37 895	34 730
Autres charges d'exploitation (note 13)	162	237	21 208	20 365	21 370	20 602
Acquisition de services	308	496	5 829	2 882	6 137	3 378
Amortissement des immobilisations	-	-	1 598	2 279	1 598	2 279
Recherche translationnelle clinique	-	-	1 310	1 385	1 310	1 385
	2 337	2 695	2 153 309	2 034 975	2 155 646	2 037 670
(Déficit) des produits par rapport aux charges	(162)	(1 298)	(14 204)	(3 171)	(14 366)	(4 469)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice se terminant au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018					
	Fonds affectés					
	Dotation $	Origine interne $	Origine externe $	Administration générale-Fonds non grevés d'affectation $	Placements dans des immobilisations $	Total $
Soldes des fonds au 31 mars 2017	88	86	1 577	43 700	878	46 329
(Déficit) des produits par rapport aux charges	-	(86)	(76)	(14 204)	-	(14 366)
Variation nette des fonds investis dans les immobilisations (note 10)	-	-	-	(929)	929	-
Virements interfonds (note 14)	-	-	(28)	28	-	-
Soldes des fonds au 31 mars 2018	88	-	1 473	28 595	1 807	31 963

	2017					
	Fonds affectés					
	Dotation $	Origine interne $	Origine externe $	Administration générale-Fonds non grevés d'affectation $	Placements dans des immobilisations $	Total $
Soldes des fonds au 31 mars 2016	1 088	99	1 867	45 974	1 770	50 798
(Déficit) des produits par rapport aux charges	(1 000)	(8)	(290)	(3 171)	-	(4 469)
Variation nette des fonds investis dans les immobilisations (note 10)	-	-	-	892	(892)	-
Virements interfonds (note 14)	-	(5)	-	5	-	-
Soldes des fonds au 31 mars 2017	88	86	1 577	43 700	878	46 329

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018 $	2017 $
Flux de trésorerie liés aux (utilisés dans)		
Activités d'exploitation		
(Déficit) des produits par rapport aux charges	(14 366)	(4 469)
Amortissement des immobilisations	1 598	2 279
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(1 107)	(1 268)
Charges au titre des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite	138	141
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi payés autres que les prestations du régime de retraite	(222)	(224)
Variation du fonds de roulement d'exploitation hors disponibilités		
Comptes débiteurs et charges payées d'avance	(8 782)	44 025
Comptes créditeurs et charges à payer	(25 110)	(21 035)
	(47 851)	19 449
Activités liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(4 164)	(3 099)
Activités liées aux placements		
Produits de placements arrivés à échéance	76 756	-
Acquisition de placements	(72 348)	(10 085)
	4 408	(10 085)
Activités liées au financement		
Montants reçus liés aux immobilisations	2 744	2 980
(Baisse) hausse du flux de trésorerie au cours de l'exercice	(44 863)	9 245
Trésorerie au début de l'exercice	64 745	55 500
Trésorerie à la fin de l'exercice	19 882	64 745

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers
31 mars 2018

(en milliers de dollars)

1 Nature des activités

Action Cancer Ontario (l'« organisme ») est l'organisme gouvernemental de la province dont la responsabilité est d'assurer l'amélioration du rendement des réseaux de cancérologie et de traitement des maladies rénales chroniques en Ontario. L'organisme appuie également la réalisation des Stratégies de réduction des temps d'attente dans les salles d'urgence/autres niveaux de soins en recueillant et en transmettant des renseignements qui permettent au gouvernement de mesurer, de gérer et d'améliorer l'accès à des soins efficaces et de qualité. Dans le cadre de ce mandat, l'organisme est chargé de trouver un financement permettant d'améliorer constamment le rendement des réseaux de santé afin de s'assurer que les patients reçoivent les soins appropriés, au bon moment et au bon endroit, et ce à chacune des étapes de leurs parcours de soins.

Le rôle de l'organisme consiste aussi à collaborer avec les fournisseurs de soins de santé de chaque région de la province pour planifier les services qui répondront aux besoins actuels et futurs des patients, soutenir les fournisseurs à dispenser des soins de la plus grande qualité conformément aux normes et aux lignes directrices fondées sur la recherche; et travailler avec les administrateurs, les médecins, et les autres fournisseurs de soins pour améliorer l'efficacité et l'efficience des réseaux.

En outre, l'organisme dirige la création et la mise en œuvre de modèles de paiement innovants; met sur pied des programmes provinciaux conçus pour élever les taux de participation aux tests de dépistage; transforme les travaux de recherche et leurs résultats en normes et en lignes directrices; transmet les renseignements aux responsables politiques de la province; et s'assure que les Ontariens peuvent compter sur de réseaux de cancérologie et de traitement de maladies rénales responsables, efficaces et de la plus grande qualité en évaluant le rendement des services et en communiquant les résultats.

L'organisme est essentiellement financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) de la province de l'Ontario.

L'organisme est un organisme caritatif enregistré en vertu de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu, à condition de satisfaire à certaines exigences de la Loi. Les membres du conseil de direction et des comités du conseil de direction travaillent bénévolement.

2 Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

(en milliers de dollars)

2 Principales méthodes comptables - suite

Comptabilité par fonds

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être précisément soustraites par le donateur. Le revenu de placements affecté provenant des ressources du fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits du fonds grevé d'affectation d'origine externe.

Le revenu de placements est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu des intérêts est comptabilisé selon le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Le fonds grevé d'affectations d'origine interne présente les fonds soumis à une affection interne par le conseil de direction pour l'éducation, la recherche ou d'autres fins particulières

Le fonds grevé d'affectations d'origine externe présente les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions par le donateur, et qui concernent principalement la recherche. Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, l'organisme s'assure que tous les fonds grevés d'affectations sont bien utilisés aux fins prévues.

Le fonds d'administration générale représente les programmes de l'organisme et d'autres programmes financés par le MSSLD. Ce fonds présente les ressources non affectées, toutes les subventions affectées reçues du MSSLD et les subventions affectées reçues d'autres organismes pour lesquelles l'organisme n'a aucun fonds affecté correspondant

Apports

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses apports affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds affecté lorsque le montant à recevoir peut être estimé de manière raisonnable et que le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les apports affectés pour lesquels il n'existe aucun fonds affecté correspondant (y compris les programmes financés par le MSSLD et les autres programmes financés) sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds d'administration générale selon la méthode du report.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant peut être estimé de manière raisonnable et que le recouvrement est probable

Les apports non affectés reçus pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés liés aux immobilisations et sont amortis selon la même méthode que les immobilisations associées.

Les apports pour dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation dans l'exercice où ils sont reçus.

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers
31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2 Principales méthodes comptables - suite

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'organisme considère les dépôts bancaires, les certificats de dépôt, et les placements à court terme avec une échéance initiale de trois mois ou moins comme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Lors de périodes ultérieures, les instruments financiers (y compris les placements) sont comptabilisés au coût ou au coût amorti après dépréciation, le cas échéant. L'actif financier est soumis à des tests de dépréciation s'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, le placement est déprécié et la perte est comptabilisée dans l'état des résultats. Pour les comptes débiteurs, lorsqu'une perte est considérée comme probable, la créance client est comptabilisée au montant recouvrable estimatif net et la perte est comptabilisée dans l'état des résultats. Les coûts de transaction liés à une acquisition, une vente ou une émission d'instruments financiers sont facturés au coût de l'instrument financier.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts associés à la main-d'œuvre interne et de tiers sont immobilisés dans les logiciels en lien avec le développement de projets de technologie de l'information.

Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés en fonction de la durée de vie estimée de l'actif.

Le matériel thérapeutique et autre matériel technique sont amortis sur des périodes allant de quatre à neuf ans; le mobilier de bureau et le matériel sont amortis sur des périodes allant de trois à cinq ans; et les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de location. Les logiciels sont amortis sur des périodes allant de trois à quatre ans.

Les terrains et les bâtiments de quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur nominale, car leur juste valeur n'a pu être raisonnablement déterminée au moment de la réception du don.

Lorsqu'une immobilisation ne présente plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, le différentiel de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en gain ou en perte, selon le cas, dans l'état des résultats..

(en milliers de dollars)

2 Principales méthodes comptables - suite

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Prestations de retraite et avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

i) Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme un régime à cotisations déterminées, étant donné que l'organisme ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme un régime à prestations déterminées. Les cotisations de l'organisme sont donc comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations déterminées, et sont passées en charges au moment où elles sont exigibles .

ii) Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Le coût des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est déterminé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et est passé en charges au moment où les services sont rendus. Les ajustements à ces charges découlant des changements d'estimations et les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des groupes de salariés concernés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers exige que la direction réalise des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les postes assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent les charges réparties au prorata et les comptes débiteurs relatives aux dépenses en médicaments. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3 Trésorerie

La trésorerie comprend un montant de 330 $ (330 $ en 2017), grevé d'affectations puisqu'il s'agit d'un régime de retraite dissous dont les sommes sont détenues par un tiers au cas où d'anciens membres déposeraient une demande. Ces sommes sont assujetties à des affectations d'origine externe et ne sont pas disponibles pour une utilisation générale.

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers
31 mars 2018

(en milliers de dollars)

4 Placements

	2018 $	2017 $
Certificats de placement garantis, comme suit :		
Remboursables sur demande :		
Taux d'intérêt à 2,28 %, arrivant à échéance le 19 septembre 2019	10 088	-
Taux d'intérêt à 1 95%, arrivant à échéance le 4 novembre 2019	10 079	-
Taux d'interêt à 2,28 %, arrivant à échéance le 20 septembre 2019	6 005	-
Taux d'interêt à 1,75 %, arrivant à échéance le 5 septembre 2017	-	44 861
Taux d'interêt à 1,75 %, arrivant à échéance le 2 octobre 2017	-	10 830
Taux d'interêt à 1,75 %, arrivant à échéance le 3 novembre 2017	-	10 450
Non remboursables :		
Taux d'interêt à 1,75 %, arrivant à échéance le 5 septembre 2018	45 646	-
Taux d'interêt à 1,60 %, arrivant à échéance le 19 mars 2018	-	10 085
	71 818	76 226

5 Comptes débiteurs et charges payées d'avance

	2018 $	2017 $
Comptes débiteurs	3 147	2 606
Sommes à recevoir du MSSLD	780	350
Charges payées d'avance	9 924	2 113
	13 851	5 069

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers
31 mars 2018

(en milliers de dollars)

6 Immobilisations

	2018		
	Coût $	Cumul des amortissements $	Valeur comptable nette $
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	2 996	2 976	20
Mobilier de bureau et équipement	6 914	6 177	737
Améliorations locatives	6 064	5 082	982
Terrains et immeubles	1	-	1
Logiciels	37 043	29 350	7 693
	53 018	43 585	9 433

	2017		
	Coût $	Cumul des amortissements $	Valeur comptable nette $
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	2 996	2 955	41
Mobilier de bureau et équipement	7 417	6 798	619
Améliorations locatives	5 058	4 972	86
Terrains et immeubles	1	-	1
Logiciels	34 633	28 513	6 120
	50 105	43 238	6 867

Le coût des immobilisations comprend les logiciels en cours de développement de 6 208 $ (3 464 $ en 2017), les améliorations locatives qui ne sont pas encore disponibles à l'utilisation d'une valeur de 765 $ (zéro en 2017), et le mobilier de bureau qui n'est pas encore disponible à l'utilisation de 414 $(zéro en 2017). Ces montants seront amortis dès que les biens seront prêts à être utilisés. Au cours de l'exercice, des dépôts d'immobilisations ont été complètement dévaluées de 1 251 $(4 130 en 2017). Les valeurs représentent le coût d'origine.

(en milliers de dollars)

7 Comptes créditeurs et charges à payer

	2018 $	2017 $
Engagements liés au commerce	-	38 738
Charges à payer	54 829	48 783
Sommes dues au MSSLD	17 891	10 206
Sommes dues à d'autres bailleurs de fonds	1	104
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite (note 3)	330	330
	73 051	98 161

8 Apports reportés liés aux immobilisations

Au cours de l'exercice, la variation du solde des apports reportés liés aux immobilisations est présentée comme suit :

	2018 $	2017 $
Solde au début de l'exercice	5 989	4 277
Sommes reçues liées aux immobilisations	2 744	2 980
Sommes comptabilisées à titre de produits	(1 107)	(1 268)
Solde à la fin de l'exercice	7 626	5 989

9 Prestations de retraite et avantage postérieurs à l'emploi

a. Régime de retraite

Les salariés de l'organisation sont des membres du HOOPP, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants du HOOPP reçoivent des prestations calculées sur le nombre de d'années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant la période de cinq années consécutives au cours de laquelle ils ont été le mieux rémunérés avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées au HOOPP au cours de l'exercice par l'organisme, pour le compte des salariés avoisinent les 8 328 $ (8 724 $ en 2017) et sont incluses dans les charges de retraite, qui représentent tous les montants de l'exercice, dans l'état des résultats.

Action Cancer Ontario
Notes relatives aux états financiers
31 mars 2018

(en milliers de dollars)

9 Prestations de retraite et avantage postérieurs à l'emploi-suite

b. Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Avant le 1er janvier 2006, l'organisme offrait à ses salariés actifs et retraités des avantages complémentaires de retraite couvrant les soins médicaux et dentaires. Depuis le 1er janvier 2006, l'organisme offre des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite uniquement à ses salariés retraités qui ont pris leur retraite avant le 1er janvier 2006. Les prestations versées au cours de l'exercice au titre de ce régime sans capitalisation s'élevaient à 222 $ (224 $ en 2017). L'évaluation actuarielle des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi est datée du 31 mars 2017 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2018.

Les renseignements relatifs aux avantages complémentaires postérieurs à l'emploi de l'organisme figurent ci-dessous :

	2018 $	2017 $
Obligation au titre des prestations constituées	2 633	2 795
Pertes actuarielles non amorties	(289)	(367)
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi payés autres que les prestations de retraite	2 344	2 428

L'évolution du passif au titre des avantages sociaux futurs durant l'exercice est présentée comme suit :

	2018 $	2017 $
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi payés autres que les prestations du régime de retraite - solde d'ouverture	2 428	2 511
Charges liées aux avantages complémentaires de retraite	138	141
Cotisations de capitalisation	(222)	(224)
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite - solde de fermeture	2 344	2 428

	2018 $	2017 $
Frais d'intérêts	81	84
Amortissement des pertes actuarielles	57	57
Total des charges liées aux avantages complémentaires de retraite	138	141

(en milliers de dollars)

9 Prestations de retraite et avantage postérieurs à l'emploi-suite

b. Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite-Suite

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation de prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction fondées sur des hypothèses reflétant la conjoncture économique et les mesures prévues les plus probables, comme suit :

	2018	2017
Taux d'actualisation	3 %	3 %
Taux tendanciels des soins de santé complémentaires	6 % en 2018 à 4,5% en 2023 et après	6 % en 2017 à 4,5% en 2023 et après
Taux tendanciels des frais dentaires	3 %	3 %
Années de service restantes des salariés	9,5	9,5

10 Placements dans des immobilisations

	2018 $	2017 $
Immobilisations	9 433	6 867
Montants financés par des apports reportés liés aux immobilisations (note 8)	(7 626)	(5 989)
	1 807	878

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée comme suit :

	2018 $	2017 $
Acquisition d'immobilisations	4 164	3 099
Mises de fonds	(2 744)	(2 980)
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	1 107	1 268
Amortissement des immobilisations	(1 598)	(2 279)
	929	(892)

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers
31 mars 2018

(en milliers de dollars)

11 Autres produits

	2018 $	2017 $
Fonds d'administration générale		
Santé publique Ontario	2 720	2 353
Partenariat canadien contre le cancer	-	1 231
Autres produits	1 442	1 713
	4 162	5 297
Fonds affectés		
Subventions	2 175	1 396

12 Produits de placements

Les produits de placements provenant des ressources du fonds de dotation au montant de 1 $ (1 $ en 2017) sont compris dans le fonds affecté.

13 Autres charges d'exploitation

	2018 $	2017 $
Fonds affectés	162	237
Fonds d'administration générale		
Matériel	7 590	7 492
Bureau général	1 480	1 385
Coûts d'occupation	6 240	5 213
Formation et publications	2 225	2 209
Services de conseils	1 637	1 968
Déplacements	1 634	1 610
Frais professionnels	175	176
Autres charges	227	312
Fonds affectés		
	21 208	20 365

14 Virements interfonds

	2018 $	2017 $
Virements vers le fonds d'administration générale du fonds grevé d'affection interne	-	5
Virements vers le fonds d'administration générale du fonds grevé d'affection externe	28	-
	28	5

(en milliers de dollars)

15 Engagements

Les paiements minimaux au titre de la location de locaux, de matériel informatique et de matériel de bureau qui sont exigibles aux termes des contrats de location-exploitation sont estimés comme suit pour les exercices se terminant au 31 mars :

	$
2019	9 487
2020	9 268
2021	7 076
2022	5 841
2023	2 723
	34 395

16 Éventualités

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), le régime d'auto-assurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas pour régler les réclamations, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des produits de placements et diminué de l'obligation au titre des réserves et des charges pour réclamations et des charges d'exploitation. Chaque assuré dont le montant des primes, majoré des produits de placement, dépasse celui de l'obligation au titre de sa quote-part des réserves et des charges d'exploitation, peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC

17 Garanties

a) Indemnisation des administrateurs et des dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation de ses administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais engagés en rapport avec des actions en justice, des poursuites et autres litiges découlant de leurs services, et pour tous les autres frais engagés ou subis dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas aux frais qui résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer de manière raisonnable le montant maximal qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour compenser des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès du HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

(en milliers de dollars)

17 Garanties - Suite

b) Autres conventions relatives aux indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des accords relatifs à l'indemnisation de tiers, y compris l'indemnisation des propriétaires des locaux loués par l'organisme; l'indemnisation du MSSLD en cas de réclamations, actions en justice, poursuites et autres litiges fondés sur des actes ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes, gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et l'indemnisation des hôpitaux d'accueil appliquant du programme intégré de cancérologie en cas de réclamations, d'actions en justice, de coûts, de dommages-intérêts et de charges résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnisations varient selon l'accord sous-jacent, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Dans la plupart des cas, l'accord ne prévoit aucun plafond relatif au montant maximal éventuel d'une indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité..

18 Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme sont exposés à certains risques financiers, notamment le risque lié au crédit, le risque lié au taux d'intérêt et le risque lié aux liquidités. Il n'y a eu aucun changement important relatif à l'exposition à ces risques ou aux méthodes utilisées pour évaluer ces risques par rapport à l'exercice précédent.

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements détenus auprès d'institutions financières et de l'exposition aux comptes débiteurs en souffrance. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements sont détenus auprès de grandes institutions financières qui affichent des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de notation, ce qui réduit l'exposition au risque lié au crédit. L'organisme évalue la solvabilité des contreparties en tenant compte de leur situation financière et d'autres facteurs. La direction est d'avis que le risque lié aux comptes débiteurs est minime, car la plupart des comptes débiteurs sont à recevoir des gouvernements fédéral et provincial ou d'organismes contrôlés par ceux-ci

(en milliers de dollars)

18 Instruments financiers - suite

Risque lié au crédit - suite

L'exposition maximale au risque lié au crédit de l'organisme en lien avec les comptes débiteurs en fin d'exercice se présente comme suit :

	0 à 30 jours $	31 à 60 jours $	61 à 90 jours $	Plus de 91 jours $	Total $
Comptes débiteurs	3 009	94	16	28	3 147
À recevoir du MSSLD	-	-	780	-	780
Montant à recevoir	3 009	94	796	28	3 927

Rien n'indique que l'organisme ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances, aucune provision pour perte de valeur n'ayant été comptabilisée.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'organisme n'est exposé au risque lié au taux d'intérêt qu'à l'égard de ses placements. L'organisme ne s'attend pas à ce que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence importante sur sa performance financière et n'utilise aucun instrument dérivé. L'organisme atténue son exposition au risque lié au taux d'intérêt à l'égard de ses placements en achetant des certificats de placement garanti assortis de courtes échéances et d'exigences.

Risque lié aux liquidité

Le risque lié aux liquidités désigne le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de régler ses obligations en matière de flux de trésorerie lorsqu'elles sont exigibles. L'organisme atténue ce risque en ne contractant aucune dette, en surveillant ses activités financières et ses sorties de trésorerie au moyen d'un budget, et en effectuant des placements qui peuvent être convertis en trésorerie à court terme en cas de sorties de trésorerie imprévues. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers:

	0 à 30 jours $	31 à 60 jours $	61 à 90 jours $	Plus de 91 jours $	Total $
Charges à payer	54 485	127	88	129	54 829
Sommes dues au MSSLD	17 891	-	-	-	17 891
Sommes dues à d'autres bailleurs de fonds	1	-	-	-	1
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite	-	-	-	330	330
Somme à payer	72 377	127	88	459	73 051

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN $

Responsabilité de la direction pour les états financiers
au 31 mars 2018

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers audités et le contrôles interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles et forêts pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon aux principes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport des auditeurs indépendants indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.

Tim Doyle
Trésorier

Jeff W. Leavey
Directeur général

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Agence de foresterie du parc Algonquin
et à la ministre des Richesses naturelles et des Forêts

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence de foresterie du parc Algonquin, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

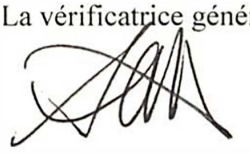

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 15 juin 2018

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
État de la situation financière
Au 31 mars

	2018 ($)	2017 ($)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	**1 353 410**	3 305 316
Débiteurs (Note 3)	**10 445 785**	7 130 035
Stocks détenus en vue de la vente	**520 520**	543 036
Frais payés d'avance	**1 962**	1 962
	12 321 677	10 980 349
Immobilisations (Note 4)	**451 956**	534 874
	12 773 633	11 515 223
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	**2 249 459**	1 475 788
Retenues de garantie des entrepreneurs	**74 580**	60 124
Montant dû au Fonds de produits consolidés (Note 13)	**302 857**	225 969
Apports reportés (Note 5)	**15 888**	33 240
	2 642 784	1 795 121
Obligation au titre des avantages sociaux futurs (Note 6)	**334 172**	349 947
	2 976 956	2 145 068
Actif net		
Affecté – Fonds de reboisement forestier (Notes 7 et 9)	**3 292 239**	3 050 709
Investi en immobilisations (Note 8)	**451 956**	534 874
Non affecté – Fonds général	**6 052 482**	5 784 572
	9 796 677	9 370 155
	12 773 633	11 515 223

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
État des résultats
Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds général ($)	Fonds de reboisement forestier ($)	**Total 2018 ($)**	Total 2017 ($)
Produits:				
Ventes de produits	22 506 224	-	**22 506 224**	22 362 486
Activités de reboisement forestier	-	1 815 831	**1 815 831**	1 729 884
Ventes de bois sur pied	35 356	-	**35 356**	224 106
Autres (note 10)	2 548 087	439 740	**2 987 827**	2 798 500
	25 089 667	2 255 571	**27 345 238**	27 114 976
Charges:				
Coûts directs liés à des programmes	19 309 526	1 540 613	**20 850 139**	21 026 903
Frais pour droits de coupe du bois de la Couronne (Note 13)	2 971 286	-	**2 971 286**	2 986 500
Entretien des chemins d'accès public	317 352	-	**317 352**	292 609
Planification des activités forestières	371 447	-	**371 447**	272 003
Mesurage du bois	45 543	-	**45 543**	40 763
	23 015 154	1 540 613	**24 555 767**	24 618 778
Résultat d'exploitation	2 074 513	714 958	**2 789 471**	2 496 198
Frais d'administration et autres charges:				
Salaires et avantages sociaux	1 424 230	380 051	**1 804 281**	1 367 763
Amortissement des immobilisations	121 986	67 780	**189 766**	176 453
Fournitures et dépenses de bureau	132 218	95	**132 313**	112 443
Indemnités des administrateurs	59 284	-	**59 284**	53 306
Loyer des bureaux	43 414	14 348	**57 762**	57 103
Relations publiques	37 280	-	**37 280**	29 213
Assurances	19 953	8 264	**28 217**	31 757
Déplacement et formation du personnel	23 660	2 890	**26 550**	48 911
Expert-conseils, frais juridiques et frais divers	26 054	-	**26 054**	3 198
Frais bancaires et d'intérêts	1 442	-	**1 442**	2 000
	1 889 521	473 428	**2 362 949**	1 882 147
Excédent des produits par rapport aux charges	184 992	241 530	**426 522**	614 051

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
État de l'évolution de l'actif net
Pour l'exercice terminé le 31 mars

En 2018	Investi en immobilisations ($)	Affecté - Fonds de reboisement forestier ($)	Non affecté – Fonds Général ($)	Total ($)
Solde au début de l'exercice	534 874	3 050 709	5 784 572	**9 370 155**
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges (Note 8)	(189 766)	241 530	374 758	**426 522**
Investissement en immobilisations (Note 8)	106 848	-	(106 848)	-
Solde à la fin de l'exercice	451 956	3 292 239	6 052 482	**9 796 677**

En 2017	Investi en immobilisations ($)	Affecté - Fonds de reboisement forestier ($)	Non affecté – Fonds Général ($)	Total ($)
Solde au début de l'exercice	275 257	2 935 404	5 545 443	**8 756 104**
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges (Note 8)	(176 453)	115 305	675 199	**614 051**
Investissement en immobilisations (Note 8)	436 070	-	(436 070)	-
Solde à la fin de l'exercice	534 874	3 050 709	5 784 572	**9 370 155**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2018 ($)	2017 ($)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation:		
Excédent des produits par rapport aux charges	**426 522**	614 051
Ajustements pour éléments hors caisse:		
Amortissement des immobilisations	**189 766**	176 453
Gain sur vente d'immobilisations	**(9 115)**	(15 195)
	607 173	775 309
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	**(3 315 750)**	1 527 624
Stocks détenus en vue de la vente	**22 516**	(214 428)
Frais payées d'avance	**-**	5 439
Créditeurs et charges à payer	**773 671**	191 973
Retenues de garantie des entrepreneurs	**14 456**	(19 883)
Montants dû au Fonds de produits consolidés	**76 888**	(66 907)
Apports reportés	**(17 352)**	7 391
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	**(15 775)**	(86 887)
	(1 854 173)	2 119 631
Flux de trésorerie liés aux activités de capital:		
Achats d'immobilisations	**(106 848)**	(436 070)
Produits de la vente d'immobilisations	**9 115**	15 195
	(97 733)	(420 875)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	**(1 951 906)**	1 698 756
Encaisse au début de l'exercice	**3 305 316**	1 606 560
Encaisse à la fin de l'exercice	**1 353 410**	3 305 316

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2018

L'Agence de foresterie du parc Algonquin ("l'AFPA") est un organisme de la Couronne créé par le gouvernement de l'Ontario le 4 janvier 1975 en vertu de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin de 1974*. L'AFPA est chargée de la gestion forestière du parc provincial Algonquin. L'AFPA est un organisme sans but lucratif (un "OSBL") et elle est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principales conventions comptables:

Mode de présentation

Les états financiers de l'AFPA ont été préparés par la direction conformément aux principes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les Normes de la section 4200 pour les organismes gouvernementales sans but lucratif. Un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été présenté car il n'y a rien à signaler à cet égard.

Comptabilité par fonds

Le Fonds général sert à comptabiliser les activités administratives et génératrices de produits de l'AFPA. Le Fonds de reboisement forestier sert à comptabiliser les activités de gestion forestière, y compris des travaux sylvicoles.

Constatation des produits

Les produits de la vente d'articles et les charges liées aux activités de reboisement forestier sont comptabilisés au moment de la livraison du bois, lorsque le client en prend possession et assume le risque de perte, que le recouvrement est raisonnablement assuré, qu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.

L'AFPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions gouvernementales, comme suit:

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées comme produits dans la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites à titre de produits à recevoir. Les subventions se rapportant à des périodes futures sont reportées et comptabilisées dans la période ou l'activité connexe a lieu. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés comme des produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont comptabilisées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la même méthode, à des taux correspondant à ceux des immobilisations connexes.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2018

1. Principales conventions comptables: (suite)

Constatation des produits (suite)

Les autres produits divers sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Stocks détenus en vue de la vente

Les stocks détenus en vue de la vente, constitués de bois récolté n'ayant pas encore été livré aux clients, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, et le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition engagés en vue d'amener les stocks à l'endroit actuel, dans leur condition actuelle. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vent estimatif dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente applicable.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Ceux-ci sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Actif	Taux
Véhicules et remorques	25%
Structures en acier portatives	20%
Matériel technique et de traitement de données	10%
Mobiliers et agencements	10%
Améliorations locatives	10%

Le coût lié aux ponts et aux chemins d'accès public est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lequel les ponts et les chemins d'accès seront utilisés, la période d'amortissement étant d'une durée maximale de 10 ans. Les actifs de reboisement forestier (qui comprend les mobiliers et agencements, matériel technique et de traitement de données, véhicules et remorques) sont amortis selon la même méthode et selon les mêmes taux que les actifs mentionnés ci-dessus.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2018

1. Principales conventions comptables: (suite)

Instruments financiers

L'AFPA comptabilise ses actifs et passifs comme suit:

- j L'encaisse est soumise à un risque de changement de valeur négligeable, ainsi la valeur comptable se rapproche à la juste valeur.
- j Les débiteurs sont comptabilisés au coût après amortissement moins tout montant pour provision pour moins-value. Les provisions pour moins-value sont effectuées afin de refléter les débiteurs selon le moindre du coût non amorti et de la valeur recouvrable nette, lorsque le recouvrement et le risque de perte existe. Les variations du montant des provisions pour moins-value doivent être constatées dans L'État des Résultats.
- j Les créditeurs et charges à payer, les retenues de garantie des entrepreneurs et le montant dû au Fonds de produits consolidés sont inscrits au coût.

L'agence n'a pas recours à des instruments dérivés.

Avantages sociaux futurs

L'AFPA fournit des indemnités de cessation d'emploi aux salariés admissibles pour les services rendus avant le 1er Janvier 2016. Les coûts des indemnités de départ en vertu de la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario* et des droits inutilisés de vacances gagnés par les salariés au cours de l'année sont comptabilisés dans les charges à payer dans les états financiers.

La comptabilisation à titre de régime de retraite à cotisations déterminées est appliquée au régime de retraite à prestations déterminées interentreprises, étant donné que l'AFPA ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer la comptabilisation à titre de régime à prestations déterminées.

Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de l'exercice. Parmi les principaux éléments assujettis à ces estimations et hypothèses, on retrouve la détermination de la provision pour créances douteuses, la désuétude des stocks, la durée probable d'utilisation des immobilisations et l'obligation au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés à l'état des résultats au cours de l'exercice durant lequel ils deviennent apparents.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2018

2. Transactions entre parties apparentées:

L'AFPA, en vertu de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin*, est soumise au contrôle et la direction du Ministère des Richesses naturelles et des Forêts ("le ministère"). Dans le cours normal des activités, l'AFPA a effectué les transactions suivantes avec le ministère:

i. y Reçu une subvention pour le remboursement des coûts de construction et d'entretien des chemins (voir notes 5 et 10).
ii. y Reçu une subvention pour le remboursement des coûts d'entretien des chemins d'accès public (voir notes 5 et 10).
iii. y Paiements de frais pour droits de coupe du bois de la Couronne (voir note 13).

Toutes les transactions entre parties liées sont comptabilisées selon leur valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établis et convenus entre les parties.

3. Débiteurs:

	2018 ($)	2017 ($)
Comptes clients	**9 984 921**	6 666 575
Droits de coupe facturable et autre	**498 778**	501 374
	10 483 699	7 167 949
Moins la provision pour créances douteuses	**(37 914)**	(37 914)
	10 445 785	7 130 035

4. Immobilisations:

En 2018	Coût ($)	Amortissement cumulé ($)	**Valeur comptable nette ($)**
Ponts et chemins d'accès	5 346 799	5 346 799	-
Structures en acier portatives	958 076	723 395	**234 681**
Actifs de reboisement forestier	498 042	395 978	**102 064**
Véhicules	518 870	420 106	**98 764**
Matériel technique	181 435	174 869	**6 566**
Matériel de traitement de données	74 720	71 694	**3 026**
Mobiliers et agencements	50 608	50 608	-
Améliorations locatives	44 804	44 804	-
Remorques	12 550	5 695	**6 855**
	7 685 904	7 233 948	**451 956**

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2018

4. n **Immobilisations: (suite)**

En 2017	Coût ($)	Amortissement cumulé ($)	Valeur comptable nette ($)
Ponts et chemins d'accès	5 346 799	5 346 799	-
Structures en acier portatives	958 076	676 496	**281 580**
Actifs de reboisement forestier	512 662	384 558	**128 104**
Véhicules	459 190	349 752	**109 438**
Matériel technique	176 007	172 623	**3 384**
Matériel de traitement de données	74 720	70 181	**4 539**
Mobiliers et agencements	50 608	50 608	-
			-

5. Apports reportés:

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues du Ministère au cours de l'exercice, qui se rapportent à des charges liées à des périodes futures. Le tableau ci-dessous présente les variations du solde des apports reportés:

	Construction et entretien des routes $	Entretien des chemins d'accès public $	**Total 2018 ($)**	Total 2017 ($)
Solde au début de l'exercice	-	33 240	**33 240**	25 849
Plus les apports reçus au cours de l'exercice	1 951 566	300 000	**2 251 566**	2 169 561
Moins la somme dépensée au cours de l'exercice	(1 951 566)	(317 352)	**(2 268 918)**	(2 162 170)
Solde à la fin de l'exercice	-	15 888	**15 888**	33 240

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2018

6. Avantage sociaux futurs:

a) Régime de retraite interentreprises

Les salariés à temps plein de l'AFPA participent à la Caisse de retraite de la fonction publique (la "CRFP"), qui gère les régimes de retraite à prestations déterminées des salariés de la province d'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRFP, détermine les montants annuels que l'AFPA doit verser à la CRFP. Étant donné que le promoteur doit s'assurer que la CRFP est viable financièrement, tout surplus ou passif non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne constitue pas un actif ou une obligation de l'AFPA. Les versements annuels de l'AFPA de 141 080 $ (117 019 $ en 2017) sont inclus dans le poste "Salaires et avantages sociaux " à l'état des résultats.

b) Indemnités de cessation d'emploi:

L'AFPA fournit des indemnités de cessation d'emploi aux salariés admissibles. Tous les salariés à temps plein embauchés avant le 1 avril 2014 sont admissibles au versement d'une indemnité de départ égale à une semaine de salaire par année de service continu à l'AFPA avant le 1er janvier 2016, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel du salarié. L'obligation totale relative aux montants acquis au titre des indemnités de départ s'élevait à 334 172 $ à la fin de l'exercice à l'étude (349 947 $ en 2017).

c) Avantages postérieurs au départ à retraite non liés aux prestations de retraite:

Le coût des avantages postérieurs au départ à retraite non liés aux prestations de retraite incombe à la province de l'Ontario, qui constitue une partie apparentée. Par conséquent, ce coût n'est ni comptabilisé dans les charges à payer ni inclus dans l'état des résultats.

7. Fonds de reboisement forestier:

Le 6^{e} septembre 2012, l'AFPA a renouvelé son accord avec le ministère, une partie apparentée, portant sur les activités de gestion forestière, y compris les travaux sylvicoles. Le financement de ces activités selon le principe du recouvrement des coûts provient des droits de coupe prévus dans la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et des subventions provenant du Fonds pour l'avenir de la foresterie. Le terme de l'accord a commencé le 1er avril 2007 et expire le 31 mars 2027.

Selon les dispositions de l'accord, l'AFPA est tenue de maintenir un solde minimal de 1 500 000 $ dans le Fonds de reboisement forestier.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2018

8. Investissement en immobilisations:

	2018 ($)	2017 ($)
a) Investissement en immobilisations	451 956	534 874
b) Fluctuation de l'actif net investi en immobilisations se calcule comme suit:		
Insuffisance des produits par rapport aux charges:		
Amortissement des immobilisations	(189 766)	(176 453)
c) Variation nette de l'investissement en immobilisations:		
Achat d'immobilisations	106 848	436 070

9. Virement inter fond:

Le conseil d'administration a approuvé par résolution que toute perte subie par le Fonds de reboisement forestier découlant de charges liées aux activités de reboisement forestier dépassant les produits au cours de l'exercice ne peuvent pas être financées par le Fonds de reboisement forestier sans que le solde de ce dernier chute sous la barre des 2 500 000 $ doit être financées par le Fonds général. Aucun montant a été transféré au cours de l'année (2017 – nul $).

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2018

10. Autres produits:

	2018 ($)	2017 ($)
Remboursement du ministère – coûts de construction et d'entretien des chemins	**1 951 566**	1 869 561
Remboursement du ministère – coûts d'entretien des chemins d'accès public	**317 353**	292 609
Intérêts	**196 167**	269 315
Gain sur vente d'immobilisations	**9 115**	15 195
Forestry Futures Trust Ontario	**397 914**	196 901
Autres	**115 712**	154 919
	2 987 827	2 798 500

Des produits de 1,95 million de dollars (1,87million de dollars en 2017) sont inclus dans le poste "Autres produits" du Fonds général. L'AFPA a reçu cette somme dans le cadre d'un accord conclu avec le ministère. L'objectif de cet accord est de permettre à l'AFPA d'obtenir le remboursement des coûts de construction et d'entretien associés aux chemins d'accès forestiers primaires et secondaires admissibles dont l'accès n'est pas réservé à l'industrie forestière. Une partie du financement du ministère est transmis aux clients de l'AFPA au moyen d'un remboursement fondé sur le volume des ventes. Au cours de l'exercice 2018, 472 632 $ (492 002 $ en 2017) a été transmis aux clients de l'AFPA et est compensé dans la vente d'articles dans l'état des résultats.

11. Rémunération des administrateurs:

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'AFPA s'est élevée à environ 28 700 $ au cours de l'exercice (24 600 $ en 2017).

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2018

12. Risques liés aux instruments financiers:

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles résultant dans une perte financière. L'AFPA est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs et à l'encaisse. Les créances de l'AFPA parviennent de divers clients et des organismes gouvernementaux et sont recouvrables. Tous les dépôts en espèces sont détenus par les institutions financières. En tant que tel, l'AFPA n'est pas exposée à un risque de crédit significatif.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'AFPA sera incapable to remplir ses obligation en temps opportun. L'AFPA est exposée au risque de liquidité relativement aux créditeurs et charges à payer, retenues de garantie des entrepreneurs, et montant dû au Fonds de produits consolidés. L'AFPA gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. L'AFPA prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

13. Frais pour droits de coupe du bois de la Couronne:

Dans le cours normal des activités, les frais pour droits de coupe du bois de la Couronne sont engagés et sont payés au ministère. Tout montant payable au ministère à la fin de l'exercice est comptabilisé comme montant dû au Fonds de produits consolidés dans l'état de la situation financière. Ces montants sont normalement entièrement réglés au premier trimestre de l'exercice suivant.

Public Health Ontario | Santé publique Ontario

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de SPO a la responsabilité de préparer les états financiers ci-joints conformément aux normes canadiennes de comptabilité pour les organisations gouvernementales sans but lucratif qui sont établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada.

Lorsqu'elle prépare ces états financiers, la direction choisit les politiques comptables appropriées et utilise son jugement et ses meilleures estimations pour faire état des événements et des transactions à mesure qu'ils surviennent. La direction a déterminé ces montants selon une méthode raisonnable afin que les états financiers soient présentés avec fidélité à tous les égards importants. Les données financières mentionnées dans le présent rapport annuel sont préparées selon la même méthode que celle utilisée pour les états financiers.

SPO maintient un système de contrôles comptables internes visant à fournir l'assurance raisonnable, à un coût raisonnable, que ses biens sont protégés et que ses transactions sont exécutées et consignées conformément à ses politiques concernant ses activités.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité permanent de la vérification et des finances. Ce comité se réunit au moins quatre fois par année pour examiner les renseignements financiers vérifiés et non vérifiés. Ernst and Young LLP jouit d'un accès libre et complet à ce comité.

La direction est consciente de sa responsabilité de présenter des renseignements financiers qui soient représentatifs des activités de SPO, uniformes et fiables, et pertinents aux fins de l'évaluation éclairée des activités de SPO.

Cathy Campos, CPA, CA
Directrice générale des finances

Dr Peter D. Donnelly, MD
Président-directeur général

Head Office
480 University Avenue, Suite 300, Toronto, ON M5G 1V2 **OFFICE**: 647-260-7100 **FAX:** 647-260-7600
480, avenue University, bureau 300, Toronto, ON M5G 1V2 **BUREAU**: 647-260-7100 **TÉLÉC**: 647-260-7600
TOLL FREE/SANS FRAIS: 1-877-543-8931 **www.publichealthontario.ca**

Ontario
Agency for Health Protection and Promotion
Agence de protection et de promotion de la santé

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de
l'**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]** au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 20 juin 2018

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

État de la situation financière

[en milliers de dollars]

Aux 31 mars

	2018 $	2017 $
Actif		
À court terme		
Trésorerie	**16 700**	28 612
Débiteurs *[note 3]*	**12 064**	2 149
Charges payées d'avance	**1 418**	1 453
Total de l'actif à court terme	**30 182**	32 214
Trésorerie soumise à restrictions *[note 4]*	**6 454**	7 072
Immobilisations, montant net *[note 5]*	**82 622**	88 800
	119 258	128 086
Passif et actif net		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	**23 667**	26 150
Total du passif à court terme	**23 667**	26 150
Apports reportés au titre des immobilisations *[note 6]*	**84 818**	91 041
Apports reportés *[note 7]*	**2 436**	3 068
Passif au titre des prestations constituées *[note 8]*	**3 173**	3 616
Autres passifs	**5 164**	4 211
Total du passif	**119 258**	128 086
Engagements et éventualités *[note 12]*		
Actif net	**—**	—
	119 258	128 086

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2018 $	2017 $
Produits		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée		
Activités de base	**152 918**	152 960
Centres de ressources en promotion de la santé	**4 219**	3 573
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations *[note 6]*	**6 951**	6 932
Autres subventions	**2 058**	1 746
Recouvrements divers	**1 072**	1 787
	167 218	166 998
Charges *[notes 8 et 10]*		
Programme des laboratoires de santé publique	**103 904**	102 690
Programmes de sciences et de santé publique	**43 320**	43 361
Frais d'administration *[note 9]*	**13 043**	14 015
Amortissement des immobilisations	**6 951**	6 932
	167 218	166 998
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	**—**	—
Actif net au début de l'exercice	**—**	—
Actif net à la fin de l'exercice	**—**	—

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

État des flux de trésorerie

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2018 $	2017 $
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	**—**	—
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	**(6 951)**	(6 932)
Amortissement des immobilisations	**6 951**	6 932
	—	—
Variations des éléments d'exploitation hors trésorerie		
Diminution (augmentation) des débiteurs *[note 11]*	**(9 913)**	5 701
Diminution des charges payées d'avance	**35**	657
Augmentation (diminution) des apports reportés	**(632)**	164
Augmentation des autres passifs	**953**	427
Diminution des créditeurs et charges à payer *[note 11]*	**(46)**	(57)
Variation nette du passif au titre des prestations constituées	**(443)**	(816)
Flux de trésorerie de fonctionnement	**(10 046)**	6 076
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations, montant net *[note 11]*	**(3 210)**	(1 841)
Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations	**(3 210)**	(1 841)
Activités de financement		
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations *[note 11]*	**726**	471
Diminution de la trésorerie soumise à des restrictions	**618**	1 710
Flux de trésorerie de financement	**1 344**	2 181
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	**(11 912)**	6 416
Trésorerie au début de l'exercice	**28 612**	22 196
Trésorerie à la fin de l'exercice	**16 700**	28 612

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2018

1. Description de l'organisme

L'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [«AOPPS»] [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario] a été constituée en personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*. L'AOPPS a pour mission d'accroître la protection et la promotion de la santé de la population ontarienne, de contribuer aux efforts déployés en vue de réduire les injustices en matière de santé, de fournir des conseils et un soutien scientifiques et techniques aux personnes de divers secteurs qui travaillent à protéger et à améliorer la santé de la population ontarienne, ainsi que d'exercer et d'appuyer des activités comme l'évaluation de l'état de santé de la population, ainsi que la recherche, la surveillance, les études épidémiologiques, la planification et l'évaluation en matière de santé publique.

En vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*, l'AOPPS est principalement financée par la province d'Ontario.

En tant qu'organisme de la Couronne, l'AOPPS est exempte de l'impôt sur les bénéfices.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, telles qu'elles ont été établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [«CCSP»] des Comptables professionnels agréés du Canada [«CPA Canada»]. L'AOPPS a choisi de suivre les chapitres 4200 à 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Constatation des produits

Les apports sont constatés dans les comptes lorsqu'ils sont reçus ou qu'ils sont à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont comptabilisés initialement dans les comptes. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont constatés à titre d'apports reportés ou d'apports reportés au titre des immobilisations à leur comptabilisation initiale dans les comptes et puis comme produits au cours de la période où sont engagées les charges connexes.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2018

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Installations techniques	de 5 à 30 ans
Autre équipement	de 5 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 20 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation

Les stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation sont passés en charges au moment de l'acquisition.

Avantages sociaux futurs

Les cotisations aux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées sont passées en charges selon la comptabilisation d'exercice.

Les avantages sociaux futurs complémentaires sont des prestations autres que de retraite qui sont offertes à certains employés et qui sont constituées à mesure que ceux-ci rendent les services nécessaires pour obtenir ces avantages futurs. Le coût de ces avantages sociaux futurs est établi par calcul actuariel au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations de la direction quant aux augmentations salariales prévues et à l'âge de retraite des employés. Les gains et les pertes actuariels nets liés aux avantages sociaux futurs sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de 10 ans d'activité des employés actifs. Les passifs au titre des avantages sociaux futurs sont actualisés en fonction du coût financier moyen à l'égard des nouveaux titres de créance de la province d'Ontario émis, dont les échéances correspondent à la durée du passif.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2018

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts relatifs au personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général et les autres coûts ne sont pas ventilés.

Apports sous forme de biens et de services

Les apports sous forme de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

Les instruments financiers, y compris les débiteurs et les créditeurs, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis évalués au coût, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les estimations et les hypothèses importantes employées dans les présents états financiers exigent du jugement et sont utilisées, entre autres, aux fins des salaires et des avantages à payer, des régimes d'avantages sociaux futurs des employés [crédits aux fins des indemnités de départ] et de la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au cours de l'exercice, l'AOPPS a adopté les nouvelles normes comptables SP 2200, *Information relative aux apparentés,* et SP 3420, *Opérations interentités*. Ces nouvelles normes s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2017. SP 2200 définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. Les nouvelles méthodes comptables ont été appliquées rétrospectivement et les informations supplémentaires à fournir sur les apparentés sont incluses dans la note 10. L'adoption de SP 3420 n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2018

3. Débiteurs

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2018	2017
	$	$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	**11 158**	822
Taxe de vente harmonisée	**528**	532
Divers	**378**	795
	12 064	2 149

4. Trésorerie soumise à restrictions

a) La trésorerie soumise à restrictions se compose de ce qui suit :

	2018	2017
	$	$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée *[note 4b)]*	**6 407**	6 969
Centre Sheela Basrur *[note 7a)]*	**47**	103
	6 454	7 072

La trésorerie soumise à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée représente le financement reçu à l'égard du passif pris en charge par l'AOPPS relativement aux crédits aux fins des indemnités de départ *[note 8b)]* et aux autres crédits [principalement les indemnités de vacances à payer] liés aux employés mutés à l'AOPPS [laboratoires de santé publique de l'Ontario en 2008 et architecture de santé publique en 2011] et les sommes non dépensées relativement à des projets d'investissement. Les fonds associés aux crédits aux fins des indemnités de départ et aux autres crédits sont réduits lorsque les employés mutés quittent leur emploi auprès de l'AOPPS. Les fonds associés aux projets d'investissement sont réduits lorsque des immobilisations sont achetées.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2018

b) La continuité de la trésorerie soumise à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée est comme suit :

	2018			
	Crédits aux fins des indemnités de départ $	**Autres crédits** $	**Projets d'investissement** $	**Total** $
Trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	**3 317**	**1 411**	**2 241**	**6 969**
Intérêts gagnés *[note 6]*	**39**	**16**	**26**	**81**
Réduction de la trésorerie soumise à restrictions *[note 8b)]*	**(556)**	**(16)**	**(71)**	**(643)**
Trésorerie soumise à restrictions à la fin de l'exercice	**2 800**	**1 411**	**2 196**	**6 407**

	2017			
	Crédits aux fins des indemnités de départ $	**Autres crédits** $	**Projets d'investissement** $	**Total** $
Trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	4 231	1 477	2 925	8 633
Intérêts gagnés *[note 6]*	36	13	38	87
Réduction de la trésorerie soumise à restrictions *[note 8b)]*	(950)	(79)	(722)	(1 751)
Trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	3 317	1 411	2 241	6 969

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2018

5. Immobilisations

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2018		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**
	$	$	$
Installations techniques	**369**	**339**	**30**
Autre équipement	**32 450**	**29 292**	**3 158**
Mobilier	**3 852**	**3 279**	**573**
Améliorations locatives	**96 789**	**20 364**	**76 425**
Immobilisations en cours	**2 436**	—	**2 436**
	135 896	**53 274**	**82 622**

	2017		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**
	$	$	$
Installations techniques	369	302	67
Autre équipement	31 764	27 559	4 205
Mobilier	3 838	2 925	913
Améliorations locatives	96 789	15 537	81 252
Immobilisations en cours	2 363	—	2 363
	135 123	46 323	88 800

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2018

6. Apports reportés au titre des immobilisations

Les apports reportés au titre des immobilisations représentent le montant non amorti des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés au titre des immobilisations est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. La continuité du solde des apports reportés au titre des immobilisations se compose de ce qui suit :

	2018 $	**2017** $
Apports reportés au titre des immobilisations au début de l'exercice	**91 041**	100 345
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations	**702**	704
Ajustement des apports reportés au titre des immobilisations	—	(3 114)
Intérêts gagnés sur les apports non affectés *[note 4 b)]*	**26**	38
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	**(6 951)**	(6 932)
Apports reportés au titre des immobilisations à la fin de l'exercice	**84 818**	91 041
Apports reportés au titre des immobilisations non affectés *[note 4b)]*	**(2 196)**	(2 241)
Apports reportés au titre des immobilisations affectés aux immobilisations	**82 622**	88 800

Au cours de l'exercice précédent, l'AOPPS a réduit de 3 114 $ les apports reportés au titre des immobilisations liés au financement d'améliorations locatives dans les nouvelles installations d'un laboratoire réalisées en 2015 puisqu'il a été déterminé que les améliorations appartiennent au propriétaire et non à l'AOPPS.

La trésorerie soumise à restrictions comprend un montant de 2 196 $ [2 241 $ en 2017] *[note 4b)]* relatif aux apports reportés au titre des immobilisations non affectés.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2018

7. Apports reportés

a) Les apports reportés sont composés de subventions et de dons grevés d'affectations d'origine externe non dépensés aux fins suivantes :

	2018 $	2017 $
Crédits aux fins des indemnités de départ	**561**	671
Centre Sheela Basrur [note 4a)]	**47**	103
Fonds de tiers	**1 828**	2 294
	2 436	3 068

La continuité des apports reportés est comme suit :

	2018 $	2017 $
Apports reportés au début de l'exercice	**3 068**	2 904
Montants reçus au cours de l'exercice	**1 542**	2 022
Montants comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice	**(2 174)**	(1 858)
Apports reportés à la fin de l'exercice	**2 436**	3 068

b) Les apports reportés liés aux crédits aux fins des indemnités de départ représentent l'écart entre la trésorerie soumise à restrictions qui est détenue au titre des crédits aux fins des indemnités de départ *[note 4b)]* et la tranche du passif au titre des prestations constituées se rapportant au service antérieur à la mutation des employés des laboratoires de l'AOPPS *[note 8b)]*.

c) Les apports reportés du Centre Sheela Basrur [le «Centre»] représentent les fonds non dépensés détenus par l'AOPPS qui sont affectés aux programmes de sensibilisation du Centre. En plus de ces fonds, la Toronto Foundation détient 289 $ [278 $ en 2017] au profit du Centre et de ses programmes.

Nommé en l'honneur de la regrettée D^{re} Sheela Basrur, ancienne médecin-chef de la santé de la province d'Ontario, le Centre a été créé pour devenir un important fournisseur en matière d'éducation et de formation en santé publique.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2018

8. Régime d'avantages sociaux futurs

a) Régimes de retraite interentreprises

Certains employés de l'AOPPS participent au régime de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario [«SEFPO»], au Healthcare of Ontario Pension Plan [«HOOPP»] ou au régime de pension de retraite de la fonction publique de l'Ontario [«RPRFP»], qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ces régimes de retraite sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Au cours de l'exercice, les cotisations de l'AOPPS au régime de retraite du SEFPO, au HOOPP et au RPRFP se sont élevées respectivement à 1 787 $ [2 043 $ en 2017], 4 233 $ [3 915 $ en 2017] et 512 $ [511 $ en 2017], et sont incluses dans les charges à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

La plus récente évaluation aux fins de la présentation de l'information financière effectuée par le SEFPO au 31 décembre 2017 présente un actif net disponible pour le service des prestations de 20,3 milliards de dollars et des obligations au titre des prestations de retraite de 18,3 milliards de dollars, ce qui représente un excédent de 2,0 milliards de dollars.

La plus récente évaluation aux fins de la présentation de l'information financière effectuée par le HOOPP au 31 décembre 2017 présente un actif net disponible pour le service des prestations de 77,8 milliards de dollars et des obligations au titre des prestations de retraite de 59,6 milliards de dollars, ce qui représente un excédent de 18,2 milliards de dollars.

La plus récente évaluation aux fins de la présentation de l'information financière effectuée par le RPRFP au 31 décembre 2017 présente un actif net disponible pour le service des prestations de 26,5 milliards de dollars et des obligations au titre des prestations de retraite de 27,2 milliards de dollars, ce qui représente un déficit de 0,7 milliard de dollars.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2018

b) Crédits aux fins des indemnités de départ

L'AOPPS a pris en charge les régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées sans capitalisation offerts aux employés par le gouvernement de l'Ontario dans le cadre de la mutation des employés des laboratoires de santé publique de l'Ontario [en 2008] et de l'architecture de santé publique [en 2011]. Dans le cadre de ces régimes, certains employés peuvent toucher un paiement forfaitaire versé à la retraite selon les années de service. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les crédits aux fins des indemnités de départ liés aux employés représentés par le syndicat AMAPCEO ont été réglés collectivement et l'obligation liée à ceux-ci a été acquittée. Le total de la somme versée a été de 492 $. La dernière évaluation actuarielle des régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles restants a été effectuée au 31 mars 2018. L'AOPPS évalue chaque année, au 31 mars, son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables en se fondant sur une extrapolation établie en fonction de la dernière évaluation actuarielle.

Autres renseignements sur les régimes :

	2018	**2017**
	$	$
Obligation au titre des prestations constituées	**3 409**	4 047
Pertes actuarielles non amorties	**(236)**	(431)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	**3 173**	3 616

La continuité du passif au titre des prestations constituées aux 31 mars se compose de ce qui suit :

	2018	**2017**
	$	$
Passif au titre des prestations constituées au début de l'exercice	**3 616**	4 432
Charge de l'exercice	**113**	134
Apports pour couvrir les prestations versées *[note 4b)]*	**(556)**	(950)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	**3 173**	3 616

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2018

Les principales hypothèses actuarielles adoptées dans le cadre de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées et des charges connexes de l'AOPPS sont comme suit :

	2018 %	2017 %
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	**2,50**	2,00
Taux de croissance de la rémunération	**2,25**	2,25
Taux d'inflation	**2,00**	2,00
Charges		
Taux d'actualisation	**2,00**	2,00
Taux de croissance de la rémunération	**2,25**	2,25
Taux d'inflation	**2,00**	2,00

9. Rémunération des administrateurs

Selon la directive à l'égard des personnes nommées par le gouvernement, la rémunération versée aux administrateurs doit être divulguée. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les administrateurs ont touché une rémunération de 15 $ [27 $ en 2017].

10. Opérations entre apparentés

L'AOPPS est contrôlée par la province d'Ontario par l'entremise du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et de ce fait, est un apparenté pour d'autres organismes qui sont contrôlés par la province d'Ontario ou sous l'influence notable de celle-ci. Les opérations avec ces apparentés sont énumérées ci-dessous.

Toutes les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, ce qui représente le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

a) L'AOPPS a conclu des accords de paiements de transfert avec différents apparentés. En vertu de ces accords, l'AOPPS verse des montants à ces parties une fois que les conditions d'admissibilité définies ont été respectées. Les charges pour l'exercice comprennent des paiements de transfert de 4 861 $ [3 634 $ en 2017], lesquels sont comptabilisés dans les programmes de sciences et de santé publique dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

b) L'AOPPS a engagé des coûts de 17 984 $ [18 170 $ en 2017] pour la location de locaux pour bureaux et pour d'autres charges liées aux installations engagées dans le cadre d'opérations conclues avec la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, et des coûts liés aux services de technologie de l'information et au soutien informatique de 6 388 $ [6 332 $ en 2017] dans le cadre d'opérations conclues avec le ministère des Finances. Ces opérations ont été comptabilisées dans les programmes des laboratoires de santé publique, les programmes

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2018

de sciences et de santé publique ou les frais d'administration dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

c) L'AOPPS a engagé des coûts de 1 257 $ [1 296 $ en 2017] pour d'autres services contractuels, entre autres des services juridiques et des essais en laboratoire dans le cadre d'opérations conclues avec divers apparentés. Ces opérations ont été comptabilisées dans les programmes des laboratoires de santé publique, les programmes de sciences et de santé publique ou les frais d'administration dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

11. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des créditeurs et charges à payer est rajustée pour exclure les immobilisations reçues mais non payées au 31 mars 2018, d'un montant de 192 $ [2 629 $ en 2017].

La variation des débiteurs est rajustée pour exclure les apports liés aux immobilisations à recevoir mais non reçus au 31 mars 2018, d'un montant de 824 $ [822 $ en 2017].

12. Engagements et éventualités

a) Aux termes de l'entente sur le transfert des laboratoires, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée est responsable de l'ensemble des obligations et des passifs au titre des laboratoires de santé publique contractés avant la date du transfert ou qui pourraient survenir par la suite, mais dont la cause existait avant la date du transfert, soit le 15 décembre 2008.

b) L'AOPPS est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada [«HIROC»]. Le HIROC regroupe les risques liés à l'assurance responsabilité de ses membres. Les membres du groupe paient des primes de dépôt annuelles qui sont établies par calcul actuariel et passées en charges au cours de l'exercice considéré. Ces primes peuvent faire l'objet de cotisations ultérieures pour les écarts entre résultats et prévisions du groupe pour les années antérieures au cours desquelles l'AOPPS était membre du groupe. Au 31 mars 2018, aucune cotisation n'avait été reçue.

c) Les obligations au titre des paiements annuels minimaux futurs de l'AOPPS relativement aux locaux sont comme suit :

	$
2019	17 391
2020	18 068
2021	17 480
2022	16 182
2023	16 250
Par la suite	231 582

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Responsabilité de la direction quant à l'information financière

La direction et le conseil d'administration de l'AOE sont responsables des états financiers et de tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'AOE observe les plus hautes normes d'intégrité de son secteur. Pour protéger ses éléments d'actif, l'Agence dispose d'une gamme de contrôles et de procédés financiers internes rigoureux qui établissent un juste équilibre entre les avantages et les coûts. La direction a conçu et continue d'exécuter des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion pour fournir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière qu'elle diffuse, conformément aux règlements de l'Agence. Des vérifications internes sont réalisées pour évaluer les systèmes et les pratiques de gestion des actifs, et des rapports sont présentés à la haute direction.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de contrôle financier et interne. Le conseil d'administration et son comité de la vérification et des finances se réunissent tous les trimestres pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois l'an pour examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur externe, ainsi que pour recommander au ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de les approuver.

La vérificatrice générale a examiné les états financiers. Elle a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant explique la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

Nevin McKeown
Président et chef de la direction

Prem Rooplal
Vice-président,
Finances et Services internes

Toronto, Ontario
Le 5 avril 2018

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Agence ontarienne des eaux

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence ontarienne des eaux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 et les états des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

La vérificatrice générale,

Toronto (Ontario)
Le 5 avril 2018

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

État de la situation financière

Au 31 décembre 2017

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs		
Actif à court terme :		
Encaisse et placements à court terme (note 3a)	**26 087**	**42 791**
Comptes clients, montant net		
Municipalités et autres clients (note 3 b)	**31 656**	**25 569**
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique	**362**	**16**
Taxe de vente harmonisée à recevoir	**3 599**	**2 258**
Charges payées d'avance	**840**	**4 269**
Partie à court terme des sommes à recevoir sur placements relatifs aux installations de distribution d'eau et de traitement des eaux usées (note 2)	**258**	**579**
	62 802	75 482
Actif à long terme :		
Placements dans des dépôts à terme (note 3a)	**47 397**	**31 771**
Sommes à recevoir sur placements relatifs aux installations de distribution d'eau et de traitement des eaux usées (note 2)	**55**	**283**
Prêt non remboursé – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (note 3c))	**120 000**	**120 000**
Immobilisations corporelles, montant net (note 4)	**6 160**	**7 360**
	173 612	**159 414**
Total des actifs	**236 414**	**234 896**

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

État de la situation financière

Au 31 décembre 2017

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Passif et actif net		
Passif à court terme :		
Comptes créditeurs et charges à payer	16 817	21 152
Partie à court terme des avantages sociaux futurs (note 8a)	4 629	3 998
	21 446	25 150
Passif à long terme :		
Avantages sociaux futurs (note 8a)	9 087	9 764
Actif net	205 881	199 982
Éventualités et incertitude relative à la mesure (note 1e)		
Total du passif et de l'actif net	236 414	234 896

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produits d'exploitation des services publics :		
Exploitation des services publics	190 918	175 892
Autres activités	1 211	2 020
Total des produits d'exploitation	192 129	177 912
Charges d'exploitation :		
Salaires et avantages sociaux (notes 8a et 8 b)	75 738	71 878
Autres charges d'exploitation	110 664	97 198
Amortissement des immobilisations corporelles	2 590	2 656
Total des charges d'exploitation	188 992	171 732
Excédent des produits par rapport aux charges – exploitation des services publics	3 137	6 180
Intérêts à recevoir sur les placements et les prêts non remboursés et installations en construction après déduction des charges	2 620	2 393
Excédent des produits par rapport aux charges	5 757	8 573
Actif net, solde d'ouverture	199 982	192 584
Rajustement de l'actif net (note 6)	142	(1 175)
Actif net, solde de clôture	205 881	199 982

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisée aux fins de ces activités)		
Excédent des produits par rapport aux charges – exploitation des services publics	3 137	6 180
Éléments n'ayant aucune incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 590	2 656
Diminution des charges au titre des avantages sociaux futurs	(677)	(2 184)
	5 050	6 652
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Comptes clients	(7 774)	(2 939)
Charges payées d'avance	3 429	(3 763)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(4 335)	3 058
Indemnités de départ	631	(759)
	(8 049)	(4 403)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(2 999)	2 249
Encaisse provenant d'activités de placement		
Intérêts	2 620	2 393
Principal remboursé sur des prêts	549	606
Augmentation des dépôts à long terme	(15 626)	(3 405)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de placement	(12 457)	(406)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations		
Immobilisations corporelles acquises	(1 390)	(1 295)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		
Évolution de l'actif net	142	(1,175)
Diminution de l'encaisse et des placements à court terme	(16 704)	(627)
Encaisse et placements à court terme, solde d'ouverture	42 791	43 418
Encaisse et placements à court terme, solde de clôture	26 087	42 791

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2017

GÉNÉRALITÉS

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 aux termes de la Loi de 1993 sur le plan d'investissement (la « Loi »).

L'Agence a pour mission :

(a) d'aider les municipalités, le gouvernement de l'Ontario et d'autres particuliers ou organismes à fournir des services de traitement de l'eau et des eaux usées et d'autres services connexes en finançant, planifiant, aménageant, construisant et prodiguant ces services;

(b) de financer et promouvoir la mise au point, la mise à l'essai, la démonstration et la commercialisation de technologies et de services pour le traitement et la gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales;

(c) d'exécuter les activités décrites aux dispositions a) et b) en Ontario et ailleurs afin de protéger la santé humaine et l'environnement et d'encourager la conservation des ressources en eau;

(d) d'exécuter les activités décrites aux dispositions a) et b) en Ontario de façon à étayer les politiques provinciales relatives à l'utilisation des terres et des établissements.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

L'Agence est classée en tant qu'organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins de la présentation de l'information financière. Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux entités comptables provinciales prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) du Canada. L'Agence a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif qui comprennent les chapitres de la série 4200. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Placements de fonds liquides et à court terme

Les placements de fonds liquides et à court terme, y compris un portefeuille d'obligations, sont comptabilisés en fonction du coût. Les intérêts accumulés sont inscrits dans les comptes débiteurs. Les obligations sont censées être détenues jusqu'à l'échéance.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(b) Immobilisations corporelles

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire comme suit :

Logiciel	2-7 ans
Systèmes informatiques	7 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel roulant	4-20 ans
Matériel informatique	3-7 ans
Machines et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

(c) Comptabilisation des revenus

Les revenus relatifs à des contrats conclus avec les clients pour l'exploitation des installations de traitement de l'eau et des eaux usées, qui reposent sur un prix annuel établi, sont constatés suivant des montants mensuels égaux, tel qu'ils ont été gagnés.

Les revenus relatifs aux contrats conclus avec les clients et fondés sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent un taux de marge, ou sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent des frais de gestion fixes, sont constatés au moment où ces coûts sont engagés.

Les revenus relatifs au travail effectué pour des clients hors du cadre du contrat d'exploitation et d'entretien, comme les réparations d'immobilisations relatives à l'équipement, sont constatés quand les coûts sont engagés et, en principe, incluent une marge prédéterminée sur le coût de revient.

(d) Instruments financiers

Un instrument financier est un actif qui finira par être réglé en espèces.

Tous les instruments financiers sont évalués à leur coût, qui est plus ou moins égal à la juste valeur.

Les instruments financiers sont les suivants : placements de fonds liquides et à court terme, débiteurs, sommes à recevoir, portefeuille d'obligations, dépôts à terme, prêts en cours, créditeurs et charges à payer, et futurs avantages sociaux.

Aucun état de réévaluation des gains et des pertes n'a pas été préparé parce que tous les instruments financiers sont évalués au prix coûtant et qu'il n'y a pas de variation à comptabiliser pour la juste valeur.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

[e] Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants déclarés pour les éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les éléments importants sur lesquels portent de telles estimations et hypothèses sont notamment la charge d'amortissement, les charges à payer et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des renseignements additionnels deviennent disponibles.

2. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES

Ces investissements représentent la partie principale en souffrance des sommes à recevoir de clients pour les dépenses d'immobilisations engagées en leur nom par l'Agence, ainsi que les frais d'exploitation recouvrables, le cas échéant, non facturés.

Les sommes à recevoir sur les investissements s'appuient sur des ententes qui portent intérêt à des taux se situant entre 6,35 % et 9,63 %. L'échéancier de remboursement du capital pour les investissements se présente ainsi :

(période de 12 mois commençant en janvier)	*(en milliers de dollars)*
2018	258
2019	26
2020	29
	313
Moins : Partie à court terme	(258)
	55

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2017

2. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES (suite)

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'un réseau de canalisation d'eau qui a été terminée en mai 2000. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 18,6 millions de dollars au 31 décembre 2005. L'Agence a reconnu qu'il s'agissait d'un prêt douteux et, par conséquent, le montant du prêt, soit 18,6 millions de dollars, fait l'objet d'une provision pour créances douteuses.

À l'exception de la provision décrite dans la présente note, il n'y a pas de provision établie pour les sommes à recevoir sur les investissements.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Liquidités et investissements

L'Agence a 73,5 millions de dollars dans des dépôts bancaires, des dépôts à terme et un portefeuille d'obligations. Ce montant est réparti comme suit :

	(en milliers de dollars)
Dépôts bancaires	5 156
Obligations à court terme (taux des coupons de 1,54 %)	7 494
Dépôts à terme venant à échéance dans l'année (taux d'intérêt allant de 1,55 % à 1,91 %)	13 437
Liquidités et placements à court terme	26 087
Dépôts à terme venant à échéance d'ici deux ans (taux d'intérêt allant de 1,75 % à 2,22 %)	47 397
	73 484

La juste valeur des dépôts bancaires et des dépôts à terme approche leur valeur comptable et la juste valeur du portefeuille d'obligations à court terme s'élève à 7,4 millions de dollars.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2017

3. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(b) Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond au total des placements de fonds liquides et à court terme, des débiteurs, des placements dans des dépôts à terme, des sommes à recevoir et des prêts en cours.

Le risque de crédit de l'Agence est faible, car les débiteurs proviennent de municipalités et sont généralement payés en entier. Des examens de la cote de crédit sont effectués pour les clients autres que les municipalités. Tous les dépôts bancaires et placements à court terme sont détenus par de grandes banques à charte canadiennes.

Voici le détail des sommes à recevoir de municipalités et d'autres clients :

	(en milliers de dollars)
0 à 60 jours	29 132
61 à 90 jours	1 104
91 à 120 jours	347
121 à 150 jours	118
Plus de 151 jours	955
Total des débiteurs, municipalités et autres clients	31 656

Un débiteur est considéré comme étant compromis lorsque le processus de règlement de différend a échoué et que le compte est transmis à un avocat pour que d'autres mesures soient prises. Au 31 décembre 2017, deux comptes ont été considérés comme douteux. Les soldes impayés s'élevaient au total à 0,7 million de dollars (2016 – 0,8 million de dollars). Le montant net des débiteurs comprend une provision pour créances douteuses correspondant à 25 % des débiteurs datant de plus de 60 jours. L'Agence estime que cette pratique atténue le risque de provision incorrecte.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2017

3. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(c) Risque de flux de trésorerie

L'Agence a consenti à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier un prêt de 120 millions de dollars ayant pour date d'expiration le 1er mars 2023 et assorti d'un taux d'intérêt variable de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux offert en dollars canadiens. De plus, ses dépôts bancaires et à terme sont tributaires des taux d'intérêt en vigueur. L'Agence est donc exposée à un risque de flux de trésorerie lié aux fluctuations des taux d'intérêt.

(d) Autres

L'Agence est exposée à un faible risque associé aux coûts de l'électricité et des produits chimiques, car la plupart des contrats sont structurés de façon à transmettre ces coûts au client.

Mis à part les risques décrits dans les présentes notes, l'Agence n'est pas exposée à d'autres risques de change, de liquidité ou de prix autres sur ses instruments financiers.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	**Net Le 31 décembre 2017**	Net Le 31 décembre 2016
Logiciel	8 232	5 119	**3 113**	4 235
Systèmes informatiques	5 988	5 213	**775**	985
Mobilier et agencements	226	179	**47**	67
Matériel roulant	4 763	4 155	**608**	193
Matériel informatique	5 275	4 162	**1 113**	1 328
Machines et matériel	1 220	840	**380**	383
Améliorations locatives	426	302	**124**	169
	26 130	19 970	**6 160**	7 360

Le conseil d'administration a approuvé des dépenses d'immobilisations et de réingénierie d'un montant maximal de 14,7 millions de dollars pour les exercices 2012 et ultérieurs afin de moderniser la technologie de l'information utilisée pour l'exploitation et l'entretien ainsi que l'infrastructure de l'Agence . Au 31 décembre 2017, 12,9 millions de dollars avaient été dépensés et le projet est maintenant terminé. De l'argent restant, 1,2 million de dollars seront reportés pour être utilisés à la prochaine étape dans l'évolution de la technologie de l'AOE. En 2017, le conseil a approuvé le Programme de renouvellement des activités (PRA) de l'AOE qui sera mis en œuvre en 2018. Le PRA est axé sur des investissements stratégiques dans l'infrastructure, les systèmes de TI et les pratiques commerciales.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2017

5. ENGAGEMENTS RELATIFS À LA LOCATION

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2018	3 040
2019	2 555
2020	1 536
2021	731
Par la suite	232
	8 094

6. ACTIF NET

Lorsque l'Agence a été créée, le solde d'ouverture de l'actif net a été fourni par la province de l'Ontario sous forme de la valeur comptable de l'actif net au-delà des obligations prises en charge.

Les redressements ultérieurs du solde visent les coûts, comme les frais juridiques, qui ont trait aux biens reçus par la province de l'Ontario lorsque l'Agence a été créée.

En 2014, l'Agence a été désignée dans une action portant sur l'assainissement de la pollution des sols causée par un déversement de carburant diesel survenu avant la création de l'Agence. En 2016, la demande d'indemnisation a été réglée à l'amiable pour 1,2 million de dollars et la somme a été comptabilisée au cours de l'exercice 2016 à titre de rajustement de l'actif net. En 2017, une somme de 0,3 million de dollars a été récupérée auprès de l'assureur de l'Agence. De plus, l'AOE a été tenue de payer environ 0,2 million de dollars en frais juridiques et en frais de démolition d'une structure liée à la propriété qui existait avant la création de l'Agence. Ces sommes ont été comptabilisées à titre de rajustement de l'actif net.

7. ÉVENTUALITÉS

(a) Passif éventuel

L'agence est mise en cause dans diverses réclamations fondées en droit découlant du cours normal des activités, dont le résultat ne peut être déterminé pour le moment. La plupart des réclamations fondées en droit sont couvertes par une assurance dont la franchise varie entre 5 000 $ et 100 000 $, selon le moment où s'est produit l'événement ayant donné lieu à la réclamation et la nature de celle-ci.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2017

7. ÉVENTUALITÉS (suite)

(b) Lettres de crédit

L'Agence a une marge de crédit de 15 millions de dollars auprès de la Banque Royale du Canada. Au 31 décembre 2017, 7,8 millions de dollars de cette marge de crédit avaient été utilisés pour accorder des lettres de crédit à des municipalités, conformément à leur contrat d'exploitation et d'entretien.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

(a) Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi, les vacances non payées et les indemnités pour accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 13,7 millions de dollars (2016 – 13,8 millions de dollars), dont un montant de 4,6 millions de dollars (2016 – 4,0 millions de dollars) représente un élément du passif à court terme. Le montant imputé à l'état des revenus en 2017 était de 1,0 million de dollars (2016 – 1,4 million de dollars) et est inclus dans le poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

Au cours de l'année, les obligations courues au titre des avantages sociaux des employés ont été réduites de 0,6 million de dollars (2016 – 1,5 million de dollars) en raison d'une compression découlant des modifications apportées en vertu de la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario.

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation estimative de 2,9 millions de dollars (2016 – 3,1 millions de dollars) au titre des indemnités pour accidents du travail. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents en date du 31 décembre 2016 fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

La direction est d'avis que le solde du 31 décembre 2017 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif estimé de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant actualisé.

Le coût des autres avantages postérieurs au départ à la retraite et non liés aux régimes de retraite est pris en charge par la province et ne figure donc pas dans les états financiers.

(b) Régime de retraite

Les employés à temps plein de l'Agence participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2017

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF et co-promoteur de la CR-SEFPO, établit les paiements annuels de l'Agence pour les caisses. Comme les promoteurs sont chargés de veiller à ce que les caisses de retraite soient financièrement viables, tout excédent ou déficit actuariel non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne sont ni des actifs ni des obligations de l'Agence. Les paiements annuels de l'Agence de 4,6 millions de dollars (2016 – 4,6 millions de dollars) sont inclus dans les salaires et les avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

(c) Autres

Du fait de la relation de l'Agence avec la province, les opérations suivantes entre apparentés existent

(i) L'Agence a reçu des revenus de 2,2 millions de dollars (2016 – 3,0 millions de dollars) de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.

(ii) L'Agence a reçu des revenus de 1,7 million de dollars (2016 – 1,6 million de dollars) du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.

(iii) L'Agence a reçu des revenus de 0,2 million de dollars (2016 – 0,1 million de dollars) du ministère du Développement du Nord et des Mines pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.

(iv) L'Agence a reçu des revenus de 0,013 million de dollars (2016 – 0 million de dollars) du ministère du Développement du Nord et des Mines pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.

(v) Comme il est indiqué dans la note 3c), l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars, en cours, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier.

(vi) L'Agence compte sur la province pour traiter la paie et administrer les avantages sociaux, ainsi que pour obtenir des services juridiques et de vérification interne. La province assume certains de ces frais administratifs.

Agricorp®
Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Doug LaRose
Directeur général

Monika Sawa
Directrice des finances

Le 19 juin 2018

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Agricorp

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Agricorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Agricorp au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
opieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 2018

Agricorp

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Fonds d'Assurance-production	2018	2017
Actifs à court terme				
Trésorerie	3 015 $	33 716 $	36 731 $	42 762 $
Placements à court terme (note 5)	481	883 568	884 049	735 979
Débiteurs (note 4)	3 759	8 606	12 365	8 086
Fonds administrés (note 3)	32 986	-	32 986	111 193
Charges payées d'avance	597	-	597	650
Total des actifs à court terme	**40 838**	**925 890**	**966 728**	**898 670**
Placements à long terme (note 5)	-	-	-	108 856
Actif au titre des prestations constituées (note 11)	9 278	-	9 278	8 276
Immobilisations (note 6)	2 722	-	2 722	638
Total des actifs	**52 838**	**925 890**	**978 728**	**1 016 440**
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	5 205	169	5 374	5 682
Primes et revenus reportés (note 9)	5 837	17 690	23 527	20 667
Provisions pour indemnités	-	4 600	4 600	1 200
Fonds administrés (note 3)	32 986	-	32 986	111 193
Total du passif à court terme	**44 028**	**22 459**	**66 487**	**138 742**
Soldes des fonds				
Fonds non affectés	8 810	-	8 810	8 662
Fonds affectés	-	903 139	903 139	866 228
Total des soldes des fonds	**8 810**	**903 139**	**911 949**	**874 890**
Gains de réévaluation cumulés	-	292	292	2 808
Passif, soldes des fonds et gains de réévaluation cumulés	**52 838 $**	**925 890 $**	**978 728 $**	**1 016 440 $**

Engagements et éventualités (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvés au nom du conseil d'administration

Murray Porteous
Président du conseil d'administration

Patricia Lorenz
Présidente, Comité des finances et de la vérification

Agricorp

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Fonds d'Assurance-production	2018	2017
Revenus				
Financement – gouvernement provincial (note 8)	20 476 $	31 489 $	51 965 $	52 055 $
Financement – gouvernement fédéral (note 8)	19 510	47 249	66 759	68 024
Primes des producteurs	-	52 529	52 529	54 210
Services de consultation et autres services	910	-	910	852
Revenus de placements	58	16 613	16 671	16 970
Total des revenus	**40 954**	**147 880**	**188 834**	**192 111**
Charges				
Indemnités	-	108 031	108 031	127 709
Réassurance (note 10)	-	2 926	2 926	3 641
Administration (note 15)	40 806	-	40 806	40 020
Créances irrécouvrables	-	12	12	6
Total des charges	**40 806**	**110 969**	**151 775**	**171 376**
Excédent des revenus par rapport aux charges	148	36 911	37 059	20 735
Soldes des fonds au début de l'exercice	8 662	866 228	874 890	854 155
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	**8 810 $**	**903 139 $**	**911 949 $**	**874 890 $**

Opérations entre apparentés (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

(en milliers de dollars)	2018	2017
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	**2 808 $**	**6 752 $**
(Pertes) non réalisées sur les placements	(2 194)	(3 010)
(Gains) réalisés reclassés à l'état des résultats et des soldes des fonds	(322)	(934)
Variation nette au cours de l'exercice	(2 516)	(3 944)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	**292 $**	**2 808 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Fonds d'Assurance-production	2018	2017
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent des revenus par rapport aux charges	148 $	36 911 $	37 059 $	20 735 $
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds				
(Gains) réalisés sur les placements	-	(322)	(322)	(934)
Amortissement des immobilisations	520	-	520	572
Total	**668**	**36 589**	**37 257**	**20 373**
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	(1 125)	(3 154)	(4 279)	401
Charges payées d'avance	53	-	53	20
Actif au titre des prestations constituées	(1 002)	-	(1 002)	(262)
Créditeurs et charges à payer	(261)	(47)	(308)	(8 461)
Primes et revenus reportés	2 059	801	2 860	(6 744)
Provision pour indemnités	-	3 400	3 400	(2 970)
Total	**(276)**	**1 000**	**724**	**(18 016)**
Activités de placement				
(Achat) produit net de placements	(5)	(41 403)	(41 408)	17 311
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisations	(2 604)	-	(2 604)	(398)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(2 217)	(3 814)	(6 031)	19 270
Trésorerie au début de l'exercice	**5 232**	**37 530**	**42 762**	**23 492**
Trésorerie à la fin de l'exercice	**3 015 $**	**33 716 $**	**36 731 $**	**42 762 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

1. ! Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1er janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont répartis comme suit :

Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autres

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA ») aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, Agricorp a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de verser les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

À titre de société d'État, Agricorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. ! Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Agricorp utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des revenus et des charges. Les revenus sont normalement constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés et mesurables. Les charges sont constatées dés qu'elles sont engagées et mesurables, à la suite de la réception de biens et de services.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres à l'Assurance-production.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les logiciels en cours de développement sont comptabilisés au coût, ce qui comprend les montants directement liés à l'acquisition, au développement, à la personnalisation et à l'installation, ainsi qu'à la main-d'œuvre directement attribuable à ces activités. Les logiciels en cours de développement ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service.

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Sauf indication contraire, l'information sur les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Agricorp est présentée sur une base consolidée.

Agricorp contribue aux régimes selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à cinq jours de congé de maladie par an. Ceux-ci peuvent accumuler jusqu'à 47 jours de congé de maladie inutilisés, qui ne peuvent être utilisés que pour compléter la prestation d'invalidité de courte durée. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de ce programme sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes et revenus reportés dans l'état de la situation financiére.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût aprés amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à court terme sous forme de dépôt à vue au coût aprés amortissement, qui se rapproche de la juste valeur, et de comptabiliser tous les autres placements à leur juste valeur. Les certificats de placement garanti (CPG) sont évalués au coût plus les intérêts courus, qui se rapprochent de la juste valeur.

Les variations de juste valeur non réalisées sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées et ensuite transférées à l'état des résultats et des soldes des fonds.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et
Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothéses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothéses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes et revenus reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

3. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs de la province et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvemement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement provincial seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique *Cultivons l'avenir* en 2007 à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Ce programme fournit aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Depuis janvier 2015, la participation à Agri-stabilité n'est plus une exigence en matière d'admissibilité au PGR. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les modalités de l'accord, les producteurs qui participaient à Agri-stabilité et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du programme Agri-stabilité.

d) Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (PPAV)

Le PPAV fournit un soutien financier aux producteurs de raisins afin de les aider à couvrir les coûts associés à l'amélioration de leur production de raisins de cuve. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO. Le PPAV est financé entièrement par le gouvernement provincial.

e) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (PAPV-VQA)

Le PAPV-VQA offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

f) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO et du gouvernement fédéral, d'autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAARO et le gouvernement fédéral en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques programmes :

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 $ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Registre provincial des exploitations (RPE)

Établi en 2008, le RPE enregistre des parcelles de terre uniques en Ontario qui sont associées aux activités agroalimentaires. Le RPE permet de recueillir de l'information, notamment sur l'emplacement des entreprises agroalimentaires, les activités et les personnes-ressources en cas d'urgence, et il permet également de tenir

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

à jour une base de données à laquelle le Ministère peut avoir accès pour les préparatifs et les interventions en cas d'urgence. Dans le cadre du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires, il incombe à toutes les provinces de mettre en place un système d'enregistrement des installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents et de situations d'urgence qui pourraient nuire aux entreprises du secteur agroalimentaire et aux consommateurs. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO en février 2018.

Programme de soutien visant les produits horticoles comestibles (PSPHC)

Le PSPHC est un programme de soutien de deux ans annoncé par le gouvernement provincial dans son exposé économique d'automne de 2017. Le programme appuie les producteurs de fruits et légumes et les autres producteurs horticoles de l'Ontario en les aidant à s'adapter à l'évolution des pressions financières auxquelles fait face le secteur et à s'adapter à un nouveau climat d'affaires pour les petites entreprises. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO en janvier 2018.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (PIFBFA)

En vertu du PIFBFA, les propriétés agricoles admissibles paient un taux d'imposition foncier réduit pour leur superficie. À l'heure actuelle, le MAAARO assure la prestation du PIFBFA, effectue les évaluations d'admissibilité pour toutes les propriétés agricoles évaluées et fait rapport des propriétés qui satisfont à toutes les exigences du PIFBFA à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM). La SEFM transmet ensuite cette information aux municipalités locales. La municipalité taxera ensuite au taux d'imposition des biens-fonds agricoles les propriétés qui répondent aux exigences.

En juillet 2017, le gouvernement provincial a fait savoir que ses activités liées à la prestation du PIFBFA seront transférées à Agricorp au début de 2019. Entre-temps, Agricorp travaillera à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des processus opérationnels et des capacités du système pour faciliter ce transfert. Il n'y a aucun changement lié à la participation de la SEFM ou des municipalités à ce programme.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2018	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture en 2018
Agri-stabilité	92 889 $	40 910 $	17 183 $	(82 022) $	(54 371) $	14 589 $
PGR–CO	144		31 893	4	(30 516)	1 525
PGR–BÉT	4 913	-	37 677	(170)	(38 667)	3 753
PGR–PAGR	9 419	-	25 402	(3 010)	(22 657)	9 154
PSAG	2 533	-		29		2 562
PPAV	783	-	1 822	1	(1 731)	875
PAPV-VQA		-	7 500		(7 500)	
Autres programmes	512	-	2 038	11	(2 033)	528
Total	**111 193 $**	**40 910 $**	**123 515 $**	**(85 157) $**	**(157 475) $**	**32 986 $**

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2017	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture en 2017
Agri-stabilité	73 018 $	45 940 $	23 085 $	9 649 $	(58 803) $	92 889 $
PGR–CO	256	-	36 335	(9)	(36 438)	144
PGR–BÉT	6 432	-	40 059	(1 383)	(40 195)	4 913
PGR–PAGR	8 879	-	21 070	223	(20 753)	9 419
PSAG	2 507	-	-	26	-	2 533
PPAV	306	-	1 868	465	(1 856)	783
PAPV-VQA	-	-	7 000	-	(7 000)	-
Autres programmes	467	-	4	45	(4)	512
Total	**91 865 $**	**45 940 $**	**129 421 $**	**9 016 $**	**(165 049) $**	**111 193 $**

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

4. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2018	2017
Financement – gouvernement fédéral	8 948 $	5 403 $
Financement – gouvernement provincial	2 100	1 408
Autres	1 464	1 411
	12 512	8 222
Moins : Provision pour créances douteuses	(147)	(136)
Total	**12 365 $**	**8 086 $**

5. Placements

Les lois limitent les placements d'Agricorp à des instruments trés liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financiéres nationales et d'autres valeurs mobiliéres approuvées par le ministre des Finances.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2018	2017
Court terme		
Province de l'Ontario	11 625 $	21 905 $
Autres gouvernements provinciaux	37 888	31 932
Services publics provinciaux	22 012	11 634
Institutions financières – dépôts détenus	277 660	195 775
Institutions financières – certificats de placement garanti	534 864	469 692
Institutions financières – obligations	-	5 041
Total à court terme	**884 049**	**735 979**
Long terme		
Province de l'Ontario	-	11 507
Autres gouvernements provinciaux	-	39 358
Services publics provinciaux	-	22 514
Institutions financières – certificats de placement garanti	-	35 477
Total à long terme	-	**108 856**
Total des placements	**884 049 $**	**844 835 $**

b) Échéances du portefeuille de placements

(en milliers de dollars)	2018	2017
Moins de 1 an	884 049 $	735 979 $
De 1 an à 3 ans	-	108 856
Total	**884 049 $**	**844 835 $**

c) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	277 660 $	195 775 $
Certificats de placement garanti	2	534 864	505 168
Obligations	1	71 525	143 892
Total		**884 049 $**	**844 835 $**

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

6. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette 2018	Valeur comptable nette 2017
Mobilier et agencements	1 218 $	1 217 $	1 $	3 $
Matériel informatique	3 726	2 991	735	566
Améliorations locatives	1 958	1 952	6	10
Logiciels	13 315	13 178	137	59
Logiciels en cours de développement	1 843	-	1 843	-
Total	**22 060 $**	**19 338 $**	**2 722 $**	**638 $**

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur capitaux propres. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur capitaux propres important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangéres ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, qui restreint les placements d'Agricorp à des instruments trés liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financiéres nationales et d'autres valeurs mobiliéres approuvées par le ministre des Finances.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financiére, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Les taux d'intérêt du portefeuille d'obligations d'Agricorp varient de 3,64 à 5,50 % (2017 – 2,28 à 5,50 %) et les obligations sont assorties d'échéances qui tombent entre août et décembre 2018 (2017 – juin 2017 et décembre 2018). En date du 31 mars 2018, une variation de 1 % des taux d'intérêt, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, augmenterait ou diminuerait la valeur des obligations d'environ 0,4 million de dollars (2017 – 1,6 million de dollars).

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe d'Agricorp. Le rendement moyen des placements est de 2,01 % (2017 - 2,20 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de maniére importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

c) Risque de crédit

Général

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement

Réassurance

Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financiére en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur.

Généralement, les réassureurs doivent avoir au minimum la note financiére « A- » fondée sur les agences de notation A.M. Best et Standard and Poor's. D'aprés son jugement professionnel, la direction fixe une limite pour établir le montant maximal de couverture qui peut être cédé en vertu d'un contrat de réassurance avec un seul réassureur.

Recouvrement

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Placements

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matiére de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

8. Financement – provincial et fédéral

a) Fonds d'Assurance-production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

b) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production, d'Agri-stabilité et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PPAV, du PAPV-VQA, du RPE, du PSPHC et du PIFBFA sont financés par le gouvernement provincial.

9. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes au titre de l'Assurance-production de 17,7 millions de dollars (2017 - 16,9 millions de dollars) reçues par Agricorp au cours de l'exercice considéré, et sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés. Les revenus reportés comprennent

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

le financement de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 2,7 millions de dollars (2017 – 0,7 million de dollars) et d'autres montants reportés de 3,1 millions de dollars (2017 – 3,2 millions de dollars).

10. Convention de réassurance

Agricorp gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes au titre de l'Assurance-production selon les seuils négociés. Agricorp a signé des conventions de réassurance afin d'atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes pour des indemnités d'Assurance-production de 2017 supérieures à 598 millions de dollars jusqu'à concurrence de 661 millions de dollars (année de production 2016 – supérieures à 495 millions de dollars jusqu'à concurrence de 587 millions de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour l'année de production 2017 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu par Agricorp.

Agricorp a signé en décembre 2017 une convention aux termes de laquelle elle a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2018. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes se situant entre 16 % et 21 % (sur une base de coréassurance de 50 %) de la responsabilité couverte (responsabilité maximale de 4,00 milliards de dollars) (2017 – 19 % et 21 %, responsabilité maximale de 3,75 milliards de dollars).

11. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour tous les employés à temps plein et les employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Les variations qui ont touché les régimes de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

(en milliers de dollars)	2018	2017
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	50 828 $	45 337 $
Coût des services rendus	2 917	2 557
Intérêts débiteurs	3 116	2 798
Cotisations salariales	1 650	1 438
Prestations versées	(2 358)	(1 545)
Perte (gain) actuarielle	(1 379)	146
Modification au régime	-	97
Solde à la fin de l'exercice	**54 774**	**50 828**
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	61 239	52 622
Rendement réel des actifs du régime	2 937	6 211
Cotisations patronales	3 152	2 513
Cotisations salariales	1 650	1 438
Prestations versées	(2 358)	(1 545)
Juste valeur à la fin de l'exercice	**66 620**	**61 239**
Situation de capitalisation		
Excédent du régime	11 846	10 411
(Gain) actuariel non amorti	(2 568)	(2 135)
Actif au titre des prestations constituées	**9 278 $**	**8 276 $**

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2018 (%)	2017 (%)
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,00	6,00
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	6,00	6,00
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	6,00	6,00
Taux de croissance des salaires	2,75	3,25

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

La charge nette du régime de prestations d'Agricorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 917 $	2 557 $
Intérêts débiteurs	3 116	2 798
Rendement prévu des actifs du régime	(3 748)	(3 233)
Amortissement (d'un gain) d'une perte non constatée	(136)	44
Modification au régime	-	97
Charge nette du régime de prestations	**2 149 $**	**2 263 $**

Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2018 (%)	2017 (%)
Actions canadiennes	28,4	30,5
Actions américaines	18,2	18,6
Actions internationales	12,7	11,6
Obligations	24,2	28,8
Titres immobiliers	10,1	8,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,4	1,6
Valeur totale du régime	**100,0**	**100,0**

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le poste « Administration » de l'état des résultats et des soldes des fonds inclut la charge pour le régime de retraite, qui s'éléve à 2,1 millions de dollars (2017 – 2,3 million de dollars).

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1er janvier 2017. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 7,0 millions de dollars sur la base de la continuité et présentait un déficit de solvabilité et de liquidation de 9,2 millions de dollars. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des réglements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario) Le paiement du déficit de solvabilité doit être effectué sur une période de cinq ans. Un choix a été fait pour reporter ces paiements de deux ans, de sorte qu'à compter du 1er janvier 2019, 2,1 millions de dollars seront versés annuellement au régime de retraite pendant cinq ans. La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée au 1er janvier 2020.

12. Engagements et éventualités

a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées restantes de ces contrats de location sont les suivants :

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

(en milliers de dollars)	Siège social (note 13)	Autres	Total
2019	1 153 $	2 605 $	3 758 $
2020	1 170	859	2 029
2021	1 189	611	1 800
2022	1 207	449	1 656
2023	1 226	391	1 617
Années suivantes	3 799	1 265	5 064
Total	**9 744 $**	**6 180 $**	**15 924 $**

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

13. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Le coût des services administratifs, juridiques et d'audit interne s'est élevé à 0,2 million de dollars (2017 – 0,2 million de dollars). En outre, Agricorp loue les locaux de son siège social à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour un coût total annuel de 1,1 million de dollars (2017 – 1,1 million de dollars). Agricorp a généré des revenus de 52,0 millions de dollars (2017 – 52,1 millions de dollars) auprès du MAAARO comme représentant sa part des primes d'Assurance-production et du financement de fonctionnement.

14. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 32 000 $ (2017 – 43 000 $). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 $. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation des traitements dans le secteur public 2017 : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : https://www.ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements-dans-le-secteur-public-2017-employes-de-tous-les-secteurs-et-employes-en.

Pour l'année civile 2017, les montants réels payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	165 203 $	527 $
Dosanjh, Baljit	Directeur du développement des systèmes et des services de réseau informatique	154 014	505
Fazil, Abbas	Directeur des Services d'architecture de TI	153 654	485
LaRose, Doug	Directeur général	190 803	595
Sayer, Greg	Directeur principal des Services juridiques	157 296	524

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

15. Administration

(en milliers de dollars)	2018	2017
Salaires et avantages sociaux	32 062 $	31 459 $
Matériel et entretien	2 610	2 471
Services de consultation et services professionnels	1 750	1 972
Installations	1 498	1 387
Frais de bureau	782	590
Frais de téléphone et services postaux	767	787
Utilisation d'un véhicule et déplacements	586	582
Amortissement	520	572
Autres	231	200
Total	**40 806 $**	**40 020 $**

16. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

17. Événement postérieur à la clôture

Nouveau cadre stratégique pour l'agriculture

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture du Canada ont conclu une entente sur un nouveau cadre stratégique pour l'agriculture, le *Partenariat canadien pour l'agriculture* (le Partenariat), qui est entré en vigueur en avril 2018, en remplacement du cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2* (CA2), qui a pris fin en mars 2018. Le nouveau cadre a pour but de renforcer le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agroindustriels en l'aidant à innover, à croître et à prospérer de façon continue. De plus, les producteurs continueront d'avoir accès à une solide gamme de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE). À l'instar de CA2, le Partenariat est un investissement quinquennal des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui vise à renforcer le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Pour obtenir une liste complète des changements apportés à la gamme de programmes de GRE dans le cadre du Partenariat, consultez le site Web du gouvernement du Canada – Agriculture et Agroalimentaire Canada.

LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Déclaration de responsabilité de la direction

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers, des commentaires et de l'analyse de la direction et de tous les autres renseignements figurant dans le présent Rapport annuel relèvent de la direction d'Aide juridique Ontario qui en assume la responsabilité. Dans le cadre de ces responsabilités, il incombe à la direction de procéder au choix et à l'application cohérente de principes et de méthodes comptables appropriés, outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public au Canada et en tenant compte de l'importance relative des divers éléments. Les principaux principes comptables suivis par Aide juridique Ontario sont décrits dans les états financiers.

La direction a conçu et applique un système de contrôle interne, de pratiques de conduite de ses activités et de communication d'informations financières de façon à fournir l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et que des rapports financiers pertinents et fiables sont produits en temps opportun. Des vérificateurs internes, qui sont des employés d'Aide juridique Ontario, examinent et évaluent les contrôles internes au nom de la direction.

Par l'intermédiaire d'un Comité des finances et de la vérification, le conseil d'administration d'Aide juridique Ontario veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des rapports financiers et du contrôle interne. Ce comité rencontre régulièrement la direction et le vérificateur afin de discuter des contrôles internes, des résultats des vérifications ainsi que de ses conclusions concernant la suffisance des contrôles internes et la qualité des rapports financiers. Les vérificateurs peuvent rencontrer le comité, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de son travail.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a examiné les états financiers ci-joints. Le vérificateur général a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'exprimer une opinion quant à leur conformité aux normes comptables pour le secteur public au Canada. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.

Janet Budgell acting for
David Field
Président-directeur général

Le 19 juin 2018

Louis Dimitracopoulos
Directrice générale de l'administration et Vice-présidente
Le 19 juin 2018

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Aide juridique Ontario
et à la procureure générale de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Aide juridique Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, des variations de l'actif net (du déficit) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

La vérificatrice générale,

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 2018

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Aide juridique Ontario

État de la situation financière

	31 mars 2018 (en milliers de dollars)	31 mars 2017 (en milliers de dollars) (note 14)
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**21 722 $**	4 702 $
Placements (note 5)	**20 196**	5 028
Charges payées d'avance et autres actifs	**2 870**	2 489
Créances clients (note 4 a))	**11 905**	14 298
Autres créances (note 4 b))	**13 806**	15 989
	70 499 $	42 506 $
Créances clients non courantes (note 4 a))	**17 445**	20 124
Immobilisations (note 6)	**3 619**	4 486
TOTAL DE L'ACTIF	**91 563 $**	67 116 $
PASSIF ET ACTIF NET		
Passifs courants		
Dettes d'exploitation et charges à payer (note 7)	**104 291 $**	91 274 $
Passifs non courants		
Passif au titre des prestations constituées (notes 11 et 14)	**2 236 $**	2 253 $
Actif net (déficit)		
Déficit cumulé net (note 14)	**(18 583) $**	(30 897) $
Placement dans des immobilisations (note 8)	**3 619**	4 486
	(14 964)	(26 411)
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	**91 563 $**	67 116 $

Au nom du conseil d'administration,

Président

Aide juridique Ontario

État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars) (note 14)
REVENUS		
Total du financement gouvernemental (notes 1 a), 1 b) et 2))	**428 016 $**	414 373 $
La Fondation du droit de l'Ontario	**46 916**	29 345
Apport des clients	**10 742**	11 157
Recouvrement auprès des clients et autres recouvrements	**1 081**	941
Revenu de placement (note 5)	**415**	182
Revenus divers	**485**	-
TOTAL DES REVENUS	**487 655 $**	455 998 $
CHARGES (notes 3)		
Programmes des clients		
Programme de certificats d'aide juridique		
Criminel – causes majeures	**29 924 $**	29 501 $
Criminel – autres	**94 411**	95 907
Total partiel	**124 335**	125 408
Droit de la famille	**75 545**	76 280
Immigration et réfugiés	**25 128**	22 838
Autres domaines du droit civil	**7 362**	7 262
Total partiel	**232 370**	231 788
Conférences de règlement	**222**	232
Bureaux du droit de la famille	**6 107**	6 955
Bureaux de droit intégré	**4 314**	4 120
Bureaux du droit criminel	**2 248**	3 051
Bureau du droit des réfugiés	**4 246**	4 349
Stagiaires en droit	**1 355**	1 976
Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation	**1 901**	1 885
Certificats	**252 763**	254 356
Programme des avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	**53 974**	53 909
Services élargis	**2 107**	2 337
Total partiel	**56 081**	56 246
Cliniques de services juridiques et services spéciaux		
Services relevant du domaine de pratique des cliniques de services juridiques (note 9)	**80 113**	80 331
Sociétés étudiantes de services d'aide juridique	**4 796**	5 675
Projet de gestion de l'information dans les cliniques de services juridiques	**912**	1 108
Total partiel	**85 821**	87 114
Projets d'innovation dans la prestation des services		
Autres	**2 152**	2 205
Total partiel	**2 152**	2 205

Aide juridique Ontario

État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars) (note 14)
CHARGES (suite)		
Soutien aux programmes		
Activités régionales	**2 656**	3 061
Services – bureaux régionaux et de districts	**14 349**	15 237
Centre de service à la clientèle et de service juridique	**8 923**	10 494
Total partiel	**25 928**	28 792
TOTAL DES PROGRAMMES DES CLIENTS	**422 745**	428 713
Soutien aux prestataires de services		
Service de recherche	**3 767**	3 857
Services aux avocats et paiements	**2 654**	2 833
Total partiel	**6 421**	6 690
Administration et autres coûts		
Bureau provincial	**36 355**	38 804
Amortissement	**2 700**	3 249
Créances irrécouvrables	**7 987**	3 988
Total partiel	**47 042**	46 041
TOTAL DES CHARGES	**476 208 $**	481 444 $
Excédent (déficit) des revenus sur les charges pour l'exercice	**11 447 $**	(25 446) $

Aide juridique Ontario

État de l'évolution de l'actif net (du déficit)

Exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)	**Actif net (note 8)**	**Déficit cumulé**	**2018 Total**	2017 Total (note 14)
Actif net (déficit) à l'ouverture de l'exercice, tel que présenté antérieurement	**4 486 $**	**(30 897) $**	**(26 411) $**	(304) $
Ajustement au titre de l'exercice précédent (note 14)	-	-	-	(661)
Actif net (déficit) à l'ouverture de l'exercice, retraité	4 486 $	(30 897) $	(26 411) $	(965)
Variation nette des immobilisations	**(867)**	**867**	**-**	**-**
Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice	**-**	**11 447**	**11 447**	(25 446)
Actif net (déficit) à la clôture de l'exercice	**3 619 $**	**(18 583) $**	**(14 964) $**	(26 411) $

Aide juridique Ontario

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	**2018 (en milliers de dollars)**	2017 (en milliers de dollars) (note 14)
Flux de trésorerie liés aux		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) des revenus sur les charges pour l'exercice	**11 447 $**	(25 446) $
Activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	**2 700**	3 249
Variation des soldes hors trésorerie :		
Passif au titre des prestations de retraite constituées	**(17)**	(21)
Intérêts courus sur les placements	**(168)**	99
Charges payées d'avance et autres actifs	**(381)**	141
Créances clients	**2 393**	1 411
Autres créances	**2 183**	(4 877)
Créances clients non courantes	**2 679**	871
Dettes d'exploitation et charges à payer	**13 017**	6 042
Apports reportés	**-**	(5 477)
Réserve pour éventualités	**-**	(1 400)
	33 853 $	(25 408) $
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Rachat de placements	**5 000 $**	35 500 $
Achat de placements	**(20 000)**	(10 000)
	(15 000)	25 500
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	**(1 833) $**	(753) $
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	**17 020**	(661)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**4 702**	5 363
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**21 722 $**	4 702 $

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2018

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (« AJO » ou la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1er avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à la Société le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- constater les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province d'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu, tout en étant efficace et rentable.

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité des comptables professionnels agréés du Canada pour le secteur public [« SP »]*, ainsi qu'aux normes comptables SP 4200 à SP 4270 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public, ce qui constitue les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du secteur public au Canada et comprend les principales méthodes comptables résumées ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : i) à la juste valeur ou ii) au coût ou au coût amorti. L'entité détermine le classement de ses instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale.

Les placements présentés à la juste valeur se composent d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que de placements dans des fonds communs et de placements dans des titres à revenu fixe qui sont désignés comme étant évalués à la juste valeur par la Société au moment de leur acquisition. Les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les placements à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Tout profit ou perte de réévaluation est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation et le montant cumulé est reclassé à l'état des résultats au moment de la cession ou du règlement.

Les placements dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas désignés comme étant évalués à la juste valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont ensuite évalués au coût après amortissement, selon la méthode de l'amortissement linéaire, diminué des provisions pour dépréciation.

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2018

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Toutes les transactions de placement sont comptabilisées selon la date de transaction.

Les autres instruments financiers, dont les créances clients et les dettes d'exploitation et charges à payer, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût, déduction faite des provisions pour dépréciation.

COMPTABILISATION DES REVENUS

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports grevés d'affectations externes sont reportés lorsqu'ils sont initialement inscrits dans les comptes et ils sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont initialement inscrits dans les comptes si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée aux montants à facturer, les apports des clients sont constatés à titre de revenus lorsque la Société comptabilise la facture d'un avocat pour le compte d'un client. Les jugements, les coûts et les règlements sont constatés à titre de revenus au moment où ils surviennent.

Les revenus de placement, qui sont composés d'intérêts, sont constatés dans l'état des résultats à mesure qu'ils sont gagnés.

COMPTABILISATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme de certificats comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des frais juridiques au titre des services rendus mais non encore facturés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires ainsi que les placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant au comptant connu, dont la valeur est peu susceptible de changer et dont l'échéance initiale est généralement de un an ou moins.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	- 5 ans
Matériel informatique	- 3 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	- 3 à 7 ans
Améliorations locatives	- sur la durée du bail

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2018

RÉGIMES D'AVANTAGES DES SALARIÉS

La Société comptabilise ses obligations au titre d'un régime à prestations déterminées à l'intention des salariés et les coûts connexes. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les salariés est déterminé par calcul actuariel selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses de la direction quant aux estimations les plus probables. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amorti(e)s selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des salariés actifs. Les coûts des services passés sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les passifs sont évalués à l'aide d'un taux d'actualisation établi en fonction du coût d'emprunt de la Société. Les cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant constaté des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant constaté des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles. Les états financiers contiennent ainsi des estimations importantes concernant la provision pour créances clients, les frais juridiques au titre de services rendus mais non encore facturés et les prestations constituées.

1. Financement gouvernemental

Selon l'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, la Société et le procureur général de l'Ontario (le « procureur général ») doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le ministère du Procureur général (« MPG ») et la Société. Le dernier protocole d'entente a été signé le 12 novembre 2014.

a) La Société dépend du ministère du Procureur général de la province d'Ontario sur le plan économique, et les apports sont comptabilisés comme suit :

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Apports généraux	**361 036 $**	365 563 $
Admissibilité financière (note 2)	**66 980**	48 810
Total des apports	**428 016 $**	414 373 $

b) Les apports provenant de la province d'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2018 comprennent un montant de 62,6 M$ (60,4 M$ en 2017) qui représente une attribution de fonds accordée par le gouvernement fédéral à la province dans le cadre du droit criminel (46,7 M$), en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des dépenses en droit de l'immigration et des réfugiés (15,9 M$), ces montants étant attribués pour contraintes exceptionnelles selon une entente de partage des frais.

c) Le paragraphe (3) de l'article 66 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances n'exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe (2) de l'article 69).

2. Admissibilité financière

Depuis 2014, le gouvernement de l'Ontario prévoit dans son budget provincial des montants spéciaux de financement visant à fournir aux Ontariens un meilleur accès à la justice. Par conséquent, AJO a pu hausser le seuil d'admissibilité financière de 6 % par année. La première hausse a eu lieu le 1er novembre 2014, et les hausses suivantes ont eu lieu le 1er avril de chaque année. D'autres augmentations annuelles sont prévues jusqu'en 2020. AJO a reçu 67,0 M$ (note 1 a)) de la province d'Ontario en 2017-2018 (48,8 M$ en 2017), et la province s'est engagée à accroître le financement à 86,3 M$ en 2018-2019, à 106,4 M$ en 2019-2020 et à 120,1 M$ en 2020-2021.

AJO a pour objectif d'accroître le nombre de clients ayant accès à la justice et de veiller à ce que le financement lié à l'admissibilité financière soit utilisé en totalité dans le cadre du programme de certificats et de la nouvelle clinique de services juridiques et des programmes aux employés.

Pour les trois derniers exercices, les charges engagées ont excédé les apports reçus : ces écarts entre les revenus et les charges se contrebalanceront sur la durée du programme. En moyenne, trois années sont nécessaires pour que tous les coûts liés à un certificat soient passés en charges. Au 31 mars 2018, le déficit se chiffrait à 10,9 M$ (18,6 M$ en 2017). Pour l'exercice à l'étude, AJO a engagé des charges de 59,3 M$ (61,8 M$ en 2017).

Depuis la création du programme, AJO a enregistré des entrées cumulatives de 153,7 M$ et a engagé des charges cumulatives de 164,6 M$.

3. Charges par objet

Le tableau qui suit présente le total de chaque catégorie de charges :

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars) (note 14)
Certificats	**230 768**	229 943
Indemnités quotidiennes des avocats de service	**22 030**	22 193
Financement des cliniques	**84 230**	87 629
Autres paiements de transfert	**1 901**	1 885
Salaires et avantages sociaux	**102 712**	110 069
Baux	**4 912**	4 842
Créances irrécouvrables, amortissement et autres charges	**29 655**	24 883
	476 208 $	481 444 $

Les charges par objet résument le total des montants au titre des salaires, des avantages sociaux et des charges administratives. L'état des résultats présente le financement de programmes comprenant les salaires, les avantages sociaux et les autres charges.

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2018

4. Créances

a) Créances clients

La Société dispose d'un programme d'apport des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution de certificats permettant de recevoir des services juridiques gratuitement. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution, en vertu de laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels, un privilège sur des biens, ou les deux.

31 mars 2018 (en milliers de dollars)	**Total**	**De 1 à 30 jours**	**De 31 à 60 jours**	**De 61 à 90 jours**	**Plus de 90 jours**
Créances clients	**61 382 $**	**144 $**	**470 $**	**111 $**	**60 657 $**
Moins : provision pour perte de valeur	**(32 032)**	**(57)**	**(189)**	**(54)**	**(31 732)**
	29 350 $	**87 $**	**281 $**	**57 $**	**28 925 $**

31 mars 2017 (en milliers de dollars)	**Total**	**De 1 à 30 jours**	**De 31 à 60 jours**	**De 61 à 90 jours**	**Plus de 90 jours**
Créances clients	65 049 $	32 $	198 $	88 $	64 731 $
Moins : provision pour perte de valeur	(30 627)	(12)	(106)	(28)	(30 481)
	34 422 $	20 $	92 $	60 $	34 250 $

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Comprend		
Créances clients (sans privilège) à court terme	**11 905**	14 298
Créances clients (avec privilège) à long terme	**17 445**	20 124
	29 350 $	34 422 $

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2018

4. Créances (suite)

b) Autres créances

Les autres créances sont principalement composées de montants à recevoir de la Fondation du droit de l'Ontario, de l'Agence du revenu du Canada pour la taxe de vente harmonisée ainsi que du ministère de la Justice (« MJ ») fédéral et du MPG pour les causes visées par le protocole.

31 mars 2018 (en milliers de dollars)	**Total**	**De 1 à 30 jours**	**De 31 à 60 jours**	**De 61 à 90 jours**	**Plus de 90 jours**
Causes visées par le protocole du MPG	**3 754 $**	**1 727 $**	**- $**	**- $**	**2 027 $**
Causes visées par le protocole du MJ	**363**	**-**	**-**	**363**	**-**
TVH à recevoir	**3 073**	**3 073**	**-**	**-**	**-**
Fondation du droit de l'Ontario	**6 300**	**6 300**	**-**	**-**	**-**
Autres créances	**316**	**-**	**-**	**-**	**316**
Total des autres créances	**13 806 $**	**11 100 $**	**- $**	**363 $**	**2 343 $**

31 mars 2017 (en milliers de dollars)	**Total**	**De 1 à 30 jours**	**De 31 à 60 jours**	**De 61 à 90 jours**	**Plus de 90 jours**
Causes visées par le protocole du MPG	1 681 $	1 681 $	- $	- $	- $
Causes visées par le protocole du MJ	565	375	-	-	190
TVH à recevoir	8 606	3 262	2 596	2 748	-
Fondation du droit de l'Ontario	4 570	4 570	-	-	-
Autres créances	567	567	-	-	-
Total des autres créances	15 989 $	10 455 $	2 596 $	2 748 $	190 $

31 mars 2018

5. Placements

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Certificats de placement garanti	**20 000 $**	5 000 $
Intérêts courus	**196**	28
	20 196 $	5 028 $

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes (1), (2), (3) et (4) de l'article 7 du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. La politique de la Société concernant les placements à court terme et à long terme consiste à investir dans des placements très liquides, comme des titres du gouvernement fédéral du Canada, des titres de gouvernements provinciaux canadiens ou d'autres certificats de placement garanti émis ou garantis par des institutions financières canadiennes ayant une notation de A ou supérieure. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2018 sont conformes aux exigences de la loi. Des placements à court terme détenus de 20,0 M$ (5,0 M$ en 2017) portent intérêt au taux préférentiel moins 1,9 %.

En 2018, la Société a touché des revenus de placement de 0,4 M$ (0,2 M$ en 2017).

6. Immobilisations

	2018 (en milliers de dollars)		2017 (en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	**114 $**	**91 $**	131 $	87 $
Matériel informatique	**3 723**	**2 629**	4 741	3 007
Améliorations locatives	**8 019**	**5 573**	6 903	4 660
Logiciels pour toute l'entreprise	**17 938**	**17 882**	17 910	17 445
	29 794 $	**26 175 $**	29 685 $	25 199 $
Valeur comptable nette		**3 619 $**		4 486 $

7. Dettes d'exploitation et charges à payer

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Comptes juridiques		
- charges à payer au titre des factures reçues, mais non réglées	**22 233 $**	20 775 $
- estimations des services rendus, mais non encore facturés	**68 900**	60 783
Incitations à la location	**1 613**	336
Dettes fournisseurs et autres charges à payer	**8 644**	6 781
Indemnités de vacances	**2 901**	2 599
	104 291 $	91 274 $

8. Actif net

Le placement dans les immobilisations représente le montant de l'actif net qui ne peut être utilisé à d'autres fins, ayant servi à financer l'achat d'immobilisations. Les variations de l'actif net investi dans les immobilisations au cours de l'exercice englobent ce qui suit :

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Solde à l'ouverture de l'exercice	**4 486 $**	6 982 $
Achat d'immobilisations	**1 833**	753
Amortissement	**(2 700)**	(3 249)
Solde à la clôture de l'exercice	**3 619 $**	4 486 $

9. Cliniques de services juridiques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services en droit de la pauvreté à la collectivité qu'elles servent, sur une base autre que la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organisations constituées en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais doivent lui rendre des comptes en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'un audit indépendant et doit fournir à la Société des états financiers audités pour la période visée par le financement.

Le total du financement versé aux cliniques communautaires comprend des virements de fonds directs et le coût des services de soutien centralisés.

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Sommes versées aux cliniques et pour le compte de celles-ci	**80 113 $**	80 331 $

10. Engagements et éventualités

a) La Société émet des certificats aux particuliers qui demandent une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2018, selon les estimations de la direction, la Société pourrait être toujours responsable des certificats émis le 31 mars 2018 ou avant cette date, pour un montant total de 64,8 M$ (58,3 M$ en 2017), en plus des factures reçues et de l'estimation faite par la direction des frais juridiques au titre de services rendus, mais non encore facturés.

31 mars 2018

10. Engagements et éventualités (suite)

b) La Société loue un véhicule, du matériel et des locaux dans toute la province. Le loyer et les charges d'exploitation estimatives sont fondés sur les contrats de location et les charges au titre des loyers supplémentaires. Les loyers et charges locatives pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	Loyer de base (en milliers de dollars)	Charges d'exploi-tation (en milliers de dollars)	Véhicule et matériel (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
2019	1 491 $	2 525 $	68 $	4 084 $
2020	1 963	2 421	58	4 442
2021	1 614	2 167	54	3 835
2022	1 536	2 167	34	3 737
2023	1 426	2 053	20	3 499
Par la suite	8 252	11 179	-	19 431
	16 282 $	22 512 $	234 $	39 028 $

c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. L'issue et le règlement final de ces actions ne sont pas connus; cependant, d'après les réclamations effectuées, la direction a estimé le montant à 1,0 M$ (0,3 M$ en 2017), et établi la provision nécessaire. Certaines de ces actions en justice sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 50 000 $, selon le moment auquel survient la réclamation et la nature de celle-ci.

11. Régimes de retraite

La Société offre deux régimes de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime régulier est constitué de deux volets : un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées. En outre, la Société offre également un régime complémentaire de retraite non agréé à l'intention des cadres supérieurs.

Volet à cotisations déterminées

Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 970 salariés (982 salariés en 2017). La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 7,1 M$ pour l'exercice (7,6 M$ en 2017). AJO a un régime de transition visant à amener tous les salariés à verser une cotisation de 9 % des gains ouvrant droit à pension des salariés. Actuellement, le taux des cotisations des salariés varie de 8 % à 9 %, selon la cotisation des salariés au volet du régime. D'ici 2019, les cotisations de tous les employés devraient atteindre 9 %.

31 mars 2018

11. Régimes de retraite (suite)

Volet à prestations déterminées

Le volet à prestations déterminées du régime couvre un total de 16 salariés : trois participants actifs (trois participants en 2017) et 13 retraités (13 retraités en 2017). Les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne estimée des salariés actifs, laquelle était de trois ans au 31 mars 2018 (trois ans en 2017). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à des intervalles ne dépassant pas trois ans. La dernière évaluation a été achevée le 1er janvier 2017. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de la capitalisation sera préparée au 1er janvier 2020. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

La Société évalue son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Obligation au titre des prestations constituées	**3 609 $**	3 576 $
Actifs des régimes à la valeur de marché	**4 332**	4 319
Situation de capitalisation — Excédent des régimes	**723**	743
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	**(43)**	(137)
Actif au titre du régime de retraite, montant net	**680**	606
Correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	**(606)**	(661)
(Augmentation) diminution de la correction de valeur (note 14)	**(74)**	55
Correction de valeur à la clôture de l'exercice	**(680) $**	(606) $

La charge relative au volet à prestations déterminées du régime de la Société est composée de ce qui suit :

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**26 $**	26 $
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	**(20)**	75
Revenu d'intérêts	**(39)**	(22)
	(33) $	79 $

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge de retraite de la Société sont les suivantes :

	2018	2017
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	**5,25 %**	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	**3,00 %**	3,00 %

31 mars 2018

11. Régimes de retraite (suite)

	2018	2017
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	**5,25 %**	5,25 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	**5,25 %**	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	**3,00 %**	3,00 %

Autres renseignements sur le régime à prestations déterminées :

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Cotisations patronales	**40 $**	25 $
Cotisations salariales	**10**	10
Prestations versées	**188**	187

Régime complémentaire de retraite à l'intention des cadres supérieurs

Le conseil d'administration de la Société a approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour un cadre désigné. Aux termes du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon le nombre d'années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé, et la Société versera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée le 31 mars 2018.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge de retraite pour l'exercice sont les suivantes :

	2018	2017
Taux d'actualisation	**4,00 %**	4,00 %
Inflation	**1,50 %**	1,50 %

La charge de retraite de la Société pour ce régime a été de 0,10 M$ pour l'exercice (0,10 M$ en 2017). L'obligation au titre des prestations constituées et le passif au titre des prestations constituées s'élevaient à 2,24 M$ au 31 mars 2018 (2,25 M$ en 2017). Au cours de l'exercice, la Société a versé 0,10 M$ au régime (0,10 M$ en 2017). Le versement des prestations aux employés retraités a commencé le 1er avril 2016.

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
(Passif) au titre des prestations constituées		
Régime complémentaire de retraite à l'intention des cadres supérieurs	**(2 236)**	(2 253)

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2018

12. Réserve pour éventualités

Le paragraphe (4) de l'article 66 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne un fonds de réserve pour éventualités comme il est prescrit par l'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99. Ce fonds a été établi le 1er avril 1999 avec un solde de 20 M$ financé par la Société. Le Règlement exige également que la Société obtienne une autorisation préalable du procureur général pour effectuer tout prélèvement excédant 5 M$ sur ce montant du capital et qu'il indique la raison pour laquelle il doit effectuer un prélèvement, et fournisse un calendrier de remboursement ainsi qu'une description des mesures qu'elle entend prendre pour éviter que cette situation se reproduise.

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Solde à l'ouverture de l'exercice	**- $**	1 400 $
Montants comptabilisés à titre de revenus	**-**	(1 400)
Solde à la clôture de l'exercice	**- $**	- $

13. Instruments financiers

La Société est exposée à divers risques financiers dans le cadre des opérations sur instruments financiers.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients et autres dettes d'exploitation ainsi qu'à ses placements dans des titres à revenu fixe en raison du risque qu'une partie à l'instrument financier manque à l'une de ses obligations et cause ainsi une perte financière à l'autre partie. Les créances sont comptabilisées déduction faite de toute provision pour perte de valeur (note 4).

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Elle tire une part importante de ses revenus auprès du gouvernement de l'Ontario et d'autres bailleurs de fonds qui n'ont pas pris l'engagement ferme de fournir du financement dans les années à venir. Pour gérer le risque de liquidité, la Société garde des ressources suffisantes facilement accessibles pour honorer ses engagements.

Les dettes d'exploitation viennent à échéance dans une période de 21 jours pour les certificats. Les échéances des autres instruments financiers sont présentées dans les notes annexes concernant ces passifs.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements dans des titres à intérêt variable.

À la clôture de l'exercice, AJO détenait un montant de 20,0 M$ (5,0 M$ en 2017) investi dans des certificats de placement garanti (CPG), au taux préférentiel diminué de 1,9 %, assortis de dates d'échéance allant jusqu'à décembre 2018.

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2018

14. Ajustement au titre de l'exercice précédent

Il a été établi au cours de l'exercice qu'une correction de valeur totale était requise à l'égard du régime de retraite à prestations déterminées conformément aux normes comptables pour le secteur public. En conséquence, les états financiers de l'exercice précédent ont été révisés afin de rendre compte de la correction de valeur totale. L'actif net d'ouverture au 1er avril 2016 a donc été réduit de 661 000 $, l'insuffisance des revenus sur les charges pour l'exercice clos le 31 mars 2017 a été diminué de 55 000 $, l'actif net au 31 mars 2017 a diminué et le passif au titre des prestations de retraite constituées au 31 mars 2017 a été majoré de 606 000 $.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent peuvent avoir été reclassés conformément à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

BRAMPTON DISTRIBUTION HOLDCO INC.

Les états financiers de Brampton Distribution Holdco Inc. au 31 décembre 2017 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront publiés à l'adresse Internet suivante: www.ontario.ca.

ONTARIO SCIENCE CENTRE | CENTRE DES SCIENCES DE L'ONTARIO

Le 26 juin 2018

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le Conseil d'administration du Centre Centennial des sciences et de la technologie (le Centre des sciences) sont responsables des états financiers et de toutes les autres informations présentées dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et comprennent, le cas échéant, les montants établis selon ses estimations et jugements.

Le Centre des sciences respecte les normes d'intégrité les plus strictes dans l'exercice de ses activités. Pour préserver son actif, il s'est doté d'un ensemble solide de procédures et de contrôles financiers internes qui équilibrent avantages et coûts. La direction a élaboré et maintient des mécanismes de contrôle des finances et de la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière.

Le Comité des finances et des opérations et le Conseil d'administration se réunissent une fois par trimestre pour contrôler les activités financières du Centre des sciences; notamment, une fois par an, ils passent en revue les états financiers et le rapport du vérificateur général. Le Comité des finances et des opérations soumet les états financiers à l'approbation du Conseil d'administration. Les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario a effectué l'audit des états financiers. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer son opinion en indiquant si les états financiers du Centre des sciences sont présentés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport figurant dans les états financiers, l'auditrice indépendante décrit la portée de son examen et de son opinion.

Maurice Bitran, Ph.D.
Directeur général

Terri Lang
Directrice générale des opérations

770 Don Mills Road, Toronto
Ontario, Canada M3C 1T3
TEL. 416 696 1000
FAX 416 696 3124
www.OntarioScienceCentre.ca
An agency of the Government of Ontario

770, Chemin Don Mills, Toronto
(Ontario) Canada M3C 1T3
TÉL. 416 696 1000
FAX 416 696 3124
www.CentredesSciencesOntario.ca
Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du Centre Centennial des sciences et de la technologie et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre Centennial des sciences et de la technologie, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre Centennial des sciences et de la technologie au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2018

Susan Klein, CPA, CA, ECA

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État de la situation financière
Au 31 mars 2018

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	13 674	11 793
Encaisse – Réserve grevée d'affectations internes (Note 6)	3 047	3 000
Débiteurs [Note 4(B)]	940	532
Charges payées d'avance	603	813
Stocks de magasin	107	100
	18 371	16 238
Immobilisations (Note 8)	9 417	10 150
	27 788	26 388
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 041	2 276
Produits reportés	4 382	3 523
Payable à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	2 186	1 888
Payable à la province de l'Ontario	1 209	1 214
	9 818	8 901
Passif à long terme		
Obligation au titre des avantages de retraite prescrits par la loi [Note 13(C)]	2 821	3 056
Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 9)	8 326	8 761
	11 147	11 817
	20 965	20 718
Actifs nets		
Investis en immobilisations (Note 10)	1 091	1 389
Excédent accumulé	2 685	1 281
Réserve grevée d'affectations internes (Note 6)	3 047	3 000
	6 823	5 670
	27 788	26 388

Engagements et éventualités (Note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du Centre des sciences:

Fiduciaire

Fiduciaire

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État des résultats
Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Produits		
Province de l'Ontario		
Subvention de fonctionnement	15 476	15 476
Subvention d'occupation [Note 15(A)]	3 888	3 888
Autres subventions	722	299
Droits d'entrée grand public et stationnement	5 556	5 110
Revenus tirés des activités auxiliaires (Tableau 1)	11 422	11 389
	37 064	36 162
Charges		
Fonctionnement général		
Modules d'exposition et programmes	2 556	2 706
Marketing et publicité	1 755	2 144
Services aux visiteurs	3 291	3 235
Fonctionnement des installations	5 261	5 142
Gestion des programmes	3 464	3 518
Administration	3 916	3 569
Frais d'occupation [Note 15(A)]	5 474	5 347
Charges liées aux activités auxiliaires (Tableau 1)	9 172	8 458
	34 889	34 119
Résultat avant amortissement	2 175	2 043
Moins :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Note 9)	1 699	1 840
Charge d'amortissement	(2 721)	(3 039)
	(1 022)	(1 199)
Résultat net de l'exercice	1 153	844

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État de l'évolution des actifs nets
Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 (en milliers de dollars)				2017 (en milliers de dollars)
	Réserve grevée d'affectations internes [Note 6(J)]	Investis en immobili-sations	Excédent de fonction-nement accumulé	Total	Total
Solde, au début de l'exercice	3 000	1 389	1 281	5 670	4 826
Investissement en immobilisations		724	(724)	-	-
Virement à la réserve grevée d'affectations internes	47	-	(47)	-	-
Résultat net de l'exercice	-	(1 022)	2 175	1 153	844
Solde, à la fin de l'exercice	3 047	1 091	2 685	6 823	5 670

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Activités de fonctionnement		
Résultat net de l'exercice	1 153	844
Ajustements pour éléments sans incidence sur la trésorerie		
• Amortissement des immobilisations	2 721	3 039
• Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 699)	(1 840)
• Gain au titre des avantages de retraite	(5)	(35)
	2 170	2 008
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 7)	712	1 773
Réduction sur l'obligation au titre des avantages de retraite	(235)	(181)
Compression au titre des avantages de retraite	5	35
	482	1 627
Flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement	2 652	3 635
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	(1 988)	(1 234)
Activités de financement		
Remboursement d'emprunt – Office ontarien de financement	-	(500)
Apports reportés afférents aux immobilisations	1 264	1 706
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	1 264	1 206
Variation nette de l'encaisse pour l'exercice	1 928	3 607
Encaisse, au début de l'exercice	14 793	11 186
Encaisse, à la fin de l'exercice	16 721	14 793
Éléments constitutifs de l'encaisse :		
Caisse	13 674	11 793
Réserve grevée d'affectations internes	3 047	3 000
	16 721	14 793

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Tableau des produits et des charges provenant des activités auxiliaires
Pour l'exercice clos le 31 mars 2018 Tableau 1

	2018 (en milliers de dollars)			2017 (en milliers de dollars)		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Cinéma OMNIMAX[MD]	1 248	1 214	34	1 278	1 395	(117)
Ventes et locations internationales (Note 5)	1 268	1 203	65	2 227	1 872	355
Entrées et programmes scolaires	1 284	2 173	(889)	1 281	1 928	(647)
Activités pédagogiques pour groupes récréatifs et familles	1 199	871	328	1 201	854	347
Adhésions	1 919	497	1 422	2 247	539	1 708
Ontario 150	420	805	(385)	-	-	-
Concessions	360	100	260	163	120	43
Intérêts	287	-	287	161	-	161
Expériences éducatives pour adultes et entreprises	470	335	135	484	269	215
Développement (Note 16)	3 510	1 616	1 894	2 579	1 274	1 305
Soutien aux programmes et autres revenus	144	136	8	67	18	49
Frais bancaires et frais de service	-	222	(222)	-	189	(189)
	12 109	9 172	2 937	11 688	8 458	3 230
Moins : programmes provinciaux	(687)	-	(687)	(299)	-	(299)
Totaux	11 422	9 172	2 250	11 389	8 458	2 931

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018

1. Nature des activités

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie, connu sous le nom de Centre des sciences de l'Ontario (le « Centre des sciences »), un organisme de la province de l'Ontario, a été constitué en personne morale sans capital-actions sous le régime de la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre des sciences a pour objectifs :

a) Z d'assurer le fonctionnement d'un centre des sciences et d'installations connexes afin de susciter l'intérêt du public;

b) Z d'offrir un programme éducatif portant sur les origines, les développements et les progrès des sciences et de la technologie, et leurs rapports avec la société;

c) Z de décrire le rôle de l'Ontario dans l'avancement des sciences et de la technologie;

d) Z de collectionner, de fabriquer, de commercialiser, de présenter et de vendre des objets et des modules d'exposition.

En vertu de la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*, le Centre des sciences est exempté des impôts fédéral et provincial sur le revenu.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public qui s'appliquent aux organismes gouvernementaux sans but lucratif et comprennent la série 4200 des Normes comptables pour le secteur public.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies pour préparer les présents états financiers sont résumées ci-dessous :

(A) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Le Centre des sciences adopte la méthode du report pour comptabiliser les subventions de la province affectées aux activités de fonctionnement dans les produits de l'exercice où les charges connexes ont été engagées.

Les subventions provinciales désignées à des fins d'immobilisations sont reportées et amorties à titre de produits dans la période rattachée à ces immobilisations.

Les produits tirés des modules d'exposition fabriqués pour la vente sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Les produits tirés des droits d'entrée grand public, du stationnement et d'autres activités auxiliaires sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les frais d'adhésion sont reportés et comptabilisés dans les produits pour la période couverte par ces frais.

Les dons sont comptabilisés une fois qu'ils sont reçus. Les commandites sont comptabilisées au cours de la période de l'entente.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018

3. Principales méthodes comptables (suite)

(B) VENTILATION DES CHARGES

Les charges sont classées par fonction dans l'état des résultats. Les coûts de chaque fonction comprennent les salaires et avantages sociaux, les fournitures et autres charges en rapport direct avec la fonction. Le Centre des sciences engage également des charges de soutien général pour offrir ses nombreuses activités. Ces charges sont considérées comme une fonction à part entière et comptabilisées sous le poste Administration.

(C) APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont constitués des dons et des subventions gouvernementales reçus et employés, ou qui seront employés, pour acquérir des immobilisations. Les produits sont comptabilisés pendant la période correspondant à la durée de vie prévue des immobilisations à laquelle ils se rapportent.

(D) PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se composent principalement des commandites reportées, de la portion des adhésions annuelles qui ne sont pas arrivées à expiration et des acomptes versés pour la location future de modules d'exposition.

(E) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées. Il est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, telle qu'indiquée ci-dessous :

Améliorations locatives	10 ans
Modules d'exposition	10 ans
Améliorations locatives – Cinéma OMNIMAX[MD]	20 ans
Modules d'exposition en location	4 ou 5 ans
Mobilier, agencement et équipement	5 ans
Matériel informatique	3 ans

La ville de Toronto loue au Centre des sciences le terrain sur lequel il se trouve moyennant un dollar par an, aux termes d'un bail de 99 ans qui est entré en vigueur le 1er juillet 1965. La province est le propriétaire des immeubles qui abritent le Centre des sciences. Pour obtenir plus de détails sur les frais d'occupation, se reporter à la Note 15(A).

(F) STOCKS

Les stocks de magasin sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

(G) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Centre des sciences, qui comprennent l'encaisse, l'encaisse grevée d'affectations, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer, de même que le montant payable à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et à la province de l'Ontario, sont évalués au coût, moins tout montant prévu au titre de provision pour dépréciation.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018

3. Principales méthodes comptables (suite)

(H) UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers en conformité avec les normes comptables pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur de l'actif et du passif présentée à la date des états financiers et le montant des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les estimations et les hypothèses peuvent changer avec le temps à mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles ou que des faits nouveaux surviennent. Les montants réels peuvent être différents des estimations. Les éléments qui font l'objet des estimations les plus importantes sont l'amortissement des immobilisations, les charges à payer et l'obligation au titre des avantages de retraite.

(I) AVANTAGES SOCIAUX

Le coût des indemnités de départ prévues par la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario* et des crédits de congés non utilisés acquis par le personnel au cours de l'exercice est comptabilisé dans les états financiers. Le coût des indemnités de départ prévues par la Loi est comptabilisé lorsque l'indemnité est acquise par les employés admissibles.

(J) PARTENARIAT GOUVERNEMENTAL

Le Centre des sciences adopte la consolidation par intégration proportionnelle pour rendre compte de la participation dans un partenariat gouvernemental.

4. Encaisse et risques liés aux instruments financiers

Les risques liés aux instruments financiers du Centre des sciences sont les suivants :

(A) ENCAISSE ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Centre des sciences dispose d'une encaisse non grevée d'affectations de 13 674 000 $ (2017 : 11 793 000 $) pour couvrir le passif à court terme de 9 818 000 $ et son obligation au titre des avantages de retraite prescrits par la loi de 2 821 000 $, soit 12 639 000 $ au total (2017 : 11 957 000 $), ce qui présente un solde (déficit) d'encaisse de 1 035 000 $ [2017 : (164 000 $)]. Vu la nature saisonnière des activités, la trésorerie fluctue au cours de l'exercice financier, ce qui nécessite une encaisse modeste afin de satisfaire à des obligations au titre de la rémunération ou d'autres comptes fournisseurs.

(B) RISQUE DE CRÉDIT

Le Centre des sciences est exposé à un risque de crédit minimal. Il évalue de façon continue ses pertes sur créances éventuelles et se constitue une provision pour pertes, en cas de besoin, calculée en fonction de la valeur de réalisation estimée.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018

4. Encaisse et risques liés aux instruments financiers (suite)

Le tableau ci-dessous présente un sommaire du classement chronologique des débiteurs :

	En cours	+60 jours	+90 jours	(en milliers de dollars) Total
Débiteurs généraux	674	-	-	674
Entrées	78	-	-	78
Location des installations	11	-	-	11
Ventes internationales	160	-	17	177
Totaux	923	-	17	940

(C) RISQUE DE CHANGE

Le Centre des sciences réalise environ 6,1 % (2017 : 4,35 %) de ses produits totaux en devises. Par conséquent, une partie de l'actif et des produits est soumise aux fluctuations des taux de change. L'encaisse, les débiteurs et les produits reportés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens à la fin de l'exercice.

5. Partenariat gouvernemental

Les immobilisations comprennent la participation du Centre des sciences à un partenariat de 1 269 000 $ (2017 : 710 000 $) pour la location de modules d'exposition que gère un autre organisme gouvernemental. Le Centre des sciences a comptabilisé 118 000 $ (2017 : 34 000 $) de produits dans les ventes et locations internationales au Tableau 1 comme résultat de ce partenariat.

6. Réserve grevée d'affectations internes

Au cours de l'exercice, le Conseil a approuvé la création d'une réserve grevée d'affectations internes par le virement de 47 000 $ (2017 : 3 000 000 $) de l'excédent accumulé. Ce fonds de réserve est affecté à divers projets d'immobilisations et d'activités de fonctionnement du Centre des sciences.

7. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

Rentrée (ou sortie) de fonds :	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Diminution (augmentation) dans les débiteurs	(408)	821
Diminution (augmentation) dans les charges payées d'avance	210	157
Diminution (augmentation) dans les stocks	(7)	6
Augmentation (diminution) dans les créditeurs et charges à payer	(235)	(11)
Augmentation (diminution) dans les produits reportés	859	(509)
Augmentation (diminution) dans les charges payables à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	298	1 019
Augmentation (diminution) dans les charges payables à la province de l'Ontario	(5)	290
	712	1 773

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018

8. Immobilisations

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations :

	2018 (en milliers de dollars)			2017 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	35 798	32 706	3 092	3 346
Modules d'exposition	28 528	24 318	4 210	5 056
Améliorations locatives – Cinéma OMNIMAX[MD]	15 331	15 331	-	-
Modules d'exposition en location	2 457	1 472	985	586
Mobilier, agencement et équipement	2 409	1 665	744	612
Matériel informatique	2 865	2 479	386	550
Total	87 388	77 971	9 417	10 150

La valeur comptable nette des immobilisations (travaux en cours) non amorties au 31 mars s'établit comme suit :

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Améliorations locatives	96	22
Modules d'exposition en location	558	-
Mobilier, agencement et équipement	-	3
Matériel informatique	-	168
Total	654	193

9. Apports afférents liés aux immobilisations

L'évolution du solde des apports reportés afférents aux immobilisations s'établit comme suit :

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	8 761	8 895
Ajouts/virements nets pendant l'exercice	1 264	1 706
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 699)	(1 840)
	8 326	8 761

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018

9. Apports afférents liés aux immobilisations (suite)

Le solde des apports reportés afférents aux immobilisations à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Opération Innovation	-	440
Initiatives de santé et sécurité	7 287	7 105
Modules d'exposition	1 039	1 216
	8 326	8 761

10. Actifs nets investis en immobilisations

Les actifs nets investis en immobilisations s'établissent comme suit :

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Immobilisations nettes	9 417	10 150
Moins le montant financé par les apports reportés afférents aux immobilisations	(8 326)	(8 761)
	1 091	1 389

11. Entretien des bâtiments et réparations

Certains frais importants d'entretien et de réparation du Centre des sciences sont absorbés par la province de l'Ontario, par l'intermédiaire de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, et ne sont pas inclus dans l'état des résultats.

12. Dépendance économique

Le Centre des sciences compte sur l'aide financière de la province de l'Ontario pour couvrir certains de ses frais de fonctionnement.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018

13. Avantages sociaux

(A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés à temps plein du Centre des sciences cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées établis pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est seul répondant de la CRF et corépondant de la CR-SEFPO, fixe le montant des paiements annuels que le Centre des sciences verse aux caisses. Comme il appartient aux répondants de s'assurer que les caisses de retraite sont financièrement viables, les surplus et les passifs non provisionnés résultant d'évaluations actuarielles obligatoires ne sont pas inclus dans les actifs ou obligations du Centre des sciences.

Les paiements annuels du Centre des sciences, qui se sont élevés à 1 333 941 $ pour l'exercice courant (2017 : 1 300 042 $), sont inclus dans le coût des salaires et des avantages sociaux répartis entre les diverses catégories de charges dans l'état des résultats. Se reporter également à la Note 14.

(B) AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AUTRES QUE LES PRESTATIONS DE RETRAITE

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est pris en charge par la province de l'Ontario et n'est donc pas inclus dans l'état des résultats.

(C) OBLIGATION AU TITRE DES AVANTAGES DE RETRAITE PRESCRITS PAR LA LOI

L'obligation au titre des avantages de retraite prescrits par la loi inclut les indemnités de départ accumulées. Les coûts pour l'exercice s'élèvent à 80 000 $ au total (2017 : 208 000 $) et sont inclus dans les salaires et avantages sociaux énoncés à la Note 14. Au cours de l'exercice, la réduction de l'obligation au titre des avantages de retraite de 5 000 $ (2017 : 35 000 $) était due à une compression entreprise en 2016 découlant des modifications à la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario*.

14. Répartition des charges

Les charges sont comptabilisées par fonction dans l'état des résultats. Les charges totales par type s'établissent comme suit :

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	19 953	19 780
Autres charges de fonctionnement directes	14 936	14 339
	34 889	34 119

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018

15. Engagements et éventualités

(A) FRAIS D'OCCUPATION

La province facture au Centre des sciences, par l'intermédiaire de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, des frais d'occupation des locaux. Ces frais couvrent le loyer, les taxes, l'entretien et certains frais de fonctionnement. Le bail est renouvelé annuellement jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord entre le Centre des sciences et la province. Le paiement minimum prévu dans le bail pour l'exercice à venir est de 4 764 000 $. Le Centre des sciences a reçu une subvention de 3 888 000 $ du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport lors de l'exercice en cours, qui contribuera à couvrir les frais d'occupation.

(B) MODULES D'EXPOSITION ET SERVICES

Le Centre des sciences a conclu des contrats pour différents services d'entretien et services promotionnels ou publics répartis sur plusieurs exercices.

Les coûts engagés relativement à ces contrats pour les cinq prochains exercices sont répartis comme suit:

	(en milliers de dollars)
2018/2019	4 429
2019/2020	1 778
2020/2021	1 297
2021/2022	240
2022/2023	31
	7 775

16. Produits du développement

Le Centre des sciences s'emploie activement à obtenir des dons et des commandites du secteur privé pour soutenir de nouvelles réalisations, expériences et activités. Les produits et charges du développement pour l'exercice financier comprennent une commandite à long terme pour le projet Opération Innovation. Les montants promis et convenus, mais pas encore reçus (notamment 485 000 $ pour le projet Opération Innovation) n'ont pas été comptabilisés comme produits, ni comme produits reportés ou comme apports reportés afférents aux immobilisations au 31 mars 2018, et s'établissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2018/2019	1 060
2019/2020	350
2020/2021	100
	1 510

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été classés autrement pour qu'ils se conforment à la présentation de 2018. Q

COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX PANAMÉRICAINS ET PARAPANAMÉRICAINS DE 2015 À TORONTO (TORONTO 2015)

Les états financiers du Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto (Toronto 2015) pour l'exercice clos le 31 mars 2018 n'étaient pas disponibles au moment de l'impression. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront publiés à l'adresse Internet suivante: www.ontario.ca.

Commission de l'energie de l'Ontario

États financiers

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut pas être déterminé avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission de l'énergie de l'Ontario a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables sont disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission de l'énergie de l'Ontario soient comptabilisés adéquatement et que la sauvegarde de l'actif soit assurée.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Comité de gestion de la Commission de l'énergie de l'Ontario. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.

Mary Anne Aldred
Chef de l'exploitation at avocate générale
Le 20 juin 2018

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de l'énergie de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats de fonctionnement et de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale

Toronto (Ontario)
Le 20 juin 2018

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
telecopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En date du 31 mars 2018

ACTIF	**2018**	**2017**
Actif à court terme :		
Encaisse (note 9)	16 547 004 $	13 274 921 $
Comptes débiteurs (note 9)	920 340	635 949
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués (note 9)	2 567 787	4 547 463
Dépôts et charges payées d'avance	441 447	355 569
Total de l'actif à court terme	20 476 578	18 813 902
Actif à long terme :		
Immobilisations (note 5)	3 772 980	3 541 382
Total de l'actif à long terme	3 772 980	3 541 382
TOTAL DE L'ACTIF	**24 249 558 $**	**22 355 284 $**
PASSIF		
Passif à court terme :		
Revenus reportés (note 3b)	2 512 448 $	1 094 242 $
Comptes créditeurs et charges à payer	6 798 717	6 847 048
Total du passif à court terme	9 311 165	7 941 290
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 3c)	3 314 542	2 820 979
Incitatif de location reporté (note 8)	591 911	930 083
Passif au titre du régime de retraite (note 6b)	136 789	207 933
Total du passif à long terme	4 043 242	3 958 995
TOTAL DU PASSIF	**13 354 407 $**	**11 900 285 $**
Réserve de fonctionnement (note 4)	8 400 000 $	8 000 000 $
Actif net :		
Actif net affecté aux fins internes (note 7)	2 495 151	2 454 999
TOTAL DU PASSIF, DE LA RÉSERVE ET DE L'ACTIF NET	**24 249 558 $**	**22 355 284 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Comité de gestion :

Rosemarie T. Leclair
Présidente

Christine Long
Vice-présidente

Ken Quesnelle
Vice-président

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTATS DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
REVENUS		
Recouvrement des coûts :		
Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	37 422 067 $	35 994 760 $
Coûts liés aux processus de réglementation	3 082 811	4 085 707
Coûts liés aux processus de réglementation — POAFE (note 11)	1 591 057	4 279 913
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations	1 171 922	780 639
Total des revenus provenant du recouvrement des coûts	43 267 857	45 141 019
Autres revenus :		
Frais de permis	396 100	396 400
Revenus d'intérêt (note 9)	170 920	134 016
Pénalités administratives et intérêt (note 7)	40 152	126 724
Revenus divers	6 965	5 168
Total des autres revenus	614 137	662 308
TOTAL DES REVENUS	**43 881 994 $**	**45 803 327 $**
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	29 322 280	28 043 034
Experts-conseils et professionnels (note 11)	5 351 320	7 267 704
Publications, médias et publicité (note 11)	2 940 808	4 666 850
Bien-fonds	2 881 736	2 829 533
Technologies de l'information	1 033 869	1 089 125
Réunions, formation et déplacement	693 163	472 749
Bureaux et administrations	446 744	526 969
Amortissement des immobilisations payées par la CEO	1 171 922	780 639
TOTAL DES CHARGES	**43 841 842 $**	**45 676 603 $**
EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**40 152 $**	**126 724 $**
Actif net, au début de la période	2 454 999	2 328 275
ACTIF NET, à la fin de la période (note 7)	**2 495 151 $**	**2 454 999 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :		
FONCTIONNEMENT		
Évaluation comptabilisée	40 505 758 $	38 870 615 $
Revenu des coûts liés aux processus de réglementation	4 673 868	8 365 620
Autres revenus	614 136	662 308
Charges	(43 841 842)	(45 676 603)
	1 951 920	2 221 940
Rajustement pour les charges non pécuniaires :		
Amortissement des immobilisations payées par la CEO	1 171 922	780 639
Amortissement des améliorations locatives payées par le propriétaire	261 965	261 965
Incitatif de location reporté	(338 172)	(338 172)
	1 095 715	704 432
Changements aux fonds de roulement hors caisse :		
Comptes débiteurs	(284 392)	613 105
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	1 979 676	(2 110 930)
Dépôts et charges payées d'avance	(85 877)	55 966
Réserve de fonctionnement	400 000	1 129 385
Comptes créditeurs et charges à payer	(48 330)	43 316
Passif au titre du régime de retraite	(71 144)	(68 116)
	1 889 933	(337 274)
Rentrées nettes provenant des activités de fonctionnement	**4 937 568**	**2 589 098**
INVESTISSEMENT		
Échéance des investissements		3 850 613
Rentrées nettes provenant des activités d'investissement	**-**	**3 850 613**
IMMOBILISATIONS		
Achats de biens immobilisés	(1 665 485)	(1 781 613)
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'immobilisation	**(1 665 485)**	**(1 781 613)**
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	3 272 083	4 658 098
Encaisse, au début de la période	13 274 921	8 616 823
Encaisse, à la fin de la période	**16 547 004 $**	**13 274 921 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

1. Nature de la Commission /

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») est l'autorité de réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La CEO traite en outre des questions qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie ou le ministre des Richesses naturelles et des Forêts.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (Loi sur la CEO), la CEO est, depuis le 1er août 2003, une société sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

À titre d'organisme de Sa Majesté du chef de l'Ontario, la CEO bénéficie d'une exemption d'impôt fédéral et provincial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La CEO est classée comme organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins comptables.

2. / Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui constituent les principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif. La CEO a choisi d'utiliser les principes destinés aux organismes gouvernementaux sans but lucratif qui comprennent les sections SP 4200 à 4270.

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes :

a) Constatation des produits

Les revenus reçus pendant l'exercice 2018 qui portent sur des exercices subséquents ne sont pas constatés comme des revenus et sont reportés. La constatation des revenus est liée aux charges de la CEO comme suit :

- K Le recouvrement des coûts généraux aux termes de l'article 26 de la *Loi sur la CEO* qui sont liés aux charges de la CEO est constaté à titre de revenus dans la mesure où les charges totales dépassent les coûts du processus de réglementation (article 30 et article 79.2), de l'amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et d'autres revenus. Lorsque les revenus évalués dépassent les coûts réels durant l'année courante, ils sont reportés, reconnus dans l'exercice suivant et considérés comme un rapprochement (note 3b).

- Les revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants individuels au marché aux termes de l'article 112.5 de la *Loi sur la CEO* sont reconnus dans l'année au cours de laquelle la Commission accepte une promesse de conformité volontaire ou émet une ordonnance d'exécution, au montant indiqué dans l'ordonnance, pourvu que cette ordonnance ne fasse pas l'objet d'un appel et qu'une perception soit raisonnablement assurée. Si l'ordonnance fait l'objet d'un appel, les revenus seront constatés dans l'année au cours de laquelle tous les droits d'appel seront épuisés et l'ordonnance devient finale. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements évalués dans le modèle d'évaluation des coûts de la CEO, mais seront utilisés pour soutenir les activités liées à l'éducation des consommateurs, à la sensibilisation et aux autres activités d'intérêt public. Les pénalités administratives et les dépenses connexes sont consignées dans l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net à titre d'actif net affecté aux fins internes résumé à la note 7 des états financiers.

- L'amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations est constaté à titre de revenus sur la même base que celle de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes. Les revenus liés aux dépenses d'immobilisations sont reportés étant donné qu'ils ont été comptabilisés d'avance (note 3c).

- Les coûts liés au processus de réglementation (articles 30 et 79.2 de la *Loi sur la CEO*) sont constatés à titre de revenus lorsque les charges afférentes sont engagées.

    - Les coûts de l'article 30 sont les coûts liés au processus de réglementation encourus relativement à des instances et à des processus de consultation particuliers. Ils sont récupérés des entités réglementées par le truchement des décisions en matière d'adjudication des frais que prend la CEO relativement à ces instances et à ces processus. Certaines instances et certains processus de consultation s'étendent sur plusieurs exercices. La CEO finance de telles instances et consultations grâce à sa réserve de fonctionnement jusqu'à ce que les coûts soient récupérés en vertu de l'article 30 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*.

    - Les coûts de l'article 79.2 sont les coûts liés au processus de réglementation reliés à l'administration du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE). L'article 79.2 permet à la CEO de continuer à récupérer les coûts d'administration du POAFE auprès de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE). Il permet également de transférer la responsabilité de l'administration du

POAFE de la CEO à un ministre de la Couronne. La CEO comprend que ce transfert peut être différé pour une période de temps non précisée.

- E Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou recevables si la somme devant être perçue peut être raisonnablement estimée et que la perception est raisonnablement assurée.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant les acquisitions et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	de 5 à 10 ans
Équipement informatique	3 ou 5 ans
Logiciels afférents	3 ou 5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Améliorations locatives	pendant la durée du contrat de location

c) Instruments financiers

Les instruments financiers de la CEO sont d'abord mesurés à leur juste valeur et ultérieurement mesurés dans l'une des catégories suivantes : (i) à leur juste valeur ou (ii) au coût ou au coût amorti. La CEO utilise la juste valeur pour la mesure ultérieure de l'encaisse, des comptes débiteurs, des coûts du processus de réglementation à être évalués, des comptes créditeurs et des charges à payer.

d) Utilisation des prévisions
La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs à la date des états financiers, ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

e) Régime de retraite des employés

Les employés à temps plein de la CEO participent au Régime de retraite des fonctionnaires, laquelle est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de ce régime de retraite, détermine la contribution annuelle de la CEO au régime. Comme la CEO n'est pas un promoteur de ces fonds, les gains et les pertes qui découlent des évaluations actuarielles obligatoires des fonds ne constituent pas un actif ou une obligation de la CEO étant donné que la responsabilité de veiller à la viabilité financière de la caisse de retraite incombe au promoteur. Les charges de la CEO sont limitées aux contributions obligatoires aux fonds telles que décrites dans la note 6a.

La CEO gère également un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président, tel que décrit dans la note 6b. La CEO constate ses obligations et le coût afférent dans le cadre de ce régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire. La provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

3. Évaluations de l'industrie pour l'exercice 2018

Durant l'exercice 2018, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz naturel et de l'électricité pour l'exercice 2018 en se fondant sur les sommes prévues dans le budget. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels sont rapprochées et constatées à titre de revenus reportés actuels. Le calcul du recouvrement des coûts généraux réels, du rapprochement et des revenus reportés est détaillé dans les tableaux suivants.

a) Recouvrement des coûts généraux pour l'exercice 2018

Salaires et avantages sociaux	29 322 280 $
Experts-conseils et professionnels	5 351 320
Publications, médias et publicité	2 940 808
Bien-fonds	2 881 736
Technologies de l'information	1 033 869
Réunions, formation et déplacement	693 163
Bureaux et administrations	446 744
Amortissement des immobilisations payées par la CEO	1 171 922
Total des charges	43 841 842

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

Coûts du processus de réglementation, amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et autres revenus excluant les pénalités administratives et les intérêts	(6 419 775)
Recouvrement des coûts généraux au 31 mars 2018	**37 422 067$**

b) Revenus reportés actuels de l'exercice 2018 (rapprochement de l'exercice 2018)

Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	37 422 067 $	
Dépenses en immobilisations de l'exercice 2018 payées par la CEO	1 665 485	
Rajustement de la réserve de fonctionnement	400 000	
Évaluation totale (réelle)		39 487 552
Évaluation totale (budget)		42 000 000
Revenus reportés actuels de l'exercice 2018 (rapprochement de l'exercice 2018)		**2 512 448 $**

c) Report des revenus de l'exercice 2018 liés aux immobilisations

Les revenus liés aux dépenses en immobilisations sont reportés parce qu'ils ont été comptabilisés d'avance, à l'exception des améliorations locatives payées par le propriétaire qui ne sont pas incluses dans les évaluations. Dans le cadre des incitatifs de location compris dans le contrat de location, le propriétaire a payé 3 540 400 $ en améliorations locatives au nom de la CEO depuis l'entrée en vigueur du bail le 1er janvier 2005.

Valeur comptable nette des immobilisations pour l'exercice 2018 (note 5)	3 772 980 $
Valeur comptable nette des améliorations locatives payées par le propriétaire (note 5)	(458 438)
Report des revenus de l'exercice 2018 liés aux immobilisations	**3 314 542 $**

4. Réserve de fonctionnement

En sa qualité d'organisme autofinancé, la CEO a établi une réserve de fonctionnement de l'évaluation annuelle actuelle, laquelle est rajustée chaque année. L'objectif principal du maintien de cette réserve consiste à financer les activités de la CEO en cas de manque à gagner au titre des revenus ou de dépenses imprévues. La réserve de fonctionnement doit être utilisée pour la gestion des flux de trésorerie et le maintien du fonds de roulement.

En se fondant sur l'examen des flux de trésorerie, la CEO a augmenté la réserve de fonctionnement maximale autorisée à 20 % du besoin réel de financement annuel de la CEO. La réserve de fonctionnement est actuellement à 20 %.

Réserve de fonctionnement de l'exercice 2018

Réserve de fonctionnement au 31 mars 2017	8 000 000 $
Rajustement de la réserve de fonctionnement	400 000
Réserve de fonctionnement au 31 mars 2018	**8 400 000 $**

La CEO n'est pas assujettie à des exigences extérieures relativement à la réserve.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2018	Valeur comptable nette en 2017
Mobilier et équipement de bureau	2 821 564 $	2 712 365 $	109 199 $	66 860$
Équipement informatique	3 227 292	2 530 816	696 476	702 324
Logiciels afférents	6 675 590	4 631 086	2 044 504	1 539 359
Équipement audiovisuel	598 909	559 857	39 052	32 340
Améliorations locatives payées par la CEO	1 576 129	1 150 818	425 311	480 096
Améliorations locatives payées par le propriétaire	3 540 400	3 081 962	458 438	720 403
Total	**18 439 884 $**	**14 666 904 $**	**3 772 980 $**	**3 541 382 $**

6. Avantages sociaux futurs des employés

a) La contribution de la CEO au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2018 était de 1 861 073 $ (1 885 906 $ en 2017) et est comprise dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux indiqués dans l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

b) Le régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président de la Commission comporte une obligation totale au titre des indemnités constituées de 136 789 $ (207 933 $ en 2017) et un passif au titre des prestations constituées de 136 789 $ à l'égard de la Commission (207 933 $ en 2017). Les charges afférentes de la CEO pour l'exercice ont accusé un déficit de 46 476 $ (déficit de 41 990 $ en 2017) et sont reflétées dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux. Des indemnités de 24 668 $ ont été versées durant l'exercice (26 126 $ en

2017). Les hypothèses actuarielles significatives adoptées le 31 mars 2018 comprenaient un taux d'actualisation de 2,50 % (2,25 % en 2017).

c) La CEO n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension et après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province d'Ontario, un apparenté.

7. Actif net affecté aux fins internes

L'actif net affecté aux fins internes représente au 31 mars 2018 les revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants au marché individuel aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements aux termes de l'évaluation générale, conformément au modèle d'évaluation des coûts de la CEO. Les revenus provenant des pénalités administratives et tout revenu d'intérêt connexe sont restreints par le comité de gestion afin de soutenir les activités concernant l'éducation des consommateurs, la sensibilisation et les autres activités dans l'intérêt public.

Les modifications de l'actif net affecté aux fins internes sont les suivantes :

Solde, au début de l'exercice		2 454 999 $
Pénalités administratives imposées durant l'exercice 2018	10 000 $	
Revenus d'intérêt provenant des pénalités administratives	30 152	
Pénalités administratives et intérêt		40 152
Dépenses engagées		0
Solde, à la fin de l'exercice		**2 495 151 $**

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

8.) Incitatif de location reporté et engagements dans les contrats de location-exploitation

Durant l'exercice 2005, la CEO a conclu un engagement de preneur à bail pour ses bureaux, lequel comportait divers incitatifs de location. L'incitatif de location reporté représente les avantages des engagements pris dans un contrat de location-exploitation qui sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 15 ans, soit la durée du contrat.

Les changements des incitatifs de location reportés sont les suivants :

	2018	2017
Solde, au début de l'exercice	930 083 $	1 268 255 $
Moins : Amortissement des incitatifs de location reportés déduits des dépenses d'entretien de l'immeuble	(338 172)	(338,172)
Solde, à la fin de l'exercice	**591 911 $**	**930 083 $**

Les paiements minimums de base aux termes du bail d'exploitation, qui expire le 31 décembre 2019, pour les 3 prochaines années et regroupés sont les suivants :

31 mars 2019	1 100 563
31 décembre 2019	825 422
Total	**1 925 985 $**

La CEO s'est engagée à payer sa part proportionnelle des impôts fonciers et des charges d'exploitation pour les biens-fonds, part qui s'est élevée à 1 739 187 $ en 2018 (1 720 853 $ en 2017). Ces montants devraient être semblables pour les années à venir.

9. Instruments financiers

Risques liés aux taux d'intérêt :

Les actifs et les passifs financiers de la CEO ne sont pas exposés à d'importants risques liés aux taux d'intérêt. Les soldes de trésorerie portent intérêt à un taux de 0,85 % à 1,60 % (de 0,85 % en 2017). Le taux d'intérêt moyen du solde de trésorerie l'encaisse pour l'année était de 1,22 % (0,85 % en 2017).

Un changement de 25 points de base dans les taux d'intérêt aurait des répercussions de 40 707 $ (28 468 $ en 2017) sur les excédents d'exploitation de la CEO.

Risques liés aux devises :

L'exposition de la CEO aux risques liés aux devises est faible puisque très peu d'opérations sont effectuées dans des devises autres que le dollar canadien.

Risques liés aux crédits :

L'exposition de la CEO aux risques liés aux crédits est faible. La CEO a une exposition minimale au risque lié au crédit en ce qui concerne les comptes débiteurs en raison des taux de recouvrement historiquement élevés. Le classement par échéance des crédits débiteurs est résumé ci-dessous :

	Actuels	Plus de 60 jours	Plus de 90 jours	Total
Coûts liés aux processus de réglementation	380 947 $			380 947 $
Recouvrement de la TVH	516 003			516 003
Intérêts courus à recevoir	23 390			23 390
Total	**920 340 $**	**0 $**	**0 $**	**920 340 $**

En raison des taux de recouvrement élevés, les coûts liés au processus de réglementation de 2 567 787 $ (4 547 463 $ en 2017) devant être évalués sont également peu exposés à des risques liés au crédit. La somme de 647 891 $ devant être perçue par des entités apparentées est comprise dans ces coûts.

Les coûts liés au processus de réglementation devant être évalués sont des coûts engagés par la CEO qui seront facturés dans un exercice futur après le 31 mars 2018.

Risques liés aux flux de trésorerie :

L'exposition de la CEO aux risques liés aux flux de trésorerie est faible puisque la CEO a une encaisse suffisante pour régler tous les passifs à court terme. Depuis le 31 mars 2018, la CEO a une encaisse de 16 547 004 $ (13 274 921 $ en 2017) pour régler le passif à court terme de 9 311 165 $ (7 941 290 $ en 2017).

10. Opérations entre entités apparentées &

La province d'Ontario est un apparenté puisqu'elle est l'entité responsable du contrôle de la CEO. Par conséquent, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), Ontario Power Generation (OPG), Hydro One, le ministère de l'Énergie de l'Ontario et le ministère des Finances de l'Ontario sont des entités apparentées à la CEO en raison de leur contrôle commun par la province de l'Ontario. Le total des opérations entre entités apparentées en 2018 représente des revenus de 12 100 620 $ (13 713 900 $ en 2017) et des charges de 76 315 $ (133 071 $ en 2017). Ces charges sont liées aux dépenses en matière de technologies de l'information et de publicité.

Les opérations entre entités apparentées relatives aux avantages sociaux futurs des employés sont consignées à la note 6. Les transactions entre entités apparentées survenues en raison de la mise sur pied du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité sont incluses dans la note 11.

11. &Administration du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE)

La CEO a conclu des engagements contractuels concernant le déploiement et l'administration du nouveau POAFE, un nouveau programme d'aide pour les consommateurs d'électricité à faible revenu qui, depuis le 1er janvier 2016, fournit aux consommateurs à faible revenu admissibles un crédit mensuel sur leurs factures d'électricité. Ces engagements comprennent les coûts associés au fournisseur de service centralisé engagé par la CEO pour administrer le POAFE. Les coûts liés au déploiement du programme ont pris fin à l'exercice 2017. Actuellement, la CEO n'assume que des coûts d'administration liés à la sensibilisation au POAFE et à l'élargissement de l'accès à ce programme. C'est la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) qui assume les coûts permanents du programme.

Lors de l'exercice 2018, l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif a 1 591 057 $ (4 279 913 $ en 2017) de dépenses reliées au programme. L'article 79.2 de la *Loi sur la CEO* permet à la CEO de récupérer ses coûts de la SIERE. Cet article permet également de transférer la responsabilité de l'administration du POAFE de la CEO à un ministre de la Couronne. La CEO comprend que ce transfert peut être différé pour une période de temps non précisée.

Voici le total des revenus et des charges inclus dans les présents états financiers concernant le POAFE :

	2018	2017
Revenus :		
Coûts liés aux processus de réglementation — POAFE	1 591 057 $	4 279 913 $
Total des revenus	**1 591 057 $**	**4 279 913 $**
Charges :		
Experts-conseils et professionnels	0 $	1 137 825 $
Publications, médias et publicité	1 583 761	3 047 102
Autres charges	7 296	94 986
Total des charges	**1 591 057 $**	**4 279 913 $**

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de la présente année.

La Commission de transport Ontario Northland

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de transport Ontario Northland est responsable de l'intégrité des états financiers consolidés, de l'image fidèle donnée par ceux-ci et des autres informations incluses dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers consolidés comporte nécessairement l'utilisation des meilleures estimations et de jugements de la direction, particulièrement quand les opérations affectant la période courante ne peuvent être déterminées avec certitude jusqu'à des périodes futures. Toute l'information financière présentée dans le rapport annuel concorde avec les états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles comptables internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte et fiable et que les actifs et passifs de la Commission sont correctement comptabilisés et les actifs protégés.

La Commission est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités de contrôle interne et d'information financière. La Commission se réunit avec la direction et les auditeurs externes pour s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités. Les présents états financiers consolidés ont été révisés et approuvés par la Commission.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par le Vérificatrice général de l'Ontario, dont la responsabilité est d'exprimer une opinion sur la fidélité de l'image donnée par ces états financiers consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant qui suit présente l'étendue de l'examen de l'auditeur et son opinion.

T. Laughren
Président du conseil d'administration

C. Moore
Président et chef de la direction

North Bay, Ontario
Le 27 juin 2018

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de transport Ontario Northland

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Commission de transport Ontario Northland, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, et les états consolidés de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Commission de transport Ontario Northland au 31 mars 2018, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 27 juin 2018

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

La Commission de transport Ontario Northland
État consolidé de la situation financière
(en milliers de dollars)

31 mars	2018	2017
Actif		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 445 $**	1 008 $
Débiteurs (déduction faite d'une provision de 84 $; de 73 $ en 2017)	**17 586**	21 999
Stocks	**16 479**	17 629
Charges payées d'avance	**922**	459
	37 432	41 095
Encaisse affectée (Notes 4, 8 et 12)	**2 296**	2 271
Immobilisations (Note 5)	**399 706**	372 591
Actif au titre des prestations constituées de retraite (Note 6 a)	**38 181**	39 197
	477 615 $	455 154 $
Passif et actifs nets		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer	**22 841 $**	23 194 $
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 10)	**427**	406
Produits reportés	**105**	65
	23 373	23 665
Apports reportés du gouvernement (Notes 4 et 8)	**2 209**	2 185
Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 9)	**301 863**	265 139
Dette à long terme (Note 10)	**1 731**	2 159
Obligation au titre des prestations constituées au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite (Note 6 b)	**87 858**	86 183
Passif au titre des sites contaminés (Note 11)	**6 675**	3 500
	423 709	382 831
Actifs nets		
Non affectés	**53 819**	72 237
Grevés d'une affectation interne - réserve pour autoassurance (Notes 4 et 12)	**87**	86
	53 906	72 323
	477 615 $	455 154 $

Éventualités (Note 15) / **Engagements** (Note 16)

Approuvé au nom de la Commission :

Président du conseil d'administration

Président et chef de la direction

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

La Commission de transport Ontario Northland
État consolidé de l'évolution des actifs nets
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	**2018**	2017
Actif net non affecté		
Solde, au début de l'exercice	**72 237 $**	81 875 $
Transfert de (à) la réserve pour autoassurance (Note 12)	**(1)**	4 619
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	**(18 417)**	(14 257)
Solde, à la fin de l'exercice	**53 819 $**	72 237 $
Grevé d'une affectation interne - réserve pour autoassurance (Note 12)		
Solde, au début de l'exercice	**86 $**	4 705 $
Transferts (à) de l'actif net non affecté	**1**	(4 619)
Solde, à la fin de l'exercice	**87 $**	86 $
Total des actifs nets	**53 906 $**	72 323 $

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

La Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	**2018**	2017
Produits		
Ventes et autre (Note 14)	**60 599 $**	61 435 $
Charges (Note 14)		
Main d'œuvre et avantages sociaux (Note 6)	**69 371**	60 659
Matériaux et pièces	**16 051**	15 516
Services	**6 916**	7 998
Fournitures et matériel	**4 002**	4 475
Autre (Note 18)	**13 239**	14 254
Intérêts sur la dette à long terme (Note 10)	**119**	140
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations	**(195)**	1 466
Revenus de placement	**(1)**	(35)
Amortissement des immobilisations	**15 653**	14 109
	125 155	118 582
Insuffisance des produits sur les charges avant le financement du gouvernement	**(64 556)**	(57 147)
Apports gouvernementaux pour l'exploitation (Note 13)	**36 739**	35 224
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Note 9)	**9 400**	7 666
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	**(18 417) $**	(14 257) $

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

La Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	**2018**	2017
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
Activités d'exploitation		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges pour l'exercice	**(18 417) $**	(14 257) $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**15 653**	14 109
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	**(9 400)**	(7 666)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	**(195)**	1 466
Charge au titre des avantages sociaux futurs	**19 960**	14 807
	7 601	8 459
Variation du solde des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	**4 413**	24 280
Stocks	**1 150**	(5 558)
Charges payées d'avance	**(463)**	(92)
Créditeurs et charges à payer	**(353)**	(11 744)
Apports reportés du gouvernement et produits reportés	**64**	15
	12 412	15 360
Activités d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	**(43 679)**	(52 624)
Produit de la vente d'immobilisations	**295**	589
	(43 384)	(52 035)
Activités de financement		
Remboursement de capital sur la dette à long terme	**(406)**	(386)
Apports reportés afférents aux immobilisations	**46 934**	48 753
Cotisations au régime de retraite versées	**(13 171)**	(11 063)
Prestations autres que de retraite versées	**(4 098)**	(4 107)
Augmentation du passif au titre des sites contaminés	**3 175**	-
	32 434	33 197
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	**1 462**	(3 478)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	**3 279**	6 757
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	**4 741 $**	3 279 $
Représenté par		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 445 $**	1 008 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés (Note 4)	**2 296**	2 271
	4 741 $	3 279 $

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

1. Nature des activités

La Commission de transport Ontario Northland (la « Commission ») est un organisme de la Couronne qui relève du ministre du Développement du Nord et des Mines. La Commission offre une variété de services, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers, le service d'autobus ainsi que des services de remise à neuf et de réparation dans le nord de l'Ontario.

La Commission tire ses revenus de la fourniture de services de transport. Elle reçoit également une subvention opérationnelle annuelle ainsi qu'une subvention de capital de la province de l'Ontario. La capacité de la Commission à maintenir son exploitation dépend du soutien financier continu de la province.

À titre d'organisme de la Couronne sans but lucratif de la province, la Commission est exonérée de l'impôt sur le bénéfice. Cette exemption s'applique également à ses filiales en propriété exclusive. Par conséquent, les présents états financiers ne présentent aucune provision pour impôts.

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les normes applicables aux organismes gouvernementaux sans but lucratif du Manuel de comptabilité pour le secteur public. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive, soit Ontario Northland International Consulting Services Inc. et Nipissing Central Railway Company.

Comptabilisation des produits

Les produits de toutes sources sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

a) des services sont fournis ou des produits sont livrés aux clients; X
b) il existe une indication claire qu'un arrangement existe; X
c) la réception du montant est raisonnablement assurée. X

Les revenus tirés du transport ferroviaire sont généralement comptabilisés lorsque la cargaison arrive à destination. Le transport interréseau est traité comme achevé une fois que les marchandises sont remises au transporteur correspondant.

Les revenus tirés des contrats sont généralement comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux à mesure que les travaux atteignent des jalons prédéfinis d'un projet.

2. Principales méthodes comptables (suite)

La Commission comptabilise les apports du gouvernement provincial selon la méthode du report comme suit :

- , Les apports non affectés sont comptabilisés comme produits lorsque ceux-ci sont reçus ou à recevoir si leurs montants peuvent être estimés de manière raisonnable et si le recouvrement est raisonnablement assuré.
- , Les apports grevés d'affectations externes qui sont liés aux charges d'exploitation sont constatés comme produits lorsque les charges connexes sont engagées.
- , La province rembourse la Commission pour le coût de certaines immobilisations destinées à être utilisées dans l'exploitation. La Commission comptabilise ces apports comme apports reportés afférents aux immobilisations. Ces derniers sont amortis en déduction des revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire, et ce, à des taux correspondants à ceux des immobilisations connexes.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs.

Les durées de vie utile estimatives des principales catégories d'immobilisations s'établissent comme suit :

Terrain	Pas d'amortissement
Voies	De 20 à 50 ans
Bâtiments	50 ans
Matériel	De 3 à 33 ans
Autobus	De 10 à 12 ans

Aucun amortissement n'est prévu pour les actifs en cours de construction, et ce, avant qu'ils ne soient mis en service.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite - La Commission offre à ses employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le régime prévoit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service ainsi que sur le salaire moyen ouvrant droit à pension et il est généralement applicable à compter du premier jour du mois suivant le début de l'emploi. Un régime de retraite supplémentaire (le « RRS ») est également offert aux employés qui gagnent une rente viagère supérieure au montant maximum prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Les obligations au titre du régime sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations en tenant compte des prestations projetées en regard des services rendus jusqu'à présent. Les régimes ne sont pas indexés. Cependant, diverses augmentations ponctuelles ont été accordées aux pensionnés.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite - La Commission offre à ses employés des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite tels que les assurances vie, maladie et invalidité de longue durée collectives par l'entremise de régimes à prestations déterminées. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des hypothèses actuarielles les plus probables. De plus, à titre d'employeur visé par l'annexe 2 en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT »), la Commission comptabilise les indemnités d'accident de travail selon la méthode de la comptabilité d'exercice en utilisant les calculs actuariels fournis par la CSPAAT pour les indemnités en vigueur, les indemnités non encore accordées et les coûts administratifs liés au chargement.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

Les charges au titre des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite comprennent les coûts des services courants, les intérêts et les ajustements découlant de modifications apportées aux régimes, de changements aux hypothèses et de gains actuariels nets ou de pertes actuarielles nettes. Ces charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les employés rendent des services à la Commission. Les gains et les pertes conditionnés par les faits sont comptabilisés comme charges (CSPAAT et invalidité de longue durée). Les gains actuariels ou les pertes actuarielles sont amortis sur une base linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés couverts par les régimes (environ 12 ans).

L'actif de la caisse de retraite est évalué selon les valeurs actuelles du marché.

Stocks

Les matériaux et les fournitures, exception faite du matériel ferroviaire usagé et des essieux montés, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pondéré. Les essieux montés sont évalués au coût standard. La Commission utilise les mêmes formules d'établissement du coût pour tous les stocks dont la nature et l'emploi qu'elle en fait sont similaires. La Commission examine régulièrement la valeur des articles en stock et comptabilise les dépréciations et les sorties de bilans en fonction de son évaluation du stock à rotation lente ou du stock désuet. Quand la valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur comptable, les stocks sont radiés d'un montant qui correspond à cette baisse. Lorsque les circonstances qui avaient auparavant causé une baisse de la valeur des stocks n'existent plus, la dépréciation antérieure fait l'objet d'une reprise.

Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations faisant l'objet d'un amortissement sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation pourrait ne pas contribuer à la capacité de la Commission de fournir des services. La recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs qui devraient être générés par l'actif. Si la valeur comptable de l'actif excède ses flux de trésorerie futurs estimatifs, une charge de dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Lorsque des prix cotés sur le marché ne sont pas disponibles, la Commission utilise les flux de trésorerie futurs actualisés à un taux proportionnel aux risques associés au recouvrement de l'actif comme une estimation de la juste valeur.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans le calcul de l'excédent des produits sur les charges.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Estimations comptables

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les éléments significatifs qui requièrent l'utilisation d'estimations par la direction incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et des stocks, le passif au titre des sites contaminés et les obligations au titre des prestations constituées de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite. De par leur nature, ces estimations sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. L'effet de changements de telles estimations sur les états financiers consolidés au cours de périodes futures pourrait être significatif. Ces estimations sont révisées périodiquement et si des ajustements deviennent nécessaires, ils sont portés à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes en banque et les fonds affectés d'origine interne.

Instruments financiers

La Commission classe ses instruments financiers comme à la juste valeur ou au coût après amortissement. La méthode comptable de l'organisme pour chaque catégorie est la suivante :

Juste valeur

Cette catégorie comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie qui est initialement comptabilisée au coût et, ultérieurement, portée à la juste valeur.

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers classés comme étant à juste valeur sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

Coût après amortissement

Cette catégorie comprend les débiteurs, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme. Ceux-ci sont d'abord constatés au coût et ultérieurement comptabilisés à leur coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur sur les actifs financiers, sauf pour les apports qui sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers classés comme étant au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les radiations sur les actifs financiers de la catégorie au coût après amortissement sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il est peu vraisemblable que cette perte sera recouvrée. Les actifs financiers sont alors radiés à leur valeur nette de recouvrement, et la radiation est comptabilisée à l'état des résultats.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Passif au titre des sites contamines

Un site contaminé est un site dans lequel la concentration de substances nocives dépasse les niveaux maximums admissibles selon une norme environnementale. Les sites qui sont actuellement d'un usage productif sont considérés comme un site contaminé uniquement si un événement imprévu entraîne une contamination. Un passif pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque : la Commission est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif inclut tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris les activités, l'entretien et la surveillance après l'assainissement. Le passif est comptabilisé déduction faite de tout recouvrement prévu.

3. Stocks

Le coût des stocks passé en charges et utilisé dans des projets d'immobilisations corporelles pour 2018 était de 12 096 $ (12 357 $ en 2017).

4. Encaisse affectée

	2018	2017
Encaisse grevée d'une affectation externe – Apports reportés (Note 8)	**2 209 $**	2 185 $
Encaisse grevée d'une affectation interne – Réserve pour autoassurance (Note 12)	**87**	86
	2 296 $	2 271 $

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

5. Immobilisations <

	2018			2017
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette comptable**	Valeur nette comptable
Services ferroviaires				
Voies	**469 371 $** <	**173 339 $**	**296 032 $**	280 381 $
Bâtiments	**53 734** <	**25 460**	**28 274**	26 660
Matériel	**110 409**	**62 894**	**47 515**	31 651
Travaux en cours	**11 718**	**-**	**11 718**	18 313
Services d'autobus				
Bâtiments	**2 998**	**757**	**2 241**	2 224
Autobus	**12 140**	**2 268**	**9 872**	9 352
Travaux en cours	**3**	**-**	**3**	-
Service de mise en valeur				
Bâtiments	**4 033**	**925**	**3 108**	3 152
Matériel	**1 183**	**240**	**943**	858
	665 589 $	**265 883 $**	**399 706 $**	372 591 $

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

6. Avantages sociaux futurs

La Commission agit en tant qu'administrateur de son régime de retraite contributif, lequel couvre tous les employés permanents. Les actifs de la caisse de retraite, qui sont principalement constitués de titres négociables, de biens immobiliers et d'obligations de sociétés et de gouvernements, sont placés par des gestionnaires de placements professionnels. La date d'évaluation annuelle du régime de retraite de la Commission est le 31 décembre.

L'actif au titre des prestations constituées de retraite, ainsi que l'obligation et les charges au titre des avantages autres que les prestations de retraite sont déterminés annuellement par des actuaires indépendants, conformément aux pratiques actuarielles reconnues et aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur les meilleures estimations de la direction. La date de la plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite contributif à des fins de capitalisation est le 1er janvier 2017. En conformité avec les règlements existants en matière de régimes de retraite, des évaluations annuelles seront effectuées pour les régimes de retraite de la Commission. La date du rapport le plus récent à des fins comptables pour le régime d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est le 31 décembre 2017.

La répartition cible des actifs du régime de retraite en pourcentage et la répartition moyenne des actifs au 31 mars 2018, par catégorie, se présentent comme suit :

		Cible	**2018**	2017
Titres de capitaux propres	– Canadiens	10 % - 20 %	**13,7 %**	26,7 %
	– Étrangers	15 % - 35 %	**25,5 %**	20,7 %
Titres de créances		40 % - 60 %	**57,8 %**	49,1 %
Immobilier		0 % - 15 %	**2,0 %**	1,8 %
Court terme et autres		0 % - 15 %	**1,0 %**	1,7 %
Total			**100 %**	100 %

Les pourcentages cibles ont été ajustés afin de les rendre conformes à la politique de placement révisée.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

6. Avantages sociaux futurs (suite)

a. Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées :

Régimes de retraite :

	Régime de retraite	**RRS**	**Total 2018**	Réel 2017
Obligation au titre des prestations constituées	**(579 262) $**	**(3 513) $**	**(582 775) $**	(556 716) $
Actifs du régime à la juste valeur	**548 330**	**-**	**548 330**	523 157
Situation de capitalisation - surplus (insuffisance) du régime	**(30 932)**	**(3 513)**	**(34 445)**	(33 559)
Perte actuarielle nette non amortie	**71 487**	**1 139**	**72 626**	72 756
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, à la fin de l'exercice	**40 555 $**	**(2 374) $**	**38 181 $**	39 197 $

	Régime de retraite	**RRS**	**Total 2018**	Réel 2017
Actif au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	**41 509 $**	**(2 312) $**	**39 197 $**	39 303 $
Charge au titre des avantages sociaux futurs	**(13 885)**	**(302)**	**(14 187)**	(11 169)
Cotisations versées	**12 931**	**240**	**13 171**	11 063
Actif au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	**40 555 $**	**(2 374) $**	**38 181 $**	39 197 $

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

6. • Avantages sociaux futurs (suite)

b. • Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite :

	2018	2017
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	**(87 540) $**	(88 246) $
(Gain actuariel net) perte actuarielle nette non amorti(e)	**(318)**	2 063
Passif au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	**(87 858) $**	(86 183) $
Passif au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	**(86 183) $**	(86 652) $
Charge liée aux prestations	**(5 773)**	(3 638)
Prestations versées	**4 098**	4 107
Passif au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	**(87 858) $**	(86 183) $

Des indemnités d'accident du travail se chiffrant à 13 849 $ (15 296 $ en 2017) sont incluses dans le passif au titre des prestations constituées pour avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite. Ce montant a été déterminé en fonction des calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail au 31 décembre 2017.

c. • Composantes de la charge périodique nette de retraite de l'exercice

	2018	2017
Coût des services rendus moins les cotisations des employés	**6 188 $**	5 581 $
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	**28 741**	29 137
Rendement prévu des actifs des régimes	**(26 805)**	(28 107)
Amortissement de la perte actuarielle nette	**6 063**	4 558
	14 187 $	11 169 $

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

6. : **Avantages sociaux futurs** (suite)

d. : **Composantes de la charge périodique nette au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite**

	2018	2017
Coût des services rendus	**520 $**	2 334 $
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	**2 605**	2 662
Amortissement des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	**2 648**	(1 358)
	5 773 $	3 638 $

La charge totale de prestations de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite incluse dans la main d'œuvre et avantages sociaux comprend un montant de 19 960 $ (14 807 $ en 2017).

e. : **Hypothèses moyennes pondérées**

Taux d'actualisation - retraite	**5,25 %**	5,50 %
Taux d'actualisation - avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	**3,61 %**	3,76 %
Taux d'actualisation - invalidité de longue durée	**3,61 %**	3,76 %
Taux d'actualisation - CSPAAT	**4,50 %**	4,50 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	**5,00 %**	5,25 %
Taux d'augmentation de la rémunération		
2017 à 2019	**2,0 %**	2,0 %
2020	**2,5 %**	2,5 %
2021 et par la suite	**3,0 %**	3,0 %
Durée moyenne résiduelle de période de services (années)	**12**	12
Hausses des coûts pour les médicaments (diminuant progressivement à 5 % en 2020)	**6,00 %**	6,50 %
Hausses des frais médicaux et d'hospitalisation	**5,00 %**	5,00 %
Augmentations des coûts pour les soins dentaires	**4,50 %**	4,50 %
Augmentations des coûts pour les soins de la vue	**0 %**	0 %

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

7. Facilités de crédit

En mars 2018, la Commission a obtenu une marge de crédit non garantie avec l'Office ontarien de financement (OOF) d'un montant de 5 millions de dollars, dont un montant de Néant $ était utilisé au 31 mars 2018. La marge de crédit porte intérêt au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour une durée de 30 jours plus 2,5 points de base.

8. Apports reportés

Les apports reportés sont des fonds affectés reçus de la province destinés uniquement aux dépenses futures liées aux offres de remise à neuf pour de nouveaux contrats. Les apports seront comptabilisés comme produits dans l'exercice pour lequel les dépenses ont été engagées.

La variation du solde des apports reportés s'établit comme suit :

	2018	2017
Solde, au début de l'exercice	**2 185 $**	2 169 $
Revenus d'intérêts	**24**	16
Solde, à la fin de l'exercice	**2 209 $**	2 185 $

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports non amortis reçus de la province pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations est comptabilisé à titre de produits dans l'état consolidé des résultats à un taux équivalant à celui des actifs auquel il se rapporte.

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles non amorties s'établissent comme suit :

	2018	2017
Solde, au début de l'exercice	**265 139 $**	227 383 $
Apports de la province	**46 934**	48 753
Amortissement imputé aux produits	**(9 400)**	(7 666)
Mises hors service et transferts	**(810)**	(3 331)
Solde, à la fin de l'exercice	**301 863 $**	265 139 $

10. Dette à long terme

	2018	2017
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 5,22 %, remboursable par versements mensuels mixtes de capital et d'intérêts réunis de 30 $, pour une période de 15 ans à compter du 1er février 2005	**638 $**	962 $
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 4,90 %, remboursable par versements mensuels mixtes de capital et d'intérêts réunis de 13 $, pour une période de 25 ans à compter du 1er février 2006	**1 520**	1 603
	2 158	2 565
Moins la tranche à court terme	**427**	406
Dette à long terme	**1 731 $**	2 159 $

Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à 119 $ (140 $ en 2017)

Les remboursements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

2018-2019	427 $
2019-2020	390
2020-2021	96
2021-2022	101
2022-2023	106
Par la suite	1 038
	2 158 $

11. Passif au titre des sites contaminés

Le passif au titre des sites contaminés se compose de montants à encourir sur une ancienne propriété de transbordement, identifiée au cours des exercices précédents, et d'anciens sites de télécommunication, identifiés au cours de l'exercice courant. Les coûts estimatifs ont été établis avec le concours de cabinets d'ingénieurs-conseils et en s'appuyant sur une expérience antérieure avec les activités d'assainissements. Le passif comprend tous les coûts qui devraient être engagés pour ces propriétés et aucun recouvrement n'est prévu.

12. Passif au titre des sites contaminés (suite):

	2018	2017
Ancienne propriété de transbordement	**3 500** $	3 500 $
Anciens sites des tours	**3 175**	-
Passif au titre des sites contaminés	**6 675** $	3 500 $

12. Actifs nets grevés d'une affectation interne - réserve pour autoassurance

La Commission adopte une politique d'autoassurance pour les dommages occasionnés par les déraillements du matériel roulant et pour les dommages à la cargaison. Pour financer les coûts y afférents, la Commission vire des fonds de son actif net non affecté à la réserve pour autoassurance (la « réserve ») chaque année. Les intérêts gagnés sur le solde des fonds en réserve et les demandes de règlement déduites du solde de la réserve sont comptabilisés à titre de produits ou de charges dans l'état consolidé des résultats et, par la suite, virés à (de) la réserve.

La réserve a diminué considérablement au cours de l'exercice précédent. La Commission et la Province continuent de travailler à l'élaboration d'un plan de mise en place pour gérer le fonds d'autoassurance et toute forme de financement connexe.

13. Apports du gouvernement

Le montant de l'apport pour les activités de fonctionnement et de l'apport en capital pour chaque exercice est déterminé en vertu d'un protocole d'accord, daté du 29 juin 2017, conclu entre la Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines.

Les détails relatifs aux apports du gouvernement reçus pendant l'exercice s'établissent comme suit :

	2018	2017
Ministère du Développement du Nord et des Mines :		
Services ferroviaires - transport de voyageurs et embranchement de Moosonee	**16 176** $	17 144 $
Services ferroviaires et autres activités du réseau	**12 158**	11 448
Pression de financement lié à l'insuffisance des retraites	**7 483**	5 852
	35 817 $	34 444 $
Activités spéciales -Télécommunications (Ontera) (Note 18)	**459**	780
Transactions de l'exercice courant	**36 276**	35 224
Apports de capital (Note 9)	**46 934**	48 753
Total des Ministère du Développement du Nord et des Mines	**83 210**	83 977
Office des transports du Canada :		
Transactions de l'exercice courant	**463**	-
Total des apports du gouvernement	**83 673** $	83 977 $

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

13. Apports du gouvernement (suite) :

Récapitulatif :

	2018	2017
Total des apports pour l'exploitation :		
Ministère du Développement du Nord et des Mines	**36 276 $**	35 224 $
Office des transports du Canada	**463**	-
	36 739 $	35 224 $
Apports de capital (Note 9)	**46 934**	48 753
Total des apports	**83 673 $**	83 977 $

14. Informations sectorielles à fournir

La Commission est un organisme de la Couronne de la province de l'Ontario dont les activités sont diversifiées. Aussi, elle fournit une vaste gamme de services à ses clients de la région Nord-est de l'Ontario comme des services de transport ferroviaire et en autobus, de remise à neuf et de fret. Des secteurs fonctionnels distincts ont été présentés séparément dans l'information sectorielle. La nature des secteurs et des activités qui sont inclus sont comme suit :

Services ferroviaires

Les services ferroviaires renvoient aux solutions de logistique et de transport ainsi qu'à l'expédition de quantités importantes de produits de et vers le Nord-est de l'Ontario.

Services Polar Bear

Le poste des Services Polar Bear se rapporte aux solutions de transport de passagers et de marchandises entre Cochrane et Moosonee.

Services d'autobus

Les services d'autobus fournissent des solutions d'expédition et de transport de passager pour rapprocher les collectivités du Nord-est de l'Ontario.

Service de remise à neuf et réparation

L'équipe de remise à neuf et de réparation a la responsabilité de réparer et de remettre en état le parc ferroviaire pour des clients en Amérique du Nord.

Administration

Ce service renvoie aux dépenses pour le fonctionnement de la Commission elle-même et ne peut être attribué à des secteurs spécifiques. Il comprend également certains services de location de biens immobiliers pour des clients externes, et ce, afin de réduire les coûts totaux.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

14. Informations sectorielles à fournir (suite)

	Services ferroviaires	Services Polar Bear	Services d'autobus	Service de remise à neuf et réparation	Administration Note i)	Apports gouvernementaux provinciaux pour l'exploitation	Total 2018
Produits	36 713	7 537	10 963	5 182	204	-	60 599
Charges							
Main d'œuvre et avantages sociaux	23 190	11 379	5 790	2 700	6 352	-	49,411
Matériaux et pièces	8 228	3 160	2 543	1 992	128	-	16,051
Services	2 230	1 459	1 488	89	1 650	-	6,916
Fournitures et matériel	1 761	1 395	458	66	322	-	4,002
Autre	3 617	1 022	1 337	65	2 227	-	8 268
	39 026	18 415	11 616	4 912	10 679	-	84 648
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants :	(2 313)	(10 878)	(653)	270	(10 475)	-	(24 049)
Déraillements	195	-	-	-	-	-	195
Stocks radiés	1 142	-	-	-	-	-	1 142
Évaluation environnementale – Tours de Ontera	-	-	-	-	459	-	459
Contamination – Tours de Ontera	-	-	-	-	3 175	-	3 175
Intérêts sur la dette à long terme	43	-	76	-	-		119
(Gain) perte sur la vente d'immobilisations	(145)	-	-	-	(50)		(195)
Revenus de placement	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Amortissement des immobilisations	10 052	3 421	1 022	442	716	-	15 653
Avantages sociaux futurs	6 883	4 724	1 811	882	5 660	-	19 960
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant le financement du gouvernement	(20 483)	(19 023)	(3 562)	(1 054)	(20 434)	-	(64 556)
Apports du gouvernement fédéral pour l'exploitation	463	-	-	-	-		463
Apports du gouvernement provincial pour l'exploitation	-	-	-	-	459	35 817	36 276
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	4 865	2 847	971	113	604	-	9 400
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(15 155)	(16 176)	(2 591)	(941)	(19 371)	35 817	(18 417)

Note i) Les avantages sociaux futurs du personnel administratif comprennent le montant de 3 108 $ pour les dépenses en ivalidité de longue durée pour l'ensemble de l'organisation

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

14. Informations sectorielles à fournir (suite)

	Services ferroviaires	Services Polar Bear	Services d'autobus	Service de remise à neuf et réparation	Administration (Note i)	Apports gouvernementaux provinciaux pour l'exploitation	**Total 2017** (retraité)
Produits	37 977	8 198	10 809	4 130	321	-	61 435
Charges							
Main d'œuvre et avantages sociaux	21 340	11 443	5 461	2 154	5 454	-	45 852
Matériaux et pièces	7 547	4 049	2 193	1 582	145	-	15 516
Services	2 743	1 651	2 040	188	1 376	-	7 998
Fournitures et matériel	1 972	1 454	553	129	367	-	4 475
Autre	2 973	1 453	1 152	84	2 710	-	8 372
	36 575	20 050	11 399	4 137	10 052	-	82 213
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants :	1 402	(11 852)	(590)	(7)	(9 731)	-	(20 778)
Déraillements	5 102	-	-	-	-	-	5 102
Démolition – Tours Ontera	-	-	-	-	780	-	780
Intérêts sur la dette à long terme	59	-	81	-	-	-	140
(Gain) perte sur la vente d'immobilisations	(316)	1 059	(35)	-	758	-	1 466
Revenus de placement	-	-	-	-	(35)	-	(35)
Amortissement des immobilisations	9 571	2 942	788	362	446	-	14 109
Avantages sociaux futurs	6 945	3 723	1 677	124	2 338	-	14 807
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant le financement du gouvernement	(19 959)	(19 576)	(3 101)	(493)	(14 018)	-	(57 147)
Apports du gouvernement provincial pour l'exploitation	-	-	-	-	780	34 444	35 224
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	4 122	2 432	738	49	325	-	7 666
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(15 837)	(17 144)	(2 363)	(444)	(12 913)	34 444	(14 257)

Note i) Les avantages sociaux futurs du personnel administratif comprennent le montant de 253 $ pour les dépenses en invalidité de longue durée pour l'ensemble de l'organisation

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

15. Éventualités

Dans le cours normal des activités, diverses réclamations ont été déposées à l'encontre de la Commission, à savoir des demandes de dommages-intérêts pour des dommages corporels, des dommages matériels, des actions sur l'environnement et des questions reliées à l'emploi. Les dommages, le cas échéant, ne peuvent être estimés à l'heure actuelle et, en tout état de cause, la Commission est d'avis que ces reclamations sont sans fondement ou qu'elles pourraient être couvertes par l'assurance, une fois la franchise de 2 000 $ appliquée. Le cas échéant, le montant de la perte, une fois connu, serait imputé à l'état consolidé des résultats.

16. Engagements

La Commission est également liée par certaines ententes de sécurité d'emploi pour un nombre important de ses employés syndiqués. S'il existait des réclamations actuelles aux termes de ces ententes, la Commission constituerait une provision à leur égard. En raison de la nature de ces ententes, l'exposition maximale au risque de paiements futurs pourrait être importante. Cependant, le montant de cette exposition ne peut être raisonnablement déterminé et aucune provision n'a été comptabilisée à la date de clôture de l'exercice.

17. Dépendance économique

i. Clients :

La majorité des revenus de la division des services ferroviaires proviennent de quatre clients importants.

ii. Province :

La Commission génère des revenus grâce à ses services de transport ferroviaire et d'autobus ainsi que ses services de remise à neuf et de réparation. De plus, la Commission reçoit des subventions de fonctionnement et de capital de la part du gouvernement provincial. Pour continuer de fournir ses services, d'étendre son offre de services et de respecter ses obligations, la Commission est tributaire des subventions continues qu'elle reçoit de la province de l'Ontario.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

18. Autres charges

Les autres charges pour l'exercice se composent des éléments suivants :

i. 2 Au cou s de l'exercice, la Commission a engagé des frais de 458 $ pour mener les évaluations envi)nnementales de six anciennes tours de communications au nord de l'Ontario. À l'origine, ces tours avaient été vendues dans le cadre de la disposition de Ontera au cours de l'exercice 2015. Toutefois, elles ont été étrocédées à la Commission au cours de l'exercice 2017.

ii. En aison des évaluations envi nnementales des anciens sites des tours de Ontera, une charge liée à la contamination a été comptabilisée à 3 175 $ pour les trois sites nordiques situés le long de la côte de la baie James.

iii. i Au cou s de l'exercice, la Commission a passé en charges 1 142 $ pour l'utilisation des stocks ainsi que pour les stocks désuets et les stocks réévalués.

19. Frais de règlement

Dans le cadre de l'annulation de l'exploitation du train de voyageurs Northlander en 2012, un accord de règlement salarial a été négocié avec le Syndicat des Métallos, l'agent négociateur pour ces employés. L'accord a été signé en août 2013 et engendrera la poursuite et le maintien de versements de taux de base régulier jusqu'en août 2017, pour un montant de 616 $. Au cours de l'exercice courant, un montant de 181 $ a été versé relativement à cette obligation.

20. Événements postérieurs à la date du bilan

En mars 2018, la province a approuvé en principe la fusion du régime de retraite contributif de la Commission de transport Ontario Northland avec le Régime de pension de retraite de la fonction publique (« RPRFP ») à compter du 1er mai 2018. L'approbation de la Commission des services financi s de l'Ontario est requise pour que les actifs soient transf rés à la Commission du Régime de r raite de l'Ontario. Aucun accord n'a été conclu pour l'heure, mais celui-ci est attendu au cou nt de 2018. Les employés de la Commission de transport Ontario Northland cotiseront au RPRFP à compter du 1er mai 2018. Le régime de retraite contributif de la Commission de transport Ontario Northland continuera de verser des p tations de retraite et de gagner un revenu de placement jusqu'à ce que les actifs soient transrerés à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario. Les présents états financiers ne comptabilisent pas les incidences de cette fusion sur les régimes de retraite.

Le 30 mai 2018, le train de voyageurs de Polar Bear Express a déraillé à 38,62 km (24 milles) au sud de Moosonee alors qu'il avait des passagers et des membres d'équipage à bord. Aucune blessure grave n'a été signalée. La cause et l'estimation des coûts du déraillement sont inconnues pour le moment.

21. Classement des instruments financiers

Le tableau ci-dessous fournit les informations relatives au coût et à la juste valeur des instruments financiers par catégorie. L'exposition maximale au risque de crédit représenterait la valeur comptable indiquée ci-dessous.

	2018		
	Juste valeur	**Coût après amortissement**	**Total**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 445 $**	**- $**	**2 445 $**
Débiteurs	**-**	**17 586**	**17 586**
Créditeurs et charges à payer	**-**	**22 841**	**22 841**
Dette à long terme	**-**	**2 158**	**2 158**
	2 445 $	**42 585 $**	**45 030 $**

	2017		
	Juste valeur	Coût après amortissement	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 008 $	- $	1 008 $
Débiteurs	-	21 999	21 999
Créditeurs et charges à payer	-	23 194	23 194
Dette à long terme	-	2 565	2 565
	1 008 $	47 758 $	48 766 $

21. Classement des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués postérieurement à la constatation initiale de la juste valeur. Ces instruments financiers sont regroupés par niveau, de 1 à 3, en fonction du degré auquel la juste valeur est observable :

- les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont dérivées des prix cotés (non redressés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques utilisant le dernier cours du marché;
- les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont dérivées des données autres que les prix cotés qui sont inclus dans le niveau 1 et observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (c.-à-d., les prix) ou indirectement (c.-à-d., dérivés des prix);
- les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont dérivées des méthodes d'évaluation qui comprennent les données de l'actif ou passif et qui ne sont pas basées sur des données du marché observables (données non observables).

				2018
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 445 $**	**- $**	**- $**	**2 445 $**

				2017
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 008 $	- $	- $	1 008 $

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017. Il n'y a pas eu de transfert depuis et vers le niveau 3.

22. Gestion de risques liés aux instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque par lequel la Commission enregistre une perte financière si un débiteur ne respecte pas ses versements de capital et d'intérêt à l'échéance. La Commission est exposée à ce risque en raison de son encaisse et de ses débiteurs. La Commission détient des comptes en trésorerie auprès de banques à charte fédérale qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. En cas de défaut, les comptes en trésorerie de la Commission sont assurés à concurrence de 400 000 $ (400 000 $ en 2017).

Les débiteurs consistent principalement des montants à recevoir de clients et de la province de l'Ontario. Le risque de crédit est atténué par des processus d'approbation financière exécutés avant que le crédit soit accordé au client. La Commission évalue son exposition au risque de crédit en fonction du temps nécessaire pour que les montants soient réglés. Une provision pour dépréciation est déterminée en fonction de l'expérience historique de la Commission en matière de recouvrement. Les montants non réglés à la fin de l'exercice s'établissaient comme suit :

31 mars 2018

	Total	Courant	En souffrance 30 jours et moins	31 à 60 jours	Plus de 61 jours
Sommes à recevoir du gouvernement	**4 968 $**	**1 665 $**	**3 303 $**	**- $**	**- $**
Montants à recevoir des clients	**12 702**	**10 354**	**1 427**	**141**	**780**
Débiteurs bruts	**17 670**	**12 019**	**4 730**	**141**	**780**
Moins provisions pour dépréciation	**(84)**	**-**	**-**	**-**	**(84)**

31 mars 2017 (retraité)

	Total	Courant	En souffrance 30 jours et moins	31 à 60 jours	Plus de 61 jours
Sommes à recevoir du gouvernement	11 713 $	7 624 $	4 089 $	- $	- $
Montants à recevoir des clients	10 359	5 793	2 008	289	2 269
Débiteurs bruts	22 072	13 417	6 097	289	2 269
Moins provisions pour dépréciation	(73)	-	-	-	(73)
Débiteurs nets	21 999 $	13 417 $	6 097 $	289 $	2 196 $

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

22. Gestion de risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en fonction des facteurs du marché. Les facteurs de marché comprennent trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque lié aux actions.

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de change

Le risque de change renvoie aux activités de la Commission réalisées dans différentes devises dont les montants sont convertis en bénéfices non canadiens à différents moments et qu'il y a des fluctuations négatives dans les taux des devises. La Commission conserve un compte bancaire en dollars américains pour recevoir des paiements en dollars américains de clients et payer en dollars américains des fournisseurs et autres opérateurs. Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente la perte financière potentielle qui découle des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs sur les instruments financiers liées aux fluctuations des taux d'intérêt. La Commission est exposée à ce risque en raison de sa dette à long terme portant intérêt.

Il n'y aurait pas d'incidence sur la dette à long terme de la Commission, décrit en Note 8, car le taux inhérent de la dette a été fixé.

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions renvoie à l'incertitude associée à l'évaluation des actifs découlant de fluctuations sur les marchés de titres de capitaux propres. La Commission n'est pas exposée à ce risque.

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque par lequel la Commission ne serait pas en mesure de disposer de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières. La Commission atténue ce risque en surveillant l'encaisse et les sorties de fonds prévues en établissant un budget strict et en faisant des rapports réguliers à la province de l'Ontario.

22. Gestion de risques liés aux instruments financiers (suite)

Le tableau ci-dessous établit les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers) :

				2018
	Dans les 6 mois	**6 mois à 1 an**	**1 à 5 ans**	**> 5 ans**
Créditeurs	**22 841 $**	**- $**	**- $**	**- $**
Dette à long terme	**213**	**214**	**693**	**1 038**
Total	**23 054 $**	**214 $**	**693 $**	**1 038 $**

				2017
	Dans les 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créditeurs	23 194 $	- $	- $	- $
Dette à long terme	203	203	1 120	1 039
Total	23 397 $	203 $	1 120 $	1 039 $

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

23. Chiffres comparatifs

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés lorsque cela s'avérait nécessaire pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION
le 31 mars 2018

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable sur la pertinence, la fiabilité et la précision de l'information financière et sur la précision et la protection adéquates de la représentation des avoirs de la Commission.

Le conseil de la Commission des parcs du Niagara doit s'assurer que la direction soit imputable pour les rapports financiers, car en fin de compte, elle est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, rencontre la direction périodiquement pour discuter des résultats financiers, des questions d'audit, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révise les états financiers avant de recommander l'approbation du conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, l'auditeur externe nommé par la Commission, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada suivies par la Commission, le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et le procureur général provincial. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et d'audit, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de l'audit et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.

Reegan McCullogh
Directeur général
le 14 juin 2018

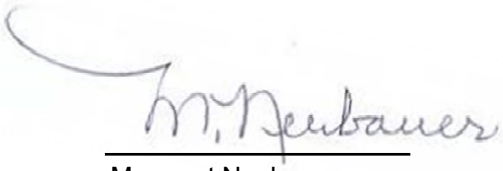

Margaret Neubauer
Directeur en chef, services corporatifs
le 14 juin 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite B
222, rue Catharine, case postale 336
Port Colborne, ON
L3K 5W1

T +1 905 834 3651
F +1 905 834 5095
E PortColborne@ca.gt.com
www.GrantThornton.ca

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et du vérificateur général de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des parcs du Niagara ci-inclus, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats d'exploitation, de l'excédent accumulé, des changements en dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice de douze mois terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable pour la préparation de ces états financiers conformément aux principes de comptabilité décrits dans la Note 2 des états financiers et pour tel contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération la contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Grant Thornton

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de la Commission des parcs du Niagara pour l'exercice de douze mois terminé le 31 mars 2018 sont préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

L'accent des sujets

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui décrit ces principes de comptabilité utilisé dans la préparation de ces états financiers et les différences importantes entre cette base de la comptabilité et les normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Grant Thornton LLP

Port Colborne, Canada
le 14 juin 2018

Comptables agréés
Experts-comptables agréés

État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

au 31 mars	**2018**	2017
(en milliers de dollars)		
Actifs financiers		
Argent comptant et valeurs en comptant	**16 258 $**	8 207 $
Comptes débiteurs	**1 655**	4 974
Inventaires – vendables	**3 889**	4 055
	21 802	17 236
Passifs		
Comptes créditeurs	**8 603**	10 977
Paie accumulée	**3 984**	2 758
Produit constaté d'avance (note 4)	**2 364**	2 283
Fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	**26 983**	28 534
Financement à long terme (note 6)	**24 714**	26 592
Avantages postérieurs à l'emploi (note 7)	**3 182**	3 121
Obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	**26 134**	29 414
	95 964	103 679
Dette nette	**(74 162)**	(86 443)
Actifs non financiers		
Immobilisations (page 21)	**163 428**	158 613
Inventaires – divers	**847**	936
Charges payées d'avance	**426**	479
	164 701	160 028
Excédent accumulé (note 10)	**90 539 $**	73 585 $

Engagements et éventualités (notes 11 et 12)

De la part de la Commission

Janice Thomson, Président

Ian Nielsen-Jones, Commissaire

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	Budget 2018	**Chiffres réels 2018**	Chiffres réels 2017
Revenus			
Exploitation générant du revenu	83 717 $	**93 097 $**	84 567 $
Revenu foncier	7 081	**7 121**	7 009
Commission, locations et frais	17 478	**18 106**	15 546
Prime sur les fonds américains – nette	920	**745**	1 119
Transferts gouvernementaux – projets spéciaux	102	**337**	891
Revenu d'intérêt	61	**384**	138
Revenu divers	368	**442**	277
	109 727	**120 232**	109 547
Dépenses (page 22)			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	14 415	**16 054**	14 871
Exploitation	39 424	**41 295**	38 995
Entretien	17 589	**18 157**	16 343
Administration et services policiers	14 862	**15 506**	13 838
Marketing et promotions	3 920	**3 882**	3 414
Projets spéciaux	102	**283**	520
	90 312	**95 177**	87 981
Excédent net avant les articles sous-mentionnés	19 415	**25 055**	21 566
Autres articles			
Intérêt sur la dette à long terme	1 393	**1 303**	1 420
Amortissement des immobilisations corporelles	9 185	**9 430**	8 754
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	(1 532)	**(1 767)**	(1 706)
Gain sur l'élimination d'immobilisations corporelles	(2)	**(320)**	(48)
	9 044	**8 646**	8 420
Excédent net provenant de l'exploitation	10 371	**16 409**	13 146
Diminution (augmentation) nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	(705)	**545**	(709)
Excédent annuel	9 666 $	**16 954 $**	12 437 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'excédent accumulé de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	Budget 2018	**Chiffres réels 2018**	Chiffres réels 2017
Excédent accumulé (note 10)			
Début d'année	73 585 $	**73 585** $	61 148 $
Excédent annuel	9 666	**16 954**	12 437
Fin d'année	83 251 $	**90 539 $**	73 585 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	Budget 2018	**Chiffres réels 2018**	Chiffres réels 2017
Excédent annuel	9 666 $	**16 954 $**	12 437 $
Amortissement des immobilisations corporelles (page 21)	9 185	**9 430**	8 754
Achat des immobilisations corporelles (page 21)	(15 950)	**(14 250)**	(12 088)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	-	**325**	101
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles – nette	(2)	**(320)**	(48)
	2 899	**12 139**	9 156
Utilisation des dépenses prépayées	-	**53**	751
Utilisation d'autres inventaires	-	**89**	263
Diminution de la dette nette	2 899	**12 281**	10 170
Dette nette			
Début d'année	(86 443)	**(86 443)**	(96 613)
Fin d'année	(83 544) $	**(74 162) $**	(86 443) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Augmentation en argent comptant et en quasi-espèces		
Activités d'exploitation		
Excédent annuel	**16 954 $**	12 437 $
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Amortissement des immobilisations corporelles (page 21)	**9 430**	8 754
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés (note 5)	**(1 767)**	(1 706)
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles	**(320)**	(48)
Augmentation des avantages postérieurs à l'emploi (note 7)	**180**	173
(Diminution) augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	**(545)**	709
	23 932	20 319
Les variations d'éléments du fonds de roulement portant à l'exploitation (note 13)	**2 560**	570
	26 492	20 889
Activités d'immobilisations		
Travaux de stabilisation des centrales électriques (note 8)	**(2 735)**	(371)
Achat des immobilisations corporelles (page 21)	**(14 250)**	(12 088)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	**325**	101
	(16 660)	(12 358)
Activités de financement		
Réception des fonds pour les dépenses de capital (note 5)	**216**	3 850
Remboursement du financement à long terme	**(1 878)**	(1 779)
Paiement des prestations postérieures à l'emploi (note 7)	**(119)**	(610)
	(1 781)	1 461
Augmentation nette de l'argent comptant et des quasi-espèces	**8 051**	9 992
Argent comptant et quasi-espèces (note 13)		
Début d'année	**8 207**	(1 785)
Fin d'année	**16 258 $**	8 207 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du Lac Érié au Lac Ontario. La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'Ontario.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le ministère des Finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans le cadre des Comptes publics du Canada.

2. Principales conventions comptables

Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les dispositions de l'information financière de la Loi financière d'administration d'Ontario, du Ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi financière d'administration d'Ontario. Le ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario exige que les états financiers soient préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes du secteur public. La Loi sur l'administration des finances de l'Ontario prévoit que les changements peuvent être nécessaires pour l'application de ces normes à la suite de la réglementation.

Règlement 395/11 de la Loi sur l'administration des finances de l'Ontario exige que les contributions reçues ou à recevoir pour l'acquisition ou le développement d'immobilisations corporelles amortissables et les contributions des immobilisations corporelles amortissables pour une utilisation dans la fourniture de services, soient enregistrés comme apports en capital reportés et être reconnu à titre de revenus dans l'état des résultats d'exploitation à un taux égal à la charge d'amortissement sur les actifs connexes d'immobilisations corporelles amortissables. Ces contributions comprennent les transferts gouvernementals et les contributions à l'extérieur restreintes.

L'exigence de la comptabilité en vertu du règlement 395/11 n'est pas compatible avec les exigences des normes comptables canadienne du secteur public qui exige que:

- les transferts de gouvernement soient identifiés comme revenu une fois approuvés par le cédant et les critères d'éligibilité ont été remplis à moins que le transfert contient une condition qui crée une responsabilité, dans ce cas le transfert est identifié comme revenu au cours de la période où le passif est éteint selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3410;
- les contributions à l'extérieur restreintes soient identifiées comme revenu pendant la période où les ressources sont employées pour le but ou les buts spécifiques selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3100.

En conséquence, le revenu identifié dans l'état des résultats d'exploitation et de certains revenus reportés relatifs et les apports en capital reportés seraient enregistrés différemment sous des normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

2. Principales conventions comptables (suite)

Principes de comptabilité (suite)

Ces principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois.

Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaire pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles contribuées sont capitalisées à la juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt qui fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par un emprunt à long terme.

Les œuvres d'art exposées sur la propriété de la Commission ne sont pas incluses dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenues pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, en raison sociaux plutôt que financiers envers la communauté. Aucune évaluation de la collection n'a été présentée dans les états financiers.

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptées en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement peut être calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque actif par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des actifs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette provenant de l'élimination des actifs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant que l'actif soit disponible pour emploi productif.

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

Classification	Vie utile
Améliorations de la propriété, des bâtiments, des routes et des structures	7 à 40 ans
Équipement et ameublement	3 à 10 ans
Véhicules	10 à 12 ans

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

2. Principales conventions comptables (suite)

Produit constaté d'avance

Les revenus limités par des lois des gouvernements en chef ou par des ententes avec des tierces parties sont différés et signalés comme des revenus limités. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont différés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

Avantages postérieurs à l'emploi

La valeur actuelle du coût d'offrir aux employés des avantages sociaux futurs fait partie des dépenses, car les employés gagnent ces avantages.

Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés sont le résultat de la contamination étant introduite dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'un organisme vivant chimique, organique ou radioactive ou qui dépasse une norme environnementale. Le passif est comptabilisé déduction faite des recouvrements prévus. Un passif pour l'assainissement des sites contaminés est reconnu quand un site n'est pas en cours d'utilisation productive et tous les critères suivants sont respectés:

- une norme environnementale existe;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- la Commission:
    - o est directement responsable; ou
    - o accepte la responsabilité;
- il est prévu que les avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Le passif est comptabilisé utilisant l'estimation de la direction du coût de post-assainissement, y compris l'exploitation, la maintenance et la surveillance, qui font partie intégrante de la stratégie d'assainissement d'un site contaminé.

Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

2. Principales conventions comptables (suite)

Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédent/déficit annuel.

L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation des états financiers conformément aux normes de comptabilité canadiennes du secteur public impose que la direction prépare des estimations et des suppositions ayant un effet sur le rapport des actifs et passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à compter de la date des états financiers et des sommes de revenus et de dépenses déclarées lors de la période d'établissement du rapport. Il se peut que les résultats réels ne soient pas identiques à ces estimations. Deux endroits où les estimations sont utilisées se trouvent dans les avantages postérieurs à l'emploi et l'obligation de stabilisation des centrales électriques.

3. Facilités de crédit

Les facilités de crédit ayant une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 $ offrent deux types d'emprunts. Il y a une facilité de prêt à taux variable qui varie avec le taux préférentiel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et il y a l'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec une condition de prêt qui n'excède pas 364 jours à des taux établis par rapport aux taux d'acceptation bancaire. Ces facilités de crédit sont non garanties et échouent le 31 mars 2021 avec une option de renouvellement de trois ans à la discrétion de la Commission. À compter du 31 mars 2018, nul $ a été retiré des facilités de crédit (2017 – nul $). Prenant en considération les chèques et les dépôts dus, le montant rapporté sur l'état de la position financière à compter du 31 mars 2018 s'élève à nul $ (2017 – nul $).

4. Revenu différé

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Centrales électriques fermées (note 8)	**- $**	8 $
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	**314**	314
Divers	**2 050**	1,961
	2 364 $	2 283 $

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

4. Revenu différé (suite)

Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5 952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 $. La Commission a acquis une option s'élevant à 670 000 $, plus une somme annuelle de 7 300 $ ajustée selon l'inflation, consistant de 1 973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 $, qui devra être dépensé sur a) financement des améliorations au vieux fort « Old Fort Erie » destinés à la célébration du 200ème anniversaire de la Guerre de 1812 et b) retour et/ou maintien de la propriété, rue Jarvis, comme parc.

Le produit net fait partie du revenu différé dans l'état de la position financière. Jusqu'à date, environ 996 000 $ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation du « Old Fort Erie » et environ 47 000 $ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 mars 2018, il reste encore 314 285 $ pour l'utilisation en 2019 et au-delà.

5. Fonds pour les dépenses de capital différé

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	**28 534 $**	26 390 $
Montant reçu pendant l'année pour les projets d'immobilisation	**216**	3 850
Amortissement	**(1 767)**	(1 706)
Fin d'année	**26 983 $**	28 534 $

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

6. Dette à long terme

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,06%. Il est remboursable par versements annuels en capital et intérêt de 2 640 907 $ et échoit en avril 2027	**20 420 $**	21 951 $
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,07%. Il requiert un versement initial en capital et intérêt de 543 418 $ et, par la suite, des versements annuels de 569 965 $ et échoit en avril 2027	**4 214**	4 553
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des versements annuels de 7 300 $ jusqu'en janvier 2028 (note 4)	**80**	88
	24 714 $	26 592 $

Les versements exigibles des obligations financières à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à:

2019	1 972 $
2020	2 071
2021	2 173
2022	2 285
2023	2,401

7. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les prestations sont calculées selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein avec la Commission, jusqu'à un maximum de vingt-six semaines. Les passifs accumulés sur les prestations à compter du 31 mars 2018 s'élèvent à 3 182 078 $ (2017 – 3 121 208 $).

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à l'emploi à tous les trois ans. La dernière évaluation fut complétée pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, avec des extrapolations jusqu'en 2019 et mises à jour le 29 mars 2017. La dernière évaluation reflète les changements approuvés par la Commission en matière d'admissibilité et les montants maximaux de prestations payables à la cessation.

L'obligation réelle au 31 mars 2018 est de 2 485 872 $ (2017 - 2 331 209 $), ce qui correspond à l'évaluation actuarielle du 31 mars 2017 ajustée pour les avantages réels payés de 118 646 $, incorporés dans une mise à jour datée du 29 mars 2017.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

7. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de préretraite déterminées (suite)

Information sur le régime de pension à prestations déterminées

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Actifs du régime à prestations déterminées de l'employé	**Nul $**	Nul $
Passifs du régime à prestations déterminées de l'employé	**3 182**	3 121
Déficit du régime à prestations déterminées de l'employé	**3 182 $**	3 121 $

Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la position financière

Obligation aux prestations, début d'année	**3 121 $**	3 558 $
Dépenses pour l'année	**180**	173
Prestations déboursées au cours de l'année	**(119)**	(610)
Obligation aux prestations, fin d'année	**3 182 $**	3 121 $

Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes:

Coût actuel afférent du service	**173 $**	163 $
Frais d'intérêt	**101**	104
Amortissement du gain actuariel	**(94)**	(94)
	180 $	173 $

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes:

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 4,25% (2017 – 4,25%)

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 2% par an.

Ces suppositions ont été revues dans la période en cours.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

7. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et plusieurs agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un avoir ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 2 451 210 $ (2017 – 2 316 697 $), desquels 1 225 605 $ (2017 – 1 158 349 $) représente la portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La province de l'Ontario a ordonné à la Commission de devenir propriétaire de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le ministère du Tourisme de la Culture et du Sport a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante qui dépasse ses capacités. À compter du 31 mars 2018, les discussions en cours avec la province n'avaient aucune assurance que la commission ne sera pas responsable des coûts futurs. Tout coût prévu pour les objectifs décrits ci-dessus ne sera pas déboursé sans obtenir du financement de la province.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

VFA, Inc. a passé en revue l'infrastructure grâce à des visites sur place et a préparé des estimations en utilisant des formules d'ingénierie standard. De plus, ils ont fourni à la Commission leur évaluation et un rapport sur la liste des exigences fournissant des coûts pour chaque composante de la stabilisation requise, ainsi que le moment où ces coûts devraient être engagés. Le rapport initial a été achevé en 2013 et des mises à jour sont fournies chaque année. Le personnel d'ingénierie de la Commission a examiné la liste et classé les coûts par année selon l'urgence et sur la base des fonds disponible, avec les exigences les plus urgentes abordées au cours des deux prochaines années. En outre, la Commission a entrepris plusieurs études pour déterminer l'infrastructure souterraine essentielle qui doit être remplacée, y compris les études sismiques, l'examen des vannes d'eau principales, le règlement géophysique et géotechnique et une enquête sur la stabilité.

Cette obligation représente la meilleure estimation de la Commission des coûts requis pour "stabiliser et mettre en veilleuse" les trois centrales électriques basées sur l'information ci-dessus. L'obligation de stabilisation des centrales électriques représente les travaux identifiés dans la base de données de Asset Management Information System (AMIS) et repose sur les évaluations d'état effectuées par VFA Inc. et les coûts actuels pour entreprendre les améliorations.

L'obligation de stabilisation au 31 mars 2018 a été estimée à 26 134 012 $ (2017 - 29 414 141 $):

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	**29 414 $**	29 076 $
Travaux effectués pendant l'année		
Fonds CNP	**(2 681)**	(318)
Fonds subventionnés	**(54)**	(53)
(Diminution) augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	**(545)**	709
Fin d'année	**26 134 $**	29 414 $

La diminution de 3 280 129 $ est le résultat des travaux de stabilisation réalisés au cours de l'année de 2 735 366 $ dont 54 277 $ a été financé par des subventions, et 2 681 089 $ a été financé par la Commission. La réduction restante de 544 760 $ résulte des travaux futurs qui ont été évités de 510 771 $ en raison des travaux de l'année en cours, des économies de coûts réels de 30 265 $ par rapport aux estimations initiales et des coûts estimatifs de 3 450 $ pour compléter les travaux de stabilisation restants.

Au cours de l'exercice 2019, la CPN a demandé à VFA Inc. de procéder à une mise à jour détaillée des actifs des centrales électriques uniquement afin de mettre à jour les évaluations d'état fournies les années précédentes du point de vue de la stabilisation. Tout changement dans l'état et dans le coût des composantes de stabilisation sera utilisé pour mettre à jour l'obligation au 31 mars 2019.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

Dû à une baisse de valeur de cette propriété, aucune immobilisation n'a été inscrite. Ceci a été documenté dans plusieurs des études effectuées jusqu'à date.

À compter du 31 octobre 2009, la Commission a reçu des fonds au montant de 1 550 000 $ de la part du ministère du Tourisme de la Culture et du Sport pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». Tout ce financement a maintenant été utilisé aux fins prévues.

Au cours de l'exercice, la Commission a subi des coûts annuels pour l'entretien et la sécurité dans tous les sites. Ces montants ont tous été reportés dans l'état des résultats d'exploitation et dans les dépenses d'entretien.

9. Passif au titre des sites contaminés

La Commission rend compte des passifs environnementaux liés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés lorsque la Commission est obligée ou probablement obligée d'assumer ces coûts. Actuellement aucun de ces sites contaminés ont été identifiés et donc aucun passif n'a été enregistré.

Les efforts de la Commission pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des futurs passifs d'assainissement de l'environnement liés aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Toute modification de passif de la Commission pour les sites contaminés sera comptabilisée dans l'année où ils sont évalués comme probables et raisonnablement estimables.

10. Excédent accumulé

(en milliers de dollars)	**2018**	2017
Excédent d'exploitation	**8 124 $**	2 633 $
Investissement en immobilisations corporelles	**136 445**	130 079
Non financé		
Dette à long terme	**(24 714)**	(26 592)
Prestations postérieures à l'emploi	**(3 182)**	(3 121)
Obligation de stabilisation des centrales électriques	**(26 134)**	(29 414)
	(54 030)	(59 127)
Excédent accumulé	**90 539 $**	73 585 $

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

10. Excédent accumulé (suite)

Fonds excédentaires

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au ministre des Finances et devra faire partie des Fonds consolidé du revenu. À compter du 31 mars 2018 aucun fonds excédentaire n'a été inscrit en tant que passif auprès du ministre des Finances.

11. Engagements

La Commission s'est engagée à environ 18 838 000 $ en grands travaux dans l'année à suivre.

La Commission a deux ententes avec un franchiseur exigeant le paiement de frais de service comme suit :

a) Queen Victoria Place: 4,0% des ventes brutes, frais de publicité et de promotion de 2,5% des ventes brutes. La durée de l'entente est de dix ans, expirant en octobre 2022.
b) Table Rock: 6,0% des ventes brutes, frais de publicité et de promotion de 1,0% des ventes brutes. La durée de l'entente est de vingt-sept mois, expirant en novembre 2018.

12. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut être déterminée et le montant ne peut être estimé de manière raisonnable. Par conséquent, les dispositions pour ces réclamations ne sont pas incluses dans les états financiers.

13. État des flux de trésorerie

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Les changements des composantes du fonds de roulement incluent		
Débiteurs	**3 319 $**	(3 236) $
Inventaires – vendables et divers	**255**	100
Créditeurs	**(2 374)**	1 936
Paie cumulée	**1 226**	52
Produit constaté d'avance	**81**	967
Charges payées d'avance	**53**	751
	2 560 $	570 $
Argent comptant et quasi-espèces se composent de:		
Encaisse	**469**	424
Argent liquide tenu en banque	**15 789**	7 783
	16 258 $	8 207 $

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

14. Chiffres comparatifs

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers consolidés de l'exercice considéré.

Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	Terrain	Améliorations de terrains	Bâtiments, routes et structures	Équipement et ameublements	Véhicules	Travaux d'immobilisation en cours	**2018**	2017
Coût								
Début d'année	14 359 $	17 135 $	241 819 $	44 148 $	4 887 $	765 $	**323 113 $**	311 418 $
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	8 139	2 904	1 116	2 091	**14 250**	12 088
Cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	(685)	(213)	-	**(898)**	(393)
Transferts de travaux d'immobilisation en cours	-	-	329	436	-	(765)	**-**	-
Fin d'année	14 359	17 135	250 287	46 803	5 790	2 091	**336 465**	323 113
Amortissement cumulatif								
Début d'année	-	-	121 934	39 406	3 160	-	**164 500**	156 086
Acquisition – amortissement cumulatif	-	-	7 444	1 568	418	-	**9 430**	8 754
Cession – amortissement cumulatif	-	-	-	(685)	(208)	-	**(893)**	(340)
Fin d'année	-	-	129 378	40 289	3 370	-	**173 037**	164 500
Valeur comptable nette	14 359 $	17 135 $	120 909 $	6 514 $	2 420 $	2 091 $	**163 428 $**	158 613 $

Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

	Budget 2018	**Réel 2018**	Réel 2017
Coût des marchandises vendues	14 414 $	**16 054 $**	14 871 $
Salaires, rémunérations et prestations	50 170	**51 951**	48 399
Ventes et divers	4 335	**5 269**	4 013
Réparation et entretien d'équipement	4 527	**4 843**	4 599
Matériel et ameublement	2 666	**2 896**	2 699
Publicité et promotion	3 420	**3 542**	3 050
Installations	7 386	**6 837**	6 771
Administration	3 292	**3 502**	3 059
Projets spéciaux	102	**283**	520
	90 312 $	**95 177 $**	87 981 $

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Responsabilité et attestation de la direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel et qu'à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important ni n'omettent de déclarer un fait important qui nécessite de l'être ou qui s'avère nécessaire pour faire en sorte qu'une déclaration ne soit pas trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres renseignements financiers inclus dans le présent rapport annuel, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que de ses résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante, mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se fondent sur des conditions antérieures et actuelles et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Nous avons évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice. Dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se fondant sur cette évaluation.

Nous avons également fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice qui a sensiblement touché ou aurait raisonnablement et sensiblement pu toucher notre contrôle interne de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le Comité des finances et de la vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport de la vérificatrice générale qui suit présente la portée de l'examen et l'opinion de la vérificatrice sur les états financiers.

Maureen Jensen
Présidente et chef de la direction

Mary Campione
Directrice de la gestion financière et des rapports financiers

Le 5 juin 2018

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai audité les états financiers ci-joints de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario qui sont constitués de l'état de la situation financière en date du 31 mars 2018, de l'état du résultat global, de l'état des variations du surplus et de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction envers les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur mon audit. Mon audit a été effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que je respecte des obligations éthiques et que je planifie et exécute l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Un audit signifie la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, notamment de l'évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. L'audit comprend également une appréciation du caractère approprié de l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2018, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Toronto (Ontario), Canada
5 juin 2018

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, LPA
Vérificatrice générale

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416 327-2381
telecopieur 416 327-9862
ats 416 327-6123

www.auditor.on.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

État de la situation financière

(En dollars canadiens)

Au 31 mars	Note(s)	2018	Reformulé* 2017
ACTIF			
À court terme			
Trésorerie		58 917 413 $	42 345 003 $
Comptes clients et autres débiteurs	4, 5	3 652 751	4 795 056
Charges payées d'avance		2 380 100	1 527 576
Total à court terme		**64 950 264 $**	**48 667 635 $**
À long terme			
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances affectés	3(d), 6	42 095 231 $	37 995 716 $
Fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM	2, 7, 17	137 825 393	134 886 194
Fonds de réserve	8	20 000 000	20 000 000
Immobilisations corporelles	9	11 448 550	12 502 675
Total à long terme		**211 369 174 $**	**205 384 585 $**
Actif total		**276 319 438 $**	**254 052 220 $**
PASSIF			
À court terme			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	10	16 507 584 $	16 717 810 $
Total à court terme		**16 507 584 $**	**16 717 810 $**
À long terme			
Passif au titre des régimes de retraite	12(b)	4 104 618 $	3 839 928 $
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances affectés	3(d), 6	42 095 231	37 995 716
Fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM	2, 7, 17	137 825 393	134 886 194
Total à long terme		**184 025 242 $**	**176 721 838 $**
Passif total		**200 532 826 $**	**193 439 648 $**
EXCÉDENT			
Fonds d'administration générale		55 786 612 $	40 612 572 $
Réserve	8, 13	20 000 000	20 000 000
Excédent de fonctionnement		**75 786 612 $**	**60 612 572 $**
Total du passif et de l'excédent		**276 319 438 $**	**254 052 220 $**

* Les fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM de 2017 ont été reformulés, se référer à la remarque 2 (d)(i)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil d'administration de la commission

Maureen Jensen
Présidente

William Furlong
Président du Comité des finances et de l'audit

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

État du résultat global

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note(s)	2018	2017
PRODUITS			
Droits	3(c), 14	124 230 016 $	119 516 341 $
Divers		77 066	167 627
Produit d'intérêts		511 625	243 132
		124 818 707 $	**119 927 100 $**
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	15	84 477 723 $	81 864 332 $
Charges administratives	16	8 447 603	9 084 988
Charges locatives		8 082 581	8 352 813
Services professionnels		6 584 053	6 862 591
Amortissement	9	3 906 597	3 112 148
Autres		882 803	805 454
		112 381 360 $	**110 082 326 $**
Recouvrement du produit de l'assurance pour les pertes de l'aliénation des actifs	9	(521 938)	—
Recouvrement des coûts d'application de la loi	3(g)	(853 902)	(160 250)
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	3(g), 19	(1 475 045)	(1 470 894)
		109 530 475 $	**108 451 182 $**
Excédent des produits sur les charges		**15 288 232 $**	**11 475 918 $**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments qui ne sont pas reclassés en résultat net			
Réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées	12 (b)	(114 192) $	(110 166) $
Autres éléments de la perte globale		**(114 192) $**	**(110 166) $**
Résultat global total		**15 174 040 $**	**11 365 752 $**

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations de l'excédent

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note(s)	2018	2017
Excédent de fonctionnement, au début de l'exercice		60 612 572 $	49 246 820 $
Résultat global total		15 174 040	11 365 752
Excédent de fonctionnement, à la fin de l'exercice		**75 786 612 $**	**60 612 572 $**
Répartition :			
Fonds d'administration générale		55 786 612 $	40 612 572 $
Réserve	8, 13	20 000 000	20 000 000
		75 786 612 $	**60 612 572 $**

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

État des flux de trésorerie

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note(s)	2018	Reformulé* 2017
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des produits sur les charges		15 288 232 $	11 475 918 $
Rajustement pour :			
Intérêts reçus		450 107 $	232 868 $
Produit d'intérêts		(511 625)	(243 132)
Passif au titre des régimes de retraite		150 498	121 720
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	9	531 763	865
Amortissement	9	3 906 597	3 112 148
		19 815 572 $	**14 700 387 $**
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie			
Comptes clients et autres débiteurs		1 203 823 $	(952 951) $
Charges payées d'avance		(852 524)	(4 870)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		(1 371 436)	616 974
		(1 020 137) $	**(340 847) $**
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement		**18 795 435 $**	**14 359 540 $**
FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat d'immobilisations corporelles	9	(2 223 025) $	(1 259 252) $
Flux de trésorerie net engagé dans les activités d'investissement		**(2 223 025) $**	**(1 259 252) $**
Augmentation nette de la situation de trésorerie		16 572 410 $	13 100 288 $
Trésorerie, au début de l'exercice		**42 345 003**	**29 244 715**
Trésorerie, à la fin de l'exercice		**58 917 413 $**	**42 345 003 $**
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE			
Les immobilisations corporelles financées par les comptes fournisseurs et autres créditeurs		**1 161 210 $**	**1 483 496 $**

* L'achat d'immobilisations corporelles et les comptes fournisseurs et autres créditeurs ont été reformulés pour réduire les immobilisations corporelles et les comptes fournisseurs et autres créditeurs en 2017. Se référer à l'information supplémentaire sur les flux de trésorerie ci-dessus.

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

1. Entité présentant l'information financière

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») est une société établie au Canada. L'adresse du bureau inscrit de la CVMO est le 20, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 3S8. La CVMO est une société sans capital-actions responsable de la réglementation des marchés financiers de la province. À titre de société d'État, la CVMO ne paie aucun impôt sur le revenu.

2. Base de présentation

(a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers, qui se rapportent à l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2018, comprennent des données comparatives. Leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 5 juin 2018.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés en se fondant sur la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur et du passif au titre des prestations de retraite qui est évalué sans tenir compte des gains et des pertes actuariels, comme cela est expliqué à la note 3e). Le coût historique se fonde généralement sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

(c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la CVMO. Les montants ont été arrondis au dollar le plus proche.

(d) Exercice du jugement et sources d'incertitude relatives aux estimations

(i) Jugement

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements au moment d'appliquer des méthodes comptables pouvant avoir des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour la période.

Voici les jugements formulés au moment d'appliquer les méthodes comptables à part celles qui ont trait aux estimations ayant la plus grande incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

À compter du 1er avril 2015, la CVMO a commencé à recouvrer les coûts conformément au sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), qui a été modifiée le 20 juin 2012 dans le but d'élargir les fins auxquelles des sommes d'argent peuvent être désignées afin d'y inclure ce qui suit : « en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque

façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux» (coûts d'éducation des investisseurs). La CVMO a préparé des lignes directrices qui permettent de déterminer les coûts qui seraient conformes à l'alinéa 3.4 (2) b) (ii). La CVMO a fait preuve de jugement pour évaluer les types de frais engagés qui se conformeraient à ces lignes directrices. Veuillez consulter la note 19 pour obtenir un résumé des coûts recouvrés.

Fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) (fonds affectés aux systèmes des ACVM)

Auparavant, la CVMO avait été nommée pour administrer les processus de gestion financière de l'actif net des systèmes des ACVM. Au cours de l'exercice, la CVMO a modifié l'application de ses politiques comptables relatives aux systèmes des ACVM, passant de la reconnaissance de *«l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM»* au *«Fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM»*. Ce changement a été effectué afin de fournir aux utilisateurs des états financiers de la CVMO plus de renseignements pertinents puisqu'il ne reconnait que les éléments détenus et gérés par la CVMO pour les systèmes des ACVM (encaisse et placements avec un passif correspondant pour ces actifs). Bien que l'utilisation des fonds excédentaires des systèmes des ACVM est régie par les quatre principaux administrateurs, chacun ayant un vote sur les questions relatives aux systèmes des ACVM, le rôle de la CVMO est celui de dépositaire de ces fonds. La CVMO, la British Columbia Securities Commission (BCSC), l'Alberta Securities Commission (ASC) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont les principaux administrateurs.

En vertu d'une évaluation des conditions du contrat lié à l'entente, la direction de la CVMO a fait preuve de jugement et déterminé que les participants aux marchés financiers, et non la CVMO (ou d'autres membres des ACVM, y compris l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières [OCRCVM] dans le cas de la BDNI, jusqu'au 13 octobre 2013), tirent parti des fonds affectés ou de tout développement ultérieur des systèmes des ACVM. La CVMO ne contrôle ni n'exerce une influence importante sur la manière dont les fonds affectés sont gérés dans l'accomplissement de son rôle de dépositaire pour les systèmes des ACVM.

La CVMO a fait preuve de jugement et déterminé que les fonds affectés aux systèmes des ACVM administrés par la CVMO au nom des ACVM sont mieux représentés par la présentation d'un actif et d'un passif correspondant. La modification de l'application de la politique comptable a donné lieu en une réduction de l'actif et du passif correspondant de 25,1 millions de dollars (16,8 millions de dollars en 2017).

Voir la note 7 pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des renseignements financiers relatifs à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM.

(ii) Sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction pose des hypothèses sur l'avenir et d'autres sources d'incertitude relative aux estimations qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'actif et du passif au cours du prochain exercice.

Pour déterminer la valeur comptable de certains actifs et passifs, la direction doit estimer les effets d'événements futurs incertains sur ces actifs et passifs à la fin de la période de préparation du rapport. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des estimations de la direction. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'examens réguliers. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période durant laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future touchée.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

Voici les principales hypothèses et autres grandes sources d'incertitude relative aux estimations qui sont susceptibles de causer un rajustement majeur au cours du prochain exercice financier.

Régime de retraite complémentaire

Le passif au titre du régime de retraite complémentaire représente la valeur actuelle estimée de l'obligation de la CVMO d'effectuer les paiements prévus le 31 mars 2018. La CVMO a recours à un expert actuariel indépendant pour déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées du régime de retraite complémentaire et les répercussions sur l'état du résultat global et les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, cette détermination comprendra les meilleures estimations de la direction et des renseignements provenant d'autres sources autorisées. Tout changement à l'une ou l'autre de ces hypothèses pourrait entraîner des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO.

Les importantes hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les valeurs actuelles des obligations au titre des prestations déterminées et l'analyse de la sensibilité aux changements dans les hypothèses actuarielles utilisées sont indiquées à la note 12b).

Règlements affectés et ordonnances et recouvrement des coûts d'application de la loi

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, ainsi que les recouvrements des coûts d'application de la loi sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final et à l'ordonnance, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. Une estimation est exigée pour déterminer le montant recouvrable des règlements affectés, les ordonnances ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi.

La direction prend en compte la capacité de l'intimé de payer la sanction pécuniaire, la capacité de retrouver l'intimé et les actifs que l'intimé possède, le cas échéant. Tout changement à l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO. L'actif et le passif changeront selon les règlements affectés estimés et les montants des ordonnances jugés recouvrables. Les charges peuvent changer selon le recouvrement des coûts d'application de la loi. De plus amples renseignements sur les règlements affectés et les ordonnances sont présentés à la note 6.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes visées par les présents états financiers. Veuillez consulter la note 20 pour lire la discussion sur les normes comptables, les interprétations et les modifications entrées en vigueur au cours de l'exercice.

(a) Instruments financiers

L'actif et le passif financiers sont comptabilisés lorsque la CVMO devient partie visée par les dispositions contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : actif financier comptabilisé à sa juste valeur au moyen de l'excédent des produits sur les charges (titres détenus à des fins de transaction), prêts et créances ainsi qu'autres éléments de passif.

L'actif et le passif financiers sont d'abord évalués à leur juste valeur, à laquelle on ajoute les coûts de transaction, à l'exception de l'actif financier comptabilisé à sa juste valeur au moyen de l'excédent des produits sur les charges qui est d'abord évalué à sa juste valeur.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario -
Notes afférentes aux états financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de cet actif arrivent à échéance ou que tous les risques et bénéfices de l'actif financier sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation contractuelle est acquittée, annulée ou arrivée à échéance.

La CVMO a adopté les catégories ci-après pour le classement des actifs et des passifs financiers.

Actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur au moyen de l'excédent des produits sur les charges (titres détenus à des fins de transaction)

L'encaisse, les espèces détenues en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM et les fonds de réserve sont classés dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction. Les soldes comptabilisés correspondent approximativement à leur juste valeur.

Prêts et débiteurs

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les débiteurs découlant de règlements affectés et d'ordonnances sont classés en tant que prêts et débiteurs et sont évalués au coût amorti, moins toute réduction de valeur. Les dotations aux réductions de valeur sont comptabilisées lorsqu'il existe une preuve objective (telle que d'importantes difficultés financières de la part d'un participant au marché ou un défaut ou un important retard de paiement) que la CVMO ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité ou une partie des montants impayés en vertu des conditions relatives au montant à percevoir.

Autres passifs

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont classés dans la catégorie des autres passifs et évalués au coût amorti. Les soldes comptabilisés correspondent approximativement à leur juste valeur.

(b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements et les réductions de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des immobilisations corporelles, moins toute valeur résiduelle, est déprécié et comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, comme suit :

Matériel informatique et applications connexes	3 ans
Serveurs et câblage du réseau	5 ans
Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location[1] et durée d'utilisation des actifs

Les durées d'utilisation prévues, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont examinées à la fin de chaque exercice. Toute modification des prévisions est constatée de façon prospective.

1 La durée du contrat de location est la période non résiliable pour laquelle la CVMO s'est engagée à louer l'actif ainsi que toutes les options de renouvellement qui sont raisonnablement certaines d'être exercées.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée en cas d'aliénation ou quand on prévoit que la poursuite de l'utilisation de l'actif n'entraînera aucun avantage économique futur. Tout gain ou toute perte découlant de l'aliénation ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé en calculant la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture. Si une réduction de valeur est indiquée, la valeur recouvrable de l'actif est évaluée. Cette valeur correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité. La réduction de valeur comptabilisée correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'actif.

(c) Comptabilisation des produits

Droits de participation

Les droits de participation sont comptabilisés au moment de leur réception. Avant la réception des droits, la probabilité que les avantages économiques associés à la transaction se répercutent sur la CVMO est inconnue. Il est impossible de les évaluer de manière fiable, la capitalisation boursière des émetteurs ou les revenus d'origine ontarienne spécifiés des personnes ou compagnies inscrites, en fonction desquels sont calculés les droits de participation, ne pouvant être déterminés avant leur réception.

Ces droits représentent le paiement du droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario La CVMO n'a aucune obligation précise au cours de l'exercice envers un participant au marché en particulier. Ainsi, le rendement de la CVMO ne consiste qu'en un seul acte, soit le paiement des droits. Une fois les droits acquittés, il n'y a aucune obligation de rembourser les droits et il n'y a aucune condition non remplie au nom de la CVMO. Par conséquent, les droits de participation sont réputés se matérialiser sur réception. Dans le cas de certaines entités réglementées qui déposent leurs droits de participation en utilisant le portail électronique de dépôt de documents de la CVMO, le revenu est comptabilisé lorsque le montant des droits peut être mesuré de manière fiable, soit à la date où le document exigé est déposé ou bien à celle où les droits en souffrance correspondants sont payés.

Droits d'activité

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Les droits d'activité sont comptabilisés au moment de leur réception puisque les activités entreprises sont généralement achevées dans un délai assez court.

Droits de dépôt tardif (frais de retard)

Les droits de dépôt tardif des rapports sur les opérations d'initiés sont comptabilisés chaque semaine; ils comprennent les droits relatifs à tous les rapports sur les opérations d'initiés déposés en retard au cours de la période précédente de 7 jours. Les autres sommes en souffrance sont comptabilisées lorsque le montant des droits peut être mesuré de manière fiable, soit à la date où le document exigé est déposé ou bien à celle où les droits en souffrance correspondants sont payés.

(d) Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. En raison de l'utilisation restreinte de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, un passif à long terme correspondant qui équivaut à l'actif à long terme auquel il est lié se retrouve dans l'état de la situation financière de la CVMO.

(e) Avantages sociaux des employés

Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. La province de l'Ontario est l'unique promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car on ne lui fournit pas suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées et elle ne dispose pas de suffisamment de tels renseignements.

Il incombe au promoteur de s'assurer que les caisses de retraite sont viables sur le plan financier. Tout excédent ou toute dette non provisionnée découlant d'évaluations actuarielles obligatoires ne constituent ni un actif ni un passif de la CVMO. La CVMO n'est exposée à aucun passif du régime pour les obligations d'autres entités en vertu des conditions du régime. Aucun déficit ou excédent du régime ne pourraient influencer le montant des cotisations à venir pour la CVMO.

Qui plus est, il n'y a pas d'entente d'attribution d'un déficit ou d'un excédent sur la dissolution ou le retrait de la CVMO du régime. Les paiements effectués au titre du régime sont comptabilisés comme charges lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit aux cotisations. De plus amples renseignements sur le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario sont présentés à la note 12a).

Régime de retraite complémentaire

La CVMO maintient également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour ses présidents et ses vice-présidents actuels et précédents (voir la note 12b]). Ces régimes sont des régimes de retraite fin de carrière, qui offrent à leurs membres des prestations sous forme de niveau garanti de retraite payable à vie. Le niveau des prestations cibles offert dépend des années de service des membres et de leur salaire au cours des dernières années précédant leur retraite. Dans certains régimes, les prestations cibles sont indexées en fonction de l'inflation. Les prestations cibles sont ensuite compensées par les prestations payables par le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (régimes enregistré et supplémentaire) qui sont liées à l'inflation.

Le passif au titre des prestations déterminées comptabilisé dans l'état de la situation financière relativement aux régimes de retraite complémentaires correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la date de clôture.

Les gains et les pertes actuariels obtenus à la suite de la réévaluation du passif de l'obligation découlant des régimes de retraite supplémentaires sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière par un débit ou un crédit dans les autres éléments du résultat global pour la période pendant laquelle les réévaluations du passif sont effectuées. Elles ne sont pas reclassées comme excédent des produits sur les charges pendant les périodes suivantes.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global, conformément à la note 18b).

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont généralement payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un employé accepte volontairement de quitter son emploi en contrepartie de ces prestations. La CVMO comptabilise un passif et une charge pour les prestations de cessation d'emploi à la date où elle s'est manifestement engagée soit à mettre fin à l'emploi de personnes en poste conformément à un plan officiel détaillé sans qu'il n'y ait de possibilité réelle de retour en arrière, soit au moment où elle a reconnu des coûts pour verser des prestations de cessation d'emploi à la suite d'une restructuration entraînant une réorganisation fondamentale qui a une incidence importante sur la nature et la mission des activités de la CVMO, selon la première éventualité.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du personnel, tels que les salaires, les cotisations aux régimes de retraite, les congés annuels payés et les primes sont évalués de façon non actualisée et versés au moment de la prestation des services à la CVMO.

(f) Locations

Toutes les locations actuelles sont classées dans la catégorie des contrats de location-exploitation. Les paiements en vertu des contrats de location sont versés de façon linéaire pendant la durée des contrats.

Si des incitatifs sont offerts pour conclure des contrats de location-exploitation, l'avantage global découlant de ces incitatifs est comptabilisé en tant que réduction des charges de location selon la méthode linéaire, sauf si une autre méthode systématique est plus représentative de la période en vertu de laquelle les retombées économiques découlant de l'actif loué sont utilisées.

(g) Montants recouvrés

Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouvrés sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date d'approbation du règlement ou à celle de l'ordonnance de la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant.

Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

Les coûts d'éducation des investisseurs recouvrés sont comptabilisés trimestriellement en compensation des charges totales en fonction des charges admissibles comptabilisées durant le trimestre.

(h) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'une obligation juridique ou implicite actuelle découle d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation et qu'il est possible d'effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation.

4. Risques afférents aux instruments financiers

La CVMO est exposée à divers risques relativement aux instruments financiers. Son objectif est de minimiser le niveau de risque. La note 3a) présente un résumé de l'actif et du passif financiers de la CVMO, par catégorie. Les principaux types de risques liés aux instruments financiers de la CVMO sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Cette note fournit des renseignements sur l'exposition de la CVMO à ces risques ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la CVMO permettant d'évaluer et de gérer ces risques.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

Risque de change

L'exposition de la CVMO au risque de change est minime en raison du petit nombre d'opérations exprimées en devises autres que le dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

L'actif et le passif financiers de la CVMO ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important en raison de leur courte durée. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM et les fonds de réserve de la CVMO sont détenus par les banques de l'annexe 1 (et par des caisses populaires en Colombie-Britannique en ce qui concerne les fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM). Les soldes bancaires portent intérêt à un taux de 1,85 % sous le taux préférentiel. Le taux moyen des intérêts gagnés sur les soldes bancaires pour l'exercice s'est établi à 1,22 % (0,85 % en 2017).

Une variation de 25 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur l'excédent de fonctionnement de la CVMO :

Incidence sur l'excédent de fonctionnement

	Hausse des taux de 25 points de base	Baisse des taux de 25 points de base
Fonds de réserve	44 096 $	(44 096) $
Solde de trésorerie	58 624	(58 624)
	102 720 $	**(102 720) $**

Risque de crédit

La CVMO est exposée à un risque de crédit minime en ce qui a trait à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, aux fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM, au fonds de réserve ainsi qu'aux comptes clients et autres débiteurs.

Les institutions financières de l'annexe 1 détiennent environ 87 % de l'actif financier de la CVMO, notamment les fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM et 11 % de cet actif est détenu par deux caisses d'épargne en Colombie-Britannique (liquidités des fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM exclusivement). Le solde restant de l'actif financier est constitué des créances. La Credit Union Deposit Insurance Corporation (CUDIC), une société constituée en vertu d'une loi, garantit l'ensemble des dépôts des caisses d'épargne de la Colombie-Britannique, conformément à ce qui est énoncé dans la *Financial Institutions Act*. Étant donné la nature de ces contreparties, la direction considère que l'exposition à la concentration du risque de crédit est minime.

Les soldes des comptes clients consistent en un grand nombre de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables.

Les autres débiteurs regroupés sont importants, la plupart des débiteurs devant des sommes individuelles et regroupées négligeables, ainsi qu'un petit nombre de débiteurs devant des sommes plus importantes, qui sont importantes une fois regroupées ou lorsqu'on les considère individuellement, et sont à recouvrer :

- à même les fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM afin de recouvrer les coûts du personnel et des locaux et autres charges engagées,

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

- à même les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances afin de recouvrer les coûts d'éducation des investisseurs,
- auprès du gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de vente harmonisée (TVH) versée au cours de l'exercice,
- auprès du gouvernement du Canada afin de recouvrer les coûts de locaux sous-loués par la CVMO.

Par conséquent, l'exposition de la CVMO à la concentration du risque de crédit est minime.

La CVMO a établi une provision pour créances douteuses. La valeur comptable des comptes clients et autres débiteurs représente donc généralement le risque de crédit maximal. Compte tenu des renseignements historiques sur les taux de non-remboursement des débiteurs, la direction considère comme étant bonne la cote de crédit des créances clients qui ne sont pas échues ou qui n'ont pas perdu de valeur. Les efforts de perception des soldes des comptes clients et autres débiteurs se poursuivent, y compris ceux qui sont inclus dans la provision pour créances douteuses.

La balance chronologique des comptes clients et autres débiteurs s'établit comme suit :

	Note	31 mars 2018	31 mars 2017
À court terme		3 114 653 $	2 526 475 $
Échu 31 à 60 jours		202 548	922 861
Échu 61 à 90 jours		16 208	484 114
Échu plus de 90 jours (net)		319 342	861 606
Total des comptes clients et autres débiteurs	**5**	**3 652 751 $**	**4 795 056 $**

Échu plus de 90 jours (détail)	**Note**	**31 mars 2018**	**31 mars 2017**
Échu plus de 90 jours (brut)		563 344 $	1 034 609 $
Provision pour créances douteuses	5	(244 002)	(173 003)
		319 342 $	**861 606 $**

Le rapprochement de la provision pour créances douteuses s'établit comme suit :

	Note	31 mars 2018	31 mars 2017
Solde à l'ouverture		173 003 $	161 835 $
Provision pour l'exercice en cours		422 723	316 268
Radiations en cours d'exercice		(351 724)	(305 100)
Solde à la fermeture	**5**	**244 002 $**	**173 003 $**

En 2018, la somme de 351 724 $ provenant des comptes clients et autres débiteurs qui concernaient des soldes en souffrance avant le 1er avril 2017 a été radiée, ce qui s'est traduit par une réduction de la provision pour créances douteuses et par une réduction correspondante des comptes clients et autres débiteurs pour le même montant. La somme radiée a été imputée aux créances douteuses au cours des exercices précédents. La disposition de l'exercice en cours de 422 723 $ a été imputée aux créances douteuses dans l'exercice 2018.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

Risque de liquidité

L'exposition de la CVMO au risque de liquidité est faible, car elle dispose d'une encaisse et de fonds de réserve suffisants et elle a accès à des facilités de crédit pour régler toutes ses obligations à court terme. Au 31 mars 2018, la CVMO disposait d'une encaisse de 58,9 millions de dollars et d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars pour régler un passif à court terme de 16,5 millions de dollars.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 52 millions de dollars pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. Le taux d'intérêt de la facilité de crédit est de 0,5 % inférieur au taux préférentiel. Au cours de l'exercice, la CVMO n'a pas utilisé les facilités de crédit (75 000 $ en 2017).

L'exposition globale au risque de liquidité demeure inchangée par rapport à 2017.

Risques associés au régime de retraite complémentaire

L'exposition globale de la CVMO aux risques associés au régime de retraite complémentaire est faible en raison du caractère complémentaire du régime et du nombre limité de participants au régime ayant droit aux prestations. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 12b).

5. Comptes clients et autres débiteurs

	Notes	31 mars 2018	31 mars 2017
Comptes clients		726 748 $	717 605 $
Autres débiteurs		2 440 437	3 003 059
Provision pour créances douteuses	4	(244 002)	(173 003)
		2 923 183 $	**3 547 661 $**
Intérêts à percevoir		105 748	44 230
Montant recouvrable au titre des coûts d'éducation des investisseurs		363 644	687 769
TVH recouvrable		260 176	515 396
Total des comptes clients et autres débiteurs	**4**	**3 652 751 $**	**4 795 056 $**

6. Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures d'exécution; les fonds provenant de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués aux tiers que pourrait désigner le conseil d'administration de la Commission. Ces fonds peuvent être attribués à la CVMO en vue d'instruire les investisseurs ou d'améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux, y compris les coûts internes affectés approuvés par le conseil.

Le 14 juillet 2016, la CVMO a mis sur pied le programme de dénonciation (le «programme»). En vertu du programme, les dénonciateurs peuvent être admissibles à des récompenses allant de 5 % à 15 % des sanctions pécuniaires totales imposées et (ou) des paiements volontaires effectués, si les renseignements soumis permettent d'introduire une instance administrative où ces montants s'élèvent à 1 million de dollars ou plus. Le montant maximal de la récompense a été fixé à 1,5 million de dollars dans les cas où les sanctions pécuniaires et (ou) les paiements volontaires ne sont pas recouvrés et à 5 millions de dollars lorsque ces montants ont été recouvrés. Les dénonciateurs seront payés grâce aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances. À ce jour, aucun paiement n'a été effectué en vertu du programme.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Les fonds ainsi cumulés sont détenus dans un compte bancaire distinct et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %. Le conseil attribuera ces fonds lorsqu'il le juge approprié, à sa discrétion. La CVMO versera notamment des fonds aux investisseurs lésés, lorsque cela s'avérera approprié et lorsque des fonds peuvent être raisonnablement versés.

Au 31 mars 2018, le solde cumulatif s'établit comme suit :

	Note	31 mars 2018	31 mars 2017
Solde à l'ouverture		37 995 716 $	35 555 504 $
Imposés en cours d'exercice		60 449 350 $	163 955 995 $
Moins :			
Sommes versées ou à verser directement aux investisseurs		(48 396 642)	(148 057 864)
Ordonnances jugées non recouvrables		(5 955 936)	(7 988 558)
Montant constaté à la suite des sommes imposées en cours d'exercice		**6 096 772**	**7 909 573**
Rajustements par rapport aux sommes imposées les années précédentes		437 377	(1 194 980)
Total des règlements et des ordonnances constatés		**6 534 149**	**6 714 593**
Plus : Intérêts		505 032	255 131
Moins : Versements à :			
la CVMO en guise de recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	19	(1 799 170)	(1 412 949)
Agence de perception externe		(71 968)	—
Investisseurs lésés		(1 068 528)	(3 116 563)
Solde à la fermeture		**42 095 231 $**	**37 995 716 $**
Répartition :			
Trésorerie		40 850 699 $	36 464 623 $
Créance		1 244 532	1 531 093
		42 095 231 $	**37 995 716 $**

Les 6 534 149 $ (6 714 593 $ en 2017) désignés comme le total des règlements et des ordonnances comptabilisés correspondent à la partie des 60 449 350 $ (163 955 995 $ en 2017) en règlements et ordonnances qui a été imposée pendant l'exercice pour lequel un paiement a été reçu ou jugé recouvrable. Ce total comprend une augmentation de 437 377 $ (une contrepassation de 1 194 980 $ en 2017) en rajustements provenant d'ordonnances comptabilisées au cours des exercices précédents. Ces montants comprennent les paiements reçus au cours de l'exercice pour des ordonnances jugées non recouvrables au cours des exercices précédents, moins les ordonnances qui ont déjà été jugées recouvrables qui sont maintenant jugées non recouvrables au cours de l'exercice 2018. Le total des sommes imposées comprend un montant de 48 396 642 $ (148 057 864 $ en 2017) en vertu de trois ordonnances de règlement requérant que les intimés dédommagent directement les investisseurs lésés, ce qui n'est pas inclus dans les dossiers comptables de la CVMO.

La CVMO a recouvré un total de 5 681 000 $ (7 905 652 $ en 2017) en règlements affectés et ordonnances qui ont été imposés pendant l'exercice pour un taux de recouvrement moyen de 47,1 % (49,7 % en 2017). Le taux de recouvrement de 2017 a été rajusté à 38,2 % à la suite des intimés qui s'acquittent de leur obligation en payant directement les investisseurs. Conformément à la décision du Conseil, la CVMO a versé des paiements à même les fonds affectés totalisant 2 939 666 $ (4 529 512 $ en 2017). Des renseignements sur les destinataires de ces paiements sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

7. Fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des autorités canadiennes en valeurs mobilières (fonds affectés aux systèmes des acvm)

Les principaux systèmes des ACVM sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les ACVM prévoient élaborer et mettre en œuvre un nouveau système de surveillance et d'analyse du marché afin d'améliorer la capacité d'analyse du marché.

La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement afin de recevoir, détenir et gérer les fonds excédentaires provenant des droits que versent les participants au marché qui utilisent les systèmes des ACVM. Il s'agit essentiellement d'un rôle de dépositaire. Les fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM comprennent l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs et l'OCRCVM (dans le cas des fonds excédentaires accumulés découlant du système de la BDNI jusqu'au 13 octobre 2013). L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

À titre de fournisseur de services, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) est responsable de l'hébergement et de la maintenance des systèmes des ACVM. Un comité de gouvernance des systèmes (CGS) des ACVM, composé de membres des quatre principaux administrateurs, a été mis sur pied en vertu d'une entente conclue le 2 avril 2013. Cet accord a également créé un cadre de gouvernance pour la gestion et la supervision des systèmes des ACVM, y compris celui de CGI. L'entente énonce les méthodes de collecte et d'affectation des droits d'utilisation et traite de l'affectation et du paiement du passif qui pourrait survenir. Les droits d'utilisation sont facturés pour recouvrer les coûts de l'exploitation et du redéveloppement des systèmes qui sont utilisés à l'avantage des utilisateurs des systèmes nationaux des ACVM.

L'utilisation des fonds excédentaires selon les modalités des diverses ententes nécessite l'approbation des membres du comité de gouvernance. L'autorisation de la majorité des membres est requise pour toutes les utilisations permises des fonds excédentaires comme l'énoncent les diverses ententes, sauf dans les cas suivants, pour lesquels il faut obtenir l'approbation unanime des principaux administrateurs :

- tout engagement financier d'une somme n'excédant pas la moindre des deux sommes suivantes : i) 5,0 millions de dollars ou ii) 15 % de l'excédent accumulé à cette date;
- d'importants changements dans la conception des systèmes;
- tout changement aux droits d'utilisation des systèmes.

Dans le cas de la BDNI, l'approbation de l'OCRCVM est requise pour toute utilisation des fonds excédentaires découlant des utilisations prévues dans le contrat à l'égard des fonds accumulés avant le 12 octobre 2013.

Les ACVM développent à nouveau les systèmes des ACVM dans le cadre d'une démarche échelonnée sur plusieurs années. Ce programme est financé à même les fonds excédentaires accumulés.

Les résultats financiers de 2018 relatifs à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM sont présentés ci-dessous. L'actif comprend des encaisses et placements de 137,8 millions de dollars (134,9 millions de dollars en 2017) figurant dans l'état de la situation financière de la CVMO. L'actif comprend également des immobilisations incorporelles de 18,4 millions de dollars (14,6 millions de dollars en 2017) principalement composées des coûts relatifs au redéveloppement des systèmes nationaux des ACVM.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario - Notes afférentes aux états financiers

Résumé de l'état de la situation financière

Au 31 mars	2018	2017
Actif	164 523 346 $	155 970 261 $
Passif	1 587 219 $	4 237 653 $
Excédent	162 936 127	151 732 608
Passif et excédent	164 523 346 $	155 970 261 $

Résumé de l'état du résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2018	2017
Produits	27 317 404 $	27 405 208 $
Charges	16 113 885	15 528 568
Excédent des produits sur les charges	11 203 519 $	11 876 640 $

Résumé de l'état des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2018	2017
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	6 838 523	8 891 125
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités d'investissement	(4 160 854)	(85 494 987)
Augmentation (baisse) nette de la trésorerie	2 677 669	(76 603 862)
Trésorerie, au début de l'exercice	19 886 194	96 490 056
Trésorerie, à la fin de l'exercice	22 563 863 $	19 886 194 $

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM, veuillez consulter la note 2d) et la note 17.

8. Fonds de réserve

Dans le cadre de l'approbation de sa qualité d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20,0 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues ou à un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges.

Les principaux critères de placement des fonds de réserve sont la protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. Les fonds de réserve sont détenus dans des comptes bancaires distincts et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario -
Notes afférentes aux états financiers

9. Immobilisations corporelles

2018	Ameublement de bureau	Matériel de bureau	Matériel informatique et applications connexes	Réseaux et serveurs	Améliorations locatives	Total
COÛT						
Solde au 1er avril 2017	4 836 379 $	710 515 $	23 935 095 $	3 326 954 $	10 391 206 $	43 200 149 $
Ajouts	51 630	39 864	1 677 802	1 536 224	78 715	3 384 235
Cessions	—	—	(9 085)	(1 747 703)	—	(1 756 788)
Solde au 31 mars 2018	**4 888 009 $**	**750 379 $**	**25 603 812 $**	**3 115 475 $**	**10 469 921 $**	**44 827 596 $**
AMORTISSEMENTS CUMULÉS						
Solde au 1er avril 2017	(4 588 610) $	(528 962) $	(19 229 409) $	(1 866 187) $	(4 484 306) $	(30 697 474) $
Amortissement pour l'exercice	(115 806)	(29 106)	(1 736 804)	(778 958)	(1 245 923)	(3 906 597)
Cessions	—	—	9 085	1 215 940	—	1 225 025
Solde au 31 mars 2018	**(4 704 416) $**	**(558 068) $**	**(20 957 128) $**	**(1 429 205) $**	**(5 730 229) $**	**(33 379 046) $**
Valeur comptable au 31 mars 2018	**183 593 $**	**192 311 $**	**4 646 684 $**	**1 686 270 $**	**4 739 692 $**	**11 448 550 $**
2017						
COÛT						
Solde au 1er avril 2016	4 791 873 $	684 970 $	21 417 379 $	3 223 289 $	10, 353 145 $	40 470 656 $
Ajouts	44 506	25 545	2 530 971	103 665	38 061	2 742 748
Cessions	—	—	(13 255)	—	—	(13 255)
Solde au 31 mars 2017	4 836 379 $	710 515 $	23 935 095 $	3 326 954 $	10 391 206 $	43 200 149 $
AMORTISSEMENTS CUMULÉS						
Solde au 1er avril 2016	(4 469 991) $	(503 839) $	(18 217 067) $	(1 186 184) $	(3 220 635) $	(27 597 716) $
Amortissement pour l'exercice	(118 619)	(25 123)	(1 024 732)	(680 003)	(1 263 671)	(3 112 148)
Cessions	—	—	12 390	—	—	12 390
Solde au 31 mars 2017	**(4 588 610) $**	**(528 962) $**	**(19 229 409) $**	**(1 866 187) $**	**(4 484 306) $**	**(30 697 474) $**
Valeur comptable au 31 mars 2017	**247 769 $**	**181 553 $**	**4 705 686 $**	**1 460 767 $**	**5 906 900 $**	**12 502 675 $**

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2018, une inondation est survenue à la CVMO et a donné lieu à des dommages de certaines immobilisations corporelles. Les frais engagés pour remplacer le matériel endommagé se sont élevés à 1,8 million de dollars en 2018 et ont été capitalisés.

Une indemnité de 1,1 million de dollars a été versée de l'assurance. Une perte sur disposition d'immobilisations corporelles de 0,5 million de dollars a été comptabilisée en contrepartie du produit d'assurance à l'état du résultat global. La CVMO prévoit que la demande d'indemnité sera parachevée au cours de l'exercice 2019 et que d'autres produits seront comptabilisés lorsque la CVMO recevra la confirmation officielle d'un montant approuvé.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

10. Comptes fournisseurs et autres créditeurs

	31 mars 2018	31 mars 2017
Comptes fournisseurs	424 461 $	1 148 122 $
Charges au titre de la masse salariale	12 417 094	12 017 104
Autres charges constatées	3 666 029	3 552 584
	16 507 584 $	**16 717 810 $**

11. Obligations découlant de baux

Contrats de location-exploitation

La CVMO a conclu des contrats de location-exploitation visant du matériel et des locaux et s'est engagée à verser les paiements suivants :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Moins de un an	8 025 122 $	8 205 840 $
De 1 à 5 ans	35 131 322	34 513 391
Plus de 5 ans	40 675 751	49 859 515
	83 832 195 $	**92 578 746 $**

Les charges locatives comptabilisées pendant l'exercice 2018 étaient de 7 634 287 $ (7 826 890 $ en 2017). Ce montant correspond aux paiements minimaux en vertu des baux. Une partie des bureaux de la CVMO est sous-louée au bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM et au gouvernement du Canada selon un système de récupération totale des coûts. Au cours de l'exercice, la CVMO a constaté des paiements de sous-location totalisant 785,089 millions de dollars (794 465 $ en 2017) provenant de ces deux organismes.

La CVMO a conclu un nouveau bail qui a commencé le 1er septembre 2017 pour une période de dix ans, expirant le 31 août 2027. Le bail contient deux options consécutives lui permettant de prolonger la durée au-delà du 31 août 2027, chaque fois pour une période de cinq ans. Le bail a été approuvé par le ministre des Finances en vertu de l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière* qui nécessitait l'examen des passifs éventuels inhérent à la location.

12. Régimes de retraite

(a) Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Tous les employés admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et les membres peuvent le faire s'ils le désirent. La CVMO a versé des cotisations de 4 986 418 $ (5 078 084 $ en 2017) au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2018. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux de l'état du résultat global. Les cotisations prévues pour l'exercice 2019 sont de 5 618 241 $.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

(b) Régimes de retraite complémentaires

La CVMO a également des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sans capitalisation pour ses présidents et ses vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes complémentaires ne contiennent aucun actif. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction. Les régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sont des régimes non enregistrés. La CVMO verse les paiements de prestations lorsqu'ils viennent à échéance.

La CVMO est responsable de la bonne gouvernance de ces régimes. Le Comité des finances et de l'audit de la CVMO aide à la gestion des régimes. La CVMO a également nommé des actuaires professionnels chevronnés et indépendants afin de fournir une évaluation des obligations au titre des régimes de retraite complémentaires conformément aux normes d'exercice établies par l'Institut canadien des actuaires.

En vertu de la méthode de répartition des prestations, le passif au titre des régimes de retraite est la valeur actuarielle actuelle des prestations pour services accumulées avant la date d'évaluation, d'après la moyenne des derniers salaires prévue. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice sont dus à l'augmentation de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées découlant du service des employés pendant la période en cours. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice, exprimés en pourcentage des gains ouvrant droit à pension, seront stables au fil du temps si les caractéristiques démographiques du membrariat actif demeurent stables d'une évaluation à une autre. Toutefois, toutes choses étant égales par ailleurs, les coûts des services rendus au cours de l'exercice augmenteront si l'âge moyen du membrariat actif augmente entre les évaluations actuarielles.

Les régimes de retraite complémentaires exposent la CVMO aux risques ci-après.

- Changements dans le rendement des obligations – une baisse du rendement des obligations des sociétés augmente le passif du régime.
- Risque lié à l'inflation – dans les régimes qui n'indexent pas l'objectif de la prestation, étant donné que les sommes de compensation de retraite sont liées à l'inflation, une inflation élevée entraîne une baisse du passif. Inversement, dans les régimes dont l'objectif de la prestation est lié à l'inflation, le passif de la CVMO augmente avec la hausse de l'inflation.
- Espérance de vie – la majorité des obligations ont pour but de fournir des prestations viagères aux membres. Par conséquent, l'augmentation de l'espérance de vie entraîne une augmentation du passif du régime.

Il n'y a eu aucune modification au régime, aucune compression et aucun règlement au cours de l'exercice. La durée combinée de tous les régimes est d'environ 12 ans (12 ans en 2017).

	31 mars 2018	31 mars 2017
Obligation au titre des prestations déterminées, au début de l'exercice	3 839 928 $	3 608 042 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	254 812	230 996
Coût financier	132 311	129 189
Paiement de prestations	(236 625)	(238 465)
Actuarial loss on obligation	114 192	110 166
Obligation au titre des prestations déterminées, à la fin de l'exercice	**4 104 618 $**	**3 839 928 $**

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles formulées afin de déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées sont les suivantes :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Taux d'actualisation	3,45 %	3,55 %
Inflation	2,25 %	2,25 %
Taux prévu(s) des augmentations de salaire	0 %	0 %
Hausse du MGAP au titre du RPC	2,75 %	2,75 %
Hausse de la limite de l'Agence du revenu du Canada	2 944,4 $	2 914,4 $

Les hypothèses pour les taux de mortalité sont fondées sur la table de mortalité du secteur public de 2014 (CPM2014Publ), avec un facteur d'ajustement selon la taille pour un revenu mensuel de 6 000 $ et plus, ainsi que des projections entièrement générationnelles au moyen de l'échelle d'amélioration CPM B (CPM-B).

Analyse de sensibilité

Les changements dans les hypothèses actuarielles formulées ont une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations déterminées.

Ce qui suit est une estimation de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations déterminées à un changement dans les principales hypothèses actuarielles (la sensibilité présume que toutes les autres hypothèses restent constantes) :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Augmentation du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	5,4 %	5,5 %
Diminution du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	5,9 %	6,1 %
Augmentation de l'espérance de vie de un an (l'obligation augmentera de)	2,6 %	2,9 %
Diminution de l'espérance de vie de un an (l'obligation diminuera de)	2,6 %	3,0 %
Augmentation du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	1,2 %	2,0 %
Diminution du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	1,8 %	2,5 %

Les charges de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 381 703 $ (360 185 $ en 2017) pour l'exercice clos le 31 mars 2018. Pendant le prochain exercice, la CVMO prévoit engager 230 500 $ en paiements de prestations au titre du régime de retraite complémentaire.

13. Gestion des immobilisations

La CVMO a un fonds de réserve de 20 millions de dollars décrit à la note 8, qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner et de dépenses imprévues ou d'un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges.

La CVMO mène une politique de placement en vertu de laquelle le placement des fonds de réserve se limite aux obligations directes et garanties du gouvernement du Canada et de ses provinces et aux instruments émis par les institutions financières canadiennes de l'annexe 1 afin de protéger le capital.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

La CVMO dispose de facilités de crédit de 52 millions de dollars auprès d'une institution financière de l'annexe 1 pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. Les facilités de crédit ont été renouvelées le 1er juillet 2016 et expireront le 30 juin 2018. Le ministère des Finances a approuvé le renouvellement de la facilité de crédit pour deux années supplémentaires se terminant le 30 juin 2020.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

14. Droits

La structure tarifaire de la CVMO est conçue de manière que les droits permettent de récupérer le coût de la prestation des services qu'elle offre aux participants au marché. Le barème de droits repose sur le concept de «droits de participation» et de «droits d'activité». Les droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières; ils correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers par les participants.

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Les frais de retard représentent les frais imposés aux participants au marché pour le dépôt tardif de documents requis et (ou) le paiement tardif de leurs droits de participation et de leurs droits d'activités.

Le 15 mars 2018, la Commission a annoncé que la règle sur les droits restera inchangée pendant une période de deux ans se terminant le 31 mars 2020. Les facteurs pris en compte lors de l'examen de la structure des frais de retard ont été l'excédent existant, les niveaux projetés des produits et le paiement des charges, les dépenses en immobilisations prévues et le niveau de liquidités requis pour financer les activités pendant les replis des marchés.

Les droits reçus sont les suivants :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Droits de participation	104 501 605 $	99 726 141 $
Droits d'activité	15 648 189	15 470 992
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	4 080 222	4 319 208
	124 230 016 $	**119 516 341 $**

15. Salaires et avantages sociaux

	31 mars 2018	31 mars 2017
Salaires	69 924 102 $	67 727 969 $
Avantages sociaux	8 411 061	8 113 532
Charge de retraite	5 368 994	5 438 269
Indemnités de départ / de cessation d'emploi	773,566	584,562
	84 477 723 $	**81 864 332 $**

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario -
Notes afférentes aux états financiers

16. Charges administratives

	31 mars 2018	31 mars 2017
Charges de la Commission	1 620 405 $	1 887 267 $
Communications et publications	1 799 864	1 865 559
Maintenance et soutien	2 768 072	3 069 562
Fournitures	517 131	799 956
Autres charges	1 080 760	786 178
Formation	661 371	676 466
	8 447 603 $	**9 084 988 $**

17. Passifs éventuels et engagements contractuels

(a) La CVMO s'est engagée à entièrement rembourser tout passif éventuel découlant de l'exploitation des systèmes des ACVM et de la garde des fonds excédentaires associés qui surviennent en raison d'une négligence volontaire ou d'une inconduite volontaire au nom de la CVMO.

En vertu des ententes décrites dans la note 7, la CVMO, l'ASC, la BCSC et l'AMF, à titre de principaux administrateurs, se sont engagées à payer une part égale de toute réclamation ou charge découlant de l'exploitation et du redéveloppement des systèmes des ACVM qui dépasse les fonds excédentaires détenus.

En 2018, il n'y a eu aucune réclamation ou charge de cette nature. Comme l'indique la note 7, la CVMO, à titre de principal administrateur désigné, détient des fonds dans des comptes bancaires et des comptes de placement distincts qui peuvent servir à régler les réclamations et les charges découlant de l'exploitation et du redéveloppement des systèmes des ACVM.

(b) Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. Les règlements de ces poursuites sont constatés au moment de leur exécution. À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO.

18. Opérations entre apparentés

(a) Fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO assume les opérations pour les systèmes des ACVM avec les fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM. Au cours de l'exercice, le total des charges liées aux apparentés engagés qui doivent être remboursées était de 4,2 millions de dollars (3,7 millions de dollars en 2017). Au 31 mars 2018, la somme de 0,6 million de dollars était encore due à la CVMO (1,1 million de dollars en 2017). Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 7.

(b) Province de l'Ontario

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu les transactions ci-dessous avec la Province de l'Ontario.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

(i) La *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario précise qu'à la demande du ministre responsable, la CVMO doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du modèle tarifaire décrit à la note 14 et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de façon périodique, la CVMO n'est pas tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les surplus que la CVMO conserve font l'objet de conditions qui doivent être convenues avec le ministère.

(ii) Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global.

(iii) Certains des paiements aux investisseurs lésés des fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont effectués par l'entremise du Bureau du recours civil à l'égard d'activités illicites (RCAI). Les paiements sont versés au RCAI par la CVMO conformément aux ordonnances de confiscation obtenues par le RCAI en vertu de la *Loi de 2001 sur les recours civils*. Le RCAI est un bureau du ministère du Procureur général de l'Ontario.

(c) Rémunération des principaux membres de la direction

Les principaux membres de la direction de la CVMO sont les membres du conseil d'administration, le président, les vice-présidents et le directeur général.

La rémunération des principaux membres de la direction comprend les charges suivantes :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Avantages à court terme du personnel	3 610 842 $	3 984 123 $
Avantages postérieurs à l'emploi	451 687	364 594
Rémunération totale	**4 062 529 $**	**4 348 717 $**

19. Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

Au cours de l'exercice, conformément à la note 3g), la CVMO a constaté le recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs à même les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, comme suit :

	March 31, 2018	March 31, 2017
Coûts salariaux	679 997 $	672 628 $
Coûts des événements communautaires de la CVMO	14 602	16 134
Coûts des campagnes médiatiques (Mois de la prévention de la fraude)	243 112	217 131
Coûts du site Web et autres frais de TI	185 080	154 063
Coûts de consultation	352 254	410 938
Total	**1 475 045 $**	**1 470 894 $**

Le montant comptabilisé durant l'exercice est de 1 475 045 $ (1 470 894 $ en 2017), dont 363 644 $ (687 769 $ en 2017) étaient dus à la CVMO au 31 mars 2018. Le montant remboursé à la CVMO au cours de l'exercice à partir du fonds des règlements affectés a été de 1 799 170 $ relativement aux frais engagés au cours des exercices 2017 et 2018.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

20. Prises de position comptables

Nouvelles et révisées après publication, non entrées en vigueur

Les nouvelles normes, interprétations et modifications des IFRS suivantes, qui ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2018, n'ont pas été appliquées au moment de la préparation des présents états financiers. Ces prises de position sont actuellement à l'étude ou ont été jugées comme n'ayant pas d'incidence importante sur les états financiers de la CVMO.

IFRS 9 — *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive de l'IFRS 9 – *Instruments financiers*. La version intégrale de l'IFRS 9 comprend une directive révisée concernant la classification et l'évaluation de l'actif financier et reporte la directive sur la comptabilisation et la décomptabilisation des instruments financiers de l'IAS 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Cette norme est en vigueur pour les périodes annuelles commençant à partir du 1er janvier 2018. L'IFRS 9 n'aura aucune incidence importante sur les états financiers de la CVMO.

IFRS 15 — *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* qui établit les principes indiquant le moment où les produits doivent être comptabilisés et comment ils doivent être évalués ainsi que l'information connexe. Cette norme remplace toutes les exigences en matière de produits des normes IFRS et s'applique aux produits découlant de contrats avec des clients.

Elle est en vigueur pour les périodes annuelles commençant à partir du 1er janvier 2018 et doit être appliquée de façon rétroactive, sous réserve de certaines mesures pratiques, en ayant recours à une démarche rétrospective complète ou modifiée. La nouvelle norme s'applique aux états financiers de la CVMO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 et sa date d'application initiale est le 1er avril 2018.

Au cours de l'exercice, la CVMO a considérablement évolué avec la mise en œuvre de l'IFRS 15, y compris une analyse de l'applicabilité des normes à nos deux plus importantes sources de revenus : les droits de participation et les droits d'activité. Bien que les droits de participation et les droits d'activité ne découlent pas de contrats avec des clients et, par conséquent, ne font pas partie de la portée de l'IFRS 15, la CVMO a déterminé, en tenant compte des directives de l'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comtpables et erreurs*, que la comptabilité de ces frais conformément à l'IFRS 15 résulterait en des renseignements pertinents et fiables pour nos intervenants.

La CVMO a l'intention d'adopter l'IFRS 15 en utilisant la démarche rétroactive modifiée, en ajustant l'excédent général au 1er avril 2018 pour compenser l'effet cumulatif de l'application de l'IFRS 15, le cas échéant, avec les chiffres comparatifs inchangés.

En se fondant sur notre évaluation à ce jour, la CVMO ne prévoit pas que l'application de l'IFRS 15 donnera lieu à une incidence importante sur les états financiers de la CVMO.

IFRS 16 — *Contrats de location*

En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* qui énonce les principes de la constatation, de la mesure, de la présentation et de la divulgation des contrats de location. Cette norme remplace l'IAS 17, *Contrats de location* et les interprétations associées.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

La norme est en vigueur pour les périodes annuelles commençant à partir du 1er janvier 2019 et doit être appliquée de façon rétroactive, sous réserve de certaines mesures pratiques, en ayant recours à une démarche rétrospective ou modifiée. Elle s'applique aux états financiers de la CVMO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 et sa date d'application initiale est le 1er avril 2019. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la CVMO n'adoptera pas la norme plus tôt.

La CVMO est partie à divers contrats de location, à titre de locataire et de locateur. Lorsque la CVMO est un locataire, tous les contrats de location seront consignés sur l'état de la situation financière, sauf les locations à court terme et les locations de faible valeur. Il pourrait y avoir une augmentation à la fois de l'actif et du passif à la suite de l'adoption de la norme et des modifications au moment de la reconnaissance et de la classification des charges associées aux contrats de location. La norme reprend essentiellement les exigences comptables du locateur. Par conséquent, la CVMO s'attend à continuer à les classer comme contrats de location-exploitation ou de location-financement, et de rendre compte de chacun différemment.

Au cours du prochain exercice, la CVMO à l'intention de progresser en quantifiant les répercussions de la norme qui ne sont pas connues ou raisonnablement estimables actuellement. Pendant ce temps, la CVMO à l'intention de sélectionner une approche de transition et préparera les renseignements qualitatifs et quantitatifs concernant l'incidence que l'application initiale de la norme devrait avoir sur les états financiers de la CVMO. La CVMO à l'intention de divulguer de plus amples renseignements sur l'incidence de la norme dans les états financiers annuels du prochain exercice.

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public du Canada.

La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen du vérificateur et de son opinion.

Au nom de la direction :

Le directeur général,

Peter Caldwell

Le directeur des finances et de l'administration,

Jerry Zhang

Le 13 juin 2018

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil des arts de la province de l'Ontario
et à la ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 13 juin 2018

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec les informations comparatives de 2017

	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	2018 Total	2017 Total
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 345 264 $	2 708 928 $	6 054 192 $	3 858 895 $
Débiteurs	41 451	–	41 451	107 467
Frais payés d'avance	123 384	–	123 384	47 643
	3 510 099	2 708 928	6 219 027	4 014 005
Placements [notes 2 b) et 8]	907 122	27 433 106	28 340 228	28 983 236
Immobilisations (note 3)	1 796 704	–	1 796 704	2 271 489
	6 213 925 $	30 142 034 $	36 355 959 $	35 268 730 $
Passif et soldes des fonds				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	524 499 $	– $	524 499 $	949 567 $
Apports reportés (note 13)	1 698 069	–	1 698 069	342 930
Tranche à court terme de l'avantage incitatif à la location reporté	165 322	–	165 322	165 322
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs [note 2 b)]	228 356	–	228 356	282 924
	2 616 246	–	2 616 246	1 740 743
Avantage incitatif à la location reporté	1 115 923	–	1 115 923	1 281 245
Avantages sociaux futurs [note 2 b)]	145 037	–	145 037	108 998
Soldes des fonds				
Investis en immobilisations	515 459	–	515 459	824 922
Fonds affectés à des fins de dotation (note 4)	–	70 311	70 311	70 311
Fonds grevés d'affectations externes (annexe II)	–	16 188 687	16 188 687	16 387 341
Fonds grevés d'affectations internes (note 5)	–	7 172 396	7 172 396	6 406 858
Fonds non affectés	1 648 153	–	1 648 153	1 312 342
Gains de réévaluation cumulés	173 107	6 710 640	6 883 747	7 135 970
	2 336 719	30 142 034	32 478 753	32 137 744
	6 213 925 $	30 142 034 $	36 355 959 $	35 268 730 $

Engagements (note 10)
Dépendance économique (note 11)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

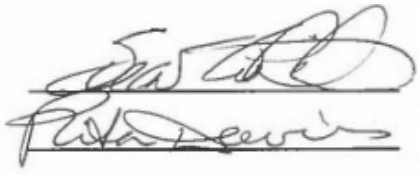

, administrateur

, administratrice

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2018, avec les informations comparatives de 2017

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits						
Subvention générale – province de l'Ontario	64 937 400 $	59 937 400 $	– $	– $	64 937 400 $	59 937 400 $
Subventions spéciales						
Fonds de mobilisation créative	936 900	553 329	–	–	936 900	553 329
Canada et Ontario/Programmes de langue française	65 000	170 000	–	–	65 000	170 000
Fonds culturel autochtone	3 471 143	108 894	–	–	3 471 143	108 894
Revenu de placement (note 8)	427 964	327 390	1 533 516	1 787 464	1 961 480	2 114 854
Frais d'administration des fonds [note 6 a)]	74 088	68 702	–	–	74 088	68 702
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	94 945	48 531	–	–	94 945	48 531
Divers	37 351	64 825	–	–	37 351	64 825
Apports	–	–	10 423	15 444	10 423	15 444
	70 044 791	61 279 071	1 543 939	1 802 908	71 588 730	63 081 979
Charges						
Prix et charges	–	–	1 685 590	1 737 093	1 685 590	1 737 093
Subventions	54 634 714	50 788 716	100 000	120 000	54 734 714	50 908 716
Subventions spéciales	3 932 344	510 085	–	–	3 932 344	510 085
Administration (annexe I)	8 568 367	8 570 968	–	–	8 568 367	8 570 968
Services (annexe I)	2 074 483	2 070 589	–	–	2 074 483	2 070 589
	69 209 908	61 940 358	1 785 590	1 857 093	70 995 498	63 797 451
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	834 883	(661 287)	(241 651)	(54 185)	593 232	(715 472)
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	2 316 713	2 548 960	29 821 031	28 509 443	32 137 744	31 058 403
Virements interfonds	(808 534)	383 906	808 534	(383 906)	–	–
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation	(6 343)	45 134	(245 880)	1 749 679	(252 223)	1 794 813
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	2 336 719 $	2 316 713 $	30 142 034 $	29 821 031 $	32 478 753 $	32 137 744 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2018, avec les informations comparatives de 2017

	2018	2017
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	7 135 970 $	5 341 157 $
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	186 349	2 068 212
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(438 572)	(273 399)
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation de l'exercice	(252 223)	1 794 813
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	6 883 747 $	7 135 970 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018, avec les informations comparatives de 2017

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	593 232 $	(715 472) $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gain sur les distributions de revenu	(976 888)	(1 502 467)
Gain à la vente de placements	(603 028)	(344 830)
Amortissement et dépréciation des immobilisations	549 845	721 347
Variation de l'avantage incitatif à la location reporté	(165 322)	69 840
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	66 016	203 338
Frais payés d'avance	(75 741)	(25 123)
Apports reportés	1 355 139	192 930
Créditeurs et charges à payer	(425 068)	(69 484)
Avantages sociaux futurs	(18 529)	54 662
	299 656	(1 415 259)
Activités d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	(75 060)	(171 877)
Activités d'investissement		
Produit tiré de la vente de placements, montant net	1 970 701	1 647 847
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 195 297	60 711
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 858 895	3 798 184
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	6 054 192 $	3 858 895 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) (le « CAO ») a été créé en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui font partie des normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 7).

Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

b) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario. Le financement provenant de la province pour les programmes grevés d'affectations internes est comptabilisé à titre d'apports reportés et constaté lorsque les charges connexes sont engagées.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujetti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds [note 10 b)].

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) ; Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le CAO considère les dépôts bancaires, les certificats de placement garanti et les autres instruments encaissables ou dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins comme trésorerie et équivalents de trésorerie.

d) ; Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu découlant des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement découlant du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement et comptabilisé à titre de produits dans le fonds d'exploitation.

Le revenu découlant des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits dans les fonds affectés et les fonds de dotation.

e) ; Avantages sociaux

i) ; Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux « Normes comptables pour le secteur public ». Selon ces normes, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) ; Le CAO comptabilise un passif au titre des congés de maladie et autres avantages sociaux pour les montants qui s'accumulent, mais qui n'ont pas été acquis.

f) ; Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location comprennent une allocation au titre des améliorations locatives et une exonération du paiement de loyers touchés par le CAO. Le montant total de ces avantages incitatifs à la location est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite) ;

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Rénovation des bureaux	5 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services du CAO, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

h) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés s'entendent des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon leur juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, auquel moment elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les gains ou pertes non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- < niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

- < niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;

- < niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

L'évaluation de la juste valeur de tous les placements détenus par le CAO repose sur des données de niveau 1 et de niveau 2.

Les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille sous forme d'instruments de capitaux propres, cotés sur un marché actif et inscrits à l'état de la situation financière, sont initialement évalués à la juste valeur.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO) ?

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains et des pertes de réévaluation.

j) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les provisions liées à certains passifs au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 349 746 $ (329 679 $ en 2017) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe I.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

2. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par le Secrétariat du Conseil du Trésor et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les indemnités de départ,les paiements au titre des congés annuels non utilisés et les autres avantages gagnés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 373 393 $ (391 922 $ en 2017) dont 228 356 $ (282 924 $ en 2017) ont été comptabilisés dans le passif à court terme.

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces passifs et de ces autres obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2018, la valeur marchande de ce placement se chiffrait à 907 122 $ (874 430 $ en 2017) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

3. Immobilisations

			2018	2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	153 083 $	81 640 $	71 443 $	98 961 $
Matériel et logiciels informatiques	1 014 820	672 919	341 901	590 839
Mobilier et agencements	345 574	184 570	161 004	209 965
Matériel de bureau	90 635	54 326	36 309	48 535
Rénovation des bureaux	54 555	12 480	42 075	31 608
Améliorations locatives	1 476 093	332 121	1 143 972	1 291 581
	3 134 760 $	1 338 056 $	1 796 704 $	2 271 489 $

Au cours de l'exercice 2018, le CAO a comptabilisé une charge de dépréciation de néant (256 789 $ en 2017).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

4. Soldes des fonds affectés à des fins de dotation

	2018	2017
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000 $	26 000 $
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	17 998
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	17 235
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	9 078
	70 311 $	70 311 $

5. Soldes de fonds grevés d'affectations internes

	Virements interfonds	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement depuis le (au) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	4 694 633 $	(195 169) $	(1 075 000) $	215 056 $	(251 052) $	3 388 468 $
Nouveau fonds d'initiatives	–	–	1 075 000	–	–	1 075 000
Fonds de réserve désigné par le conseil	869 375	40 265	–	–	–	909 640
Fonds d'immobilisations désigné par le conseil	–	1 000 000	–	–	–	1 000 000
Fonds lié aux programmes de subvention	842 850	(43 562)	–	–	–	799 288
	6 406 858 $	801 534 $	– $	215 056 $	(251 052) $	7 172 396 $

6. Opérations entre apparentés

a) La colonne « Prix et charges payées » de l'annexe II comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds du CAO.

	2018	2017
Frais d'administration des fonds	74 088 $	68 702 $

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

6. Opérations entre apparentés (suite)

b) DAu cours de l'exercice, le CAO a affecté une partie de ses frais de location mensuels et une partie de ses frais généraux et d'administration à la Fondation des arts de l'Ontario (la « Fondation »). Le conseil d'administration du CAO contrôle la Fondation puisqu'il contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation. Les frais généraux et d'administration imputés à la Fondation se sont élevés à 25 276 $ (25 276 $ en 2017) et le total des frais de location imputé à la Fondation s'est élevé à 10 800 $ (10 800 $ en 2017). Au cours de l'exercice, une somme pour les frais d'administration de 15 055 $ (néant en 2017) a été attribuée à la Fondation.

7. Fondation des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

a) Drecueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés également en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);

b) Dassurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs;

c) Ddécerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les recommandations concernant la comptabilité formulées par le Conseil des normes comptables de CPA Canada pour les organismes sans but lucratif, le CAO contrôle la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 47 255 029 $ du total de 80 063 923 $, représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après selon les Normes comptables pour le secteur public :

a) Situation financière

	2018	2017
Actif		
Trésorerie et placements	80 096 014 $	77 763 156 $
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	32 091 $	20 000 $
Soldes des fonds	80 063 923	77 743 156
	80 096 014 $	77 763 156 $

b) Évolution des soldes des fonds F

	2018	2017
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	77 743 156 $	71 900 858 $
Apports reçus	3 754 510	904 463
Gains sur placements	2 608 938	7 110 807
Frais d'administration des fonds	400 397	382 639
Prix et charges	(5 074 151)	(5 069 512)
Gains nets de réévaluation	631 073	2 513 901
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	80 063 923 $	77 743 156 $

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

c) Flux de trésorerie

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(1 751 796) $	(3 782 577) $
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 775 606	3 443 493
	23 810 $	(339 084) $

8. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2018	2017
Distributions de revenu	976 888 $	1 502 467 $
Gains réalisés	603 028	344 830
Intérêts bancaires	381 564	267 557
	1 961 480 $	2 114 854 $

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2018	2017
Actions étrangères, principalement américaines	40 %	37 %
Titres à revenu fixe	23 %	24 %
Actions canadiennes	19 %	21 %
Placements alternatifs	16 %	16 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	2 %

Le CAO détient actuellement un montant de 6 518 252 $ (coût de 4 934 991 $) (montant de 6 955 977 $ et coût de 5 195 476 $ en 2017) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre 0,5 % et 8,29 % pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (néant et 10,95 % en 2017).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

9. Divulgation des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public qui ont touché un traitement de 100 000 $ ou plus pendant l'année civile 2017 doit être divulgué en vertu de l'article 3 (5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Titre	Traitement	Avantages imposables
Feizal Bacchus	Chef des opérations	117 588 $	159 $
Patricia Bradley	Théâtre, responsable des programmes Organismes majeurs et Compass	100 253	153
Peter Caldwell	Directeur et chef de la direction	219 402	327
Kirsten Gunter	Directrice des communications	121 663	177
Bushra Junaid	Chef de la liaison et du développement et responsable de l'accès à l'emploi et de l'évolution de carrière	102 108	156
David Parsons	Responsable de la musique classique	100 825	153
Nina Small	Directrice des ressources humaines	118 269	178
Kathryn Townshend	Directrice de la recherche, des politiques et de l'évaluation	118 891	179
Carolyn Vesely	Directrice des subventions	137 974	207
Myles Warren	Responsable de la danse et des prix	107 886	153
Jerry Zhang	Directeur des finances et de l'administration	134 919	202

10. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les paiements annuels futurs exigibles au titre de la location, y compris les frais associés aux services publics et les frais d'exploitation, se résument comme suit :

2019	751 751 $
2020	733 594
2021	737 875
2022	750 715
2023	750 715
2024 et par la suite	2 064 466
	5 789 116 $

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

10. Engagements (suite)

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 799 288 $ (655 045 $ en 2017), qui seront versées au cours des prochaines années dès que les conditions dont elles sont assorties auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 5.

En outre, conformément aux modalités du Fonds culturel autochtone, la CAO a approuvé des subventions de 1 538 161 $ (néant en 2017) qui seront versées au cours d'exercices futurs une fois que les conditions des subventions auront été respectées.

11. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à éponger les frais d'exploitation.

12. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère. Le CAO n'a actuellement pas recours à une stratégie de couverture pour atténuer cette exposition.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de fonds expérimentés qui lui prodiguent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre périodiquement les gestionnaires.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

12. Instruments financiers (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créditeurs et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2017.

13. Apports reportés

	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	342 930 $	150 000 $
Ajouter : Somme reçue au cours de l'exercice	5 800 000	1 000 000
Déduire : Somme constatée au cours de l'exercice	(4 444 861)	(807 070)
Solde à la clôture de l'exercice	1 698 069 $	342 930 $

14. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée au cours de l'exercice considéré.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe I – Frais d'administration et services

Exercice clos le 31 mars 2018, avec les informations comparatives de 2017

	2018	2017
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux (notes 2 b) et 9)	6 077 926 $	5 502 533 $
Frais de consultation et frais juridiques	181 141	216 818
Loyer et électricité [note 6 b)]	535 220	544 373
Communications	201 868	270 659
Services d'information	413 358	764 199
Déplacements	157 392	143 944
Divers	94 464	83 637
Réunions	127 861	84 788
Téléphone, poste et livraison	59 108	69 677
Amortissement et dépréciation des immobilisations	549 845	721 347
Entretien et location d'équipement	82 952	77 455
Recrutement et formation du personnel	44 031	39 334
Fournitures de bureau, impression et papeterie	43 201	52 204
	8 568 367	8 570 968
Services		
Autres programmes	1 092 668	940 613
Jurés et conseillers	654 887	679 242
Projets de langue française Canada-Ontario	326 928	450 734
	2 074 483	2 070 589
	10 642 850 $	10 641 557 $

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe II – Fonds grevés d'affections externes et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2018, avec les informations comparatives de 2017

2018	Solde du fonds de dotation (note 4)	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement depuis le fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– $	22 547 776 $	– $	– $	1 032 891 $	(1 502 542) $	22 078 125 $
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	279 798	–	–	14 008	(3 374)	290 432
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	92 762	–	–	5 039	(9 196)	88 605
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	161 850	–	7 000	7 830	(1 866)	174 814
Fonds Vida Peene	–	142 416	10 424	–	6 524	(6 551)	152 813
Fonds commémoratif John Hirsch	–	67 740	–	–	3 103	(6 036)	64 807
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	27 108	–	–	2 066	(3 503)	25 671
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	17 233	–	–	789	(1 391)	16 631
Fonds Ruth Schwartz	–	7 179	–	–	329	(79)	7 429
	70 311 $	23 343 862 $	10 424 $	7 000 $	1 072 579 $	(1 534 538) $	22 899 327 $

2017	Solde du fonds de dotation (note 4)	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement depuis le fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– $	21 230 492 $	– $	– $	2 865 014 $	(1 547 730) $	22 547 776 $
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	264 454	–	–	39 196	(23 852)	279 798
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	80 829	–	–	13 234	(1 301)	92 762
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	145 966	–	7 000	20 923	(12 039)	161 850
Fonds Vida Peene	–	127 461	15 444	–	17 201	(17 690)	142 416
Fonds commémoratif John Hirsch	–	60 391	–	–	8 149	(800)	67 740
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	22 215	–	–	5 427	(534)	27 108
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	16 733	–	–	2 258	(1 758)	17 233
Fonds Ruth Schwartz	–	6 605	–	–	892	(318)	7 179
	70 311 $	21 955 146 $	15 444 $	7 000 $	2 972 294 $	(1 606 022) $	23 343 862 $

* Les soldes des fonds à la clôture de l'exercice comprennent des gains (pertes) non réalisé(e)s de 6 710 640 $ (6 956 521 $ en 2017), tel qu'ils sont présentés dans les états de la situation financière.

Ontario
eHealth Ontario
cyberSanté Ontario

P.O. Box 148
777 Bay Street, Suite 701
Toronto ON M5G 2C8

Tel: (416) 586 - 6500
Fax: (416) 586 - 4363
Email: info@ehealthontario.on.ca
Website: www.ehealthontario.on.ca

C. P. 148
777, rue Bay, bureau 701
Toronto ON M5G 2C8

Tél: (416) 586 - 6500
Télé: (416) 586 - 4363
Courriel: info@ehealthontario.on.ca
Site Web: www.ehealthontario.on.ca

Le 21 juin 2018

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été préparés par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et peuvent comprendre, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Cette dernière est également responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers. Les états financiers ont été préparés avec soin, en respectant un seuil raisonnable d'importance relative et à la lumière de l'information disponible jusqu'au 21 juin 2018.

L'organisme cyberSanté Ontario adhère aux normes les plus élevées en matière d'intégrité dans ses activités. Pour protéger ses actifs et assurer la fiabilité de ses renseignements financiers, cyberSanté Ontario observe des pratiques et des procédures de saine gestion et met en œuvre des systèmes de rapports financiers et des contrôles appropriés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôles internes. En général, il rencontre périodiquement la direction pour s'en assurer. Les états financiers ont été examinés par le comité des finances et de la vérification de cyberSanté Ontario et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young LLP, le vérificateur externe indépendant nommé par le conseil d'administration. Le vérificateur externe a pour responsabilité d'examiner les états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et de déterminer si les états financiers sont présentés fidèlement, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport du vérificateur externe présente la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction,

La chef de la direction,
Karen McKibbin

Le directeur général de l'administration et directeur général des finances,
Allan Gunn

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration de
cyberSanté Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **cyberSanté Ontario**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **cyberSanté Ontario** au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto, Canada
Le 21 juin 2018

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

cyberSanté Ontario

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Aux 31 mars

	2018 $	2017 $
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	**18 612**	8 026
Charges payées d'avance	**11 878**	12 710
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée *(note 3 b))*	**2 714**	18 358
TVH à recevoir et autres créances *(note 6)*	**1 738**	4 558
Total de l'actif à court terme	**34 942**	43 652
Immobilisations, montant net *(note 4)*	**79 645**	90 508
Charges payées d'avance	**453**	1 463
	115 040	135 623
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer *(notes 6 et 7 e))*	**35 395**	45 115
Total du passif à court terme	**35 395**	45 115
Apports de capital reportés *(note 5)*	**79 645**	90 508
Total du passif	**115 040**	135 623
Engagements et éventualités *(note 7)*		
Actif net *(note 1)*	**—**	—
	115 040	135 623

Voir les notes ci-jointes

Au nom du conseil d'administration,

Karen McKibbin
Chef de la direction

Lorelle Taylor
Présidente du conseil d'administration

cyberSanté Ontario

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars

	2018 $	2017 $
Produits		
Subventions du gouvernement *(note 3 a))*	**255 799**	264 733
Amortissement des apports de capital reportés *(note 5)*	**26 906**	25 312
	282 705	290 045
Charges *(notes 6, 8 et 9)*		
Technologie et opérations	**162 955**	160 228
Planification et rapports de l'entreprise	**65 961**	76 321
Architecture, normes et planification	**9 560**	9 332
Bureaux administratifs	**17 323**	18 852
	255 799	264 733
Amortissement des immobilisations *(note 4)*	**26 906**	25 312
	282 705	290 045
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice *(note 1)*	**—**	—
Actif net au début de l'exercice	**—**	—
Actif net à la fin de l'exercice	**—**	—

Voir les notes ci-jointes

cyberSanté Ontario

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars

	2018 $	2017 $
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	**—**	—
Ajouter (soustraire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des apports de capital reportés	**(26 906)**	(25 312)
Amortissement des immobilisations	**26 906**	25 312
	—	—
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Charges payées d'avance	**1 842**	(1 586)
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	**15 644**	36 299
TVH à recevoir et autres créances	**2 820**	(2 298)
Créditeurs et charges à payer *(note 10)*	**(9 884)**	(30 465)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**10 422**	1 950
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations *(note 10)*	**(15 879)**	(32 721)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(15 879)**	(32 721)
Activités de financement		
Apports utilisés pour financer l'acquisition d'immobilisations	**16 043**	34 840
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**16 043**	34 840
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	**10 586**	4 069
Trésorerie au début de l'exercice	**8 026**	3 957
Trésorerie à la fin de l'exercice	**18 612**	8 026

Voir les notes ci-jointes

cyberSanté Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 mars 2018

1. Nature des activités

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels créé en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* (Règlement de l'Ontario 43/02). Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que cyberSanté Ontario est, à toutes fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* qui doit exercer ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil par suite de la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du par agraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et le contrôle des activités de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les objectifs de cyberSanté Ontario sont les suivants :

a) Fournir des services de cyberSanté Ontario ainsi que le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de soins de santé efficaces en Ontario.
b) Élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement de cyberSanté Ontario.
c) Protéger la vie privée des personnes dont les informations personnelles ou les données personnelles sur la santé sont recueillies, transmises, stockées ou échangées par cyberSanté Ontario ou par l'intermédiaire de celui-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et à toute autre loi applicable (par. 4, Règlement de l'Ontario 339/08).

cyberSanté Ontario est financé par la province d'Ontario grâce au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère »). cyberSanté Ontario et le ministère ont conclu une entente de responsabilité qui était en vigueur du 1er avril 2015 au 31 mars 2018. Une nouvelle entente de responsabilité a été conclue, laquelle est en vigueur depuis le 1er avril 2018 et s'appliquera jusqu'à sa résiliation par le ministère ou par cyberSanté Ontario. Tout excédent des produits sur les charges doit être remboursé au cours de l'exercice suivant. Tout déficit réduit le financement de l'exercice suivant.

En tant qu'organisme de la Couronne, cyberSanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

cyberSanté Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 mars 2018

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, qui énonce les principes comptables généralement reconnus applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. cyberSanté Ontario a choisi de se conformer aux normes applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les principales méthodes comptables sont résumées ci-après.

Constatation des produits

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constatés au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si la perception peut être raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont constatés à titre d'apports de capital reportés lorsqu'ils sont comptabilisés initialement et sont amortis par imputation aux résultats de la même manière que les actifs connexes.

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts du personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général ainsi que les autres coûts sont inclus dans les charges relatives aux bureaux administratifs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée des contrats de location

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations qu'elle ne prévoit plus utiliser à long terme à leur valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et des variations de l'actif net.

Les coûts de main-d'œuvre internes sont capitalisés dans le cadre des projets de développement de la technologie de l'information.

Avantages sociaux futurs

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Aux termes du plan, cyberSanté Ontario verse un montant équivalent à celui des salariés jusqu'à un maximum de

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

6 % de leur revenu annuel. Les cotisations de cyberSanté Ontario aux régimes de retraite sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Actifs et passifs financiers

cyberSanté Ontario évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Par la suite, elle évalue ses actifs et passifs financiers au coût amorti, déduction faite de toute provision pour dépréciation.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, le montant à recevoir du ministère, la TVH à recevoir et les autres créances, et les créditeurs et charges à payer.

Nouvelles normes comptables

Au cours de l'exercice, cyberSanté Ontario a adopté les nouvelles normes comptables SP 2200, *Information relative aux apparentés*, et SP 3420, *Opérations interentités*. Ces nouvelles normes s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2017. SP 2200 définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. Les modifications des méthodes comptables ont été appliquées rétrospectivement et n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers.

3. Gouvernement de l'Ontario

a) Le financement accordé par le ministère qui est comptabilisé à titre de produits est calculé comme suit :

	2018	**2017**
	$	$
Financement des dépenses de fonctionnement et en immobilisations de cyberSanté Ontario	**215 524**	228 090
Financement des paiements de transfert aux partenaires de cyberSanté Ontario	**54 204**	63 760
Financement total	**269 728**	291 850
Montants servant à financer les immobilisations et comptabilisés comme apports de capital reportés *(note 5)*	**(16 043)**	(34 840)
Intérêt gagné au cours de l'exercice devant être remboursé au ministère	**237**	161
Financement à recevoir du ministère *(note 3 b))*	**1 877**	7 562
Montant comptabilisé à titre de produits	**255 799**	264 733

cyberSanté Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 mars 2018

b) Le montant à recevoir du ministère comprend ce qui suit :

	2018 $	2017 $
Montant à recevoir du ministère pour les programmes administrés *(note 6 f))*	**2 125**	12 445
Financement à recevoir – exercice en cours *(note 3 a))*	**1 877**	7 562
Financement remboursable – exercices précédents	**(1 288)**	(1 649)
	2 714	18 358

4. Immobilisations

	2018		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**
	$	$	$
Matériel informatique	**102 346**	**68 331**	**34 015**
Logiciels	**141 760**	**99 144**	**42 616**
Mobilier et matériel de bureau	**7 231**	**6 651**	**580**
Améliorations locatives	**6 475**	**5 534**	**941**
Travaux en cours	**1 493**	**—**	**1 493**
	259 305	**179 660**	**79 645**

	2017		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**
	$	$	$
Matériel informatique	103 693	66 750	36 943
Logiciels	135 495	83 977	51 518
Mobilier et matériel de bureau	7 037	6 343	694
Améliorations locatives	6 023	5 166	857
Travaux en cours	496	—	496
	252 744	162 236	90 508

Au cours de l'exercice considéré, des actifs qui n'étaient plus utilisés et qui représentaient un coût total de 9 482 $ (264 $ en 2017), un amortissement cumulé de 9 478 $ (261 $ en 2017) et une valeur comptable nette de 4 $ (3 $ en 2017) ont été radiés et inclus dans l'amortissement des immobilisations.

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 mars 2018

Aucune charge de dépréciation afin de réduire la valeur des projets n'a été comptabilisée au cours de l'exercice considéré (charges de 711 $ en 2017 comprises dans l'amortissement des immobilisations).

5. Apports de capital reportés

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**90 508**	80 980
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations *(note 3 a))*	**16 043**	34 840
Amortissement	**(26 906)**	(25 312)
Solde à la fin de l'exercice	**79 645**	90 508

6. Opération entre apparentés

cyberSanté Ontario est contrôlée par la province d'Ontario par l'entremise du ministère; par conséquent, elle est un apparenté pour les autres entités qui sont contrôlées ou qui peuvent faire l'objet d'une influence notable par la province d'Ontario. Les opérations entre apparentés sont présentées ci-après.

Toutes les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur de la contrepartie qui a été établie et acceptée par les apparentés.

a) cyberSanté Ontario a conclu des ententes de paiement de transfert avec divers apparentés. Aux termes de ces ententes, cyberSanté Ontario leur verse des paiements lorsque les critères d'admissibilité établis sont respectés.

Le tableau suivant présente les charges qui comprennent les paiements de transfert aux hôpitaux apparentés :

	2018	2017
	$	$
Charges liées à la planification et à la communication de l'information de l'entreprise	**40 621**	51 452
Charges liées à la technologie et au fonctionnement	**—**	—
	40 621	51 522

Au 31 mars 2018, les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 835 $ (néant en 2017) à verser aux apparentés, et la TVH à recevoir et les autres créances comprenaient un montant de 136 $ (1 113 $ en 2017) remboursable à cyberSanté Ontario par un apparenté aux termes de ces ententes.

b) cyberSanté Ontario a conclu avec un hôpital d'Ontario une entente prévoyant la prestation de services de soutien à l'égard de l'une de ses applications. Les charges liées à la planification et à la communication de

cyberSanté Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 mars 2018

l'information de l'entreprise comprennent un montant de 1 860 $ (1 389 $ en 2017 compris dans les charges liées à la technologie et au fonctionnement) relativement à cette entente. Au 31 mars 2018, les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 457 $ (488 $ en 2017) à verser à l'hôpital.

c) Au cours de l'exercice, Hydro One a facturé 23 332 $ (30 174 $ en 2017) à cyberSanté Ontario pour la prestation de services de réseau. Ce montant est comptabilisé dans les charges liées à la technologie et au fonctionnement. Au 31 mars 2018, les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 3 327 $ (1 911 $ en 2017) à verser à Hydro One.

d) Les charges liées à la technologie et au fonctionnement comprennent un montant de 2 192 $ (2 614 $ en 2017) et les charges liées aux bureaux administratifs comprennent un montant de néant (12 $ en 2017) au titre de la location de bureaux et d'autres charges relatives aux installations engagé avec le ministère des Services gouvernementaux. Les charges liées aux bureaux administratifs comprennent également un montant de 5 494 $ (5 342 $ en 2017) au titre de la location de bureaux et d'autres charges relatives aux installations engagé avec Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2018, les créditeurs et charges à payer comprenaient respectivement des montants de 570 $ (1 314 $ en 2017) et de 495 $ (2 947 $ en 2017) à verser au ministère des Services gouvernementaux et à Infrastructure Ontario.

e) Les charges liées à la technologie et au fonctionnement comprennent un montant de 738 $ (412 $ en 2017) et les charges liées aux bureaux administratifs comprennent un montant de 305 $ (177 $ en 2017) pour la prestation de services administratifs et d'autres services de soutien au ministère des Services gouvernementaux, au Secrétariat du Conseil du Trésor, au ministère du Travail de l'Ontario, au ministère des Finances, au ministère du Procureur général ainsi qu'aux autres hôpitaux et organismes de soins de santé. Au 31 mars 2018, les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 659 $ (448 $ en 2017) au titre de ces services.

f) Au cours de l'exercice, cyberSanté Ontario a dépensé 10 262 $ (12 566 $ en 2017) pour les programmes qu'elle administre au nom du ministère. Les montants dépensés sont recouvrables auprès du ministère *(note 3 b))*. Les montants sont comptabilisés déduction faite des recouvrements et sont inclus dans les charges liées à la technologie et au fonctionnement.

g) Aux termes d'une entente avec un collège en Ontario, cyberSanté Ontario a dépensé 288 $ (294 $ en 2017) afin de développer des prototypes et réaliser des études de faisabilité pour l'infrastructure de dossier médical électronique de cyberSanté Ontario. De ces coûts, 170 $ (294 $ en 2017) sont inclus dans les charges au titre de l'architecture, des normes et de la planification et 118 $ (néant en 2017) sont inclus dans les charges liées à la technologie et au fonctionnement. Au 31 mars 2018, les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 237 $ (184 $ en 2017).

h) Au cours de l'exercice, un hôpital ontarien a transféré sa participation dans certains actifs logiciels et matériels à cyberSanté Ontario, et ce, sans contrepartie. Ces actifs ont été comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers, puisque leur juste valeur à la date du transfert n'a pu être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Les actifs transférés seront utilisés par cyberSanté Ontario et ses partenaires afin d'accéder aux dossiers médicaux numérisés.

cyberSanté Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 mars 2018

7. Engagements et éventualités

a) cyberSanté Ontario a divers engagements contractuels répartis sur plusieurs années en matière de prestation de services. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	$
2019	58 240
2020	41 348
2021	37 888
2022	23 520
2023 et par la suite	14 566
	175 562

Les engagements ci-dessus comprennent un montant de 103 028 $ à verser à Hydro One dans le cadre d'une entente de services de réseau et un montant de 9 217 $ à verser au ministère des Services gouvernementaux au titre des coûts liés aux installations.

b) La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient les contrats de location pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable de tous les paiements à effectuer en vertu des contrats de location-exploitation et des autres frais d'occupation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des contrats de location sont les suivants :

	$
2019	5 740
2020	5 770
2021	5 770
2022	3 291
2023	2 066
2024 et par la suite	4 246
	26 883

c) cyberSanté Ontario a établi avec certains de ses partenaires des ententes de paiement de transfert qui prévoient des paiements futurs une fois que les partenaires ont rempli les critères d'admissibilité établis. Les travaux ont débuté en vertu d'un grand nombre de ces ententes et les progrès à l'égard des critères d'admissibilité font l'objet d'un suivi régulier. Le total des paiements futurs relatifs à ces contrats s'élève à environ 38,5 millions de dollars, dont une tranche de 35,7 millions de dollars sera versée aux apparentés, comme il est expliqué à la note 6 a). Ces paiements doivent être versés au cours de la période se terminant le 31 décembre 2019. Du total des paiements futurs, une tranche d'environ 37,9 millions de dollars devrait être versée au cours de l'exercice 2019.

d) cyberSanté Ontario est membre de l'organisme Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). HIROC regroupe les risques d'assurance de responsabilité civile des membres qui en font partie, lesquels sont tous des organismes de soins de santé sans but lucratif au Canada. Tous les membres du regroupement HIROC versent une prime annuelle qui est établie par calculs actuariels. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une cotisation pour les pertes subies par le regroupement, le cas échéant, pour les années au cours desquelles ils sont membres. Aucune cotisation n'a été émise au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

e) Dans le cours normal des activités, cyberSanté Ontario fait l'objet de diverses réclamations et réclamations possibles. La direction comptabilise sa meilleure estimation au titre de sa responsabilité éventuelle liée à ces réclamations pour lesquelles la responsabilité éventuelle est probable et peut être évaluée. Dans les autres cas, l'issue ultime de ces réclamations ne peut être déterminée pour l'instant.

   Toute perte supplémentaire liée à des réclamations sera constatée au cours de l'exercice où la responsabilité pourra être évaluée ou les rajustements au titre de montants déjà inscrits, le cas échéant, seront jugés nécessaires.

8. Avantages sociaux futurs

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations de cyberSanté Ontario au régime pour l'exercice se sont élevées à 3 970 $ (3 836 $ en 2017).

9. Rémunération du conseil d'administration

Le total de la rémunération versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice s'est établi à 35 $ (62 $ en 2017). Les salaires versés aux membres du conseil d'administration qui sont employés du gouvernement de l'Ontario figurent dans la liste *Divulgation des traitements dans le secteur public* qui se trouve dans le site Web du gouvernement de l'Ontario.

10. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des créditeurs et charges à payer liée à l'achat d'immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, totalisant 164 $ (2 119 $ en 2017), a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

cyberSanté Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 mars 2018

11. Instruments financiers

Risque de crédit

cyberSanté Ontario est exposé au risque de crédit découlant de ses créances clients, soit au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

cyberSanté Ontario gère et contrôle le risque de crédit relatif aux créances clients en ne traitant qu'avec des tiers reconnus et solvables. En outre, le solde des montants à recevoir fait l'objet d'un suivi continu. Au 31 mars 2018, il n'existait aucun montant important qui était en souffrance ou déprécié.

Risque de liquidité

cyberSanté Ontario court le risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La totalité des produits d'exploitation de cyberSanté Ontario provient du gouvernement de l'Ontario, et aucun engagement de financement ferme n'est prévu au cours des prochains exercices. Afin de gérer le risque de liquidité, cyberSanté Ontario conserve des ressources immédiatement accessibles suffisantes pour honorer ses engagements.

Les comptes créditeurs viennent à échéance à moins de six mois.

Ontario Trillium Foundation
Fondation Trillium de l'Ontario

800 Bay Street, Fifth Floor • 800 rue Bay, 5e étage
Toronto, ON • M5S 3A9

416.963.4927 • 1.800.263.2887
Fax • Télécopieur • 416.963.8781
TTY • ATS • 416.963.7905
www.otf.ca

14 juin, 2018

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers 2017-2018 ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.

Katharine Bambrick
Chef de la direction

Ina Gutium
Vice-présidente,
Gestion des talents et services généraux

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100, New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Tél. 905-265-5900
Téléc. 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Trillium de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Trillium de l'Ontario au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 14 juin 2018
Vaughan, Canada

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

	2018	2017
Actif		
Trésorerie	485 197 $	1 220 518 $
Débiteurs et autres	866 401	485 934
Placements (note 2)	185 077 526	158 271 579
Immobilisations (note 3)	905 832	997 233
	187 334 956 $	160 975 264 $
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	2 260 169 $	2 574 194 $
Apports reportés [note 4 a)]	21 547 845	12 963 028
Subventions à payer [note 4 b)]	160 954 900	142 866 000
	184 762 914	158 403 222
Actif net		
Investi en immobilisations	905 832	997 233
Non affecté	1 666 210	1 574 809
	2 572 042	2 572 042
Engagements (note 7)		
	187 334 956 $	160 975 264 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

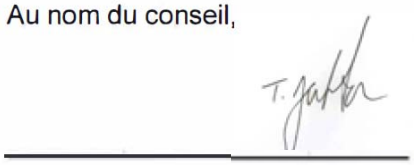

Timothy Jackson, président

Tracy Elop, trésorière

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

	2018	2017
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 4 a)]	136 016 183 $	134 913 329 $
Subventions annulées ou recouvrées [note 4 a)]	3 167 585	3 252 397
Revenus de placement [note 4 a)]	2 105 219	1 692 059
	141 288 987	139 857 785
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises [note 4 a) et b)]	111 738 300	112 779 900
Charges découlant de l'octroi de subventions [note 4 a)]	15 394 525	15 455 980
Subventions remises à l'agent payées [note 4 a)]	10 605 400	7 712 200
Services à la communauté [notes 4 a) et 6]	1 283 324	1 355 106
	139 021 549	137 303 186
Services de soutien [notes 4 a) et 5]	1 871 492	2 131 187
Amortissement des immobilisations	395 946	423 412
	141 288 987	139 857 785
Excédent des produits par rapport aux charges	– $	– $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

			2018	2017
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	997 233 $	1 574 809 $	2 572 042 $	2 572 042 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(395 946)	395 946	–	–
Acquisition d'immobilisations	304 545	(304 545)	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	905 832 $	1 666 210 $	2 572 042 $	2 572 042 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie	395 946 $	423 412 $
Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	25 979 225	2 502 680
	26 375 171	2 926 092
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations, montant net	(304 545)	(191 675)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(929 516 205)	(1 000 882 965)
Cession de placements	902 710 258	997 824 796
	(26 805 947)	(3 058 169)
Diminution de la trésorerie	(735 321)	(323 752)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 220 518	1 544 270
Trésorerie à la clôture de l'exercice	485 197 $	1 220 518 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à favoriser l'épanouissement de communautés saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole grâce à des investissements dans les initiatives communautaires.

Le financement du gouvernement est assujetti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris la norme 4200 qui s'applique aux organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus.

c) Subventions

Les subventions accordées par la Fondation sont comptabilisées à titre de charges relatives aux subventions promises dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

Les subventions accordées par des organismes tiers pour lesquels la Fondation agit en qualité d'agent administratif sont comptabilisées à titre de subventions remises à l'agent payées lorsque les paiements sont effectués.

d) Ventilation des charges au titre des services de soutien

La Fondation classe les charges par fonction dans son état des résultats. Elle ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. La Fondation ventile ses charges au titre des services de soutien de façon proportionnelle par habitant.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

2. Placements

	2018	2017
Placements à court terme	67 326 035 $	69 640 678 $
Obligations	44 185 516	15 362 030
Portefeuille échelonné d'obligations	73 565 975	73 268 871
	185 077 526 $	158 271 579 $

Tous les placements, à l'exception du portefeuille échelonné d'obligations, sont effectués dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des 17 prochains mois (six prochains mois en 2017). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 1,18 % à 1,88 % (de 0,53 % à 1,12 % en 2017).

Dans le portefeuille échelonné d'obligations de la FTO, tous les placements obligataires sont des titres à revenu fixe et leur échéance va de six mois à trois ans (de six mois à trois ans en 2017). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 0,75 % à 4,20 % (de 1,90 % à 4,45 % en 2017).

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

3. Immobilisations

			2018	2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	1 021 345 $	947 916 $	73 429 $	108 800 $
Matériel informatique	1 318 052	987 162	330 890	201 282
Logiciels	1 156 343	1 137 293	19 050	76 555
Améliorations locatives	1 426 472	944 009	482 463	610 596
	4 922 212 $	4 016 380 $	905 832 $	997 233 $

4. Apports reportés et subventions à payer

a) Les apports reportés représentent le financement accordé par les ministères qui n'a pas encore été promis comme subventions ni versé aux bénéficiaires des subventions du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté (« FILRP ») ni investi dans le fonctionnement. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil d'administration et promises à des tiers, les conditions d'attribution du FILRP sont remplies et les paiements effectués, ou jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement soient payées. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations relatives aux promesses de subventions soient respectées avant de recourir à ces fonds.

						2018	2017
	Activités générales	Fonds pour les immobilisations communautaires	Fonds Perspectives Jeunesse	Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté	Programme Ontario150 – immobilisations communautaires	Total	Total
Apports reportés à l'ouverture de l'exercice	7 726 180 $	3 046 629 $	81 810 $	685 884 $	1 422 525 $	12 963 028 $	10 884 514 $
Financement reçu							
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport	115 000 000	–	–	–	–	115 000 000	115 000 000
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse	–	–	14 901 000	–	–	14 901 000	13 491 843
Ministère des Services sociaux et communautaires	–	–	–	14 700 000	–	14 700 000	8 500 000
	115 000 000	–	14 901 000	14 700 000	–	144 601 000	136 991 843
Produits financiers comptabilisés à titre de produits	1 866 430	–	186 250	52 539	–	2 105 219	1 692 059
Subventions promises	(99 591 200)	–	(12 147 100)	–	–	(111 738 300)	(112 779 900)
Subventions remises à l'agent payées	–	–	–	(10 605 400)	–	(10 605 400)	(7 712 200)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(11 544 134)	–	(2 512 649)	(1 085 226)	(252 516)	(15 394 525)	(15 455 980)
Services de soutien	(1 871 492)	–	–	–	–	(1 871 492)	(2 131 187)
Amortissement	(384 854)	–	(8 072)	(3 020)	–	(395 946)	(423 412)
Services à la communauté	(1 283 324)	–	–	–	–	(1 283 324)	(1 355 106)
Subventions annulées ou recouvrées	2 559 041	–	233 407	–	375 137	3 167 585	3 252 397
Montants constatés au titre du financement du gouvernement de l'Ontario	(110 249 533)	–	(14 248 164)	(11 641 107)	122 621	(136 016 183)	(134 913 329)
Variation au cours de l'exercice	4 750 467	–	652 836	3 058 893	122 621	8 584 817	2 078 514
Apports reportés à la clôture de l'exercice	12 476 647 $	3 046 629 $	734 646 $	3 744 777 $	1 545 146 $	21 547 845 $	12 963 028 $

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Fonds pour les immobilisations communautaires

Le 27 août 2010, la Fondation a signé un accord avec le Ministère lui permettant de gérer le Fonds pour les immobilisations communautaires afin de subventionner des projets d'infrastructure précis qui tiennent compte des priorités du gouvernement de l'Ontario et de contribuer à rajeunir les infrastructures communautaires par l'injection de fonds dans des projets d'immobilisations.

Fonds Perspectives Jeunesse

Le 7 novembre 2013, la Fondation a signé un accord avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lui permettant de gérer le Fonds Perspectives Jeunesse afin de subventionner des projets locaux et des projets axés sur le développement positif des jeunes du Grand Toronto qui améliorent la condition des jeunes qui font face à de multiples obstacles les empêchant d'obtenir des résultats positifs. Le 8 octobre 2015, la Fondation a signé un accord modifié visant à étendre le programme Fonds Perspectives Jeunesse à l'échelle de la province. Le 30 août 2016, la Fondation a signé un contrat de service avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lui permettant de remettre des subventions supplémentaires au Fonds Perspectives Jeunesse, axées sur l'engagement civique, soutenues par l'initiative Ontario 150 pour une durée limitée.

Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté

Le 19 novembre 2015, la Fondation a signé un accord avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport afin d'agir à titre d'agent administratif pour le Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté, programme de subventions visant à fournir du financement de soutien pour des projets innovants axés sur la collectivité, qui améliorent de façon appréciable la qualité de vie de ceux et celles qui sont le plus touchés par la pauvreté. Les transactions sont reportées jusqu'à ce que les subventions aient été payées ou que les charges d'exploitation aient été engagées. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a la responsabilité d'examiner et d'approuver les demandes, tandis que la Fondation accompagne les demandeurs tout au long du processus de demande et gère les subventions approuvées.

Le financement à recevoir de la part du Secrétariat du Conseil du Trésor totalisera 50 000 000 $ pour six ans. Au cours de 2018, 14 700 000 $ (8 500 000 $ en 2017) ont été reçus, dont une tranche de 10 605 400 $ (7 712 200 $ en 2017) est incluse dans les subventions remises à l'agent payées.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Programme Ontario150 – immobilisations communautaires

Le 13 décembre 2016, la Fondation a signé une entente avec le Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport afin d'administrer le Programme Ontario150 – immobilisations communautaires, un programme de financement non récurrent lancé dans le cadre du 150e anniversaire de la province d'Ontario. L'objectif du programme est de renforcer les communautés en soutenant la réparation, la réfection ou la remise en état des infrastructures existantes afin de mieux répondre aux divers besoins des communautés en Ontario tout en favorisant la croissance économique.

b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer se détaille comme suit :

	2018	2017
Subventions promises	111 738 300 $	112 779 900 $
Subventions annulées	(1 680 700)	(2 340 100)
Subventions payées	(91 968 700)	(110 163 200)
	18 088 900	276 600
Subventions à payer à l'ouverture de l'exercice	142 866 000	142 589 400
Subventions à payer à la clôture de l'exercice	160 954 900 $	142 866 000 $

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices qui seront clos le 31 mars :

2019	3 401 700 $
2020	88 726 520
2021	45 408 240
2022	18 813 820
2023	3 278 520
Par la suite	1 326 100
	160 954 900 $

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

5. Ventilation des charges

La Fondation ventile certaines de ses charges au titre des services de soutien en fonction de la proportion du nombre total de membres du personnel qui participent directement à l'octroi de subventions et à la prestation de services à la communauté. Les pourcentages qui suivent ont servi à calculer la ventilation : 64 % pour l'octroi de subventions (64 % en 2017) et 4 % pour les services à la communauté (4 % en 2017).

Les services de soutien de 1 871 492 $ (2 131 187 $ en 2017) inscrits à l'état des résultats tiennent compte de 3 726 298 $ (4 243 373 $ en 2017) au titre des charges découlant de l'octroi de subventions et de 230 808 $ (262 836 $ en 2017) au titre des services à la communauté.

6. Services à la communauté

Les services à la communauté, à l'exception des subventions, consistent en des activités de bienfaisance, comme des convocations, le partage de connaissances, le renforcement des capacités et une aide technique aux organismes communautaires.

7. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

2019	1 375 600 $
2020	1 406 700
2021	1 410 100
2022	723 600
	4 916 000 $

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation des locaux loués.

8. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

9. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Fondation prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créditeurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2017.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la fluctuation des prix de marché comme les taux de change et les taux d'intérêt influent sur les produits de la Fondation ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contenir le risque de marché auquel la Fondation est exposée dans les limites de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement du capital investi.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque de marché par rapport à 2017.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue avec les taux d'intérêt du marché.

Les actifs et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Fondation au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Fondation est exposée à ce risque en raison de ses placements.

Au 31 mars 2018, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant une courbe de rendement parallèle, toutes les autres variables restant constantes, l'incidence estimée sur la valeur de marché des obligations aurait été d'environ 1 250 000 $.

Les placements de la Fondation sont présentés à la note 2.

Il n'y a eu aucune variation du risque de taux d'intérêt par rapport à 2017.

FONDS DE REBOISEMENT -

RBC Investor & Treasury Services

Le 20 juillet 2018

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers du Fonds de reboisement (le « Fonds ») ci-joints relèvent de la responsabilité du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (le « Ministère ») et de Fiducie RBC Services aux Investisseurs, laquelle agit à titre de fiduciaire du Ministère. En vertu de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*, la situation financière et les résultats du Fonds sont inclus dans les états financiers, qui sont préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Certains des montants contenus dans les états financiers sont fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de faire en sorte que les états financiers soient présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs.

La direction maintient, avec l'aide du fiduciaire, un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que les actifs du Fonds sont correctement comptabilisés et adéquatement protégés.

Les états financiers ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le comité du Fonds, dont le rapport suit.

Peter Henry, forestier professionnel inscrit
Chef, Section des guides de gestion forestière
et de la sylviculture

Michael Keel
Associé, Assurance de service
Services opérationnels auprès de la clientèle*

*Représentant de Fiducie RBC Services aux Investisseurs, fiduciaire du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, Fonds de reboisement.

RBC Investor Services Trust
155 Wellington Street West, 2nd floor
Toronto, ON, Canada M5V 3L3

rbcits.com

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Tél. 416-777-8500
Téléc. 416-777-8818

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario
et au fiduciaire du Fonds de reboisement

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de reboisement, qui comprennent l'état de la situation financiére au 31 mars 2018, les états des résultats, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidéle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considére comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requiérent que nous nous conformions aux régles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures reléve de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidéle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractére approprié des méthodes comptables retenues et du caractére raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de reboisement au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 20 juillet 2018
Toronto, Canada

FONDS DE REBOISEMENT

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec information comparative de 2017

	2018	2017
Actifs		
Actifs à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 175 440 $	2 722 958 $
Financement du capital en transit (note 9)	2 380 191	–
Revenu de placement à recevoir	588 874	604 605
Recouvrements de TVH à recevoir	308 441	367 148
	7 452 946	3 694 711
Placements à la juste valeur (notes 5 et 6)	117 551 650	124 051 433
	125 004 596 $	127 746 144 $
Passifs et actif net		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	149 556 $	144 422 $
Retenue sur les décaissements à l'égard du reboisement	156 918	301 151
Montant à verser au Fonds de réserve forestier (note 9)	663 434	590 504
	969 908	1 036 077
Actif net		
Règlement du Fonds	1	1
Actif net disponible pour les décaissements au titre des projets	130 814 859	130 356 891
Pertes de réévaluation cumulées	(6 780 172)	(3 646 825)
	124 034 688	126 710 067
	125 004 596 $	127 746 144 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Fonds,

_____, fiduciaire

_____, ministre des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

FONDS DE REBOISEMENT

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2018, avec information comparative de 2017

	2018	2017
Revenu de placement		
Revenus d'intérêts (note 8)	3 068 910 $	3 097 252 $
Gain net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements	(213 787)	737 930
	2 855 123	3 835 182
Charges		
Honoraires	393 993	423 672
Honoraires du fiduciaire et frais de gestion des placements (note 9)	302 298	277 121
Honoraires d'audit	87 251	78 544
Frais de gestion du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario	70 313	70 313
	854 125	849 650
Excédent du revenu de placement sur les charges	2 000 998	2 985 532
Opérations de financement du capital à l'égard du reboisement		
Frais de reboisement	49 826 206	53 668 281
Décaissements à l'égard du reboisement	(51 369 236)	(52 314 723)
Excédent (insuffisance) du financement du capital à l'égard du reboisement, montant net	(1 543 030)	1 353 558
Excédent de l'exercice	457 968	4 339 090
Actif net disponible pour les décaissements au titre des projets, à l'ouverture de l'exercice	130 356 891	126 017 801
Actif net disponible pour les décaissements au titre des projets, à la clôture de l'exercice	130 814 859 $	130 356 891 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDS DE REBOISEMENT

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2018, avec information comparative de 2017

	2018	2017
Pertes de réévaluation cumulées, à l'ouverture de l'exercice	(3 646 825) $	(1 835 244) $
Variation des pertes non réalisées attribuables aux placements	(3 347 134)	(1 073 651)
Montants reclassés à l'état des résultats		
Pertes réalisées (gains réalisés) sur des placements, montant net	213 787	(737 930)
Pertes de réévaluation, montant net	(3 133 347)	(1 811 581)
Pertes de réévaluation cumulées, à la clôture de l'exercice	(6 780 172) $	(3 646 825) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDS DE REBOISEMENT

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018, avec information comparative de 2017

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent du revenu de placement sur les charges	2 000 998 $	2 985 532 $
Élément sans effet sur la trésorerie		
Perte réalisée (gain réalisé) sur la vente de placements, montant net	213 787	(737 930)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Diminution du revenu de placement à recevoir	15 731	210 014
Diminution des recouvrements de TVH à recevoir	58 708	111 191
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	5 134	(33 051)
Augmentation (diminution) de la retenue sur les décaissements à l'égard du reboisement	(144 233)	21 127
Augmentation du montant à verser au Fonds de réserve forestier	72 930	312 047
	2 223 055	2 868 930
Activités portant sur le capital		
Rentrées de capital – frais de reboisement	47 446 015	53 668 281
Sorties de capital – décaissements à l'égard du reboisement	(51 369 236)	(52 314 723)
	(3 923 221)	1 353 558
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(96 381 675)	(133 090 482)
Produit de la vente de placements – montant net	99 534 323	130 629 825
	3 152 648	(2 460 657)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 452 482	1 761 831
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	2 722 958	961 127
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture de l'exercice	4 175 440 $	2 722 958 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Entité présentant l'information financière

En vertu de la *Loi sur le bois de la Couronne*, L.R.O. 1990, le Fonds de reboisement (le « Fonds ») a été constitué conformément à une entente datée du 4 octobre 1994 aux fins de gestion du financement des dépenses en sylviculture engagées après le 31 mars 1994 qui concernent le territoire où le bois de la Couronne a été coupé ainsi que les autres modalités, telles qu'elles sont précisées par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (le « Ministère »). À cette date, le montant de 1 $ au titre du règlement du Fonds a été versé par la Couronne à Fiducie RBC Services aux Investisseurs (le « fiduciaire ») (anciennement Compagnie Montréal Trust du Canada). Le 17 octobre 1997, l'entente a été modifiée par la première entente modificative visant à rendre la convention du Fonds conforme à la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne,* L.O. 1994 (la « LDFC »). L'entente a également été modifiée par la deuxième entente modificative le 25 mars 1999, avec effet le 31 janvier 1998, par la troisième entente modificative, avec effet le 1er avril 2000, par la quatrième entente modificative, avec effet le 1er avril 2001, par la cinquième entente modificative, avec effet le 1er avril 2003, par la sixième entente modificative, avec effet le 1er avril 2009 et l'entente intermédiaire modifiant la sixième entente modificative, avec effet le 1er avril 2014. Le Fonds est domicilié au Canada et son siège social se trouve au 155, rue Wellington Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3L3. Le fiduciaire est Fiducie RBC Services aux Investisseurs.

Les gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis, sont tenus de payer des frais de reboisement et reçoivent une facture mensuelle de la Couronne pour ces frais. Le montant de cette facture est fonction du volume de bois et des essences récoltés. Les frais de reboisement doivent être versés au ministre des Finances, lequel transfère les fonds au fiduciaire qui, par la suite, porte le paiement au crédit de l'unité de gestion forestière visée du Fonds (note 10).

Tout au long de l'exercice, les gestionnaires des forêts présentent des demandes de remboursement des coûts pour le travail de sylviculture admissible ayant été effectué. Les gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis, peuvent demander que les dépenses engagées pour mettre en œuvre le travail de sylviculture admissible leur soient remboursées ou que le fiduciaire rembourse directement les entrepreneurs sylvicoles pour le travail qui a été réalisé. Le fiduciaire n'a ni la responsabilité ni l'obligation d'évaluer l'admissibilité des coûts dont le remboursement est demandé puisque cela relève du Ministère.

Le Fonds a été constitué par le Ministère afin d'établir un mécanisme de financement indépendant de la trésorerie de la province pour financer des activités forestières particulières, comme il est défini dans la LDFC.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

2. Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »).

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont établis en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds. Toutes les informations financières sont présentées en dollars canadiens et ont été arrondies au dollar près.

b) Recours à des estimations et au jugement

L'établissement d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

c) Présentation selon l'ordre des liquidités

Le Fonds présente son état de la situation financière généralement selon l'ordre des liquidités. Le recouvrement ou le règlement des actifs et passifs à court terme est prévu dans les 12 mois suivant la date de clôture et le recouvrement ou le règlement des actifs et passifs à long terme est prévu plus de 12 mois suivant la date de clôture.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états, sauf indication contraire :

a) Intérêts

Les revenus d'intérêts, y compris les revenus d'intérêts tirés des actifs financiers non dérivés à la juste valeur, sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif selon la comptabilité d'exercice. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable de l'actif ou du passif financier.

b) Gain réalisé découlant des instruments financiers à la juste valeur

Le gain réalisé découlant des instruments financiers à la juste valeur comprend toutes les variations de la juste valeur réalisées, mais exclut les produits d'intérêts et de dividendes.

c) Honoraires et autres charges

Les honoraires et les autres charges sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont exigibles.

d) Opérations portant sur le capital

Les fonds reçus pour les dépenses de reboisement et de sylviculture sont déposés dans le Fonds et sont considérés comme des rentrées de capital lorsqu'ils sont en transit depuis le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (le « MSGSC »). Depuis janvier 2018, les fonds reçus pour les dépenses de reboisement sont initialement déposés dans un compte du MSGSC et sont ensuite transférés au Fonds. Les remboursements sont considérés comme des sorties de capital lorsqu'elles sont réclamées auprès du fiduciaire, conformément aux directives du Ministère.

Les rentrées de capital en transit comprennent les frais de reboisement reçus par le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs avant le 31 mars 2018 et qui étaient en transit vers le Fonds.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Impôt sur le revenu, taxe de vente harmonisée (« TVH ») et taxe sur les produits et services (« TPS »)

Le Fonds est considéré comme un actif de la Couronne et, à ce titre, le fiduciaire, sur recommandation du Ministère, a jugé que le revenu gagné dans le cadre du Fonds n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

En vertu d'une interprétation de la *Loi sur la taxe d'accise,* les remboursements effectués par le Fonds aux titulaires de permis d'aménagement forestier représentent la contrepartie des services de sylviculture imposables offerts aux fins de la TPS et de la TVH. À ce titre, les réclamations facturées par les gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis, sont assujetties à la TPS et à la TVH et le Fonds, par l'entremise du Ministère, demande donc le recouvrement d'un remboursement admissible. En conséquence, la TPS et la TVH sont payées par le Fonds, lequel effectue la comptabilisation d'une compensation nette pour les recouvrements de TPS et de TVH.

f) Actifs et passifs financiers

i) Actifs financiers

Le Fonds comptabilise initialement les prêts et créances et les dépôts à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les autres actifs financiers (y compris les actifs désignés comme étant à la juste valeur) sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Fonds décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que le Fonds transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par le Fonds sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté à l'état de la situation financière si, et seulement si, le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

3. Principales méthodes comptables (suite)

Le Fonds détient les actifs financiers non dérivés suivants : placements à la juste valeur et prêts et créances.

a) Placements à la juste valeur

Les placements sont désignés comme étant à la juste valeur si le Fonds les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à l'énoncé des politiques et des objectifs concernant les placements du Fonds. Au moment de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) à mesure qu'ils sont engagés. Les réévaluations ultérieures des actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées à l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, lesquelles sont ensuite comptabilisées à l'état des résultats. Le portefeuille d'obligations du Fonds comprend ses actifs financiers à la juste valeur. Le Fonds a déterminé que tous les placements seraient évalués à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués à la juste valeur.

Les gains réalisés sont comptabilisés à l'état des résultats, alors que les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Les prêts et créances sont constitués des produits financiers à recevoir ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

c) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et tous les dépôts à vue dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

3. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Fonds décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou arrivées à expiration.

Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4. Modifications comptables

Le 1er avril 2017, le Fonds a adopté les chapitres des Normes comptables canadiennes pour le secteur public SP 2200, *Information relative aux apparentés*, SP 3420, *Opérations interentités*, SP 3210, *Actifs*, SP 3320, *Actifs éventuels*, et SP 3380, *Droits contractuels*.

Le chapitre SP 2200, *Information relative aux apparentés*, a été adopté par le Fonds de façon rétroactive. Le chapitre définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés.

Conformément aux modalités de ces nouveaux chapitres, le Fonds présente les informations exigées à la note 9.

L'adoption des autres chapitres n'a pas entraîné de changements de méthodes comptables pour le Fonds ni d'ajustements à ses états financiers au 1er avril 2017.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

5. Actifs et passifs financiers

Le tableau qui suit présente les catégories d'actifs financiers et de passifs financiers détenus par le Fonds à la date de clôture :

	2018	2017
Actifs		
Actifs désignés comme étant à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale		
Placements :		
Bons du Trésor du Canada	1 719 843 $	1 522 994 $
Bons du Trésor de provinces	5 213 056	8 308 181
Billets à escompte de sociétés échéant à moins de un an	4 584 072	7 637 713
Obligations du Canada	29 082 182	32 394 377
Obligations de provinces	33 032 821	22 706 444
Obligations de sociétés et billets échéant à plus de un an	40 011 561	47 617 548
Fonds communs du marché monétaire	3 908 115	3 864 176
	117 551 650	124 051 433
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 175 440	2 722 958
Financement du capital en transit	2 380 191	–
Revenu de placement à recevoir	588 874	604 605
Recouvrements de TVH à recevoir	308 441	367 148
	7 452 946	3 694 711
Total des actifs	125 004 596 $	127 746 144 $
Passifs		
Autres passifs		
Créditeurs et charges à payer	149 556 $	144 422 $
Retenue sur les décaissements à l'égard du reboisement	156 918	301 151
Montant à verser au Fonds de réserve forestier	663 434	590 504
Total des passifs, compte non tenu de l'actif net disponible aux décaissements au titre des projets	969 908 $	1 036 077 $

Les passifs financiers évalués au coût amorti qui sont présentés ci-dessus correspondent au montant à verser au Fonds de réserve forestier, aux créditeurs et charges à payer ainsi qu'à la retenue sur les décaissements à l'égard du reboisement.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

6. Estimation de la juste valeur

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière du Fonds sont classés par catégorie selon le niveau d'importance des données utilisées pour évaluer leur juste valeur. Les niveaux hiérarchiques, définis dans le chapitre *Instruments financiers* (« SP 3450 »), et liés directement au degré de subjectivité associé aux données d'évaluation de la juste valeur de ces actifs, sont les suivants :

- Niveau 1 – des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques;
- Niveau 2 – des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 – des données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables.

L'évaluation des actifs investis du Fonds selon la hiérarchie établie dans le chapitre SP 3450 au 31 mars se présente comme suit :

2018	Niveau 1	Niveau 2	Total
Bons du Trésor du Canada et autres billets à escompte	– $	11 516 971 $	11 516 971 $
Obligations	–	102 126 564	102 126 564
Fonds communs du marché monétaire	3 908 115	–	3 908 115
	3 908 115 $	113 643 535 $	117 551 650 $

2017	Niveau 1	Niveau 2	Total
Bons du Trésor du Canada et autres billets à escompte	– $	17 468 888 $	17 468 888 $
Obligations	–	102 718 369	102 718 369
Fonds communs du marché monétaire	3 864 176	–	3 864 176
	3 864 176 $	120 187 257 $	124 051 433 $

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

6. Estimation de la juste valeur (suite)

Au cours de l'exercice à l'étude, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux et à chaque date de clôture ou au cours de chaque exercice, le Fonds ne détenait aucun placement classé au niveau 3.

Les placements sont activement gérés conformément à l'énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements du Fonds daté d'octobre 2013, qui comprend les lignes directrices à l'égard du rendement prévu, de la composition des actifs, des titres approuvés, des contraintes et des stratégies de placement.

7. Instruments financiers et risques connexes

En raison des placements qu'il détient, le Fonds s'expose à des risques financiers. En matière de gestion des risques, le Fonds a établi des lignes directrices concernant les placements, comme il est précisé dans l'énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements, et il veille à assurer la conformité à ces lignes directrices. Le Fonds gère les effets possibles de ces risques financiers sur sa performance en faisant appel à des conseillers en placement qu'il encadre. Ces conseillers assurent le suivi périodique des avoirs du Fonds, suivent de près l'évolution du marché et veillent à diversifier les portefeuilles de placements en se conformant aux lignes directrices concernant les placements.

L'exposition aux risques financiers, les objectifs, les politiques et les procédés en place pour gérer et évaluer les risques n'ont pas changé.

Les placements admissibles comprennent les placements faits dans des entités canadiennes, comme les titres de participation, les obligations, les débentures, les billets ou d'autres titres de créance d'organismes gouvernementaux ou de sociétés ouvertes, les certificats de placement garanti, les rentes, la trésorerie et les titres du marché monétaire. Selon une agence de notation du marché public des obligations, les placements à revenu fixe du Fonds ont obtenu la note « A » ou une note supérieure.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

7. Instruments financiers et risques connexes (suite)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou qu'une contrepartie soit incapable ou refuse de s'acquitter de ses obligations envers le Fonds. Le risque de crédit est généralement plus élevé lorsqu'il s'agit d'instruments financiers non négociés en bourse, puisque la contrepartie de ces instruments n'est pas soutenue par une chambre de compensation. Les placements à revenu fixe du Fonds sont constitués principalement d'instruments émis par des entités canadiennes et proviennent des gouvernements fédéral et provinciaux, de sociétés ainsi que d'autres émetteurs. Toutes les transactions qui portent sur des titres inscrits à la cote d'une bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. En 2018 et en 2017, il n'y a pas eu de concentration importante du risque de crédit dans les portefeuilles. L'exposition maximale au risque de crédit, qui provient des placements, des revenus de placement à recevoir et des autres débiteurs, était de 121 073 464 $ au 31 mars 2018 (125 023 186 $ en 2017).

Le tableau ci-dessous présente la répartition du portefeuille de placements des obligations en fonction de leur note de solvabilité :

Note de solvabilité	2018	2017
AAA	32 %	37 %
AA	30 %	28 %
A	38 %	34 %
BBB	–	1 %
	100 %	100 %

Le tableau ci-dessous présente la répartition du portefeuille de placements du marché monétaire en fonction des notes de solvabilité qui leur étaient attribuées au 31 mars :

Note de solvabilité	2018	2017
R-1 (élevé)	32 %	39 %
R-1 (moyen)	46 %	61 %
R-1 (faible)	22 %	–
	100 %	100 %

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

7. Instruments financiers et risques connexes (suite)

b) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des facteurs du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Les placements du Fonds sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées par le biais du résultat net; toutes les variations des conditions du marché entraîneront directement une augmentation ou une diminution de l'actif net. Le risque de marché est géré par le Fonds par l'intermédiaire de la mise en place d'un portefeuille diversifié d'instruments négociés sur divers marchés et dans différents secteurs, le portefeuille étant géré par un tiers administrateur.

Les placements du Fonds dans des titres à revenu fixe sont sensibles aux variations des taux d'intérêt. Généralement, lorsque les taux d'intérêt montent, le prix d'une obligation à taux fixe baisse, et vice-versa. L'ampleur de la baisse sera généralement plus importante pour les titres d'emprunt à long terme que pour les titres d'emprunt à court terme. Au 31 mars 2018, une augmentation hypothétique immédiate de 100 points de base, ou de 1 %, des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes, diminuerait la valeur de l'actif net d'environ 4 801 015 $ (4 869 439 $ en 2017).

Le Fonds investit également dans des fonds communs dont le rendement est comparé à l'indice de référence, soit l'indice des bons du Trésor de 91 jours DEX. Au 31 mars 2018, une diminution hypothétique immédiate de 10 % de cet indice entraînerait une perte d'environ 390 812 $ (386 418 $ en 2017) sur les placements du Fonds.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que le Fonds soit incapable de s'acquitter de ses obligations à leur échéance en raison d'une incapacité à liquider des actifs.

Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds est négocié sur un marché actif et peut facilement être vendu et les placements du fonds commun du Fonds peuvent être facilement rachetés de la société de placement à capital variable. Même si l'évolution du marché peut rendre des placements illiquides, la diversité des portefeuilles du Fonds devrait garantir la disponibilité des liquidités pour les paiements futurs. La durée des placements est présentée ci-après.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

7. Instruments financiers et risques connexes (suite)

Les tableaux qui suivent résument la juste valeur des placements selon l'échéance :

2018	Moins de un an	De un à trois ans	De trois à dix ans	Plus de dix ans	Total
Bons du Trésor du Canada et autres billets à escompte	11 516 971 $	– $	– $	– $	11 516 971 $
Obligations	–	24 923 364	70 619 223	6 583 977	102 126 564
Fonds communs du marché monétaire	3 908 115	–	–	–	3 908 115
	15 425 086 $	24 923 364 $	70 619 223 $	6 583 977 $	117 551 650 $

2017	Moins de un an	De un à trois ans	De trois à dix ans	Plus de dix ans	Total
Bons du Trésor du Canada et autres billets à escompte	17 468 888 $	– $	– $	– $	17 468 888 $
Obligations	–	8 852 975	90 701 300	3 164 094	102 718 369
Fonds communs du marché monétaire	3 864 176	–	–	–	3 864 176
	21 333 064 $	8 852 975 $	90 701 300 $	3 164 904 $	124 051 433 $

Les placements dont l'échéance est de plus de dix ans sont constitués des obligations remboursables par anticipation. Leur première date de rachat survient dans un délai de 3 à 10 ans.

Les placements présentés ci-dessus ont un rendement effectif allant de 1,1 % à 4,5 % (de 0,4 % à 8,2 % en 2017). Les intérêts gagnés sont cumulés quotidiennement.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des placements est présentée à la note 6. La juste valeur des autres instruments financiers du Fonds, soit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le revenu de placement à recevoir, les recouvrements de la taxe de vente harmonisée à recevoir, le montant à verser au Fonds de réserve forestier, le financement du capital en transit, la retenue sur les charges ainsi que les créditeurs et charges à payer, se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

8. Revenus d'intérêts

	2018	2017
Revenus d'intérêts provenant des actifs financiers à la juste valeur	2 923 795 $	2 968 214 $
Revenus d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	145 115	129 038
	3 068 910 $	3 097 252 $

9. Information relative aux parties liées

Le Fonds est lié au fiduciaire, au ministère des Richesses naturelles et des Forêts et au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs en vertu du principe d'intérêt économique. Le Fonds est lié au Fonds de réserve forestier en vertu du principe de propriété commune.

Le Fonds conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des activités et selon des modalités commerciales normales. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établi et convenu par les parties liées.

Les honoraires du fiduciaire sont évalués selon la valeur comptable moyenne combinée du Fonds et du Fonds de réserve forestier, la charge finale étant répartie proportionnellement entre les fonds en fonction de leur valeur comptable moyenne. Le fiduciaire impute des honoraires de 0,05 % sur la première tranche de 50 millions de dollars de la valeur comptable moyenne, de 0,04 % sur la tranche suivante de 50 millions de dollars de la valeur comptable moyenne, et de 0,02 % sur la valeur comptable moyenne qui est en excédent de 100 millions de dollars. Des frais additionnels sont imputés pour l'administration de fonds et la déclaration d'information pour les comptes d'unité de gestion et la fiducie globale, les frais de transaction et les autres charges. Les honoraires versés au fiduciaire ont totalisé 158 511 $ (158 517 $ en 2017).

Les frais de gestion représentent les frais fixes engagés par le Fonds pour les activités de gestion des créances réalisées par le Ministère. Le total des frais de gestion payés au Ministère s'est établi à 70 313 $ (70 313 $ en 2017).

Au 31 mars 2018, 663 434 $ (590 504 $ en 2017) étaient dus au Fonds de réserve forestier.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

9. Information relative aux parties liées (suite)

Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs reçoit des fonds pour les dépenses de sylviculture au nom du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, fonds qui sont ensuite transférés au Fonds. Au 31 mars 2018, un montant de 2 380 191 $ au titre du financement du capital était en transit du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.

10. Gestion du capital

L'actif net du Fonds constitue son capital.

Le Fonds comporte un compte en fiducie global (« compte global »), des comptes d'unité de gestion et des sous-comptes, le cas échéant, pour chaque unité de gestion forestière. Toutes les charges reçues et tous les décaissements réalisés du Fonds sont imputés aux comptes des unités de gestion forestière spécifiques. Chaque solde de compte des unités de gestion forestière est exprimé en parts de la fiducie globale afin de refléter sa quote-part dans les actifs du Fonds. Ces parts ont une valeur égale et ne comportent pas de caractéristique de priorité ou de préférence.

Les fonds reçus sont effectivement détenus dans le compte d'unité de gestion jusqu'à la date d'évaluation du Fonds, soit le dernier jour ouvrable du mois. À cette date, les fonds sont transférés au compte global en échange de parts. Les décaissements de chaque compte d'unité de gestion sont financés au moyen du rachat de parts de la fiducie globale selon l'évaluation la plus récente.

La valeur de chaque part du Fonds est déterminée mensuellement en fonction de son actif net. La valeur d'une part est déterminée par le quotient de la valeur globale de l'actif net de la fiducie globale et du nombre total de parts en circulation avant l'émission et le rachat des parts.

L'objectif principal du Fonds est de maintenir une certaine valeur de l'actif net afin de respecter le mandat établi par la LDFC. Le Fonds est géré par le fiduciaire et les fonds sont remboursés aux gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis, pour les dépenses de sylviculture admissibles sous la supervision du ministère.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

10. Gestion du capital (suite)

Le Fonds respecte son objectif principal en se conformant à des politiques de placement précises mentionnées dans son énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements, lequel est revu au besoin, au moment opportun. Le Fonds gère l'actif net en faisant appel à des gestionnaires de placements chevronnés à qui il incombe d'investir les fonds disponibles conformément à l'énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements approuvé. Une augmentation de l'actif net est le résultat direct des produits financiers générés par les placements détenus par le Fonds et de l'excédent des encaissements sur les décaissements effectués par le Fonds.

Les frais de reboisement imputables au Fonds sont établis par les politiques du Fonds, y compris le financement des charges imputées au titre du volume de la récolte de bois de la Couronne qui sont payées par les gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis. Le Fonds doit présenter ses états financiers annuels à l'assemblée législative.

siere
Se brancher a ' i
i l'aveni .

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité; ces derniers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les princi-pales méthodes comptables suivies par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites dans la section Présentation des principales méthodes comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 27 mars 2018.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été examinés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des auditeurs qui suit fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,

Peter Gregg
Président et chef de la direction
Toronto, Canada
27 mars 2018

Kimberly Marshall
Vice-présidente, Services intégrés,
et directrice des finances
Toronto, Canada
27 mars 2018

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SIERE, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, les états des résultats et du surplus accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 27 mars 2018
Waterloo, Canada

État de la situation financière

Aux (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	$	$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	64 214	38 914
Débiteurs	41 429	25 194
Actifs réglementés **(note 3)**	39 529	65 064
Placements à long terme **(note 4)**	45 276	40 355
Actifs des comptes du marché **(note 5)**	2 005 167	1 692 752
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	**2 195 615**	**1 862 279**
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer **(note 6)**	37 264	38 963
Intérêts courus sur la dette	–	315
Remises aux intervenants du marché **(note 7)**	1 422	12 551
Dette **(note 8)**	120 000	90 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées **(note 9)**	29 229	34 620
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite **(note 9)**	96 216	90 251
Passifs des comptes du marché **(note 5)**	2 005 167	1 692 752
TOTAL DES PASSIFS	**2 289 298**	**1 959 452**
DETTE NETTE	(93 683)	(97 173)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles nettes **(note 10)**	100 794	105 047
Charges payées d'avance	6 809	6 614
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	**107 603**	**111 661**
SURPLUS ACCUMULÉ		
Surplus accumulé de l'exploitation	3 436	6 582
Gains de réévaluation cumulés	10 484	7 906
SURPLUS ACCUMULÉ (note 7)	**13 920**	**14 488**

Éventualités **(note 16)**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

Tim O'Neill
Président
Toronto, Canada

Carole Workman
Administratrice
Toronto, Canada

État des résultats et du surplus accumulé

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017 Budget $	2017 Réel $	2016 Réel $
PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA SIERE			
Produits liés aux réseaux	190 790	180 102	185 531
Autres produits **(note 11)**	574	4 145	2 531
Produits d'intérêts et revenu de placement	2 100	2 312	2 157
Produits tirés des principales activités	**193 464**	**186 559**	**190 219**
Charges liées aux activités d'exploitation principales **(note 12)**	(193 464)	(185 137)	(177 668)
Surplus (déficit) lié aux activités principales avant les remises	–	**1 422**	**12 551**
Remises aux intervenants du marché	–	(5 422)	(12 551)
(Déficit) lié aux activités principales	**–**	**(4 000)**	**–**
AUTRES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX			
Paiements de transfert **(note 12)**	–	2 696	–
Charges liées aux paiements de transfert **(note 12)**	–	(2 696)	–
Surplus lié aux paiements de transfert	**–**	**–**	**–**
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	31 536	25 655	27 426
Charges liées aux compteurs intelligents **(note 12)**	(31 536)	(24 716)	(27 426)
Surplus lié à l'entité responsable des compteurs intelligents	**–**	**939**	**–**
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	4 219	3 176	3 889
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché **(note 12)**	(4 513)	(3 261)	(3 655)
Surplus (déficit) lié aux sanctions et aux ajustements de paiements sur le marché	**(294)**	**(85)**	**234**
(DÉFICIT) SURPLUS	**(294)**	**(3 146)**	**234**
SURPLUS ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	6 582	6 582	6 348
SURPLUS ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	**6 288**	**3 436**	**6 582**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	Réel $	Réel $
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	**7 906**	**7 658**
GAINS NON RÉALISÉS ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Change – autres	456	477
Placements de portefeuille **(note 4)**	2 599	286
MONTANTS RECLASSÉS À L'ÉTAT DES RÉSULTATS :		
Change – autres	(477)	(515)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	**2 578**	**248**
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	**10 484**	**7 906**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de la variation de la dette nette

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2017	2016
	Budget $	Réel $	Réel $
SURPLUS (DÉFICIT)	**(294)**	**(3 146)**	**234**
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(27 500)	(16 774)	(24 769)
Amortissement des immobilisations corporelles	23 126	21 027	23 438
Variation des charges payées d'avance	–	(195)	(417)
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	**(4 374)**	**4 058**	**(1 748)**
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	–	2 578	248
VARIATION DE LA DETTE NETTE	**(4 668)**	**3 490**	**(1 266)**
DETTE NETTE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	(97 173)	(97 173)	(95 907)
DETTE NETTE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	**(101 841)**	**(93 683)**	**(97 173)**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Variation du surplus (déficit) accumulé:		
(Déficit) surplus	(3 146)	234
	(3 146)	234
Variations des éléments hors trésorerie:		
Amortissement	21 027	23 438
Charge de retraite	8 111	11 610
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	8 601	8 127
	37 739	43 175
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation:		
Variation des créditeurs et charges à payer	(202)	(7 495)
Variation des débiteurs	(16 235)	8 005
Variation des remises aux intervenants du marché	(11 129)	2 956
Variation des actifs réglementés	25 535	23 138
Variation des charges payées d'avance	(195)	(417)
	(2 226)	26 187
Autres :		
Cotisations à la caisse de retraite	(13 502)	(13 052)
Paiement d'avantages sociaux futurs	(2 636)	(2 377)
	(16 138)	(15 429)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**16 229**	**54 167**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 774)	(24 769)
Variation des créditeurs et charges à payer	(1 812)	(2 410)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	**(18 586)**	**(27 179)**
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(2 322)	(2 751)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	**(2 322)**	**(2 751)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de titres d'emprunt	30 000	–
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**30 000**	**–**
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	**25 321**	**24 237**
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	38 914	14 715
(Pertes) de change non réalisées pour la période	(21)	(38)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	**64 214**	**38 914**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

a) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») est un organisme à but non lucratif, non assujetti à l'impôt sur le revenu, qui a été établie en vertu de la Partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. L'ancienne SIERE et l'Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO ») ont été fusionnés selon les dispositions légales applicables et, depuis le 1er janvier 2015, continuent leurs activités à titre de Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. Conformément aux dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »). La fusion a été effectuée en vertu du *Projet de loi 14, Loi de 2014 ouvrant des perspectives et assurant notre avenir (mesures budgétaires)*, qui a reçu la sanction royale le 24 juillet 2014. Les services de la SIERE et le marché dans lequel elle exerce ses activités sont soumis à la réglementation de la CEO, conformément au pouvoir conféré par la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. La CEO détient l'autorité réglementaire sur les questions relatives à l'électricité en Ontario. Les objectifs de la SIERE, tels qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et dans le règlement intitulé « Ontario Regulation 288/14 », sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et les fonctions qui lui sont attribués selon cette loi, les règlements, les directives, les règles du marché et son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords qui lui donnent le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par la SIERE de manière à promouvoir les objets de cette loi;
- participer à l'établissement par tout organisme de normalisation de normes et de critères de fiabilité pour le réseau d'électricité intégré;
- établir et appliquer des critères et des normes relativement à la fiabilité du réseau d'électricité intégré;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités de la SIERE avec les activités de ces autorités;
- exploiter les marchés administrés par la SIERE de manière à promouvoir les objets de cette loi;
- exercer des activités dans le cadre des contrats d'approvisionnement d'électricité, de capacité d'électricité et de conservation des ressources;
- exercer des activités selon les règlements, les paiements aux termes d'un contrat conclu selon cette loi et les paiements obtenus en vertu de cette loi ou de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*;
- exercer des activités dans le but d'assurer un approvisionnement adéquat, fiable et sécuritaire de l'électricité et des ressources en Ontario;
- prévoir sur des périodes à court terme, à moyen terme et à long terme la demande d'électricité et la capacité et fiabilité des ressources d'électricité en Ontario;
- planifier de façon indépendante la production, la gestion de la demande, l'économie d'énergie et le transport de l'électricité;
- exercer des activités afin de permettre la diversification des sources d'approvisionnement d'électricité en faisant la promotion de l'utilisation de sources d'énergie et de technologies plus propres notamment, des sources d'énergie alternatives et des sources d'énergie renouvelables;
- exercer des activités pour atteindre les objectifs globaux du réseau quant à la quantité d'électricité produite à partir de différentes sources d'énergie;
- exercer des activités pour faciliter la gestion de la charge;
- exercer des activités qui promeuvent la conservation de l'énergie et l'efficience d'utilisation de l'électricité;
- aider le conseil d'administration en veillant à la stabilité des tarifs pour certains types de consommateurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins à court terme, à moyen terme et à long terme d'électricité en Ontario et sur la capacité et la fiabilité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et rendre public ces renseignements;
- exercer toute autre activité prescrite par les règlements.

b) La SIERE a été désignée, le 28 mars 2007, Entité responsable des compteurs intelligents (« ERCI ») par le règlement intitulé « Ontario Regulation 393/07 » en vertu de la Loi de 1998 sur l'électricité. Le règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2007.

Les objectifs de l'ERCI, tels qu'ils figurent dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- planifier et mettre en œuvre et, de façon continue, superviser, administrer et livrer tout élément de l'initiative des compteurs intelligents selon les exigences des règlements en application de cette loi ou d'une autre loi ou d'une directive donnée en vertu des articles 28.3 ou 28.4 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif d'exercer ces activités;
- recueillir, gérer, faciliter la cueillette et la gestion des données et renseignements et stocker les données et les renseignements relatifs à la mesure de la consommation d'électricité ou l'utilisation de l'électricité des consommateurs en Ontario, y compris les données recueillies auprès des distributeurs et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif de recueillir, de gérer et de stocker ces données;
- créer et exploiter une ou plusieurs bases de données, en tant que propriétaire ou preneur à bail, en vue de faciliter la cueillette, la gestion, le stockage et l'extraction des données des compteurs intelligents;
- aux termes des conditions appropriées et sous réserve des conditions de son permis relatives à la protection de la vie privée, fournir et promouvoir l'accès non discriminatoire des distributeurs, des détaillants et d'autres personnes à ce qui suit :
  - i. les renseignements et les données susmentionnés, et
  - ii. le système de télécommunication qui permet à l'ERCI de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, y compris l'accès à son matériel, ses systèmes et sa technologie de télécommunication, et au matériel, aux systèmes et aux technologies connexes;
- exploiter, en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit directement soit indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales, si l'ERCI est une personne morale, du matériel, des systèmes et des technologies, notamment du matériel, des systèmes et des technologies de télécommunication, qui lui permettent de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, ainsi que du matériel, des systèmes et des technologies connexes;
- exercer les activités d'acquisition concurrentielle nécessaires pour réaliser ses objectifs ou exercer ses activités commerciales;
- obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou dans une autre capacité, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'ERCI est une personne morale;
- recouvrer, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et obtenir un rendement approprié lié à l'exercice de ses activités qui sont approuvés par la CEO; et
- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

c) La SIERE est tenue d'exercer les pouvoirs et les droits et de s'acquitter des fonctions et des obligations qui lui sont conférées aux termes de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* et de prendre part à des activités pour faciliter la mise en œuvre de cette dernière, notamment :

- i. en concluant des conventions ou des ententes avec toute personne aux fins de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*;
- ii. en prenant part à des activités liées à l'envoi ou à la réception de paiements en vertu de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* ainsi qu'à des activités de règlement connexes;
- iii. en prenant part à des activités liées au transfert et à la gestion de l'actif réglementaire créé aux termes de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*, qui comprennent :
  - a) assumer des passifs relativement à l'actif réglementaire;
  - b) transférer l'actif réglementaire aux termes de l'article 26 de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* moyennant une contrepartie;
  - c) agir à titre d'agent de recouvrement aux termes de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*.

d) La SIERE est tenue de soumettre à l'examen de la CEO ses prévisions budgétaires et les droits qu'elle se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'après l'approbation donnée ou réputée donnée du plan d'activités de la SIERE par le ministre de l'Énergie (le « ministre »).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode d'établissement des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, conformément aux normes comptables du secteur public canadien, et elles reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE (y compris les exportations prévues) et de la production intégrée. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Les frais liés aux compteurs intelligents perçus par la SIERE sont fondés sur un taux approuvé par la CEO pour chaque compteur intelligent installé dans la province. Les produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les présents états financiers ne tiennent pas compte des produits et des charges liés aux opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par la SIERE sur une base nette.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour le revenu de placement sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, ainsi que les droits de demande. Ces produits sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts et le revenu de placement représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de produits dans les états financiers de la période au cours de laquelle les événements donnant lieu aux transferts ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité ont été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants peuvent être effectuées.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus pour contrebalancer les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements découlant de la résolution de différends à propos des règlements. Ces produits sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

c) Instruments financiers

La SIERE inscrit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à long terme et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est inscrite en tant que surplus accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présentée dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme hautement cotés et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE inscrit les débiteurs à payer aux intervenants du marché ou à recevoir de ceux-ci, les créditeurs et la dette au coût amorti.

d) Actifs et passifs réglementés

À titre d'entité dont les tarifs sont réglementés, la SIERE, dans les circonstances s'y prêtant, établit les actifs ou passifs réglementés et reporte par le fait même l'incidence sur l'état des résultats de certaines charges ou certains produits car il est probable qu'ils soient recouvrés ou remboursés aux intervenants du marché au moyen de facturations futures. La SIERE a appliqué les directives du Topic 980 des principes comptables généralement reconnus (« PCGR américains ») des États-Unis, intitulé *Regulated Operations*, dans sa méthode comptable.

e) Comptes du marché – actifs et passifs

La SIERE comptabilise les actifs et les passifs des comptes du marché, ainsi que les montants dus aux intervenants du marché et de ceux-ci au nom des marchés administrés par la SIERE dans son état de la situation financière. Les marchés administrés par la SIERE constituent un système équilibré et, à ce titre, la position nette des comptes du marché sera réglée à un solde de néant conformément aux règles du marché.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation. La SIERE inscrit à l'actif l'intérêt applicable comme partie du coût des immobilisations corporelles.

g) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction sont transférés aux immobilisations corporelles lorsque l'immobilisation en cours de construction est jugée prête à être utilisée.

h) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2017	Durée de vie utile moyenne estimative 2016
Installations	De 5 à 50	De 5 à 50
Systèmes du marché et applications	De 4 à 12	De 4 à 12
Infrastructure et autres actifs	De 4 à 10	De 4 à 10
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	10	10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. La dernière révision a été finalisée au cours de l'exercice 2017.

i) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des avantages de retraite, une assurance vie, une assurance maladie et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs s'appuie sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs des régimes. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de la période. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime.

La durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 15 ans (15 ans en 2016) et celle des employés couverts par d'autres avantages postérieurs à l'emploi est de 16,2 ans (16,2 ans en 2016).

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. La SIERE accumule ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

j) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore comptabilisés dans l'état de la situation financière sont inscrits dans le surplus accumulé en tant que gains et pertes de réévaluation et sont illustrés dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats.

k) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux normes comptables du secteur public canadien, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent la valeur comptable des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les avantages de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. ACTIFS RÉGLEMENTÉS

La SIERE comptabilise deux actifs réglementés, soit 1) les charges liées aux compteurs intelligents non recouvrées et 2) les éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouvrés.

Les charges liées aux compteurs intelligents découlent du rôle joué par la SIERE à titre d'ERCI. Ainsi, la SIERE finance ses charges liées aux compteurs intelligents et ses dépenses d'investissement dans le système de gestion et de stockage des données des compteurs au moyen de charges imputées à ses utilisateurs de compteurs intelligents en Ontario. La CEO approuve les charges imputées par l'ERCI, qui ont pour objectif de couvrir les coûts de développement et d'exploitation du système de gestion et de stockage des données des compteurs.

En 2017, les charges liées aux compteurs intelligents ont été entièrement recouvrées, ce qui a donné lieu à un solde de néant du compte de l'actif réglementé.

Les éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouvrés découlent de l'adoption, avec prise d'effet le 1er janvier 2011, des normes comptables du secteur public (les « normes du CCSP ») du Canada par la SIERE. L'adoption des normes du CCSP a été comptabilisée de façon rétroactive, avec retraitement des états financiers des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125, Première application par des organismes publics. Les changements correspondants aux prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite se sont traduits par des pertes actuarielles et des coûts des services passés non comptabilisés antérieurement de 80 617 000 $ à la date de transition.

Les actifs réglementés sont constitués de ce qui suit :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	$	$
Charges liées aux compteurs intelligents non recouvrées	–	21 623
Éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouvrés	39 529	43 441
Solde de clôture	**39 529**	**65 064**

La SIERE comptabilise également les actifs et les passifs réglementés dans ses comptes du marché (note 5).

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élèvent à 44 811 000 $ (39 972 000 $ en 2016). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 62,8 % dans des titres de participation et 37,2 % dans des titres d'emprunt (62,3 % et 37,7 %, respectivement, en 2016).

Portefeuille équilibré de fonds en gestion commune

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	$	$
Solde d'ouverture	39 972	37 019
Achat de placements, montant net	2 240	2 667
Variation de la juste valeur	2 599	286
Solde de clôture	**44 811**	**39 972**

En plus du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune, la SIERE détient un dépôt à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada d'un montant de 465 000 $ (383 000 $ en 2016) lié à la fiducie de convention de retraite (note 8).

5. COMPTES DU MARCHÉ

a) En 2017, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, qui a été mis en œuvre dans le cadre de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*. Aux termes du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, la SIERE continue à régler le marché et à recouvrer un ajustement global des clients, mais, en raison de l'ajustement équitable applicable à certains clients (au sens de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*), la SIERE perçoit un montant inférieur au montant total de l'ajustement global. La SIERE comptabilise le manque à gagner avec les coûts de financement du manque à gagner, les montants exigés de la SIERE par la Fair Hydro Trust relativement aux coûts de possession de la Fair Hydro Trust, le cas échéant, et certaines autres sommes, dans un compte d'écart au titre de l'ajustement global différé. Le solde du compte d'écart au titre de la grille tarifaire réglementée au 1er juillet 2017 a été inclus dans l'écart au titre de l'ajustement global différé. Le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables a également transféré le coût du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité et de la majeure partie du Programme de protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales et éloignées de l'usager aux programmes financés par les contribuables. Ces comptes comprennent les actifs réglementés du marché.

Le montant cumulé comptabilisé dans le compte d'écart de l'ajustement global différé s'est élevé à la fin de décembre 2017 à 1 378 000 000 $. Le 21 décembre 2017, un actif réglementaire d'un montant de 1 179 000 000 $ a été transféré à la Fair Hydro Trust. En conséquence, au 31 décembre, le solde du compte d'écart de l'ajustement global différé s'est chiffré à 199 475 000 $, y compris les intérêts et les frais financiers.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, le 1er mai 2017, la CEO a scindé à nouveau les frais du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité et a décidé de financer le programme par l'intermédiaire du solde de crédit du compte d'écart du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité. Par conséquent, seuls les paiements aux clients admissibles aux termes du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité sont effectués à l'heure actuelle, et le solde du compte d'écart du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité était en position créditrice de 24 892 000 $ au 31 décembre 2017, déduction faite des intérêts.

Un nouveau taux pour le Programme de protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales et éloignées aux termes du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables est entré en vigueur le 1er juillet 2017. Le solde du compte d'écart du Programme de protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales et éloignées se chiffrait à 6 626 000 $ au 30 juin 2017. Le nouveau taux a occasionné un manque à gagner supplémentaire au titre des recouvrements de 5 994 000 $ (déduction faite des intérêts) au cours du deuxième semestre de l'exercice, ce qui a donné lieu à un solde cumulé dans le compte d'écart de 12 620 000 $ au 31 décembre 2017.

Les éléments des comptes du marché vont comme suit :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	$	$
Trésorerie soumise à des restrictions quant aux activités du marché	454 174	244 755
Montants à recevoir des intervenants du marché	1 253 417	1 384 407
Intérêts à recevoir	217	186
TVH à recevoir	110 156	25 531
Actifs/passifs réglementés	187 203	37 873
Total des actifs du marché	**2 005 167**	**1 692 752**
Dette sur les marchés	(13 252)	(150 501)
Montants dus aux intervenants du marché	(1 855 206)	(1 385 790)
Autres passifs nets	(136 709)	(156 461)
Total des passifs du marché	**(2 005 167)**	**(1 692 752)**
Solde de clôture	**–**	**–**

Les actifs et les passifs réglementés sont composés des éléments suivants :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	$	$
Écart au titre de l'ajustement global différé	199 475	–
Écart au titre de la grille tarifaire réglementée	–	134 988
Écart au titre du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité	(24 892)	(92 443)
Écart au titre du Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées	12 620	(4 672)
Solde de clôture	**187 203**	**37 873**

b) Dette sur les marchés

Facilité de crédit avec l'OOF de 475 millions de dollars

La SIERE a conclu une entente de facilité de crédit non garantie avec l'Office ontarien de financement (« OOF »), ce qui met à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 475 000 000 $. Les avances sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario majoré de 0,25 % par année. La facilité de crédit vient à échéance le 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2017, un montant de 12 281 000 $ était en cours (150 501 000 $ en 2016).

Facilité de crédit de 2 milliards de dollars avec l'OOF

Au cours de 2017, la SIERE a conclu une nouvelle entente de facilité de crédit non garantie avec l'OOF, ce qui met à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 2 000 000 000 $ afin d'appuyer son rôle dans le cadre du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables. Les avances sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario majoré de 0,25 % par année. La facilité de crédit vient à échéance le 30 septembre 2022. Au 31 décembre 2017, un montant de 971 000 $ était en cours.

Facilité de crédit de 150 millions de dollars avec la Banque TD

La SIERE a conclu une entente de facilité de crédit non garantie avec la Banque TD, ce qui met à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 150 000 000 $. Les avances sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au taux des acceptations bancaires majoré d'une marge annuelle. La facilité de crédit vient à échéance le 30 avril 2020. Au 31 décembre 2017, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit (néant en 2016).

c) Opérations entre apparentés

La SIERE comptabilise les actifs et les passifs des comptes du marché ainsi que les montants à payer aux intervenants du marché et à recevoir de ceux-ci détenus au nom des marchés administrés par la SIERE dans son état de la situation financière. Ces comptes comprennent des montants à payer à des apparentés et à recevoir d'apparentés.

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité exerçant le contrôle sur la SIERE. La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO »), la CEO, Hydro One, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), Fair Hydro Trust et le Ministère de l'Énergie sont des apparentés de la SIERE, par l'entremise du contrôle commun de la province de l'Ontario. Les opérations entre ces parties et les marchés administrés par la SIERE étaient les suivantes :

Au 31 décembre 2017, les marchés administrés par la SIERE avaient un solde à payer à la SFIEO de 31 025 000 $ (65 711 000 $ en 2016).

Au 31 décembre 2017, les marchés administrés par la SIERE avaient un solde à payer à la CEO de 57 000 $ (néant en 2016).

Au 31 décembre 2017, les marchés administrés par la SIERE avaient un solde à recevoir d'Hydro One de 25 018 000 $ (75 610 000 $ en 2016).

Au 31 décembre 2017, les marchés administrés par la SIERE avaient un solde à payer à OPG de 356 611 000 $ (430 432 000 $ en 2016).

En 2017, la Fair Hydro Trust a versé 1 179 000 000 $ et a reçu un montant de 6 000 000 $. Au 31 décembre 2017, les marchés administrés par la SIERE avaient un solde à payer de 3 620 000 $ (néant en 2016).

Au 31 décembre 2017, les marchés administrés par la SIERE avaient un solde à recevoir du Ministère de l'Énergie de 93 854 000 $ (153 000 $ en 2016).

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	$	$
Concernant les activités	35 743	35 630
Concernant les immobilisations corporelles	1 521	3 333
Solde de clôture	**37 264**	**38 963**

7. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ ET SURPLUS ACCUMULÉ

En 2017, la SIERE a comptabilisé un montant de 5 422 000 $ en remises à payer aux intervenants du marché au titre des produits liés aux réseaux (12 551 000 $ en 2016). Au 31 décembre 2017, les remises à payer aux intervenants du marché se chiffraient à 1 422 000 $ (12 551 000 $ en 2016).

Le solde du compte de report réglementaire autorisé de la SIERE était habituellement maintenu à un maximum de 10 000 000 $. Toutefois, en 2017, la SIERE a reçu une décision et une ordonnance de la CEO lui demandant de réduire le compte de report réglementaire à 6 000 000 $. Le solde du compte de report réglementaire autorisé pour 2017 de 6 000 000 $ a été approuvé par la CEO le 31 octobre 2017. En décembre 2017, la SIERE a remis 4 000 000 $ aux intervenants du marché.

Avant 2014, les gains et les pertes non réalisés provenant du portefeuille de placements et des variations de change étaient inclus dans le solde du compte de report réglementaire (totalisant à ce jour 4 144 000 $). Au 1er janvier 2014, seuls les gains et les pertes réalisés sont inclus dans ce solde.

Aux 31 décembre, les éléments du surplus accumulé s'établissaient comme suit :

Surplus accumulé

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	$	$
Compte de report réglementaire a)	6 000	10 000
Entité responsable des compteurs intelligents b)	939	–
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés c)	641	726
Gains de réévaluation	6 340	3 762
Surplus accumulé – clôture de l'exercice	**13 920**	**14 488**

a) Compte de report réglementaire

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	$	$
Surplus accumulé – ouverture de l'exercice	10 000	10 000
Décision et ordonnance de la CEO	(4 000)	–
Produits (avant remises aux intervenants du marché)	186 559	190 219
Remises aux intervenants du marché	(1 422)	(12 551)
Charges liées aux principales activités	(185 137)	(177 668)
Surplus accumulé – clôture de l'exercice	**6 000**	**10 000**

b) Entité responsable des compteurs intelligents – surplus accumulé

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	$	$
Surplus accumulé – ouverture de l'exercice	–	–
Frais liés aux compteurs intelligents	25 655	–
Charges liées aux compteurs intelligents	(24 716)	–
Surplus accumulé – clôture de l'exercice	**939**	**–**

c) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	$	$
Surplus accumulé – ouverture de l'exercice	726	492
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	3 176	3 889
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(3 261)	(3 655)
Surplus accumulé – clôture de l'exercice	**641**	**726**

8. DETTE

Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En avril 2017, la SIERE a conclu un effet à payer avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 1,767 % par année et est remboursable en entier le 30 juin 2020. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en juin et en décembre de chaque année. Au 31 décembre 2017, l'effet à payer à la SFIEO était de 120 000 000 $ (90 000 000 $ en 2016).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la charge d'intérêts sur l'effet à payer a été de 2 018 000 $ (1 841 000 $ en 2016).

Facilité de crédit avec la SFIEO

La SIERE a conclu une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui met à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 160 000 000 $. Les avances sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année, et des prélèvements, des remboursements et des paiements d'intérêts sont exigibles chaque mois. La facilité de crédit expire le 30 juin 2020. Au 31 décembre 2017, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit (néant au 31 décembre 2016).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit a été de néant (néant en 2016).

Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné aux membres du personnel. Au 31 décembre 2017, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 33 141 000 $ (30 466 000 $ en 2016) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

9. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIERE offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des avantages de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

Le régime de retraite de la SIERE est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, la SIERE offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé, indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Sommaire des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2017 Avantages de retraite	2016 Avantages de retraite	2017 Autres avantages	2016 Autres avantages
	$	$	$	$
Obligations au titre des prestations constituées	547 410	507 724	97 358	91 014
Juste valeur des actifs des régimes	545 400	523 756	–	–
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	(2 010)	16 032	(97 358)	(91 014)
Cotisation de l'employeur/autres versements de prestations après la date d'évaluation	2 418	2 416	753	588
(Gain actuariel non comptabilisé) perte actuarielle non comptabilisée	(29 637)	(53 068)	389	175
Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	**(29 229)**	**(34 620)**	**(96 216)**	**(90 251)**
Valeur des actifs des régimes liée au marché (au 30 septembre 2017)	537 587	506 791	–	–

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2017	2016
Titres de participation canadiens	20,6 %	20,2 %
Titres de participation étrangers	38,0 %	39,9 %
Titres de créance canadiens	34,7 %	39,8 %
Infrastructure mondiale	4,8 %	0,0 %
Immobilier canadien	1,3 %	0,0 %
Équivalents de trésorerie	0,1 %	0,4 %
Contrats de change à terme	0,5 %	(0,3) %
	100,0 %	**100,0 %**

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2017 Avantages de retraite	2016 Avantages de retraite	2017 Autres avantages	2016 Autres avantages
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	5,50 %	5,75 %	5,50 %	5,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 8,00 % pour 2016, diminuant pour atteindre finalement 4,50 % par année en 2030. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 4,00 % par année.

Le sommaire du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes est le suivant :

(en milliers de dollars canadiens)	2017 Avantages de retraite	2016 Avantages de retraite	2017 Autres avantages	2016 Autres avantages
	$	$	$	$
Coût des services rendus (employeur)	10 089	11 117	3 247	3 107
Intérêts débiteurs	29 487	29 292	5 343	5 120
Rendement prévu des actifs du régime	(29 058)	(27 626)	–	–
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net)	(2 407)	(1 173)	11	(100)
Coût des avantages	**8 111**	**11 610**	**8 601**	**8 127**

(en milliers de dollars canadiens)	2017 Avantages de retraite	2016 Avantages de retraite	2017 Autres avantages	2016 Autres avantages
	$	$	$	$
Cotisations de l'employeur/autres versements de prestations	13 502	13 052	2 636	2 377
Cotisations des participants au régime	6 253	5 811	–	–
Prestations versées	25 457	23 317	2 636	2 377

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de la comptabilité a été effectuée en date du 30 septembre 2017.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages pour l'exercice sont déterminées à l'ouverture de l'exercice et sont les suivantes :

	2017 Avantages de retraite	2016 Avantages de retraite	2017 Autres avantages	2016 Autres avantages
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	5,75 %	6,00 %	5,75 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,75 %	3,50 %	3,75 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,25 %	2,00 %	2,25 %

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Coût des immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2016	Entrées	Sorties	Au 31 décembre 2017
	$	$	$	$
Installations	55 973	631	(39)	56 565
Systèmes du marché et applications	306 993	3 825	–	310 818
Infrastructure et autres actifs	63 355	1 294	(32)	64 617
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	36 911	906	–	37 817
Coût total	**463 232**	**6 656**	**(71)**	**469 817**

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2016	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 décembre 2017
	$	$	$	$
Installations	(24 301)	(1 694)	39	(25 956)
Systèmes du marché et applications	(263 546)	(12 134)	–	(275 680)
Infrastructure et autres actifs	(52 772)	(4 375)	32	(57 115)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(29 190)	(2 824)	–	(32 014)
Amortissement cumulé total	**(369 809)**	**(21 027)**	**71**	**(390 765)**

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017
	$	$
Installations	31 672	30 609
Systèmes du marché et applications	43 447	35 138
Infrastructure et autres actifs	10 583	7 502
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	7 721	5 803
Total de la valeur comptable nette	**93 423**	**79 052**
Immobilisations en cours de construction	11 624	21 742
Immobilisations corporelles nettes	**105 047**	**100 794**

En 2017, il n'y a eu aucun ajustement des estimations formulées par la direction sur la durée de vie utile restante des immobilisations (néant en 2016).

L'intérêt inscrit à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2017 a été de 170 000 $ (260 000 $ en 2016).

11. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché dans des placements à court terme hautement cotés tout au long du cycle de règlement. La SIERE est habilitée à recevoir les intérêts des placements et les gains des placements, déduction faite des pertes de placement, réalisés sur des fonds transitant par les comptes de règlement du marché en temps réel. La SIERE n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur le marché en temps réel.

La SIERE a comptabilisé un revenu de placement gagné dans les comptes de règlement du marché de 3 441 000 $ en 2017 (2 508 000 $ en 2016).

12. CHARGES SECTORIELLES

Les charges par objet de 2017 comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités principales 2017	Autres programmes gouvernementaux 2017	Entité responsable des compteurs intelligents 2017	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché 2017	Total 2017
	$	$	$	$	$
Rémunération et avantages sociaux	114 502	212	2 803	2 151	119 668
Services professionnels et services-conseils	19 516	2 445	14 209	407	36 577
Exploitation et administration	34 890	39	4 641	703	40 273
Amortissement	18 204	–	2 825	–	21 029
Intérêts	1 801	–	238	–	2 039
Moins : recouvrements	(3 776)	–	–	–	(3 776)
Total des charges	**185 137**	**2 696**	**24 716**	**3 261**	**215 810**

En 2017, la SIERE a signé un accord avec le ministre de l'Environnement et du Changement climatique pour réaliser des programmes d'économie de l'énergie et d'efficacité énergétique. La SIERE a comptabilisé des produits liés aux transferts du gouvernement de 2 696 000 $ en 2017 (néant en 2016).

Les charges par objet pour 2016 comprennent les éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités principales 2016	Autres programmes gouvernement aux 2016	Entité responsable des compteurs intelligents 2016	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché 2016	Total 2016
	$	$	$	$	$
Rémunération et avantages sociaux	107 402	–	2 661	2 180	112 243
Services professionnels et services-conseils	18 810	–	14 659	770	34 239
Exploitation et administration	34 386	–	5 705	705	40 796
Amortissement	19 577	–	3 861	–	23 438
Intérêts	1 341	–	540	–	1 881
Moins : recouvrements	(3 848)	–	–	–	(3 848)
Total des charges	**177 668**	**–**	**27 426**	**3 655**	**208 749**

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité exerçant le contrôle sur la SIERE. La SFIEO, la CEO, Hydro One, OPG et le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique sont des apparentés de la SIERE, par l'entremise du contrôle commun de la province de l'Ontario. Les opérations entre ces parties et la SIERE étaient les suivantes :

La SIERE détient un effet à payer à la SFIEO et une entente de facilité de crédit non garantie avec celle-ci (note 8). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2017 pour l'effet à payer ont été de 2 018 000 $ (1 841 000 $ en 2016) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de néant (néant en 2016). Au 31 décembre 2017, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à la SFIEO de néant (315 000 $ en 2016).

En vertu de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, la SIERE engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 3 146 000 $ en 2017 (1 747 000 $ en 2016).

La SIERE a évalué des raccordements et des réseaux de production-transport d'électricité pour Hydro One en 2017. La SIERE a facturé Hydro One 694 000 $ en 2017 (610 000 $ en 2016).

La SIERE commande des études sur les courts-circuits et des évaluations de l'incidence de la protection dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés possédés par la SIERE auprès de Hydro One. En 2017, la SIERE a engagé des coûts de 184 000 $ (188 000 $ en 2016) pour ces services. Au 31 décembre 2017, la SIERE avait un solde net à recevoir de Hydro One de 137 000 $ (4 000 $ en 2016).

La SIERE évalue et approuve des raccordements pour OPG, fourni des services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et donne des cours de formation concernant le marché. En 2017, OPG a reçu une facture de 92 000 $ (124 000 $ en 2016). Au 31 décembre 2017, la SIERE avait un solde net à recevoir d'OPG de 61 000 $ (5 000 $ en 2016).

Pour 2017, la SIERE a facturé 2 257 000 $ (néant en 2016) au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique. Au 31 décembre 2017, la SIERE avait un solde net à recevoir du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de 4 101 000 $ (néant en 2016).

14. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La SIERE est exposée à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques du marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque du marché

Le risque du marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La SIERE est principalement exposée à trois types de risques du marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions. La SIERE surveille son exposition aux fluctuations des risques du marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où elle le juge nécessaire. La SIERE n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

La SIERE effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, la SIERE peut utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. La SIERE fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2017, la SIERE n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur.

ii) Risque de taux d'intérêt

La SIERE est exposée aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses titres assimilables à de la trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 659 000 $ au 31 décembre 2017 (602 000 $ en 2016).

iii) Risque lié aux actions

La SIERE est exposée aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2017 aurait entraîné un changement pendant l'exercice d'environ 8 440 000 $ (7 468 000 $ en 2016). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des prix cotés (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux débiteurs, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée qui impose les contraintes suivantes : placements essentiellement de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des débiteurs ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2017 et la quasi-totalité du solde a été recouvrée dans les 30 jours suivant le 31 décembre 2017. Le fonds d'obligations canadiennes à long terme en gestion commune se composait essentiellement de titres de bonne qualité.

Les intervenants du marché sont tenus d'effectuer des paiements par anticipation obligatoires pour réduire leurs expositions financières liées à l'électricité, comme il a été établi par la SIERE. Si la garantie n'est pas suffisante pour remédier à cette situation de défaut, la SIERE entreprend un processus d'allocation en cas de défaut dans le cadre duquel le montant en défaut est recouvré parmi tous les intervenants du marché restants qui ne sont pas en situation de défaut.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, les placements à court terme, les placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de deux jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

i) Règlements de marché

Dans les cas d'un non-paiement d'un intervenant du marché, la SIERE aura recours à des facilités de crédit pour régler les soldes sur le marché. Si la SIERE a prélevé l'intégralité du montant disponible aux termes de ses facilités de crédit, elle paiera ses créditeurs du marché au prorata en proportion des montants dus à chaque créditeur du marché.

ii) Frais d'électricité équitables – actif réglementaire

Conformément à la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* :

- La SIERE établira un actif réglementaire à mesure qu'elle continue à régler le marché et à recouvrer un ajustement global des clients. Toutefois, en raison de l'ajustement équitable applicable à certains clients, la SIERE recouvre un montant inférieur au montant total de l'ajustement global. La SIERE comptabilise le manque à gagner avec les coûts de financement du manque à gagner, les montants exigés de la SIERE par la Fair Hydro Trust relativement aux coûts de possession de la Fair Hydro Trust, le cas échéant, et certaines autres sommes, dans un compte d'écart au titre de l'ajustement global différé (ce montant étant l'actif réglementaire).
- La SIERE a recours à ses facilités de crédit pour financer les sommes comptabilisées dans le compte d'écart au titre de l'ajustement global différé.
- La SIERE a le droit de : a) transférer la totalité ou une partie de l'actif réglementaire à l'entité de financement, et b) après mai 2021, de recouvrer entièrement tout actif non transféré de certains clients.

En raison du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, la SIERE sera tenue d'emprunter les sommes devant être comptabilisées dans le compte d'écart au titre de l'ajustement global différé (voir le bulletin ci-dessus). La SIERE dispose d'une ligne de crédit de 2 milliards de dollars avec l'Office ontarien de financement (voir la note 5 sur la dette) dont la date d'échéance est le 30 septembre 2022, pour financer ces montants. La SIERE s'attend à continuer de transférer l'actif réglementaire à l'entité de financement et d'affecter les fonds de ces transferts à la réduction des montants empruntés. Toutefois, l'entité de financement n'est pas tenue d'acheter les transferts offerts par la SIERE et, par conséquent, cette dernière est soumise à un risque de liquidité.

Aux termes de la réglementation, la SIERE versera mensuellement des coûts de possession à la Fair Hydro Trust au cours de la période allant du 1er décembre 2017 au 31 juillet 2021.

La SIERE a fourni une garantie pour son obligation mensuelle actuelle de verser ces coûts de possession. Cette garantie procure à la Fair Hydro Trust une priorité de premier rang sur les débiteurs de la SIERE exigibles des sociétés de distribution locale et des détaillants d'électricité.

15. ENGAGEMENTS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	$
2018	5 942
2019	4 972
2020	4 202
2021	718
2022	649

16. ÉVENTUALITÉS

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été retraités afin de tenir compte des ajustements apportés au cours de l'exercice à l'étude. En conséquence, la trésorerie a augmenté et les débiteurs ont diminué de 5 909 000 $. Ces ajustements n'ont eu aucune incidence sur le surplus annuel au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ni sur les passifs nets et le déficit accumulé au 31 décembre 2016.

L'Institut de recherche agricola de l'Ontario

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Les états financiers ci-joint de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des informations présentées dans les états financiers.

La préparation des états financiers implique nécessairement l'emploi d'évaluations fondées sur le meilleur jugement possible de la direction, particulièrement quand les transactions qui affectent l'exercice financier en cours n'ont pu être finalisées avec certitude en date d'une période future. Ces rapports financiers ont été préparés dans les limites raisonnables, à tous les égards importants, selon l'information disponible jusqu'au 18 juin 2018 inclusivement.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle de la gestion et des finances visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et les immobilisations protégées, et qu'il y a une bonne tenue de dossiers.

Les états financiers ont été vérifiés par RLB LLP, des vérificateurs externes indépendants nommés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et Affaires Rurale de l'Ontario pour le compte de l'IRAO. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur énonce la portée de leur examen et de leur opinion.

Au nom de la direction,

Christine Primeau,
Directeur de recherche

Sue Mihelchic,
Contrôleur

rlb Chartered Professional Accountants

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, de l'état des résultats et la fluctuation des soldes de fonds, de l'état des (pertes) gains résultant de la réévaluation et de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice qui a pris fin à cette date, auxquels s'ajoute un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction a pour responsabilité d' établir et de présenter fidèlement les états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes applicables au secteur public ainsi qu'aux mesures de contrôle interne qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers exempts de graves inexactitudes que celles-ci résultent d'une fraude ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

La responsabilité du vérificateur consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de sa vérification. Nous avons vérifié les états financiers selon les normes en la matière généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions à des règles de déontologie, et que nous planifiions et réalisions la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes.

La vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants au sujet des montants et des renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, notamment de l'évaluation qu'il fait des risques que les états financiers comportent des inexactitudes majeures, que celles-ci émanent d'une fraude ou d'erreurs. Quand il évalue ces risques, le vérificateur prend en considération les mesures de contrôle interne adoptées par l'entité pour établir et présent fidèlement ses états financiers cela afin d'élaborer des méthodes de vérification adaptées aux circonstances, et non dans le but de une évaluation du caractère approprié des méthodes comptables employées et du caractère raisonnable des estimations comptables formulées par la direction. S'y ajoute une appréciation de la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis dans le cadre de notre vérification sont adéquats et suffisants pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice qui a pris fin à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes applicables au secteur public.

RLB LLP

Guelph (Ontario)
Le 18 juin 2018

Comptables professionnels agréés
Experts comptables autorisés

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2018

	2018 (annexe 1)	2017
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	6 662 999 $	3 740 844 $
Placements	27 213 712	37 124 309
Comptes débiteurs	188 426	269 672
Comptes débiteurs – MAAARO (à propos du TBARS)	500 000	0
Notes recevables – North Grenville (à propos de la vente de Kemptville) (note 11)	4 000 000	0
	38 565 137	41 134 825
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONSTRUCTION	8 432 364	3 389 048
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	78 598 160	84 698 918
	125 595 661 $	129 222 791 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	1 570 026 $	1 471 415 $
Retenues	528 076	427 842
Dépenses non engagées	3 267 330	2 769 930
Revenu différé	562 552	339 471
	5 927 984	5 008 658
APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 6)	71 842 359	72 286 239
APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 7)	16 826 781	22 022 133
	94 597 124	99 317 030
ACTIF NETS		
SOLDE DES FONDS	18 367 711	16 683 246
(PERTES) GAINS RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	(51 348)	15 232
APPORTS DE BIENS (notes 4, 5 et 11)	12 682 174	13 207 283
	30 998 537	29 905 761
	125 595 661 $	129 222 791 $

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUCTUATION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018 (annexe 2)	2017
REVENUS		
Recherche		
Subventions – provinciales (note 9)	500 000 $	1 850 000 $
Subventions – Le Fonds ontarien de développement de la production d'éthanol (Kawartha et IGPC) (note 12)	378 000	378 000
Propriété intellectuelle (note 8)	1 539 667	1 521 773
	2 417 667	3 749 773
Biens		
Subventions provinciales – dép. en capital secondaire (note 9)	4 500 000	4 260 952
Subventions provinciales – innovation alimentaire (note 9)	800 000	0
Revenu locatif – province	948 489	836 868
Revenu locatif – secteur privé	1 570 505	1 306 250
Dépréciation de capital différés (notes 4, 6 et 7)	765 910	6 000 403
Apports de capital différés à la vente d'immobilisations corporelles (note 11)	3 437 392	0
Subventions provinciales – paiement en remplacement d'impôts (note 9)	750 000	750 000
Paiement en remplacement d'impôts	189 430	206 852
Amortissement des apports de capital différés	2 646 124	3 046 549
	15 607 850	16 407 874
Autres		
Gains sur cession d'immobilisations corporelles (note 11)	4 197 692	0
Revenus de placements (note 13)	465 843	408 541
	4 663 535	408 541
	22 689 052	20 566 188
DÉPENSES		
Recherche		
Projet ou programmes de recherche	1 430 079	2 522 338
Propriété intellectuelle (note 8)	1 005 668	956 074
	2 435 747	3 478 412
Biens		
Paiement en remplacement d'impôts	1 032 852	965 206
Dépenses en capital secondaire	4 226 092	4 684 373
Paiement de transfert de l'Université de Guelph – Guelph Turfgrass Institute (note 10)	5 000 000	0
Paiement de transfert de l'Université de Guelph – innovation alimentaire (note 10)	800 000	0
Provision pour prêt pardonnable (note 11)	3 700 000	0
Opérations et entretien	1 198 997	942 529
Perte sur cession d'immobilisations	0	327 253
Dépréciation de immobilisations corporelles (note 5)	765 910	6 000 403
Amortissements des immobilisations corporelles	2 646 124	3 046 549
	19 369 975	15 966 313
	21 805 722	19 444 725
REVENU NET pour l'exercice	883 330	1 121 463
MONTANT NET TRANSFÉRÉS DES DÉPENSES NON ENGAGÉES DE	736 220	709 417
	1 619 550	1 830 880
SOLDES DES FONDS, début de l'exercice	29 905 761	28 858 842
(PERTES) GAINS RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	(66 580)	46 039
DÉPRÉCIATION DE LA TERRE CONTRIBUÉES (note 4)	(460 194)	(830 000)
SOLDES DES FONDS, à la fin de l'exercice	30 998 537 $	29 905 761 $

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
(PERTES) GAINS RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018	2017
GAINS (PERTES) RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION, au début de l'exercice	15 232 $	(30 807) $
(Pertes) gains non réalisés attribuables aux placements à court terme	(56 981)	117 784
Montants réaffectes aux opérations :		
Gains réalisés attribuables aux placements à court terme	(9 599)	(71 745)
(Pertes) gains nets résultant de la réévaluation pour l'exercice	(66 580)	46 039
(PERTES) GAINS RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION, à fin de'exercice	(51 348) $	15 232 $

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018	2017
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'année	883 330 $	1 121 463 $
Les postes n'exigeant pas de décaissement		
Amortissements des immobilisations corporelles	2 646 124	3 046 549
Dépréciation de immobilisations corporelles	765 910	6 000 403
Dépréciation de la terre contribuées	(460 194)	(830 000)
Excédent projet transférée aux dépenses non éngagées	1 233 619	31 709
Apports de capital reportés	(5 195 352)	(6 204 068)
(Gain) pertes sur cession d'immobilisations corporelles	(4 197 692)	327 253
(Pertes) gains réévaluation cumulés	(66 580)	46 039
	(4 390 835)	3 539 348
Changements en fonds de roulement non-encaisse		
Comptes débiteurs	81 246	(18 090)
Comptes débiteurs – MAAARO (à propos du TBARS)	(500 000)	0
Notes recevables – North Grenville (à propos de la vente de Kemptville)	(4 000 000)	0
Placements	9 910 597	(4 702 960)
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	98 611	(151 265)
Apports de fonds de capital différés	(443 880)	9 609 768
Dépôts de fonds de terre	0	250 000
Retenues	100 234	(175 011)
Revenu différé	223 081	(41 265)
	1 079 054	8 310 525
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Ajouts aux immobilisations corporelles	(813 583)	(14 198 758)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	7 700 000	0
Immobilisations corporelles en cours	(5 043 316)	(3 389 048)
	1 843 101	(17 587 806)
NET AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE	2 922 155	(9 277 281)
ENCAISSE NETTE, au début de l'exercice	3 740 844	13 018 125
ENCAISSE NETTE, à la fin de l'exercice	6 662 999 $	3 740 844 $

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) est une personne morale sans but lucratif qui relève directement du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). L'IRAO est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de 'impôt sur le revenu* du Canada et, est exonérée de l'impôt sur le revenu. Il a été créé par la Loi sur L'IRAO avec des responsabilités spécifiques sur la coordination et la direction des programmes de recherche agricole de L'Ontario. Ces programmes portent sur un large éventail de produits et de disciplines, couvrant tous les aspects du système agroalimentaire.

Le financement des programmes soutenus par l'IRAO est disponible à partir de diverses sources. Le gouvernement de l'Ontario, par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et des Affaires rurales, est la principale source de financement. Le gouvernement de l'Ontario fournit également un financement pour les programmes de recherche ouverts. En vertu de la Loi sur l'IRAO, IRAO peut accepter des subventions et des dons pour la recherche. D'autres fonds proviennent généralement de sources commerciales (telles que l'agro-industrie, les offices de commercialisation, et des associations de producteurs) et peuvent être soit désignés pour des projets spécifiques ou non désigné. En outre, L' IRAO réinvestit les redevances gagnées de la recherche financée par le ministère.

Toutes les recettes sont détenus en fiducie par le directeur de la recherche et sont attribués selon les termes de fonds. Les transactions entre le MAAARO et les programmes ci-dessous sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les fonds d'affectation spéciale de recherche actuels gérés par le secrétariat à l'IRAO sont les suivantes:
- Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)
- Programme de nouvelles orientations (New Directions)
- Programme de recherche sur la sécurité alimentaire (sécurité alimentaire)
- Infrastructure

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public du Canada pour le gouvernement sans but lucratif, y compris la série 4200 des normes, telles que publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public («CCSP pour les OSBL Gouvernement») et inclure les éléments suivants Les principales conventions comptables:

(a) MÉTHODE DU REPORT

LIRAO utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectes sont comptabilisés comme un revenu du fonds concerne durant l'exercice ou les charges connexes sont engagées. Les apports non affectes sont comptabilisés comme un revenu du fonds le moment devraient l'être, si l'on peut évaluer le montant à recevoir de façon raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(b) VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Valorisation des instruments financiers
L'organisation évalue d'abord ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf pour les opérations avec lien de certaine dépendance.

L'organisation évalue ensuite l'ensemble de ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, sauf pour les investissements, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de gains (pertes) de réévaluation.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les comptes débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, les retenues à payer les dépenses non réclamés, revenu différé, les contributions en capital financées, reportés et apports en capital reportés.

Actifs financiers de l'organisation à la juste valeur comprennent les investissements.

Détérioration
Les actifs financiers évalués au coût amorti sont testées pour dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Si une dépréciation, la valeur comptable des actifs financiers évalués au coût après amortissement est réduite à la plus grande des flux futurs de trésoreries actualisées attendus ou les produits qui pourraient être réalisés par la vente de l'actif financier. Le montant de la dépréciation est comptabilisée dans le compte des revenus et dépenses. La perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, directement ou par l'ajustement de la provision pour créances douteuses, à condition qu'il ne dépasse pas le montant qui aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des recettes et des dépenses.

Les coûts de transaction
L'organisation reconnaît ses coûts de transaction dans les dépenses de la période encourue. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas ultérieurement évalués à la juste valeur sont réglés par les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'origine, l'émission ou l'hypothèse.

(c) DÉPENSES NON ENGAGÉES

Les dépenses non engagées correspondent à la différence entre le budget total approuvé pour les projets de recherche concurrentielle et les charges engagées jusqu'à maintenant.

(d) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amortis selon les taux annuels suivants et méthode:

Bâtiments et éléments constituants	– 25 à 40 ans – méthode d'allocation uniforme

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(e) PERTS DE VALEUR ACTIFS A LONG TERME

Actifs à long terme sont un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Le montant de la perte de valeur est déterminé comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

(f) APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports de capital reportés sont comptabilisés au cours de la même période que la dépréciation correspondante et amortis au même rythme que les immeubles auxquels ils se rapportent.

(g) RESTRICTIONS CONCERNANT L'AFFECTATION DES FONDS

L'objet, le financement, les modalités et la durée de chaque fonds de recherche en fiducie sont précisés dans le décret, la correspondance ministérielle ou le protocole d'entente pertinent.

(h) UTILISATION DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux normes du CCSP pour les OSBL gouvemement exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et charges de l'exercice. Les principaux domaines nécessitant l'utilisation d'estimations et d'hypothèses de la direction portent sur l'évaluation des comptes créditeurs et charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Juste valeur

La valeur comptable de l 'encaisse, des comptes débiteurs et des comptes de régularisation de certains instruments financiers de l'Institut approche la juste valeur en raison de la maturité à court terme desdits instruments.

SP 3450, Instruments financiers - L'Institut est tenu de divulguer les apports à leur juste valeur, notamment de reclasser ces derniers dans une hiérarchie qui divise les apports en fonction de leur juste valeur. Les trois niveaux de juste valeur sont les suivants:

Niveau 1	Cours du marché non corriges d'éléments de l 'actif ou du passif identique
Niveau 2	Autres données d'entrée observables directement ou indirectement pour l'élément de l'actif ou du passif
Niveau 3	Données non observables ne reposant pas sur le marché

Les instruments financiers de l'Institut étaient tous classes de niveau 1 au 31 mars 2018 et 2017.

Aucun instrument n'a changé de niveau au cours des exercices ayant pris fin les 31 mars 2018 et 2017.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

3. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(b) • Risques

(i) • Risque de marché
Risque de prix de marché est le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des prix du marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Comme tous les instruments financiers de l'IRAO sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur comptabilisées dans le compte de pertes de réévaluation, tous les changements des conditions du marché auront une incidence directe l'augmentation (diminution) des pertes de réévaluation cumulés. Marché risque de prix est gérée par le gestionnaire de placements grâce à la construction d'un portefeuille diversifié de titres négociés sur divers.

Une augmentation (diminution) de 1% de la valeur des investissements serait augmentation (diminution) de la valeur de l'actif et la variation des gains non réalisés sur les investissements de 272 137 $ (2017 – 371 243 $). Le prix des investissements est affecté par des changements dans les valeurs du marché, les taux de change et des taux d'intérêt une incidence sur les instruments financiers sous-jacents détenus dans les investissements individuels gérés par le gestionnaire d'investissement.

(ii) • Risque de taux d'intérêt
Risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences néfastes des changements de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et du résultat de l'Institut. Changements de taux d'intérêtont un impact indirect sur les actifs de placement à l'IRAO. IRAO utilise la diversification des placements pour gérer ce risque.

(iii) • Risque de liquidité
Cette expression désigne le risque qu'une entité éprouve du real à respecter les obligations associées à ses responsabilités financières.

On estime que la totalité des valeurs à revenu fixe de l'IRAO sont aisément réalisables, car elles peuvent être converties rapidement en espèces à un montant qui approche leur juste valeur, de manière à répondre aux besoins de liquidités.

(iv) • Risque de monnaie étrangère
Ce risque survient quand la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient à cause de la fluctuation du taux de change. L'Institut n'est pas exposé à un risque important de cette nature.

(v) • Risque de crédit
Par là on entend le risque qu'un client ou une contrepartie ne puisse ou ne veuille pas respecter un engagement pris avec l'IRAO. L'IRAO n'est pas expose à un risque important de cette nature.

4. APPORTS DE BIENS

Les apports de biens de 12 682 174 $ (2017 – 13 207 283 $) sont comptabilisés dans le fonds sur l'infrastructure et représentent le coût des terres que le gouvernement de l'Ontario a cédées à L'IRAIO. Durant l'annee, la juste valeur du terre à Alfred a été ajustée par une dépréciation de 460 194 $ (2017 – 830 000 $) et la juste valeur du terrain à Kemptville a été ajustée de 64 915 $ (néant en 2017) en raison d'une vente (voir note 11). L'ajustement foncier à Kemptville représente une transaction réelle et non une provision pour dépréciation. Par conséquent, il a été inclus en excédent des produits par rapport aux dépenses de l'exercice et la dépréciation des actifs apportés à la fin de l'exercice est de 460 194 $, malgré la réduction de 525 109 $ des actifs contribués à l'état de la situation financière.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement accumulé	Net 2018	Net 2017
Fonds de terre				
Chemin de fer Simcoe	9 793 $	0 $	9 793 $	9 793 $
Collèges	1 736 994	0	1 736 994	2 262 104
Stations de recherche	24 642 185	0	24 642 185	24 642 184
	26 388 972	0	26 388 972	26 914 081
Bâtiments				
Collèges	25 118 835	8 117 008	17 001 827	20 862 613
Stations de recherche	45 373 538	10 166 177	35 207 361	36 922 224
	70 492 373	18 283 185	52 209 188	57 784 837
	96 881 345 $	18 283 185 $	78 598 160 $	84 698 918 $

Le 6 mars 2007, les titres pour les immobilisations corporelles (fonds de terre et bâtiments) d'une valeur comptable d'environ 60,9 millions de dollars ont été transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO. La valeur comptable est employée comme valeur de transfert puisque le transfert a lieu entre des parties liées. Il s'agit d'une transaction de nature non monétaire et sans substance commerciale. En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, l'IRAO inclura ces immobilisations (et autres éléments d'actif et de passif) sur une base annuelle dans la consolidation avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Durant l'annee une dépréciation de terre et des immeubles a été comptabilisée, ce qui a entraîné une perte sur immobilisations corporelles de 460 194 $ (2017 – 830 000 $) sur le terrain et de 305 716 $ (2017 – 5 170 403 $) sur les bâtiments pour un total de 765 910 $ (2017 – 6 000 403 $). De plus, les apports de biens ont été réduit de 64 915 $ (néant en 2017) en raison de la vente de terrains à Kemptville.

6. APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apportes de fonds de capital diffères associes a des projets d'immobilisation correspondent aux subventions et aux autres fond affectes obtenus par l'IRAO pour ses projets de construction.

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	72 286 239 $	62 676 471 $
Moins, amortissement pour l'exercice	(1 066 593)	(1 121 328)
Moins, dépréciation de capital différés	(127 287)	(891 556)
Plus apports aux fins d'immobilisation	750 000	11 622 652
Solde à la fin de l'exercice	71 842 359 $	72 286 239 $

Les sources de financement sont les suivantes:

	2018	2017
Gouvernement fédéral	1 172 500 $	1 207 500 $
Gouvernement provincial	61 794 811	62 764 098
Industrie	8 875 048	8 314 641
	71 842 359 $	72 286 239 $

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

7. APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital diffères représentent la part non amortie de la valeur comptable nette des bâtiments que le gouvernement de l'Ontario a cèdes à l'IRAO en 2007. L'amortissement des apports de capital apparaît comme un revenu dans l'état des résultats. Les variations à ce titre sont les suivantes: Ç

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	22 022 133 $	28 226 201 $
Moins apports de capital différés	(305 716)	(4 278 847)
Plus ajustements d'amortissement de l'exercice précédent	0	2 480
Moins les fonds reconnus à la vente de Kemptville	(3 310 106)	0
Moins, amortissement pour l'année	(1 579 530)	(1 927 701)
Solde à la fin de l'exercice	16 826 781 $	22 022 133 $

8. FONDS DE RECHERCHE DE L'IRAO

	Redevances des semences	Redevances technologiques	Autre	Total 2018	Total 2017
Revenus					
Propriété intellectuelle	1 269 046 $	270 621 $	0 $	1 539 667 $	1 521 773 $
Revenue de Placements	50 814	59 280	0	110 094	178 102
	1 319 860	329 901	0	1 649 761	1 699 875
Dépenses	993 481	12 187	0	1 005 668	956 074
Excèdent net annuel	326 379	317 714	0	644 093	743 801
Solde du fonds, début de l'exercice	2 388 275	2 736 819	0	5 125 094	4 342 685
Gains (pertes) résultant de la réévaluation	(15 953)	(18 281)	0	(34 234)	38 608
Transfert de programme de Nouvelles Orientations de Recherche	0	0	500 000	500 000	0
Solde du fonds, fin de l'exercice	2 698 701 $	3 036 252 $	500 000 $	6 234 953 $	5 125 094 $

9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Les subventions qui suivent, enregistré à la valeur d'échange, viennent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, et des ministères qui lui ont succède :

	2018	2017
Programme de Nouvelles Orientations de Recherche Compétitive	0 $	1 350 000 $
Programme de recherche sur l'innocuité des aliments	500 000	500 000
	500 000	1 850 000
Dépenses en capital secondaire	4 500 000	4 260 952
Cultivons l'avenir 2 - projet d'innovation alimentaire	800 000	0
Nouvelles Orientations de Recherche Compétitive – à propos du TBARS	650 000	0
Elora Livestock Environmental and Energy Complex	0	10 510 000
Paiement en remplacement d'impôts	750 000	750 000
	6 700 000	15 520 952
	7 200 000 $	17 370 952 $

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Les subventions qui suivent, enregistré à la valeur d'échange, viennent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle:

	2018	2017
Projet de l'université Lakehead:		
Fonds reçus	500 000 $	0 $
Capitalisé - dépenses non engagées	(500 000)	0
Revenu net	0 $	0 $

Remarque: Le financement a été versé au MAAARO par ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle et payable à IRAO au 31 mars 2018.

Les subventions que voici sont des transferts en capital du gouvernement provincial partiellement capitalisés sous forme d'apports de capital différés et en partie identifies comme des revenu:

	2018	2017
Dépenses en capital secondaire:		
Fonds reçus	4 650 000 $	4 650 000 $
Capitalisé- Apport de fonds de capital différés	0	(389 048)
Revenu net	4 650 000 $	4 260 952 $
Projet d'innovation alimentaire:		
Fonds reçus	800 000 $	0 $
Capitalisé- Unclaimed expenditures	0	0
Revenu net	800 000 $	0 $
Nouvelles Orientations de Recherche Compétitive – à propos du TBARS:		
Fonds reçus	650 000 $	0 $
Capitalisé- Unclaimed expenditures	(650 000)	0
Revenu net	0 $	0 $
Elora Livestock Environmental and Energy Complex:		
Fonds reçus	0 $	10 510 000 $
Capitalisé- Apport de fonds de capital différés	0	(10 510 000)
Revenu net	0 $	0 $

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

10. PAIEMENT DE TRANSFERT À L'UNIVERSITÉ DE GUELPH

Durant 2016, l'IRAIO a conclu un accord de financement avec l'Université de Guelph. Selon l'accord, l'IRAO fournira des fonds maximale de 12 000 000 $ seront combinés avec la contribution de l'industrie jusqu'à 3 000 000 $ pour la construction d'une nouvelle Centre de Recherche de Turfgrass sur le site de l'Arboretum de l'Université de Guelph. Les fonds de l'IRAO seront financés avec des apports de fonds de capital différés qu'auparavant reçurent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Au 31 mars 2018, les jalons du financement ont été atteints et l'IRAO avait fourni l'Université avec 12 000 000 $ de fonds.

En 2017, IRAO a conclu une entente de financement avec l'Université. En vertu de l'entente, IRAO fournirait un maximum de 800 000 $ à l'équipement de financement du Centre d'innovation en alimentation de Guelph. Au 31 mars 2018, les étapes de financement ont été franchies et IRAO a fourni à l'Université un financement de 800 000 $.

11. VENTE DE KEMPTVILLE

Au cours de l'exercice, l'organisation a vendu des terrains à Kemptville à la municipalité de North Grenville pour un produit de 7,7 millions de dollars, comprenant 4 millions de dollars de billets à recevoir à la fin de l'exercice et 3,7 millions de dollars constitués à titre de prêt pardonnable. Cela impliquait les transactions suivantes:

Produit de la vente	7 700 000 $
Coût des immobilisations corporelles – Kemptville	7 449 275
Amortissement accumulé – Kemptville	(4 011 882)
Valeur comptable nette – Kemptville	3 437 393
	4 262 607
Apports de biens - terre de Kemptville	(64 915)
Gain à la cession de Kemptville	4 197 692 $

12. ENTENTES DE FINANCEMENT AVEC DES TIERS

(a) L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO), sa Majesté la Reine du chef de La province de l'Ontario, représentée par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO), et Integrated Grain Processors Co-operative Inc. (IGPC) ont signé une entente en vertu de laquelle IGPC a convenu de financer un fonds de recherche et de développement en contrepartie de la subvention d'équipment que le MAAARO lui a octroyée en juin 2006 dans le cadre du Fonds ontarien développement de la production d'éthanol. IGPC s'est engagé a verser annuellement 280 000 $ dans ce fonds pendant dix ans (pour un total de 2 800 000 $) à compter d'avril 2012, le dernier versement étant prévu en avril 2021. L'argent sera remis directement à l'IRAO, qui s'en servira pour soutenir les priorités de recherche ontariennes dans le secteur agroalimentaire. Les fonds comptabilisés à ce jour sont de 1 680 000 $. Voir l'annexe 2.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

12. ENTENTES DE FINANCEMENT AVEC DES TIERS (suite)

(b) ^ Sa Majesté la Reine du chef de la province de l'Ontario, représentée par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et Kawartha Ethanol Inc. Ont conclu une entente pour une subvention d'équipment qui est entrée en vigueur le 1er août 2008, en vertu de laquelle Kawartha Ethanol Inc. a convenu de financer un fonds de recherche et de développement de la production d'éthanol. Kawartha Ethanol Inc. s'est engagé à verser annuellement 98 000 $ dans ce fonds pendant dix ans (pour un total de 980 000 $) à compter d'avril 2013, le dernier versement étant prévu en avril 2022. L'argent sera remis directement à l'IRAO, qui s'en servira pour soutenir les priorités de recherche ontariennes dans le secteur agroalimentaire. Les fonds comptabilisés à ce jour sont de 490 000 $. Voir l'annexe 2.

13. REVENUS DE PLACEMENTS

Le revenu de placement est composé du résultat net des revenus de placement et des frais de gestion versés. Le revenu de placement comprend 35 410 $ (2017 – 30 712 $) en frais payés pour la gestion de portefeuilles de placement.

Institut de recherche agricole de l'Ontario
Fonds de recherche en fiducie
Annexe 1 - Etat de la situation financiere
au 31 mars 2018

	IRAO	Infrastructure	Nouvelles orientations	Innocuité des aliments	Éliminations	Total au 31 mars 2018 (page 4)
	$	$	$	$	$	$
ACTIF						
ACTIF À, COURT TERME						
Encaisse	6 662 999					6 662 999
Placements	27 213 712					27 213 712
Dus par l'IRAO		23 205 994	5 076 363	1 301 695	(29 584 052)	0
Comptes débiteurs	149 709	38 124	560	33		188 426
Comptes débiteurs – MAAARO (à propos du TBARS)	500 000					500 000
Notes recevables – North Grenville (à propos de la vente de Kemptville) (note 11)	4 000 000					4 000 000
	38 526 420	23 244 118	5 076 923	1 301 728	(29 584 052)	38 565 137
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONSTRUCTION		8 432 364				8 432 364
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)		78 598 160				78 598 160
	38 526 420	110 274 642	5 076 923	1 301 728	(29 584 052)	125 595 661
PASSIF						
PACIF À, COURT TERME						
Dus à d'autres fonds de recherche	29 584 052				(29 584 052)	0
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	1 057 416	207 751	220 035	84 824		1 570 026
Retenues			370 390	157 686		528 076
Dépenses non engagées	1 650 000		1 291 975	325 355		3 267 330
Revenu différé		184 552	378 000			562 552
	32 291 468	392 303	2 260 400	567 865	(29 584 052)	5 927 984
APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 6)		71 842 359				71 842 359
APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 7)		16 826 781				16 826 781
	32 291 468	89 061 443	2 260 400	567 865	(29 584 052)	94 597 124
SOLDE DES FONDS	6 240 063	8 563 419	2 829 162	735 067		18 367 711
PERTES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	(5 111)	(32 394)	(12 639)	(1 204)		(51 348)
APPORTS DE BIENS (notes 4, 5 et 11)		12 682 174				12 682 174
	6 234 952	21 213 199	2 816 523	733 863		30 998 537
	38 526 420	110 274 642	5 076 923	1 301 728	(29 584 052)	125 595 661

Voir les notes afférentes

Institut de recherche agricole de l'Ontario
Fonds de recherche en fiducie
Annexe 2 - ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUCTUATION DES SOLDES DE FONDS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	IRAO (note 8)	Infrastructure	Nouvelles orientations	Innocuité des aliments	Total au 31 mars 2018 (page 5)
	$	$	$	$	$
REVENUS					
Recherche					
Subventions provinciales (note 9)				500 000	500 000
Subventions – Le Fonds ontarien de développement de la production d'éthanol (Kawartha et IGPC) (note 12)			378 000		378 000
Propriété intellectuelle (note 8)	1 539 667				1 539 667
	1 539 667	0	378 000	500 000	2 417 667
Biens					
Subventions – provinciales – dépenses en capital secondaire (note 9)		4 500 000			4 500 000
Subventions – provinciales – Innovation alimentaire (note9)		800 000			800 000
Revenu locatif – provinciales		948 489			948 489
Revenu locatif – secteur privé		1 570505			1 570 505
Dépréciation de capital différés (notes 4, 6 et 7)		765 910			765 910
Apports de capital différés à la vente d'immobilisations corporelles (note 11)		3 437 392			3 437 392
Subventions provinciales – paiement en remplacement d'impôts (note 9)		750 000			750 000
Paiement en remplacement d'impôts		189 430			189 430
Amortissement des apports de capital différés		2 646 124			2 646 124
	0	15 607 850	0	0	15 607 850
Autres					
Gains sur cession d'immobilisations corporelles (note 11)		4 197 692			4 197 692
Revenus de placements (note 13)	110 093	265 528	80 581	9 641	465 843
	110 093	4 463 220	80 581	9 641	4 663 535
	1 649 760	20 071 070	458 581	509 641	22 689 052
DÉPENSES					
Recherche					
Programmes et projects de recherche			1 076 663	353 416	1 430 079
Propriété intellectuelle (note 8)	1 005 668				1 005 668
	1 005 668	0	1 076 663	353 416	2 435 747
Biens					
Paiement en remplacement de taxes		1 032 852			1 032 852
Dépenses en capital secondaire		4 226 092			4 226 092
Paiement de transfert de l'Université de Guelph – Guelph Turfgrass Institute (note 10)		5 000000			5 000 000
Paiement de transfert de l'Université de Guelph – innovation alimentaire (note 10)		800 000			800 000
Provision pour prêt pardonnable (note 11)		3 700 000			3 700 000
Opérations et entretien		1 198 997			1 198 997
Dépréciation de immobilisations corporelles (note 5)		765 910			765 910
Amortissements des immobilisations corporelles		2 646 124			2 646 124
	0	19 369 975	0	0	19 369 975
	1 005668	19 369 975	1 076 663	353 416	21 805 722
REVENUS NETS (DÉPENSES)	644 092	701 095	(618 082)	156 225	883 330
MONTANT NET TRANSFÉRÉ DES DÉPENSES NON ENGAGÉES DE			386 514	349 706	736 220
	644 092	701 095	(231 568)	505 931	1 619 550
SOLDES DES FONDS, début de l'exercice	5 125 094	20 993 460	3 558 393	228 814	29 905 761
PERTES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	(34 234)	(21 162)	(10 302)	(882)	(66 580)
TRANSFERT DES FONDS DE LA NOUVELLE DIRECTION AU LAKEHEAD PROJECT (À PROPOS DU TBARS)	500 000		(500 000)		
DÉPRÉCIATION DE LA TERRE CONTRIBUÉES (note 4)		(460 194)			(460 194)
SOLDES DES FONDS, fin de l'exercice	6 234 952	21 213 199	2 816 523	733 863	30 998 537

Voir les notes afférentes

METROLINX

Le 29 juin 2018

Responsabilité de la direction quant aux informations financières

La direction de Metrolinx et le conseil d'administration sont conjointement responsables des états financiers et de toute autre information présentée dans lesdits états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsqu'il est approprié de le faire, certains montants des états financiers sont fondés sur les meilleurs jugements ou les meilleures estimations de la direction.

La direction a créé et maintient des processus de contrôle du management et des finances, des systèmes d'information et des pratiques de management, visant à offrir une garantie raisonnable de fiabilité des renseignements financiers produits. Des audits internes ont été menés afin d'évaluer les systèmes et les pratiques de management; des rapports ont été présentés au comité d'audit du conseil.

Le conseil d'administration de Metrolinx, par le truchement du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de contrôle interne et d'information financière. Ce comité révise les états financiers et le rapport du vérificateur externe.

Les états financiers ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers, le vérificateur externe nommé par Metrolinx. La responsabilité du vérificateur externe est d'émettre un avis fondé sur son audit. l'audit est mené conformément aux normes de vérifications canadiennes généralement reconnues. Le rapport du vérificateur décrit la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018, il incombait au conseil d'administration de Metrolinx, par l'entremise du comité d'audit, de veiller à ce que la direction se soit acquittée de ses responsabilités en matière de contrôle interne et de communication de l'information financière. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et PricewaterhouseCoopers afin de s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités respectives. Le comité révise les états financiers avant de faire une recommandation d'approbation au conseil d'administration. PricewaterhouseCoopers avait un accès direct et complet au comité d'audit, avec et sans la présence de la direction, pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière de Metrolinx communiquée et à l'efficacité du système de contrôles internes.

Phil Verster
President and Chief Executive Officer

Jennifer Gray
Chief Financial Officer (A)

20 Bay Street, Suite 600
Toronto, Ontario M5J 2W3

20, rue Bay, Bureau 600
Toronto (Ontario) M5J 2W3

Le 29 juin 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Metrolinx

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Metrolinx, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne que la direction considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Télec. : +1 416 365 8215, www.pwc.com/ca/fr

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Metrolinx au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Metrolinx

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018 $	2017 $
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	257 813	469 851
Créances (note 7)	144 766	72 354
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario	714 692	368 985
Apports à recevoir de municipalités (note 11)	95 460	-
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	11 196	35 297
Pièces de rechange et fournitures	15 175	11 851
Charges payées d'avance	11 979	14 305
	1 251 081	972 643
Créances – à long terme (note 7)	74 787	74 787
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario – à long terme (note 10)	1 325 121	1 164 757
Immobilisations (note 6)	19 128 047	16 108 846
Acomptes sur terrains (note 8)	165 101	145 079
Avances sur projets d'investissement (note 8)	85 382	221 216
Bail à long terme (note 9)	26 899	27 226
	22 056 418	18 714 554
Passif		
À court terme		
Dettes et charges à payer	1 227 995	964 641
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO (note 5)	60 047	44 965
	1 288 042	1 009 606
Dette à long terme (note 10)	1 325 121	1 164 757
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 11)	16 289 789	13 885 963
Passif au titre des prestations de retraite supplémentaires (note 13)	65 706	63 530
Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs (note 14)	137 772	129 519
	19 106 430	16 253 375
Actif net		
Actifs nets investis en immobilisations (note 15)	3 088 741	2 589 178
Actifs nets investis dans le bail à long terme	26 899	27 226
Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 16)	26 332	26 332
Insuffisance de l'actif net	(191 984)	(181 557)
	2 949 988	2 461 179
	22 056 418	18 714 554

Dépendance économique (note 2)

Engagements (note 17)

Éventualités (note 18)

Approuvé par le conseil d'administration,

_____, administrateur _____, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018 $	2017 $
Produits		
Produits de fonctionnement	598 140	567 592
Apport de la Province de l'Ontario	341 309	262 834
Revenus de placement	7 537	4 449
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 11)	616 494	520 871
Profit (perte) à la cession d'immobilisations	19 837	(376)
	1 583 317	1 355 370
Charges		
Fournitures et services	97 112	88 746
Entretien du matériel	118 192	99 944
Installations et voies	146 002	129 897
Salaires et charges sociales	318 656	282 963
Exploitation des trains et des autobus	314 570	248 185
Amortissement des immobilisations	611 795	521 815
Amortissement de l'actif au titre du bail à long terme	327	327
	1 606 654	1 371 877
Excédent des charges sur les produits	(23 337)	(16 507)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

					2018	2017
	Investis en immobilisations $ (note 15)	Investis dans le bail à long terme $	Actifs nets grevés d'une affectation interne $ (note 16)	Insuffisance $	Total $	Total $
Solde à l'ouverture	2 589 178	27 226	26 332	(181 557)	2 461 179	2 236 569
Excédent des charges sur les produits	-	-	-	(23 337)	(23 337)	(16 507)
Amortissement (déduction faite de l'amortissement porté aux produits)	(1 803)	(327)	-	2 130	-	-
Actifs fournis par la Province de l'Ontario [note 19 b)]	-	-	-	-	-	10
Acquisitions de terrains, déduction faite des acomptes	347 045	-	-	-	347 045	107 911
Cession de terrains	(10 780)	-	-	10 780	-	-
Acomptes sur terrains	165 101	-	-	-	165 101	133 196
Solde à la clôture	3 088 741	26 899	26 332	(191 984)	2 949 988	2 461 179

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018 $	2017 $
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des charges sur les produits	(23 337)	(16 507)
Amortissement des immobilisations et du bail à long terme	612 122	522 142
Perte (profit) à la cession d'immobilisations	(19 837)	376
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(616 494)	(520 871)
Avantages sociaux futurs, déduction faite des paiements	10 429	14 159
	(37 117)	(701)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances	(72 412)	5 814
Pièces de rechange et fournitures	(3 325)	65
Charges payées d'avance	2 326	2 014
Dettes et charges à payer	139 898	(226 360)
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO	15 082	10 320
	44 452	(208 848)
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(2 998 160)	(1 637 308)
Produit de la cession d'immobilisations	37 119	700
Acomptes sur terrains (note 15)	(165 101)	(133 196)
Avances sur projets d'investissement (note 18)	(85 382)	(221 216)
	(3 211 524)	(1 991 020)
Activités de financement		
Subventions reçues pour l'acquisition de terrains	512 146	241 107
Apports de capital	2 442 888	1 955 261
	2 955 034	2 196 368
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(212 038)	(3 500)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	469 851	473 351
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	257 813	469 851
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Activités d'investissement sans effet de trésorerie		
Variation des dettes et charges à payer à l'égard des immobilisations	123 456	595 482
Variation de l'avance de la Province de l'Ontario	-	(14 004)
Variation de la dette à long terme au titre des immobilisations et de l'apport à recevoir de la Province	160 364	220 207
Actifs apportés par la Province de l'Ontario [(note 19 b)]	-	10
Activités de financement sans effet de trésorerie		
Apports de capital à recevoir ou à payer	(417 067)	(376 827)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

1 Nature des activités

Metrolinx est une agence d'État relevant du ministère des Transports de l'Ontario (le « MTO »), constituée sans capital-actions et exonérée d'impôts sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Metrolinx a été créée en vertu des articles de la *Loi de 2006 sur la Régie des transports du grand Toronto*, promulguée le 24 août 2006. Le 14 mai 2009, le projet de loi 163 a été promulgué, modifiant la *Loi de 2006 sur la Régie des transports du grand Toronto*, qui a été renommée *Loi de 2006 sur Metrolinx*. Le mandat de Metrolinx consiste à diriger la coordination, la planification, le financement et le développement d'un réseau de transport multimodal intégré pour la région du Grand Toronto et de Hamilton (la « RGTH »). Grâce à la démarche régionale qu'elle a adoptée, Metrolinx amène la Province de l'Ontario (la « Province »), les municipalités et les organismes de transport locaux à trouver des solutions de transport à long terme qui soient viables sur le plan économique et durables sur le plan environnemental.

GO Transit est une unité commerciale de Metrolinx qui exploite un réseau interrégional de transport en commun composé de couloirs d'autobus et de couloirs ferroviaires intégrés. Le réseau d'autobus et de trains dessert principalement les collectivités de la région du Grand Toronto et de Hamilton, dont les villes de Toronto et de Hamilton. GO Transit dessert également les régions de Halton, de Peel, de York, de Durham, les comtés de Simcoe, de Dufferin et de Wellington, les villes de Barrie, de Guelph, de Kitchener et de Niagara Falls et la municipalité de Bradford-West Gwillimbury.

L'Union Pearson (« UP ») Express est responsable de la prestation d'un service ferroviaire express exclusif de haute qualité reliant les plus grandes plaques tournantes du transport au Canada, à savoir la gare Union, au centre-ville de Toronto, et l'Aéroport international Toronto-Pearson. L'UP Express a commencé ses activités le 6 juin 2015.

PRESTO est une unité commerciale qui exploite le système tarifaire PRESTO, une carte tarifaire électronique qui permet aux usagers de passer sans difficulté d'un réseau de transport en commun à un autre.

2 Dépendance économique

Metrolinx tire actuellement ses produits principalement de la prestation de services de transport par GO Transit, l'UP Express et de la carte PRESTO.

Metrolinx touche en outre des subventions publiques :

- des trois paliers de gouvernement, en soutien aux investissements qu'elle réalise dans ses infrastructures devant servir à la prestation de services de transport actuels et futurs;
- de la Province de l'Ontario, sous forme de subvention de fonctionnement annuelle, en guise de soutien supplémentaire à la prestation de services de transport.

Metrolinx est tributaire du versement des subventions ci-dessus pour la prestation continue, le développement de ses services et l'acquittement de ses obligations.

Metrolinx
Notes annexes
31 mars 2018

(en milliers de dollars)

3 Sommaire des principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables pour le secteur public pour les organismes du secteur public, y compris ceux sans but lucratif, recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers de Metrolinx qui, de façon générale, lui procurent le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier d'une autre partie, ou l'obligent à payer de la trésorerie ou tout autre actif financier à une autre partie.

Tous les instruments financiers présentés à l'état de la situation financière de Metrolinx sont évalués comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	coût amorti
Créances	coût amorti
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario	coût amorti
Apports à recevoir de municipalités	coût amorti
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	coût amorti
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario – à long terme	coût amorti
Dettes et charges à payer	coût amorti
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO	coût amorti
Dette à long terme	coût amorti

Les coûts de transaction liés aux actifs évalués à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, des apports à recevoir de la Province de l'Ontario, des apports à recevoir du gouvernement du Canada, des dettes et charges à payer, du montant à payer à la Province de l'Ontario et des portefeuilles électroniques de la carte PRESTO se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des autres instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, sauf indication contraire, selon les cours du marché que Metrolinx peut consulter pour des instruments financiers assortis de risques, de durées et de dates d'échéance analogues.

La juste valeur représente le montant qui serait échangé entre des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, et la meilleure indication de ce montant est le prix coté sur un marché, le cas échéant. Les justes valeurs de Metrolinx sont estimées par la direction, laquelle se fonde en général sur la conjoncture du marché existant à un moment donné. De par leur nature, les estimations sont subjectives et elles impliquent des incertitudes et l'exercice d'une bonne part de jugement.

De temps à autre, Metrolinx conclut des contrats visant du carburant diesel afin de gérer les risques liés au prix du carburant diesel. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière à titre

(en milliers de dollars)

d'actif ou de passif, et sont évalués à la juste valeur. Les profits et pertes latents sur la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation.

Metrolinx ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation, et des contrôles sont en place pour détecter et empêcher ces activités. Au 31 mars 2018, Metrolinx n'avait conclu aucun nouveau contrat dérivé.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires déduction faite des découverts, et les placements à court terme très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur acquisition.

Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont comptabilisées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût d'une immobilisation inclut tous les coûts directement liés à son acquisition, à sa construction, à sa mise en valeur ou à son amélioration. Les salaires et les charges sociales des membres du personnel qui participent directement à l'acquisition, à la mise en valeur ou à la construction d'une immobilisation sont incorporés au coût de l'immobilisation.

Metrolinx a adopté une approche fondée sur l'ensemble de l'immobilisation pour la capitalisation et l'amortissement de ses bâtiments et de son matériel roulant (trains et autobus). Selon cette approche, toutes les composantes structurelles d'une immobilisation (éclairage, ascenseurs, climatisation, etc.) sont amorties sur la durée de vie utile calculée pour l'ensemble de l'immobilisation.

Si la mise en valeur ou la construction d'une immobilisation est abandonnée ou reportée à une date indéterminée, les coûts déjà inscrits à l'actif sont passés en charges, à moins que l'immobilisation puisse servir à d'autres fins ou que le recouvrement des coûts auprès d'un tiers puisse être raisonnablement estimé et que le recouvrement soit probable aux termes des ententes à cet égard.

Les immobilisations résultant d'un contrat lié au modèle de diversification des modes de financement (« DMF ») pour la conception, la construction, le financement, l'entretien et l'exploitation comportent une composante représentant les coûts en capital liés à la conception et à la construction qui seront payés lorsque la construction des immobilisations sera presque achevée, et le reste des coûts sera payé sur la durée de vie utile, avec comptabilisation d'un apport correspondant à recevoir de la Province de l'Ontario. Les paiements de service annuel et les paiements sur le cycle de vie sont versés annuellement sur la durée du contrat.

Metrolinx
Notes annexes
31 mars 2018

(en milliers de dollars)

Amortissement

Metrolinx calcule l'amortissement des diverses catégories d'actifs sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Bâtiments, dont les abribus et les loges de changeurs	De 5 à 40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	De 20 à 30 ans
Améliorations aux installations d'emprise ferroviaire	20 ans
Travaux de voie et installations	20 ans
Autobus, dont les autobus à impériale	10 ans
Aires de stationnement	20 ans
Matériel et logiciels informatiques	De 5 à 10 ans
Sauts-de-mouton	50 ans
Autres, dont le mobilier et le matériel	De 3 à 12 ans

Les travaux en cours comprennent les frais directement liés à la construction et à la mise en valeur. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant la mise en service des actifs.

Bail à long terme

Le bail à long terme représente le paiement par anticipation dans le cadre du contrat de location de la gare Union. Le montant est amorti selon le mode linéaire sur 100 ans, soit la durée du contrat de location majorée d'une période de renouvellement.

Avantages sociaux futurs

Metrolinx verse des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). La charge d'une période correspond aux cotisations devant être versées pour cette période.

Metrolinx verse des prestations de retraite supplémentaires calculées selon la méthode de répartition des prestations, laquelle rend compte des prestations prévues pour les services rendus jusqu'alors. Les ajustements découlant de modifications apportées au régime d'avantages sociaux, de gains et pertes de réévaluation et de révisions d'hypothèses sont amortis en résultat sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Metrolinx propose également d'autres avantages sociaux futurs calculés selon la méthode de répartition des prestations, laquelle rend compte des prestations prévues pour les services rendus jusqu'alors. Les ajustements découlant de modifications apportées au régime d'avantages sociaux, de gains et pertes de réévaluation et de révisions d'hypothèses sont amortis en résultat sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Produits tirés des services de transport en commun

Les produits sont comptabilisés lorsque le service de transport est rendu.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

Apports

Metrolinx suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, y compris les subventions de fonctionnement, sont comptabilisés dans les produits de la période à laquelle ils se rapportent.

Les apports reportés afférents aux immobilisations correspondent aux fonds reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations autres que des terrains. Ces apports reportés sont comptabilisés dans les produits sur la période d'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les apports reçus pour l'acquisition de terrains, y compris les acomptes sur terrains, sont comptabilisés comme augmentations directes de l'actif net.

Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne constituent une source de financement réservée pour les obligations prévues et destinée à procurer une certaine marge de manœuvre pour faire face aux éventualités. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil d'administration et sont présentées à l'état de la situation financière à titre d'actifs nets.

Passif au titre des sites contaminés

Metrolinx évalue tous les terrains qu'elle détient en vue de déterminer si des biens fonciers ne servant pas à la prestation de services de transport en commun et de services connexes sont contaminés, selon la définition de contamination donnée par les normes et exigences réglementaires. Un passif découle de la présence de contaminations, s'il y a lieu, mais également des perturbations qu'elles occasionnent alors ou qu'elles pourraient occasionner ultérieurement pour les biens fonciers en cause. La totalité des terrains ont été répertoriés et évalués en application de la norme. Aucun passif n'a été déclaré à cet égard pour l'exercice écoulé.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, des actifs et passifs éventuels à la date de clôture ainsi que des produits et des charges indiqués pour la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments qui font l'objet d'estimations importantes sont l'amortissement des immobilisations, certains passifs à payer, et les passifs au titre des prestations de retraite supplémentaires et d'autres avantages sociaux futurs.

Futures prises de position comptables

La direction étudie actuellement les communications du CCSP au sujet des normes en voie d'élaboration. Citons par exemple l'énoncé de concept sur le cadre conceptuel révisé, l'énoncé de principes sur le modèle d'information révisé pour le secteur public canadien, un document de consultation sur l'approche du CCSP à l'égard des Normes comptables internationales du secteur public et une norme sur les instruments financiers.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

4 Instruments financiers et gestion du risque

Les actifs et passifs financiers de Metrolinx sont exposés aux risques suivants :

Risque de crédit

Metrolinx est exposée à un risque de crédit en raison de ses créances. La direction est d'avis que le risque est en l'occurrence négligeable étant donné que la plupart des créances sont à recevoir des gouvernements des paliers fédéral, provincial et municipal et des organismes sur lesquels ils exercent un contrôle.

Risque de taux d'intérêt

Metrolinx n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt important lié à ses passifs à long terme, car ceux-ci sont principalement contractés auprès d'entités apparentées et qu'ils ne portent pas intérêt.

Autre risque de prix

Metrolinx consomme du carburant diesel et subit donc l'effet des fluctuations des cours du pétrole brut, qui pourraient avoir une incidence importante sur les coûts de prestation de services de transport. Ce risque peut être atténué, à l'occasion, par des contrats d'achat à terme de carburant diesel servant à fixer les frais d'exploitation futurs engagés par Metrolinx relativement à son utilisation de carburant diesel.

5 Soldes de portefeuilles électroniques de la carte PRESTO

Les soldes des portefeuilles électroniques de la carte PRESTO, d'un total de 60 047 $ (44 964 $ en 2017), ont été inclus sous le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie. Les soldes des portefeuilles électroniques étant détenus au nom des titulaires de carte de transport, un passif est comptabilisé à l'état de la situation financière.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

6 Immobilisations

	2018			2017
	Coût $	Amortissement cumulé $	Montant net $	Montant net $
Terrains	2 307 424	-	2 307 424	2 189 960
Bâtiments	1 976 339	499 706	1 476 633	933 674
Améliorations locatives	101 984	40 497	61 487	62 956
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	2 490 812	831 805	1 659 007	1 462 052
Améliorations aux installations d'emprise ferroviaire	1 446 653	714 997	731 656	672 372
Sauts-de-mouton, voies et installations	3 436 358	667 600	2 768 758	2 643 451
Travaux en cours	7 934 424	-	7 934 424	6 121 592
Autobus	431 969	218 625	213 344	197 839
Aires de stationnement	837 645	283 306	554 339	510 036
Matériel et logiciels informatiques	1 384 326	582 573	801 753	765 544
Autres	791 159	171 937	619 222	549 370
	23 139 093	4 011 046	19 128 047	16 108 846

Les travaux en cours portent sur les éléments suivants :

	2018 $	2017 $
Expansion du couloir ferroviaire	721 963	436 892
Gare Union	381 171	341 615
Parc ferroviaire	449 047	518 406
Système PRESTO	111 845	63 737
Transport léger sur rail et Service rapide par bus	5 133 332	3 466 400
Divers	1 137 066	1 294 542
	7 934 424	6 121 592

Les travaux en cours ont trait à des projets qui devraient être mis en service dans un horizon de un an à six ans.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

7 Créances

Les créances se ventilent comme suit :

	2018 $	2017 $
TVH recouvrable	64 919	49 728
Autres créances	79 847	22 626
	144 766	72 354
Coûts de projets irrécupérables à recouvrer de la Ville de Toronto	74 787	74 787
	219 553	147 141

Les créances comprennent un montant de 74 787 $ (74 787 $ en 2017) lié à la conception du couloir de transport léger sur rail (« TLR ») Scarborough de la Ville de Toronto engagé par Metrolinx au 31 mars 2016 et ne comprennent pas les coûts liés à une quelconque modification ou résiliation de contrats avec des tiers fournisseurs. Le 8 octobre 2013, le conseil de ville de Toronto a voté en faveur du remplacement du projet de TLR en cours de construction, en vertu de l'entente-cadre, par le métro de Scarborough. La Ville de Toronto a convenu de défrayer Metrolinx des dépenses engagées à l'égard du TLR Scarborough, y compris tous les coûts éventuels liés au contrat de fourniture de véhicules du TLR. En conséquence, les coûts engagés à ce jour ont été reclassés des travaux en cours aux créances ne portant pas intérêt.

8 Avances sur projets d'investissement

Metrolinx a conclu avec la York Region Rapid Transit Corporation (la « YRRTC »), la Municipalité régionale de York (la « Région de York »), la Ville de Toronto et la TTC des protocoles d'entente décrivant les projets, les prévisions de coûts et les responsabilités des parties prenantes. Les protocoles d'entente définissent également les frais admissibles et les droits de propriété des projets visés par les ententes. Le 14 avril 2011, une entente-cadre a été conclue avec la YRRTC et la Région de York, couvrant les frais admissibles qui ont été et qui seront engagés dans la construction de la voie pour service rapide par bus (« SRB »). Le protocole d'entente avec la Ville de Toronto et la TTC a été prorogé jusqu'au 30 septembre 2012 ou jusqu'à la date à laquelle Metrolinx, la TTC et la Ville auront conclu des ententes juridiques définitives, selon la première de ces dates. Le 28 novembre 2012, une entente-cadre a été signée avec la TTC et la Ville de Toronto portant sur les coûts de la construction des couloirs de TLR Eglinton, Scarborough, Finch West et Sheppard East. L'entente-cadre couvre également la gouvernance du projet et les coûts liés au DMF du centre de maintenance ferroviaire de l'Est.

Dans le cadre de ces ententes, des avances ont été versées à la Région de York et à la TTC en vue de leur fournir un fonds de roulement pour le versement d'acomptes sur terrains totalisant 164 201 $ (144 029 $ en 2017) et pour le paiement des coûts liés à d'autres projets totalisant 85 382 $ (221 216 $ en 2017) visant le financement des projets de développement entrepris par la Région de York et la TTC au nom de Metrolinx. Les acomptes sur terrains susmentionnés concernent l'obtention future de servitudes perpétuelles requises pour l'exploitation de la voie de SRB de la Région de York. Les avances sur projets d'investissement doivent être détenues dans un compte distinct, et tout intérêt cumulé, imputé au projet.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2018, Metrolinx avait dépensé environ 5 845 433 $ (4 440 449 $ en 2017) relativement à ces projets, y compris les montants ci-après qui ont été avancés en prévision de coûts devant être engagés jusqu'au 30 juin 2018 et les acomptes liés aux servitudes perpétuelles futures.

	2018 $	2017 $
Région de York	238 601	354 263
TTC	10 982	10 982
	249 583	365 245
Autres acomptes sur terrains	900	1 050
	250 483	366 295

9 Bail à long terme

			2018	2017
	Coût $	Amortissement cumulé $	Montant net $	Montant net $
Tenure à bail, gare Union	32 704	5 805	26 899	27 226

10 Dette à long terme et apports à recevoir de la Province de l'Ontario – à long terme

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, Metrolinx et Infrastructure Ontario ont conclu un contrat de DMF avec Crosslinx Transit Solutions visant la conception, la construction, le financement et l'entretien de sa ligne de TLR Eglinton Crosstown. Ce contrat de DMF a une durée de 30 ans et une valeur globale de 9 103 676 $. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, Metrolinx et Infrastructure Ontario avaient conclu avec Plenary Infrastructure un autre contrat de DMF, d'une durée de 30 ans et d'une valeur globale de 921 794 $, visant la conception, la construction, le financement et l'entretien de l'installation de Whitby (auparavant connue sous le nom de centre de maintenance ferroviaire de l'Est). Le montant de ce contrat comprend également des paiements liés au cycle de vie effectués sur la durée du contrat et totalisant 76,6 M$.

(en milliers de dollars)

Les coûts engagés au 31 mars 2018 relativement à ces contrats sont comptabilisés dans les travaux en cours et sont indiqués ci-après.

			2018	2017
	TLR Eglinton Crosstown $	Installation de Whitby $	Montant net $	Montant net $
Coûts engagés	2 262 447	518 570	2 781 017	1 823 492
Montants payés ou à payer à moins de un an	(1 137 047)	(318 849)	(1 455 896)	(658 735)
Montants à payer à long terme	1 125 400	199 721	1 325 121	1 164 757

Un apport correspondant à recevoir de la Province pour les coûts engagés jusqu'à ce jour est comptabilisé dans les apports reportés afférents aux immobilisations.

11 Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations pour l'exercice se présentent comme suit :

	2018 $	2017 $
Solde à l'ouverture	13 885 963	11 854 540
Apports reçus ou à recevoir au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations		
Province de l'Ontario	2 799 609	2 518 187
Municipalités	109 086	7 662
Gouvernement du Canada	111 625	26 445
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(616 494)	(520 871)
Solde à la clôture	16 289 789	13 885 963

Metrolinx reçoit insuffisamment de financement municipal pour ce qui est de son programme d'investissement. La Province a fourni un crédit-relais de 65 650 $ au cours de l'exercice écoulé (81 549 $ en 2017), dont le cumul s'établit à 1 261 683 $ (1 196 033 $ en 2017). La Province cherchera à combler cette insuffisance de financement avec ses partenaires municipaux.

La Ville de Toronto a accepté de fournir une contribution de 95 460 $ relativement aux travaux de saut-de-mouton et de relocalisation des services publics effectués par Metrolinx dans le corridor Georgetown South (GTS). Une entente de principe conclue en janvier 2018 entre la Province et la Ville de Toronto permet à Metrolinx de récupérer les coûts admissibles qu'elle a engagés pour le compte de la Ville.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

12 Cotisations de retraite

Metrolinx offre des prestations de retraite à la quasi-totalité de ses salariés permanents par l'entremise du régime OMERS. La charge au titre des cotisations de retraite pour l'exercice clos le 31 mars 2018 est de 30 714 $ (28 425 $ en 2017).

13 Passif au titre des prestations de retraite supplémentaires

Compte tenu du rapatriement de l'ex-réseau GO Transit dans le giron de la Province en 2002, les salariés syndiqués et non syndiqués ont demandé à cette dernière de corriger le déficit de prestations à verser aux salariés de GO Transit. En 1999, lorsque GO Transit avait été transféré de la Province à la Commission des services du grand Toronto, les régimes provinciaux avaient été gelés et un nouveau régime, constitué dans le cadre du régime OMERS. Il avait été alors convenu que GO Transit serait responsable de l'obligation au titre des prestations définies et, en conséquence, GO Transit a procédé à une évaluation actuarielle en date du 1er avril 2016. Les éléments des états financiers se rapportant à cette évaluation ont été déterminés conformément au chapitre SP 3250 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. La charge de retraite comptabilisée pour l'exercice écoulé est de 4 176 $ (4 098 $ en 2017).

Le coût des prestations de retraite supplémentaires est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le taux d'actualisation retenu pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies a été établi en fonction des rendements des obligations provinciales de l'Ontario. L'écart actuariel est amorti sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs.

Les données concernant les prestations de retraite supplémentaires de Metrolinx se détaillent comme suit :

	2018 $	2017 $
Obligation au titre des prestations définies	70 191	68 873
Juste valeur de l'actif du régime	(2 607)	(2 562)
Situation de capitalisation – déficit du régime	67 584	66 311
Perte actuarielle nette non amortie	(1 878)	(2 781)
Passif au titre des prestations définies	65 706	63 530

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

L'obligation au titre des prestations définies se ventile comme suit :

	2018 $	2017 $
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	68 874	67 247
Coût des services rendus au cours de la période	1 138	1 104
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	2 140	2 095
Prestations versées	(1 961)	(1 572)
Écart actuariel sur l'obligation au titre des prestations définies	-	-
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	70 191	68 874

La charge de retraite se détaille comme suit :

	2018 $	2017 $
Coût des services rendus au cours de la période	1 138	1 104
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	2 140	2 095
Rendement réel de l'actif du régime	(5)	(8)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif du régime	5	8
Amortissement de la perte actuarielle	898	899
	4 176	4 098

L'actif du régime, par catégorie, se ventile comme suit :

	2018 %	2017 %
Trésorerie investie	4	10
Trésorerie déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada	96	90
	100	100

Le tableau ci-après présente d'autres informations concernant le régime d'avantages sociaux de Metrolinx.

	2018 $	2017 $
Cotisations patronales	2 000	2 000
Prestations	1 961	1 572

Metrolinx
Notes annexes
31 mars 2018

(en milliers de dollars)

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de l'obligation au titre des prestations complémentaires de retraite de Metrolinx sont les suivantes :

	2018	2017
Taux d'actualisation	3,1 %	3,1 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %
Taux annuel d'inflation	2 %	2 %
Durée de service résiduelle moyenne prévue	5 ans	5 ans

14 Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs

Metrolinx offre un régime d'assurance vie et soins de santé postérieur à l'emploi, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT ») et des prestations de cessation d'emploi pour les retraités. Le régime n'est pas capitalisé et prévoit le versement de cotisations d'un montant négligeable de la part des salariés. La quasi-totalité des salariés actifs à temps plein sont admissibles aux prestations d'assurance vie et soins de santé. Un nombre limité de salariés est admissible à des prestations de cessation d'emploi.

La date d'évaluation de l'actif du régime et des obligations au titre des prestations définies est le 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des autres avantages sociaux futurs a été effectuée au 31 mars 2017. L'évaluation a été réalisée conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. Les postes des états financiers se rapportant à l'évaluation ont été déterminés conformément au chapitre SP 3250 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. Les avantages complémentaires de retraite comptabilisés pour la période se chiffrent à 11 466 $ (14 438 $ en 2017).

Le coût des avantages complémentaires de retraite est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services en fonction de l'âge de départ à la retraite des salariés et de projections du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation retenu pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies a été établi en fonction des rendements des obligations provinciales de l'Ontario. L'écart actuariel est amorti sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé. Les données concernant les avantages complémentaires de retraite de Metrolinx se ventilent comme suit :

	2018 $	2017 $
Obligation au titre des prestations définies	140 302	131 205
Juste valeur de l'actif du régime	-	-
Situation de capitalisation – déficit du régime	140 302	131 205
Perte actuarielle nette non amortie	(2 530)	(1 686)
Passif au titre des prestations définies	137 772	129 519

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

L'obligation au titre des prestations définies se ventile comme suit :

	2018 $	2017 $
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	131 205	151 855
Coût des services rendus au cours de la période	5 509	6 572
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	4 283	4 833
Prestations versées	(3 213)	(2 376)
Gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations définies	2 518	(29 679)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	140 302	131 205

La charge au titre des avantages complémentaires de retraite se ventile comme suit :

	2018 $	2017 $
Coût des services rendus au cours de la période	5 509	6 572
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	4 283	4 833
Amortissement de la perte actuarielle	1 674	3 033
	11 466	14 438

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite de Metrolinx sont les suivantes :

	2018	2017
Taux d'actualisation des avantages complémentaires de retraite	3,1 %	3,2 %
Taux d'actualisation des obligations au titre de la CSPAAT	2,7 %	2,6 %
Taux d'actualisation des prestations de cessation d'emploi à la retraite	2,5 %	2,2 %
Durée de service résiduelle moyenne prévue pour les avantages complémentaires de retraite	15 ans	15 ans
Durée de service résiduelle moyenne prévue pour les obligations de la CSPAAT	9 ans	10 ans
Durée de service résiduelle moyenne prévue pour les prestations de cessation d'emploi à la retraite	2 ans	5 ans
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %
Taux annuel d'inflation	2 %	2 %
Taux tendanciel initial moyen pondéré du coût des soins de santé	5,1 %	5,1 %
Taux tendanciel final moyen pondéré du coût des soins de santé	4 %	4 %
Augmentation des prestations pour soins dentaires	2,75 %	2,75 %

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

15 Actifs nets investis en immobilisations

	2018 $	2017 $
Immobilisations	19 128 047	16 108 846
Acomptes sur terrains	165 101	145 079
Avances sur projets d'investissement	85 382	221 216
Moins les apports reportés afférents aux immobilisations servant à l'acquisition d'immobilisations	(16 289 789)	(13 885 963)
	3 088 741	2 589 178

16 Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne s'établissent comme suit :

	2018 $	2017 $
FDIFM	21 051	21 051
Obligation en matière d'emploi	889	889
Franchise autoassurée	2 013	2 013
Stabilisation	2 379	2 379
	26 332	26 332

Le fonds de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités (« FDIFM ») a été constitué pour soutenir le financement d'investissements importants.

La réserve pour obligation en matière d'emploi a été constituée pour soutenir le financement général des obligations liées à l'emploi de Metrolinx.

La réserve pour franchise autoassurée a été constituée pour soutenir le financement de toute demande relative à la partie du programme d'assurance de Metrolinx qui demeure autoassurée.

La réserve de stabilisation a été constituée pour soutenir le financement des variations des budgets de fonctionnement et d'investissement de Metrolinx d'un exercice à l'autre.

Metrolinx
Notes annexes
31 mars 2018

(en milliers de dollars)

17 Engagements

Les paiements minimaux au titre des contrats de location-exploitation pour les cinq prochaines années et par la suite s'établissent comme suit :

	$
2019	41 264
2020	36 155
2021	35 721
2022	35 313
2023	31 345
Par la suite	206 549
	386 347

Metrolinx a également engagé un montant d'environ 12 321 000 $ dans divers projets d'investissement en immobilisations et acquisitions.

La prestation d'une grande part des services de Metrolinx est assurée par des parties externes. Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le « CN »), le Chemin de fer Canadien Pacifique (le « CP »), Bombardier Inc., PNR Rail Works Inc. (« PNR »), Toronto Terminals Railway Ltd. (« TTR »), ainsi que par un certain nombre d'ententes de service de moindre importance. Metrolinx a conclu les ententes importantes ci-après, pour un montant annuel d'environ 286 000 $:

- convention d'exploitation cadre avec le CN prenant fin le 31 mai 2019;
- convention de navette avec le CP prenant fin le 31 décembre 2019;
- contrat d'entretien du matériel avec Bombardier prenant fin le 31 décembre 2024;
- contrat visant les équipes de train avec Bombardier prenant fin le 31 décembre 2024;
- contrat d'entretien de routine des voies et de la signalisation avec PNR prenant fin le 30 juin 2019;
- entente de service de gestion du couloir ferroviaire avec TTR prenant fin le 30 juin 2019.

Les paiements de service annuel résiduels relatifs au contrat de DMF avec Crosslinx Transit Solutions (note 10) totalisaient 6 880 350 $, tandis que les obligations liées au contrat DMF de l'installation de Whitby s'élevaient, en dollars constants, aux montants suivants en date du 31 mars 2018 :

				Obligations devant être réglées au plus tard le 31 mars					
	Montant du contrat $	Montant déboursé $	Obligation non réglée $	2019 $	2020 $	2021 $	2022 $	2023 $	2024 et par la suite $
Plenary infrastructure	921 794	310 422	611 372	16 421	16 504	17 153	17 509	17 643	526 142

Au 31 mars 2018, Metrolinx avait des lettres de crédit en cours totalisant 28 $ (28 $ en 2017).

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2018

(en milliers de dollars)

18 Éventualités

Diverses poursuites ont été intentées contre Metrolinx pour des incidents survenus dans le cours normal des activités. La direction a étudié ces réclamations et provisionné les montants indiqués dans les circonstances. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut être déterminée, la comptabilisation commencera à partir du moment où il deviendra probable que le litige fera l'objet d'un règlement et où le montant de ce dernier pourra être déterminé.

19 Information relative aux apparentés et opérations et soldes entre apparentés

Information relative aux apparentés

Metrolinx a appliqué la nouvelle norme du CCSP sur l'information relative aux apparentés. Cette norme exige que les opérations entre apparentés soient présentées si elles ont un effet financier important sur les états financiers, et uniquement si les opérations en question sont effectuées à une valeur différente de celle qui aurait été établie si l'opération avait été conclue entre parties non apparentées. Les transactions mettant en cause les principaux dirigeants et leurs proches parents doivent être présentées si elles répondent à certains critères.

On entend par principaux dirigeants les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité. Metrolinx a désigné des subordonnés directs du chef de la direction et les membres de son conseil d'administration comme principaux dirigeants et a mis en place des processus visant la préparation et l'examen d'attestations annuelles. Il n'y a eu aucune opération importante à présenter au cours de l'exercice.

Opérations interentités

La nouvelle norme du CCSP sur les opérations interentités établit les règles de comptabilisation et de présentation des opérations entre entités du secteur public qui font partie du périmètre comptable du gouvernement.

Au cours de l'exercice, Metrolinx a conclu les opérations suivantes avec des apparentés :

a) Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs de l'Ontario, Infrastructure Ontario, Ontario Northland et le Toronto District School Board ont facturé à Metrolinx des montants respectifs de 611 $ (793 $ en 2017), 1 $ (10 627 $ en 2017), 520 $ (257 $ en 2017) et 123 $ (1 008 $ en 2017) au cours de l'exercice en contrepartie de services qu'ils lui ont fournis.
Au 31 mars 2018, les dettes et charges à payer comprenaient des montants de 2 218 $ (2 762 $ en 2017) à payer à Infrastructure Ontario.

b) Au cours de l'exercice, le ministère des Transports de l'Ontario a fourni deux parcelles de terrain à Metrolinx. Le transfert a été traité à la juste valeur de l'actif, qui se chiffrait à 225 $ (néant en 2017).

Les opérations dont il est fait mention à la note 20 a) sont évaluées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant de la contrepartie convenue par les parties. Les apports en immobilisations de la Province de l'Ontario sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les soldes exigibles de la Province de l'Ontario ou à verser à cette dernière sont présentés séparément à l'état de la situation financière. Ces montants ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement particulière.

Metrolinx
Notes annexes
31 mars 2018

(en milliers de dollars)

20 Garanties

Dans le cours normal des activités, Metrolinx conclut des ententes qui répondent à la définition de garantie.

a) Dans le cours normal des activités, Metrolinx a conclu des conventions qui prévoient l'indemnisation de tiers, comme des contrats d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission avec des conseillers et des consultants, des ententes de sous-traitance, des contrats de location, des conventions sur les technologies de l'information et des ententes de service. Ces conventions d'indemnisation pourraient obliger Metrolinx à dédommager ses contreparties pour les pertes subies par suite du non-respect de déclarations faites ou de manquement à des règlements ou par suite de poursuites judiciaires ou de sanctions légales dont elles pourraient faire l'objet en conséquence d'une opération donnée. Les conditions de ces garanties ne sont pas expressément définies, et il n'est pas possible d'estimer de façon raisonnable le montant maximal du remboursement auquel elles pourraient donner lieu.

b) Une indemnisation est prévue pour tous les administrateurs et dirigeants de Metrolinx, à l'égard notamment de tous les coûts entraînés par le règlement de poursuites ou d'actions en justice occasionnées par leur association avec Metrolinx, sous certaines réserves. Metrolinx a souscrit une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants, afin d'atténuer le coût d'éventuelles poursuites ou actions en justice à leur encontre. La durée de l'indemnisation n'est pas explicitement définie, mais elle se limite à la période au cours de laquelle la partie indemnisée a agi à titre de fiduciaire, d'administrateur ou de dirigeant de Metrolinx. Le montant maximal qu'il pourrait être nécessaire de payer à cet égard ne peut être estimé de façon raisonnable.

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche Metrolinx d'estimer de façon raisonnable le risque maximal encouru, en raison de la difficulté que pose l'évaluation des obligations liées à des événements futurs incertains, et de la couverture illimitée offerte aux contreparties.

Par le passé, Metrolinx n'a effectué aucun paiement d'importance aux termes de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes similaires, et n'a donc provisionné aucun montant à leur égard.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

ARTS ET CULTURES DU MONDE
BIODIVERSITÉ
CANADA
CULTURE CONTEMPORAINE
CULTURES ANCIENNES
FOSSILES ET ÉVOLUTION
MODE ET TEXTILES
TERRE ET ESPACE

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario pour l'exercice terminé au 31 mars 2018 sont la responsabilité de la direction, et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 30 juin 2018.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par KPMG LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,

Dave Tymchuk
Vice-Président des Finances

Nick Bobrow
Directeur adjoint des Opérations
et Chef des Finances

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Tél. 905-265-5900
Téléc. 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux fiduciaires du Musée royal de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée royal de l'Ontario au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 25 juin 2018
Vaughan, Canada

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

(Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario)

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017 (rajusté – note 11)
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	404 $	– $
Placements (note 2)	24	177
Autres débiteurs	1 396	2 041
Frais d'exposition reportés et autres actifs	1 291	1 470
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 3)	–	1 325
	3 115	5 013
Actif au titre du régime de retraite (note 4)	15 443	13 503
Immobilisations (note 5)	212 112	211 832
	230 670 $	230 348 $
Passif et déficit net		
Passif à court terme		
Dette bancaire [note 6 a)]	– $	678 $
Créditeurs et charges à payer	9 204	6 851
Produits reportés	4 332	3 697
Apports reportés (note 7)	3 272	3 491
Montants à payer à la Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 3)	253	–
	17 061	14 717
Dette à long terme [note 6 b)]	23 734	26 000
Apports en capital reportés (note 8)	197 099	196 158
Charges à payer liées aux avantages autres que les prestations de retraite (note 4)	10 028	9 531
	247 922	246 406
Déficit net		
Fonds d'exploitation	(12 827)	(11 958)
Fonds grevé d'affectations	1 732	1 856
Fonds des immobilisations	(6 157)	(5 956)
	(17 252)	(16 058)
Engagements (note 10)		
	230 670 $	230 348 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

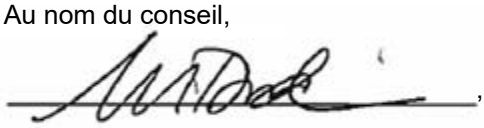 , fiduciaire , fiduciaire

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	Fonds d'exploitation	Fonds grevé d'affectations	Fonds des immobilisations	2018 Total	2017 Total (rajusté – note 11)
Produits					
Subventions					
Province de l'Ontario	26 834 $	7 $	– $	26 841 $	27 868 $
Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 3)	4 979	2 380	–	7 359	7 176
Autres	74	150	–	224	418
Amortissement des apports en capital reportés	–	–	10 825	10 825	11 106
	31 887	2 537	10 825	45 249	46 568
Revenus autogénérés					
Droits d'entrée	14 747	–	–	14 747	12 916
Événement et concession	9 483	75	–	9 558	8 411
Droits d'adhésion	3 693	–	–	3 693	3 016
Programmes et éducation	2 614	5	–	2 619	2 313
Autres	484	1 008	–	1 492	1 627
Dons	117	2 293	–	2 410	1 129
	31 138	3 381	–	34 519	29 412
	63 025	5 918	10 825	79 768	75 980
Charges					
Salaires et avantages sociaux	34 861	594	–	35 455	33 939
Amortissement des immobilisations	575	–	11 026	11 601	12 106
Frais d'administration généraux	4 749	732	–	5 481	4 004
Matériel et coût des ventes	4 596	364	–	4 960	4 643
Commercialisation et promotion	4 277	–	–	4 277	3 689
Objets et spécimens	–	3 204	–	3 204	3 276
Services publics	3 181	–	–	3 181	3 711
Réparations, entretien et aménagement d'expositions	2 831	187	–	3 018	2 914
Téléphonie, équipement et technologie de l'information	2 372	394	–	2 766	2 218
Location et baux	1 852	–	–	1 852	1 860
Fret et transport	1 652	1	–	1 653	1 228
Divers	491	240	–	731	711
Intérêts et autres charges bancaires [note 6 b)]	714	3	–	717	789
Recherche et formation	229	323	–	552	609
Réduction de valeur de la TVH à recevoir	1 514	–	–	1 514	–
	63 894	6 042	11 026	80 962	75 697
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(869) $	(124) $	(201) $	(1 194) $	283 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État de l'évolution du déficit net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

				2018	2017
	Fonds d'exploitation	Fonds grevé d'affectations	Fonds des immobilisations	Total	Total
					(rajusté – note 11)
Solde à l'ouverture de l'exercice	(11 958) $	1 856 $	(5 956) $	(16 058) $	(16 341) $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(869)	(124)	(201)	(1 194)	283
Solde à la clôture de l'exercice	(12 827) $	1 732 $	(6 157) $	(17 252) $	(16 058) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017 (rajusté – note 11)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 194) $	283 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	11 601	12 106
Amortissement des apports en capital reportés	(10 825)	(11 106)
Variation de l'actif du régime de retraite	(1 940)	(2 293)
Variation des charges à payer liées aux avantages autres que les prestations de retraite	497	431
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation		
Autres débiteurs	645	26
Frais d'exposition reportés et autres actifs	179	(33)
Montants à recevoir de / à payer à la Fondation du Musée royal de l'Ontario	1 578	(1 140)
Créditeurs et charges à payer	2 353	(431)
Apports reportés	(219)	136
Produits reportés	635	517
	3 310	(1 504)
Activités d'investissement en immobilisations		
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	11 766	10 823
Acquisitions d'immobilisations	(11 881)	(4 187)
	(115)	6 636
Activités de financement		
Remboursements sur la dette à long terme	(2 266)	(4 145)
Remboursement de la dette bancaire	(678)	(980)
	(2 944)	(5 125)
Activités d'investissement		
Variation des placements	153	(7)
Augmentation de la trésorerie, soit la trésorerie à la clôture de l'exercice	404 $	– $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province de l'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité à des fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

Le plan d'affaires pluriannuel ainsi que les prévisions et les projections actuelles du Musée présentés au ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport démontrent que le niveau de la facilité courante devrait être suffisant pour assurer le bon fonctionnement du Musée. Le conseil des fiduciaires et la direction continueront de suivre les progrès réalisés afin d'assurer la gestion efficace des risques pour l'organisme.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, qui comprennent les normes comptables 4200 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public (les « normes »).

a) Comptabilité par fonds

Aux fins de la présentation de l'information financière, les comptes ont été classés en fonction des fonds suivants :

i) Fonds d'exploitation

Les comptes du fonds d'exploitation servent aux programmes généraux, aux activités de financement et à l'administration du Musée. Le fonds d'exploitation présente les ressources disponibles pour répondre aux besoins immédiats, y compris le mobilier et le matériel et l'amortissement connexe.

ii) Fonds grevé d'affectations

Le fonds grevé d'affectations est constitué de fonds desquels les ressources peuvent être utilisées pour un besoin précis indiqué par les donateurs ou les bailleurs de fonds.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

iii) Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations présente les produits et les charges liés aux bâtiments, aux améliorations apportées aux bâtiments, aux galeries et au projet Renaissance ROM (« projet ROM ») du Musée.

b) Constatation des produits

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions et les revenus autogénérés. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de sommes à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations externes sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations externes pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de l'actif net. Les apports grevés d'affectations externes pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante.

Les droits d'adhésion sont reportés et constatés à titre de produits au cours de la période que couvrent ces droits.

Les produits découlant des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens, livrés.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont présentés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. La direction comptabilise tous les placements à leur juste valeur puisque leur gestion et leur évaluation se font sur cette base. La dette à long terme est comptabilisée au coût.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

Lorsqu'elles sont significatives, les variations de la juste valeur latentes sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation et elles ne sont virées à l'état des résultats qu'au moment de leur réalisation. Les ajustements n'étant pas importants, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été inclus dans les présents états financiers.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans. S'il est établi qu'ils ont subi une baisse de valeur durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Les normes imposent à un organisme de classer les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux d'informations pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

- niveau 2 : des données observables ou corroborées par le marché, autres que les données de niveau 1, comme des prix cotés sur des marchés inactifs pour des actifs ou des passifs similaires ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;

- niveau 3 : des données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats qui permettent d'échanger des flux de trésorerie qui sont calculés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise à l'occasion des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change. Ces instruments servent à couvrir un passif à l'état de la situation financière ou une obligation contractuelle future.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Au 31 mars 2018, le Musée n'avait aucun instrument dérivé.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Frais d'exposition reportés

Les frais d'exposition sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges dans l'exercice au cours duquel les expositions auxquelles ils se rapportent ont lieu.

e) Avantages sociaux futurs

Le Musée offre des régimes de retraite et d'autres avantages futurs à la quasi-totalité de ses retraités et salariés. Ces avantages futurs englobent un régime de retraite agréé à prestations déterminées et un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées qui sont fonction d'une formule qui tient compte du salaire et des années de service, un régime de retraite complémentaire à cotisation déterminée qui est fonction de la portion du salaire qui n'est pas admissible aux termes du régime agréé, ainsi que des prestations postérieures à l'emploi pour soins de santé et soins dentaires. Les régimes de retraite complémentaires et les autres avantages futurs ne sont pas capitalisés et les prestations sont versées directement par le Musée.

Le 1er janvier 2016, le régime de retraite agréé à prestations déterminées du Musée a été fusionné avec le Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime des CAAT »). La fusion a été approuvée à la fin de 2016 et les actifs ont été transférés le 19 décembre 2016. Le Régime des CAAT est un régime conjoint dont le financement est assuré par les cotisations des membres et des employeurs participants et par les revenus de placement. Le rapport annuel du Régime des CAAT comprend de l'information sur la politique de capitalisation et sur la situation financière globale du régime. Les obligations liées aux salariés actuels et aux anciens salariés du Musée représentent 1,2 % du total des obligations du Régime des CAAT.

La participation du Musée au Régime des CAAT est comptabilisée à titre de régime de retraite à prestations déterminées.

Le Musée comptabilise ses obligations au titre des régimes à prestations déterminées au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite, les congés rémunérés et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels).

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

La plus récente évaluation actuarielle du Régime des CAAT a été effectuée en date du 1er janvier 2018. La plus récente évaluation actuarielle des ententes de prestations de retraite supplémentaires a été effectuée en date du 31 mars 2018. La plus récente évaluation actuarielle des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite à des fins comptables a été effectuée en date du 31 mars 2018. Les évaluations actuarielles ont lieu au moins tous les trois ans.

Dans le cas des actifs du régime, les gains ou pertes actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période et leur rendement prévu pour cette période. Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels d'un exercice sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à partir du début de l'exercice suivant. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime de retraite, la durée résiduelle moyenne estimative d'activité au 1er avril 2017 est de 9 ans pour ce qui est du régime agréé et de 1 an pour ce qui est du régime complémentaire. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime d'avantages autres que les prestations de retraite, la durée résiduelle moyenne estimative d'activité au 1er avril 2017 est de 12 ans.

Le coût des services passés qui découle des modifications des régimes est constaté immédiatement dans la période au cours de laquelle les modifications des régimes ont lieu.

f) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galeries	20 ans
Amélioration des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Services complémentaires	10 ans

Les services complémentaires comprennent les activités de vente au détail, les activités liées au magasin et les activités de restauration.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations en cours de construction comprennent les frais directs de construction et les autres coûts, y compris les intérêts capitalisés. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

g) Conversion des devises

Les conversions de devises sont comptabilisées au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur selon le cours de change à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change latents sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'ils sont significatifs.

Dans l'exercice de règlement, les gains et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et les soldes latents sont virés de l'état des gains et pertes de réévaluation.

h) Objets et spécimens

La valeur des objets et des spécimens a été exclue de l'état de la situation financière. Les objets et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. Les objets et spécimens reçus en dons et acquis sont passés en charges.

i) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont comptabilisés que si leur juste valeur à la date de l'apport peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités du Musée. Les apports reçus sous forme de fournitures et de services de 2 262 $ (980 $ en 2017) ont été comptabilisés à titre de produits et de charges.

j) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la durée de vie utile des immobilisations, ainsi que les actifs et obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

2. Placements

		Juste valeur	
	Niveau	2018	2017
Fonds d'obligations	2	– $	153 $
Titres privilégiés	1	24	24
		24 $	177 $

3. Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») a été constituée le 1er juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. La fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets d'investissement.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information financière de la Fondation pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017 :

	2018	2017
Fonds d'administration	(10) $	1 233 $
Fonds affectés disponibles actuellement	16 626	15 756
Fonds de dotation	50 477	44 760
	67 093 $	61 749 $

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la Fondation a octroyé 11 073 $ (12 800 $ en 2017) au Musée de la manière suivante :

	2018	2017
Fonds d'exploitation	4 945 $	3 452 $
Fonds grevé d'affections	2 380	3 685
Fonds des immobilisations (apports en capital reportés)	3 748	5 663
	11 073 $	12 800 $

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

3. Fondation du Musée royal de l'Ontario (suite)

Les subventions liées à l'exploitation comprennent des fonds affectés présentés dans les apports reportés.

Les montants à recevoir de / à payer à la Fondation ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement.

4. Avantages sociaux

Les informations relatives aux régimes de retraite et d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2018	2017	2018	2017
Obligation au titre des prestations constituées	111 327 $	107 400 $	7 318 $	8 621 $
Valeur de marché des actifs du régime	130 350	116 692	–	–
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	19 023	9 292	(7 318)	(8 621)
(Gain actuariel net non amorti) perte actuarielle nette non amortie	(3 580)	4 211	(2 710)	(910)
Situation financière, actif (passif)	15 443 $	13 503 $	(10 028) $	(9 531) $

À l'état de la situation financière, l'actif au titre du régime de retraite comprend un passif de 1 612 $ (1 451 $ en 2017) découlant d'ententes de prestations de retraite supplémentaires.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

4. Avantages sociaux (suite)

La charge découlant des régimes de retraite et d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée pour l'exercice considéré se présente comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2018	2017	2018	2017
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice considéré	1 219 $	1 136 $	471 $	399 $
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	6 046	5 648	291	272
Taux de rendement prévu des actifs des régimes évalués à la valeur marchande	(6 577)	(6 106)	–	–
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	694	670	(96)	(83)
Charge au titre des avantages	1 382 $	1 348 $	666 $	588 $

La valeur de marché des actifs du régime utilisée pour établir la charge de retraite de l'exercice suivant est de 124 475 $ (117 035 $ en 2017) et reflète l'atténuation des gains et pertes de placement par rapport aux rendements présumés sur une période de trois ans.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge découlant des régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation	5,56 %	5,56 %	3,50 %	3,40 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	5,60 %	5,60 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	2,00 %	–	–
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %	–	–

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

4. Avantages sociaux (suite)

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation	5,56 %	5,56 %	3,10 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	–	–
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %	–	–

Aux fins de l'évaluation des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite au 31 mars 2018, on a posé l'hypothèse selon laquelle la croissance moyenne pondérée du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires serait initialement de 5,32 % en 2018, et ralentirait pour atteindre un taux de croissance annuel de 4,50 % après 2028.

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2018	2017	2018	2017
Cotisations salariales	2 550 $	2 100 $	– $	– $
Cotisations patronales	3 322	3 248	168	157
Prestations versées	5 383	4 430	168	157
Perte (gain) au cours de l'exercice considéré découlant de l'obligation au titre des prestations constituées	(504)	5 131	(1 896)	(166)
Rendement réel des actifs évalués à la valeur marchande	13 169	10 214	–	–

La date d'évaluation des régimes de retraite était le 31 mars 2018.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur comptable nette	2017 Valeur comptable nette
Terrains	931 $	– $	931 $	931 $
Bâtiments	46 113	39 352	6 761	7 917
Galeries	45 044	27 926	17 118	17 971
Amélioration des bâtiments	47 784	24 833	22 951	14 454
Projet ROM				
Bâtiments	194 309	52 609	141 700	146 558
Galeries	40 628	22 994	17 634	19 707
Services complémentaires	5 723	5 723	–	94
Mobilier et matériel	10 471	5 454	5 017	4 200
	391 003 $	178 891 $	212 112 $	211 832 $

Les immobilisations comprenaient les immobilisations en cours de construction suivantes :

	2018	2017
Galeries	2 463 $	2 037 $
Amélioration des bâtiments	15 571	5 575
Mobilier et matériel	2 803	1 581
	20 837 $	9 193 $

6. Facilités de crédit

a) Le Musée a conclu un accord de crédit avec sa banque comme suit :

i) Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 5 000 $ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base (3,35 % en 2018; 2,70 % en 2017). Au 31 mars 2018, le solde de cette facilité était de néant (678 $ en 2017).

ii) Une facilité de lettres de crédit de 2 000 $. Aux 31 mars 2018 et 2017, le Musée n'avait aucune lettre de crédit en cours.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

6. Facilités de crédit (suite)

b) Le 29 juin 2011, le Musée et l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») ont conclu une entente modifiée qui prévoit un calendrier de paiements révisé jusqu'au 31 mars 2027. Aux termes de l'entente, le prêt est composé de deux tranches : une à taux fixe et l'autre à taux variable. Au cours de l'exercice considéré, le Musée a acquitté le solde de la tranche à taux fixe de l'emprunt.

La tranche à taux variable, d'un montant de 23 734 $, porte intérêt au coût de financement de un an de la province d'Ontario, majoré de 150 points de base, ajusté chaque année. Le taux variable a été fixé à 2,27 % pour 2017-2018 et à 3,24 % pour 2018-2019. Aux termes de la facilité, il n'y a pas d'exigence de paiement minimal, pourvu que la facilité soit entièrement payée d'ici le 31 mars 2027.

La juste valeur de la tranche à taux variable est comparable à la valeur comptable puisque le taux fluctue selon les taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

L'entente de crédit comporte des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OOF a le droit d'exiger le remboursement du solde.

Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer au Musée tous ses dons non grevés d'affectations, dans certaines circonstances. En outre, le Musée a affecté tous les paiements provenant de la Fondation au financement du projet ROM.

Le poste « Intérêts et autres charges bancaires » figurant à l'état des résultats comprend des intérêts de 593 $ (674 $ en 2017) sur la dette à long terme.

7. Apports reportés

Les apports reportés représentent les subventions qui comportent des restrictions et qui sont reportées jusqu'à ce qu'elles soient utilisées aux fins prévues.

	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 491 $	3 295 $
Constatés à titre de produits	(2 818)	(3 953)
Ajouts	2 599	4 149
Soldes à la clôture de l'exercice	3 272 $	3 491 $

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

8. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés correspondent à la fraction non amortie et aux montants non dépensés des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports en capital reportés est constaté à titre de produits dans l'état des résultats. Les variations du solde des apports en capital reportés se présentent comme suit :

	2018	2017 (rajusté – note 11)
Solde à l'ouverture de l'exercice	196 158 $	196 441 $
Amortissement des apports en capital reportés	(10 825)	(11 106)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations (note 3)	11 766	10 823
Solde à la clôture de l'exercice	197 099 $	196 158 $

9. Risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Le Musée est exposé au risque de crédit relativement aux autres débiteurs, mais il s'attend à ce que les contreparties respectent leurs obligations étant donné leur cote de solvabilité élevée. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de crédit par rapport à 2017.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le Musée gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Le Musée prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Les échéances contractuelles de la dette à long terme sont indiquées à la note 6. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2017.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

9. Risques financiers (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, comme les taux de change ou les taux d'intérêt, aient une incidence sur les résultats du Musée ou sur la valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de marché par rapport à 2017.

i) Risque de change

Le Musée est exposé à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change applicables aux obligations contractuelles exigibles en monnaie étrangère et de la volatilité de ces taux de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables exposent le Musée au risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie. L'exposition du Musée à ce risque découle de sa dette à long terme à taux d'intérêt variable. Le Musée atténue le risque de taux d'intérêt en concluant à l'occasion des instruments financiers dérivés ou en détenant surtout des titres d'emprunt émis par les institutions financières.

10. Engagements

Les engagements futurs du Musée aux termes de contrats de location à long terme pour du matériel sont les suivants :

2019	216 $
2020	194
2021	163
2022	154
2023	81

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2018

11. Rajustement

Au cours de l'exercice, le Musée a relevé une erreur d'une période antérieure non significative qui se rapporte à la surévaluation de l'amortissement cumulé des apports en capital reportés. Par conséquent, le Musée a choisi de rajuster les chiffres comparatifs de la période antérieure pour tenir compte de l'ajustement, ce qui a donné lieu à une hausse de 5 538 $ du solde du fonds des immobilisations au 1er avril 2016, à une baisse de 417 $ de l'amortissement des apports en capital reportés pour l'exercice clos le 31 mars 2017 et à une augmentation de 5 956 $ des apports en capital reportés au 31 mars 2017.

12. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle qui a été adoptée pour les états financiers de l'exercice considéré.

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

OQRE

2, rue Carlton, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5B 2M9
Téléphone : 1 888 327-7377
Télécopieur : 416 325-0831
Site Web : www.oqre.on.ca

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour la communication de l'information financière

Les états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2018 sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables observées par l'OQRE sont décrites dans le résumé des principales méthodes comptables incluses dans la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'usage de prévisions fondées sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été préparés compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 8 juin 2018.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçus pour assurer une mesure raisonnable de protection des actifs et de la disponibilité de renseignements fiables en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures établies et une structure d'organisation qui prévoyait la délégation appropriée des pouvoirs et la répartition des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par KPMG LLP, un cabinet d'auditeurs externes indépendant désigné par le conseil d'administration de l'OQRE. La responsabilité des auditeurs externes est d'indiquer s'ils jugent que les états financiers sont présentés de façon juste selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Rapport des auditeurs qui suit donne un aperçu de la portée de leur vérification et de leur opinion.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Au nom de la direction,

La directrice générale,

Norah Marsh

Le directeur des affaires internes et des relations publiques,

Tony Saini

Toronto, Canada
Le 8 juin 2018

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Suite 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

6 juin 2018
Vaughan, Canada

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec les informations correspondantes de 2017

	2018	2017
Actifs financiers		
Trésorerie	1 590 434 $	1 057 123 $
Fonds affecté par le Conseil [note 2 b)]	6 969 154	6 602 318
Débiteurs (note 3)	1 974 320	645 151
Immobilisations corporelles détenues en vue de la revente (note 5)	250 000	–
	10 783 908	8 304 592
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	3 241 441	2 160 863
Actifs financiers nets	7 542 467	6 143 729
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 4)	613 190	1 010 291
Immobilisations corporelles (note 5)	884 460	671 878
	1 497 650	1 682 169
Engagements (note 6)		
Excédent accumulé (note 2)	9 040 117 $	7 825 898 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

Dave Cooke, Président du conseil

N. Marsh, Directeur général

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2018, avec les informations correspondantes de 2017

	2018 Budget (note 10)	2018 Réel	2017 Réel
Revenus			
Ministère de l'Éducation			
Versements d'allocation de base	31 719 961 $	32 431 323 $	31 443 684 $
Autres revenus	–	423 234	593 090
	31 719 961	32 854 557	32 036 774
Charges			
Services et frais de location	16 059 395	16 225 420	18 638 971
Salaires	12 581 469	12 387 720	11 998 134
Transport et communication	2 377 493	2 335 037	1 830 026
Fournitures et matériel	701 604	692 161	2 565 081
	31 719 961	31 640 338	35 032 212
Excédent (déficit) de l'exercice	–	1 214 219	(2 995 438)
Excédent accumulé, au début de l'exercice	7 825 898	7 825 898	10 821 336
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	7 825 898 $	9 040 117 $	7 825 898 $
L'excédent accumulé comprend :			
Affectation externe		2 070 963 $	1 223 580 $
Affectation interne [note 2 b)]		6 969 154	6 602 318
		9 040 117 $	7 825 898 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2018, avec les informations correspondantes de 2017

	2018 Budget (note 10)	2018 Réel	2017 Réel
Excédent (déficit) de l'exercice	– $	1 214 219 $	(2 995 438) $
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(530 957)	(192 668)
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles (note 5)	363 268	318 375	2 209 235
	363 268	(212 582)	2 016 567
Acquisition de charges payées d'avance	–	(613 190)	(1 010 291)
Utilisation de charges payées d'avance	–	1 010 291	1 299 480
	–	397 101	289 189
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	363 268	1 398 738	(689 682)
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	6 143 729	6 143 729	6 833 411
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	6 506 997 $	7 542 467 $	6 143 729 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018, avec les informations correspondantes de 2017

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent (déficit) de l'exercice	1 214 219 $	(2 995 438) $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles (note 5)	318 375	2 209 235
	1 532 594	(786 203)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(1 329 169)	13 294
Immobilisations corporelles détenues en vue de la revente	(250 000)	–
Créditeurs et charges à payer	1 080 578	(259 832)
Charges payées d'avance	397 101	289 189
	1 431 104	(743 552)
Investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(530 957)	(192 668)
Investissement		
Variations du fonds affecté par le Conseil	(366 836)	(540 046)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	533 311	(1 476 266)
Trésorerie au début de l'exercice	1 057 123	2 533 389
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 590 434 $	1 057 123 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

La province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* de juin 1996. Son objectif consiste à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'examens fondés sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun auprès du public les renseignements obtenus et des recommandations formulées visant à améliorer le système d'éducation.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, tel qu'établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada ») et, si pertinentes, aux recommandations du Conseil des normes comptables de CPA Canada, reflètent les méthodes comptables détaillées ci-dessous.

a) Constatation des revenus

L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires préétablis. L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les paiements de transfert sont constatés dans les états financiers de l'exercice où le transfert est autorisé et lorsque les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque le transfert donne naissance à un passif.

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé, et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique	3 à 10 années
Mobilier et agencements	5 années

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Immobilisations corporelles (suite)

L'Office examine la valeur comptable des immobilisations corporelles lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable ou lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'offre de biens et de prestation de services de l'Office. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office constate une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

c) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur la valeur comptable des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

d) Normes comptables récemment adoptées

i) L'Office a adopté le chapitre SP (« secteur public ») 3210, *Actifs*, à compter du 1er avril 2017. Cette norme fournit une définition des actifs et élargit cette définition en ce qui concerne le contrôle. Elle comprend également des exigences en matière d'information à fournir à l'égard des ressources économiques qui ne sont pas constatées en tant qu'actifs afin de fournir à l'utilisateur plus de précision à propos des types de ressources à la disposition de l'entité du secteur public. Au 1er avril 2017, l'adoption de cette norme n'avait eu aucune incidence significative sur les états financiers de l'exercice 2018 de l'Office.

ii) L'Office a adopté le chapitre SP 3320, *Actifs éventuels*, à compter du 1er avril 2017. Cette norme fournit une définition des actifs éventuels, lesquels présentent deux caractéristiques fondamentales. Elle comprend des exigences en matière d'information à fournir propres aux actifs éventuels s'il est probable que l'événement déterminant survienne. Au 1er avril 2017, l'adoption de cette norme n'avait eu aucune incidence significative sur les états financiers de l'exercice 2018 de l'Office.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Normes comptables récemment adoptées (suite)

iii) L'Office a adopté le chapitre SP 3380, *Droits contractuels*, à compter du 1er avril 2017. Aux termes de cette norme, des droits contractuels s'appliquent à des actifs et produits futurs. Des informations sur les droits contractuels d'une entité du secteur privé doivent être fournies dans les notes ou les tableaux complémentaires auxquels les états financiers renvoient, et comprendre des descriptions de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de l'échéancier. Au 1er avril 2017, l'adoption de cette norme n'avait eu aucune incidence significative sur les états financiers de l'exercice 2018 de l'Office.

iv) L'Office a adopté le chapitre SP 2200, *Information relative aux apparentés*, à compter du 1er avril 2017. Cette norme présente les informations à fournir sur les apparentés et définit les apparentés. Les apparentés peuvent être soit une entité, soit une personne. Des parties sont apparentées lorsqu'une d'entre elles a la capacité d'exercer un contrôle exclusif ou partagé sur l'autre. Les personnes qui sont des principaux dirigeants ou des proches parents peuvent également être des apparentés. Au 1er avril 2017, l'adoption de cette norme n'avait eu aucune incidence significative sur les états financiers de l'exercice 2018 de l'Office.

v) L'Office a adopté le chapitre SP 3420, *Opérations interentités*, à compter du 1er avril 2017. Cette norme fournit de l'information sur l'évaluation des opérations entre apparentés et comporte un arbre de décision étayant la norme. Sauf exception, les opérations sont comptabilisées à la valeur comptable. Au 1er avril 2017, l'adoption de cette norme n'avait eu aucune incidence significative sur les états financiers de l'exercice 2018 de l'Office.

2. Excédent accumulé

a) Excédent accumulé grevé d'une affectation externe

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les charges réelles engagées pendant l'exercice pourraient différer des montants budgétés. La différence entre les versements d'allocation de base reçus et les charges réelles engagées fait l'objet d'un suivi distinct à titre d'excédent accumulé grevé d'une affectation externe.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

2. Excédent accumulé (suite)

b) L'excédent accumulé grevé d'une affectation interne

Un fonds affecté a été établi par le conseil d'administration (le « Conseil ») à la suite d'une résolution prise par ce dernier en vue d'examiner les processus d'évaluation et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable des programmes d'évaluation de l'Ontario. Le fonds est actuellement investi dans un compte courant de la Banque Royale du Canada. L'Office a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial selon la *Loi sur l'OQRE* de juin 1996, la Directive concernant les organismes et les nominations et la *Loi sur l'administration financière*.

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	6 602 318 $	6 062 272 $
Affectation d'autres revenus	309 850	507 323
Revenus d'intérêts gagnés sur le fonds	113 384	84 106
Coûts reliés aux services d'administration produisant des honoraires (note 8)	(56 398)	(51 383)
Solde à la fin de l'exercice	6 969 154 $	6 602 318 $

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration a approuvé une motion visant à affecter l'excédent accumulé grevé d'une affectation interne à la stratégie informatique approuvée par le conseil.

3. Débiteurs

Un paiement de transfert au montant de 1 891 740 $ (297 446 $ en 2017) à recevoir du ministère de l'Éducation est inclus dans les débiteurs.

4. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont payées en trésorerie et enregistrées comme actifs préalablement à ce qu'elles soient utilisées. À la fin de l'exercice, le solde s'établissait comme suit :

	2018	2017
Charges payées d'avance	266 246 $	351 841 $
Charges payées d'avance – détachements	346 944	658 450
	613 190 $	1 010 291 $

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

5. Immobilisations corporelles

			2018	2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	3 163 171 $	2 383 279 $	779 892 $	584 054 $
Mobilier et agencements	433 759	329 191	104 568	87 824
	3 596 930 $	2 712 470 $	884 460 $	671 878 $

L'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles constatés pour l'exercice à l'étude sont de 318 375 $ (2 209 235 $ en 2017).

Au 31 mars 2018, l'Office avait approuvé les plans visant la vente de certaines immobilisations corporelles. Par conséquent, des immobilisations corporelles de 250 000 $ (néant en 2017) ont été comptabilisées en tant qu'actifs financiers dans l'état de la situation financière.

6. Engagements au titre de la location

L'Office loue des locaux en vertu de certains contrats de location-exploitation qui arriveront à échéance jusqu'au 31 décembre 2022. Selon les conditions de ces contrats de location, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel préétabli en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les charges d'exploitation et d'entretien. Les versements annuels minimaux futurs sont répartis ainsi :

2019	1 420 608 $
2020	1 228 190
2021	898 850
2022	898 850
2023	674 137
	5 120 635 $

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

7. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont la trésorerie, le fonds affecté par le Conseil, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable vu l'échéance à court terme de ces instruments.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêt, de crédit ou de change provenant de ces instruments financiers.

8. Attribution des charges

Les charges différentielles d'administration sont attribuées aux revenus tirés des services d'administration produisant des honoraires. Les charges sont attribuées au prorata du nombre de tests individuels d'élèves administrés.

9. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Office gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. L'Office prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2017.

10. Budget

Les informations budgétaires ont été tirées du budget approuvé par le Conseil le 24 août 2017.

tvo Never stop learning

PO Box 200, Station Q
Toronto Ontario Canada M4T 2T1

416.484.2600
tvo.org

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les présents états financiers de l'office de la télécommunication éducative de l'Ontario ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entités du secteur public et sous la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations touchant la période comptable en cours ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable en se fondant sur les renseignements disponibles au 21 juin 2018.

La direction entretient un système de contrôles internes conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière digne de foi est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle qui prévoit une délégation des pouvoirs adéquate et une séparation des responsabilités. Le service de vérification interne évalue de manière indépendante à intervalles réguliers l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil examine et approuve les états financiers. Le Comité de vérification du Conseil se réunit périodiquement avec la direction, le vérificateur interne et le Bureau de la vérificatrice générale de de l'Ontario en vue de discuter de l'audit, du contrôle interne, de la méthode comptable et de sujets touchant l'information financière.

Les états financiers ont été audités par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste a exprimé une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entités du secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, présenté à la page suivante, donne un aperçu des travaux d'audit et de l'opinion de la vérificatrice générale.

Au nom de la direction :

Présidente-directrice générale,

Lisa de Wilde

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et à la minister de l'Éducation

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

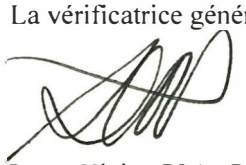

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 2018

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

tvo **L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario**
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)	2018	2017
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	11 104	13 542
Placements à court terme (note 3)	11 774	8 796
Créances (note 3)	970	1 051
Charges payées d'avance	1 057	1 123
Stocks	145	150
	25 050	**24 662**
Droits de diffusion et coûts de production (note 7)	**20 037**	**20 653**
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 5)	**5 176**	**5 112**
Immobilisations nettes (note 6)	**15 507**	**13 983**
Total de l'actif	**65 770**	**64 410**
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	9 070	9 443
Produits reportés (note 8)	6 157	4 981
	15 227	**14 424**
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	9 446	8 857
Avantages sociaux futurs (note 4)	15 152	20 973
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 6)	205	196
	24 803	**30 026**
Actif net		
Investi dans les droits de diffusion et coûts de production	20 037	20 653
Investi en immobilisations	10 840	9 870
Grevé d'une affectation interne (note 12a)	-	354
Non affecté	(5 137)	(10 917)
	25 740	**19 960**
Total du passif et de l'actif net	**65 770**	**64 410**

Engagements et éventualités (notes 14 et 16)
Voir les notes complémentaires.

Au nom du Conseil d'administration :

Le président, **Un administrateur,**

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)	2018	2017
Produits		
Subventions de fonctionnement du gouvernement (note 10)	40 046	40 045
Contrats pour le Centre d'études indépendantes et Homework Help (note 15)	9 142	9 727
Produits gagnés (note 12)	11 039	11 668
Financement de projets par le gouvernement (note 11)	3 690	1 741
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	670	740
	64 587	**63 921**
Charges		
Contenu et programmation	18 446	18 686
Services de soutien technique et à la production	15 893	17 042
Centre d'études indépendantes (note 15)	15 615	12 512
Frais de gestion et généraux	5 711	6 740
Avantages sociaux futurs (note 4)	(2 463)	3 493
Coût des produits gagnés (note 12)	2 915	3 165
Amortissement des immobilisations et charge de désactualisation (note 6)	2 690	2 626
	58 807	**64 264**
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**5 780**	**(343)**

Voir les notes complémentaires.

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)	2018				
	Investi dans les droits de diffusion et coûts de production	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation interne	Non affecté	Total
Solde d'ouverture	**20 653**	**9 870**	**354**	**(10 917)**	**19 960**
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(7 529)	(2 023)	-	15 332	5 780
Investi en immobilisations au cours de l'exercice	6 913	2 993	-	(9 906)	-
Virements interfonds (note 12)	-	-	(354)	354	-
Solde de clôture	**20 037**	**10 840**	**-**	**(5 137)**	**25 740**

(en milliers de dollars)	2017				
	Investi dans les droits de diffusion et coûts de production	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation interne	Non affecté	Total
Solde d'ouverture	**21 221**	**8 414**	**1 726**	**(11 058)**	**20 303**
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(7 251)	(1 893)	-	8 801	(343)
Investi en immobilisations au cours de l'exercice	6 683	3 349	-	(10 032)	-
Virements interfonds (note 12)			(1 372)	1 372	-
Solde de clôture	**20 653**	**9 870**	**354**	**(10 917)**	**19 960**

Voir les notes complémentaires.

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)	2018	2017
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	5 780	(343)
Ajouter (déduire) les éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations et charge de désactualisation (note 6)	2 690	2 626
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(670)	(740)
Amortissement des droits de diffusion et coûts de production	7 529	7 251
Charge pour avantages sociaux futurs	(3 414)	3 059
Perte (gain) sur cession d'immobilisations	(3)	10
Variations nettes du fonds de roulement hors trésorerie		
Créances	81	235
Stocks	5	(2)
Charges payées d'avance	66	251
Produits reportés	1 176	2 357
Créditeurs et charges à payer	(373)	1 027
Cotisations aux régimes d'avantages des employés	(2 407)	(2 466)
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation	**10 460**	**13 265**
Opérations en capital		
Acquisition de droits de diffusion	(6 913)	(6 683)
Rentrées d'immobilisations	(4 212)	(4 183)
Produit provenant de la cession d'immobilisations	10	-
Sorties de fonds liées aux opérations en capital	**(11 115)**	**(10 866)**
Opérations d'investissement et de financement		
Augmentation des placements à court terme	(2 978)	(2 536)
Apports reportés afférents aux immobilisations de l'exercice considéré	1 195	715
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement et de financement	**(1 783)**	**(1 821)**
Augmentation (diminution) nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	**(2 438)**	**579**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**13 542**	**12 964**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**11 104**	**13 542**

Voir les notes complémentaires.

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2018

1. POUVOIR ET MANDAT

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'« Office ») est une société de la Couronne de la province de l'Ontario qui a été créée en juin 1970 en vertu de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Conformément à cette loi, l'Office a pour principal objectif de créer, d'acquérir, de produire, de distribuer ou d'exposer des émissions et des documents relevant des domaines de la télédiffusion et de la télécommunication éducatives ou d'exercer toute autre activité s'y rapportant. L'Office est détenteur d'une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») pour diffuser des émissions de télévision éducatives en langue anglaise. La licence de radiodiffusion doit être renouvelée par le CRTC et la licence actuelle est en vigueur du 1er septembre 2015 au 31 août 2022.

L'Office est une œuvre de bienfaisance enregistrée qui est autorisée à délivrer des reçus de dons aux fins de l'impôt sur le revenu. À titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario, l'Office est exonéré de l'impôt sur les bénéfices.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires au net des découverts. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements à court terme de première qualité en dollars canadiens venant à échéance en deçà de 90 jours.

c) Stocks destinés à la consommation

Les stocks destinés à la consommation, qui consistent en fournitures d'entretien et en bandes vidéo, sont évalués au coût, qui est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti, déduction faite d'une provision pour dépréciation.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes, à compter de l'exercice suivant l'achat :

Immobilisations	Période d'amortissement
Immeuble	30 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Matériel technique interne	7 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel de bureau	10 ans
Mobilier et agencements de bureau	15 ans
Émetteurs	17 ans
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations – Émetteurs	17 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Véhicules	5 ans

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Immobilisations (suite)

L'Office examine la valeur comptable de ses immobilisations chaque année. Quand une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme, l'Office comptabilisera une charge (dépréciation) équivalant à l'excédent de sa valeur nette comptable nette sur sa valeur résiduelle.

Les travaux en cours ne sont pas amortis avant que les immobilisations achevées soient mises en service.

e) Comptabilisation des produits

1. L'Office applique la méthode du report pour la comptabilisation des subventions et des contributions, selon laquelle les subventions, les contributions et les legs affectés sont comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions, les contributions et les legs non affectés sont comptabilisés en produits au moment où le montant est reçu ou à recevoir, s'il peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.
2. Les produits provenant de subventions et de contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis au cours de la même période d'utilisation que celle des immobilisations connexes.
3. Les produits tirés des licences accordées au matériel d'émissions sont comptabilisés à la livraison du matériel.
4. Les dons de particuliers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les apports de commanditaires privés sont comptabilisés en tranches égales sur la période où le programme de commandites est présenté par l'Office.
5. Les produits provenant de commandites sont comptabilisés lorsqu'elles sont diffusées à la télévision ou sur le Web.
6. Les frais de scolarité pour les cours offerts par le Centre d'études indépendantes (CEI) et les frais d'inscription pour les tests GED (tests d'évaluation en éducation générale) sont comptabilisés en produits au moment de l'inscription.

f) Avantages sociaux futurs

Pour tous les services rendus par les employés jusqu'au 31 décembre 2017, l'Office comptabilise ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées et les frais connexes, au net de l'actif des régimes. Les méthodes comptables suivantes ont été adoptées :

1. Des actuaires indépendants déterminent le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite selon la méthode de la répartition au prorata des services et les meilleures estimations de la direction.
2. Le coût des services passés et tout actif ou toute obligation transitoire sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes.
3. Les écarts actuariels sont comptabilisés et amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes.
4. Le rendement prévu des actifs des régimes de retraite est fondé sur la juste valeur de ces actifs.

À compter du 1er janvier 2018, les employées admissibles de l'Office sont des participants du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et du Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires (CASSF). L'Office comptabilise sa participation au RRF et au CASSF, qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme des régimes à cotisations déterminées.

La province de l'Ontario, qui est le seul répondant du RRF et du CASSF, détermine les versements annuels de l'Office aux régimes et est responsable de s'assurer de la viabilité financière des caisses de retraite. Tout excédent ou passif non capitalisé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne représente pas un actif ou un passif de l'Office. Par conséquent, les cotisations de l'Office sont comptabilisées comme si les régimes étaient des régimes à cotisations déterminées et passées en charges dans l'exercice où elles sont exigibles.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

- Les frais au titre des émissions d'actualité et de promotion du réseau produites par l'Office sont passés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

- Toutes les autres émissions produites par l'Office et les émissions autorisées par une licence dans le cadre de contrats de coproduction, d'achat à l'avance ou d'acquisition sont comptabilisées selon leur coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

    - Acquisition de la licence d'une émission : durée du contrat
    - Émission produite par l'Office : quatre ans

h) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont comptabilisés de la manière suivante :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, y compris les placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations, sont évalués au coût après amortissement.
- Les créances sont comptabilisées au coût après amortissement.
- Les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés au coût.

i) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Un passif est comptabilisé pour les obligations légales, contractuelles ou juridiques, associées à la mise hors service d'immobilisations quand ces obligations proviennent de l'acquisition, la construction, le développement ou le fonctionnement normal de l'immobilisation. Les obligations sont évaluées initialement à leur juste valeur à l'aide d'une méthode d'actualisation et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable de l'actif connexe. Au cours des exercices ultérieurs, le passif est rajusté pour la désactualisation et toute modification du montant ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations capitalisé est amorti selon la même méthode que l'immobilisation visée et la désactualisation est incluse dans la détermination des résultats d'exploitation. L'Office comptabilise un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émetteurs.

j) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif présentés, la divulgation des éventualités à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations importantes comprennent les obligations au titre des avantages sociaux futurs et la durée prévue d'utilisation des immobilisations et des droits de diffusion. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

k) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les impôts fonciers, les services de nettoyage, l'électricité, le soutien logiciel et d'autres charges payées d'avance, et elles sont passées en charges sur la période durant laquelle l'Office envisage d'en profiter.

l) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens consommés et services reçus au cours de l'exercice est passé en charges.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie de l'Office consistent en des placements à court terme de première qualité en dollars canadiens. Ces placements viennent à échéance en deçà de 90 jours et ont affiché un rendement de 1,4 % (2017 – 1,0 %). Le montant des équivalents de trésorerie est de 11 104 000 $ (2017 – 13 542 000 $).

Placements à court terme

Les placements à court terme de l'Office consistent en des placements à court terme de première qualité en dollars canadiens qui ont une date d'échéance supérieure à 365 jours. Tous les placements achetés ont une durée maximale d'un an. Le montant à court terme s'élève à 11 774 000 $ (2017 – 8 796 000 $)

Créances

(en milliers de dollars)	2018	2017
Produits gagnés du CEI, dons, ventes et licences, location de tours et frais d'entretien des émetteurs	578	581
Remboursement de la TVH	332	436
Divers	60	34
	970	**1 051**

Marge de crédit d'exploitation

Dans le cadre de ses arrangements financiers, l'Office a négocié une marge de crédit renouvelable à vue avec la CIBC. Le montant maximal de crédit disponible selon la facilité est de 1 million de dollars (2017 – 1 million). La marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel de la banque. Au 31 mars 2018, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité (2017 – aucun).

Informations sur les risques

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Office ne puisse pas respecter ses obligations de trésorerie au moment où elles deviennent exigibles. L'Office gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement et prépare un budget et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations. L'Office n'est pas exposé à un risque de liquidité important.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à son obligation et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. L'Office est exposé à un risque de crédit lié à ses créances. Étant donné le montant des créances et l'expérience concernant les paiements antérieurs, l'Office n'est pas exposé à un risque de crédit important.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. En raison de la courte durée des instruments financiers de l'Office, leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur et, par conséquent, l'Office n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de fluctuations des cours de change. L'Office a un compte de banque en dollars américains. Son solde n'a jamais été trop important, à quelque moment que ce soit au cours de l'exercice, pour exposer l'Office à un risque de change important.

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Fusion et compression des régimes

À compter du 1er janvier 2018, le régime de retraite principal et le régime de retraite de la haute direction ont été fusionnés avec le Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et son régime de retraite complémentaire l'a été avec le Régime des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires (RASSF), (collectivement, la « fusion »).

Le RRF et le RASSF sont régimes contributifs à prestations déterminées. Les participants au RRF reçoivent des prestations en fonction des années de service et du salaire annualisé moyen au cours des cinq années consécutives qui donnent la rémunération la plus élevée précédant la retraite, la cessation d'emploi ou en cas de décès. Le RRF est financé par les cotisations des employeurs et des participants et par les revenus de placement de la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations des participants et des employeurs sont remises à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario (CRRO). La partie de ces cotisations qui dépasse les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) est transférée au CASSF.

Par suite de la fusion, les régimes de l'Office ont été comprimés afin de cesser les cotisations des participants et de geler les services validés à compter du 31 décembre 2017. L'effet de cette compression est la comptabilisation immédiate des gains actuariels nets de 5 955 000 $ non constatés auparavant au moyen d'une charge de retraite au titre des régimes à prestations déterminées. Il n'y a aucun gain ni perte pour l'obligation actuelle en raison de ce changement.

Dans l'attente de l'approbation réglementaire de la fusion et du transfert des actifs des régimes de l'Office au RRF et au CASSF, l'Office continue de comptabiliser ses obligations découlant du régime de retraite principal, du régime de la haute direction et du régime de retraite complémentaire comme des régimes de retraite à prestations déterminées et les coûts pertinents, au net des actifs des régimes, pour tous les services accumulés jusqu'au 31 décembre 2017. Après l'approbation de la fusion et le transfert des actifs des régimes de l'Office, les trois régimes en question seront entièrement réglés et cesseront d'exister.

Les cotisations que l'Office a versées au RRF et au RASSF au cours de l'exercice au nom de ses employés se sont élevées à 572 000 $ et sont incluses dans les charges d'avantages sociaux futurs.

L'Office a comptabilisé le (gain) / la perte qui suit pour l'exercice :

(en milliers de dollars)	**2018**	**2017**
Lié au régime de l'Office	2 920	3 493
Gain actuariel net lors de la compression du régime	(5 955)	-
(Gain net) charge nette	(3 035)	3 493
Cotisations au RRF	572	-
(Gain net total) charge nette totale des avantages sociaux futurs	**(2 463)**	**3 493**

Les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour lesquels l'Office est le répondant incluent les éléments suivants :

a) Régimes de retraite agréés

- Régime de retraite principal – La plupart des employés de l'Office cotisent à ce régime qui comporte trois éléments – un élément non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et années de service; un élément contributif à cotisations déterminées; et un élément non contributif à cotisations déterminées.

- Régime de retraite de la haute direction – Les dirigeants participent à ce régime non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et années de service. Le 28 août 2017, ce régime a été modifié afin d'exiger que les participants versent des cotisations.

b) Régime de retraite complémentaire

- Certains employés cotisent à ce régime de retraite non agréé et non contributif qui finance la partie des droits à pension qui dépasse le maximum permis pour les régimes de retraite agréés conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale.

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

b) Régime de retraite complémentaire (suite)

Les avantages sociaux futurs à payer aux employés dans le cadre des régimes à prestations déterminées sont rajustés en fonction de l'inflation, soit l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 3 % par année.

c) Régime d'avantages postérieurs à l'emploi

- L'Office offre des avantages postérieurs à l'emploi, sur une base de frais partagés, pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie.

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite à prestations déterminées agréés est en date du 1er janvier 2017.

Les informations concernant les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages sociaux de l'Office sont présentées dans les tableaux suivants.

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi		Total	
(en milliers de dollars)	**2018**	**2017**	**2018**	**2017**	**2018**	**2017**	**2018**	**2017**
Déficit du régime au 1er janvier								
Obligation au titre des prestations constituées	100 306	99 892	2 056	1 551	13 217	12 541	115 579	113 984
Juste valeur des actifs du régime	(102 274)	(99 862)	-	-	-	-	(102 274)	(99 862)
	(1 968)	30	2 056	1 551	13 217	12 541	13 305	14 122
Solde des écarts actuariels non amortis au 1er janvier	-	4 897	-	331	1 966	2 235	1 966	7 463
Cotisations du 1er janvier au 31 mars	(54)	(558)	-	-	(65)	(54)	(119)	(612)
Passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars	**(2 022)**	**4 369**	**2 056**	**1 882**	**15 118**	**14 722**	**15 152**	**20 973**

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi		Total	
(en milliers de dollars)	**2018**	**2017**	**2018**	**2017**	**2018**	**2017**	**2018**	**2017**
Charges de l'exercice								
Régime à prestations déterminées								
Coût des services (part de l'employeur)	2 132	2 126	192	193	415	501	2 739	2 820
Amortissement des écarts actuariels	(518)	(277)	(44)	(41)	(230)	(170)	(792)	(488)
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	5 674	5 593	64	55	472	463	6 210	6 111
Rendement prévu des actifs du régime	(5 616)	(5 384)	-	-	-	-	(5 616)	(5 384)
Gain actuariel net lors de la compression du régime	(5 917)	-	(38)	-	-	-	(5 955)	-
Total de la charge des régimes à prestations déterminées	(4 245)	2 058	174	207	657	794	(3 414)	3 059
Charge des régimes à cotisations déterminées	379	434	-	-	-	-	379	434
Total des charges	**(3 866)**	**2 492**	**174**	**207**	**657**	**794**	**(3 035)**	**3 493**
Cotisations versées aux régimes								
Cotisations aux régimes de retraite – Office	2 241	2 674	-	18	250	291	2 491	2 983
Cotisations aux régimes de retraite – employés	809	1 018	-	-	-	-	809	1 018
Paiements effectués par tous les régimes au 1er janvier :								
Prestations de retraite versées	4 959	4 782	-	-	-	-	4 959	4 782
Prestations de cessation d'emploi versées	5 517	2 656	-	-	-	-	5 517	2 656

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les principales hypothèses retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations et des charges de retraite sont les suivantes :

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	5,75 % à 6,00 %	5,75 % à 6,00 %	3,70 %	3,70 %	3,70 %	3,70 %
Taux d'actualisation pour déterminer le coût des avantages	5,75 % à 6,00 %	5,75 % à 6,00 %	3,60 %	3,70 %	3,60 %	3,70 %
Rendement des placements prévu	5,75 % à 6,00 %	5,75 % à 6,00 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Indexation des rentes	2,00 %	2,25 %	2,00 %	2,25 %	S.O.	S.O.
Taux d'augmentation des salaires	2,00 % 1ère année, 2,50 % par la suite	2,00 % 1ère année, 2,50 % par la suite	2,00 % 1ère année, 2,50 % par la suite	2,00 % 1ère année, 2,50 % par la suite	S.O.	S.O.
Hausse des coûts des soins de santé	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4,50 %	4,50 %
Hausse des coûts des médicaments	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	6,95 %	6,95 %
Hausse des coûts des soins dentaires	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4,50 %	4,50 %
Durée moyenne du reste de la carrière (ans)	9 à 11	11	9	11	11	12

Le taux de la hausse hypothétique des coûts des médicaments devrait reculer à 4,5 % d'ici 2023.

À la date d'évaluation du 1er janvier, les actifs du régime à prestations déterminées étaient composés de :

	Pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime	
	2018	2017
Catégorie d'actif		
Titres de capitaux propres	57 %	55 %
Titres de créance	37 %	39 %
Fonds de placements immobiliers	6 %	6 %

Le taux de rendement réel des actifs des régimes de retraite a été de 7,2 % en 2018 (2017 – 8,05 %).

5. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE FONDS DE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent les changements technologiques et puissent être entretenues ou remplacées au besoin, le Fonds pour le renouvellement des immobilisations a été établi en 1984. Jusqu'à l'exercice 2008-2009, l'Office met de côté jusqu'à 2 % des fonds reçus à titre d'apport au Fonds pour le renouvellement des immobilisations. Les fonds disponibles sont investis dans des dépôts à court terme échéant en deçà de 365 jours et leur rendement moyen a été de 1,3 % au cours de l'exercice (2017 – 1,2 %). Les variations du solde du fonds sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Solde d'ouverture	5 112	5 329
Achat d'immobilisations	-	(273)
Intérêts gagnés	64	56
	5 176	**5 112**

6. IMMOBILISATIONS ET OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Immobilisations

Les immobilisations sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2018			2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Terrains	186	-	186	186	-	186
Immeuble	1 988	1 939	49	2 268	2 197	71
Émetteurs	7 179	5 025	2 154	7 421	5 064	2 357
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations – Émetteurs	557	472	85	557	463	94
Matériel de vérification des émetteurs	2 061	1 897	164	2 061	1 766	295
Matériel technique interne	20 758	19 191	1 567	21 703	19 900	1 803
Améliorations locatives	9 559	8 868	691	9 299	8 706	593
Matériel informatique	6 593	5 184	1 409	6 677	5 075	1 602
Mobilier et agencements de bureau	2 106	1 580	526	2 065	1 460	605
Matériel de bureau	175	175	-	905	899	6
Véhicules	303	177	126	317	223	94
Logiciels	10 785	3 430	7 355	5 623	2 403	3 220
Travaux en cours – logiciels	1 195	-	1 195	3 057	-	3 057
Total	**63 445**	**47 938**	**15 507**	**62 139**	**48 156**	**13 983**

La charge d'amortissement de l'exercice s'est élevée à 2 681 623 $ (2017 – 2 618 469 $) et est incluse dans l'amortissement des immobilisations et charge de désactualisation dans l'état des résultats.

Les travaux en cours représentent la construction de sites Web et le développement de jeux qui n'ont pas encore été lancés.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

L'Office a comptabilisé un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émetteurs et d'émetteurs-relais de faible puissance qui était exigé en vertu de leurs baux respectifs. Dans la détermination de la juste valeur de ses obligations liées à la mise hors service de ses immobilisations, l'Office a actualisé la valeur des flux de trésorerie correspondants selon des taux sans risque ajustés en fonction de la qualité de crédit. Le montant total non actualisé des obligations futures estimatives est de 316 000 $ (2017 – 316 000 $).

(en milliers de dollars)	2018	2017
Solde d'ouverture	196	188
Charge de désactualisation	9	8
Solde de clôture	**205**	**196**

7. DROITS DE DIFFUSION ET COÛTS DE PRODUCTION

Les droits de diffusion et coûts de production se composent des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2018			2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Droits de diffusion et productions réalisées	72 240	55 372	16 868	65 318	47 843	17 475
Productions en cours	3 169	-	3 169	3 178	-	3 178
	75 409	**55 372**	**20 037**	**68 496**	**47 843**	**20 653**

La charge d'amortissement de l'exercice s'est élevée à 7 529 020 $ (2017 – 7 250 625 $) et est comprise dans la charge de contenu et programmation.

8. PRODUITS REPORTÉS

(en milliers de dollars)	2018	2017
CEI – Subvention du ministère de l'Éducation et financement de projet par le gouvernement provincial (note 15)	2 720	2 637
Financement pour l'adoption d'un nouvel environnement d'apprentissage par le CEI – reporté (note 11)	1 716	1 056
Financement du projet lié à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*	47	(40)
Legs (note 12)	69	88
Don à être utilisé pour des centres locaux (note12)	1 208	861
Location et entretien des tours de transmission	158	168
Produits de commandites	164	163
Divers	75	48
	6 157	**4 981**

Les charges liées aux produits reportés ci-dessus, sauf pour le legs, ont été incluses dans le budget de l'exercice 2019.

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports reçus pour l'achat d'immobilisations et sont comptabilisés en produits (amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations) dans l'état des résultats quand les immobilisations en question sont amorties. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

(en milliers de dollars)			2018
	Apports afférents aux immobilisations non amortis	Fonds non dépensés	Total
Apports reportés afférents aux immobilisations à l'ouverture	**3 745**	**5 112**	**8 857**
Reconstruction du site Web pour Homework Help (note 15)	1 095	-	**1 095**
Système de dossiers des étudiants (note 15)	100	-	100
Intérêts gagnés	-	64	64
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations passé en résultat	(670)	-	(670)
Apports reportés afférents aux immobilisations à la clôture	**4 270**	**5 176**	**9 446**

(en milliers de dollars)			2017
	Apports afférents aux immobilisations non amortis	Fonds non dépensés	Total
Apports reportés afférents aux immobilisations à l'ouverture			
Fonds pour la préservation du capital	**3 769**	**5 330**	**9 099**
Mises à niveau de la régie centrale Ingest	273	(273)	-
Amélioration de l'éclairage du studio Agenda	46	-	46
Infrastructure Web	210	-	210
Intérêts gagnés	187	-	187
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations passé en résultat	-	55	55
Apports reportés afférents aux immobilisations à la clôture	(740)	-	(740)
	3 745	**5 112**	**8 857**

10. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT

(en milliers de dollars)	2018	2017
Ministère de l'Éducation de l'Ontario		
Subvention de base	38 446	38 445
Subvention pour la préservation du capital	1 600	1 600
	40 046	**40 045**

11. FINANCEMENT DE PROJETS PAR LE GOUVERNEMENT

(en milliers de dollars)	2018	2017
Financement de projets par le gouvernement		
Ministère de l'Éducation		
Financement lié à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*	350	597
Subvention d'investissement spéciale non récurrente		
Subvention pour dépenses en immobilisations	-	443
Subvention pour dépenses en immobilisations – reportée	-	(443)
Financement pour le CEI – transition vers un environnement d'apprentissage virtuel	5 056	2 199
Financement pour le CEI – transition vers un environnement d'apprentissage virtuel – reporté (note 8)	(1 716)	(1 056)
Financement de projets par le secteur privé		
Financement reporté de l'exercice précédent (note 8)	-	1
Total du financement de projets par le gouvernement et le secteur privé	**3 690**	**1 741**

12. PRODUITS DIVERS GAGNÉS ET COÛT

(en milliers de dollars)	2018			2017		
	Produits	Coût	Produits nets	Produits	Coût	Produits nets
Dons de particuliers et de sociétés et commandites	5 767	2 915	2 852	5 705	3 165	2 540
Don de la famille Green (b)	558	-	558	-	-	-
Legs de Donald Pounder (a)	19	-	19	144	-	144
Produits gagnés par le CEI	2 685	-	2 685	2 804	-	2 804
Location de tours et entretien d'émetteurs	1 044	-	1 044	1 028	-	1 028
Produit net du règlement de l'assurance (note 18)	-	-	-	1 075	-	1 075
Produit d'intérêts	402	-	402	302	-	302
Ventes d'émissions et attributions des droits	131	-	131	272	-	272
Programme de remboursement d'impôt foncier pour les organismes caritatifs	219	-	219	245	-	245
Cession d'actifs	10	-	10	-	-	-
Frais liés aux EDR affiliées	99	-	99	88	-	88
Frais d'annulation reçus	75	-	75	-	-	-
Divers	30	-	30	5	-	5
	11 039	**2 915**	**8 124**	**11 668**	**3 165**	**8 503**

a) Legs de Donald Pounder

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, l'Office a été informé qu'il était bénéficiaire de la succession d'un téléspectateur de TVO. Un legs total de 2 592 000 $ (2016 – 37 000 $; 2015 – 127 000 $; 2014 – 2 428 000 $) a été reçu. Le donateur a stipulé dans son testament que 25 % du legs, ou 648 000 $ (2016 – 10 000 $; 2015 – 32 000 $; 2014 – 606 000 $) soit affecté à l'émission *The Agenda*. Cette partie affectée du legs est incluse dans les produits reportés dans l'état de la situation financière. Les produits sont comptabilisés lorsque des dépenses sont engagées pour de nouveaux projets associés à *The Agenda*.

L'Office a grevé d'une affectation interne le solde de 75 % du legs, ou 1 944 000 $ (2016 – 27 000 $; 2015 – 95 000 $; 2014 – 1 822 000 $) pour de nouveaux projets ou l'amélioration de produits ou de services existants comme approuvés par le Conseil d'administration. Au cours de l'exercice, l'Office a utilisé 373 000 $ (19 000 $ de la partie affectée et 354 000 $ de la partie grevée d'une affectation interne) pour financer de nouveaux projets.

Le produit de legs de 19 000 $ comptabilisé dans l'état des résultats représente le total de la portion affectée utilisée au cours de l'exercice.

Le total des produits du legs reçus au cours des exercices 2017 et 2018 a été comptabilisé comme suit :

(en milliers de dollars)			**2018**			**2017**
	Affecté	Grevé d'une affectation interne	Total	Affecté	Grevé d'une affectation interne	Total
Solde du legs à l'ouverture	88	354	442	232	1 726	1 958
Utilisation du legs	(19)	(354)	(373)	(144)	(1 372)	(1 516)
Solde du legs à la clôture	**69**	**-**	**69**	**88**	**354**	**442**

b) Don de la famille Green à être utilisé pour des centres locaux

En décembre 2016, l'Office a reçu un don de 2 000 000 $ à être utilisé pour l'établissement et le fonctionnement de 4 centres locaux journalistiques (« centres locaux ») dans la province pour fournir du journalisme en profondeur portant sur les affaires publiques dans les régions de l'Ontario. Le don consiste en un engagement de 1 500 000 $ plus un don jumelé supplémentaire jusqu'à 500 000 $ si l'Office recueille 300 000 $ pour ce projet d'ici juin 2018. Le produit sera constaté dans les exercices à venir lorsque les dépenses sont engagées pour l'établissement et le fonctionnement des centres locaux. Il y a des dépenses de 558 000 $ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018. Au 31 mars 2018, un montant total de 1 600 000 $ au titre du don avait été reçu et 166 000 $ avaient été recueillis par l'Office. Ces montants ont été inclus dans les produits reportés.

(en milliers de dollars)	**2018**	**2017**
Solde à l'ouverture	861	-
Apports reçus – Fondation Green	750	850
Apports reçus – Dons de particuliers	155	11
Utilisation des dons	(558)	-
Solde à la clôture	**1 208**	**861**

13. CHARGES

a) Charges réparties

L'Office répartit certaines charges générales entre des activités principales selon la méthode suivante :

Frais liés à l'immeuble – selon la surface de plancher occupée par l'activité
Frais postaux, d'expédition et d'imprimerie – selon l'utilisation

13. CHARGES (suite)

a) Charges réparties (suite)

Les charges générales totales attribuées aux principaux groupes fonctionnels sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Affaires publiques et documentaires	1 604	1 531
Services de soutien technique et à la production	922	1 605
Centre d'études indépendantes	931	876
Frais de gestion et généraux	493	567
Coût des produits divers gagnés	77	68
	4 027	**4 647**

b) Charges par type

L'état des résultats présente les charges par activité. Les charges par type au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Salaires et traitements	33 862	32 145
Licences et charges diverses	7 992	7 823
Publicité	1 560	2 460
Autres services	1 948	1 156
Avantages sociaux	6 553	6 316
Installations	4 818	4 757
Avantages sociaux futurs	(2 463)	3 493
Transport et communications	2 013	2 069
Fournitures et matériel	406	424
Amortissement des immobilisations et charge de désactualisation	2 690	2 545
	58 807	**63 188**

14. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location-exploitation pour des installations émettrices, des bureaux, des entrepôts et du matériel. Les paiements de location futurs sont les suivants :

Exercice clôturant le 31 mars (en milliers de dollars)	Bureaux du siège social	Autres	Total
2019	1 297	1 119	2 416
2020	1 297	1 027	2 324
2021	1 275	698	1 973
2022	1 267	375	1 642
2023	1 307	104	1 411
2024 et au-delà	5 898	-	5 898
	12 341	**3 323**	**15 664**

Le bail du siège social prend fin le 31 août 2027 avec des options pour le prolonger jusqu'au 31 août 2047.

15. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES ET HOMEWORK HELP

Le CEI fournit une gamme étendue de cours d'éducation à distance, en anglais et en français, qui permet aux étudiants et aux adultes d'obtenir des crédits qui mènent au diplôme d'études secondaires, de parfaire leurs connaissances de base ou bien d'étudier pour leur développement personnel. Les tests GED (tests d'évaluation en éducation générale) sont également disponibles.

15. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES ET HOMEWORK HELP (suite)

L'Office administre le programme Homework Help, qui offre des ressources d'aide en mathématiques gratuites en ligne pour les étudiants de la 7e à la 10e année.

Le CEI reçoit du financement pour ces activités en vertu de contrats avec le ministère de l'Éducation pour offrir les services. La partie du financement affectée à des projets précis est reportée jusqu'à ce que les charges connexes aient été engagées.

a) L'Office a constaté les produits suivants en vertu de ces contrats :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Contrats pour le CEI et Homework Help		
Contrat avec le ministère de l'Éducation pour le CEI	6 420	6 420
Contrat pour Homework Help	4 000	4 000
Dépenses en immobilisations – montant reporté (note 9)	(1 195)	-
Financement reporté de l'exercice précédent (note 8)	2 637	1 944
Financement reporté à un exercice ultérieur (note 8)	(2 720)	(2 637)
Subvention pour le CEI et financement de projet constatés	**9 142**	**9 727**

b) Le CEI a engagé les charges de fonctionnement hors projet suivantes :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Charges du CEI pendant l'exercice		
Salaires et avantages sociaux	9 244	9 363
Transport et communications	236	370
Services	584	465
Charges générales réparties (note 13)	931	876
Licences	522	232
Fournitures, matériel et charges diverses	858	63
Total des charges du CEI	**12 375**	**11 369**

c) Au cours de l'exercice, le CEI a engagé des charges relatives à la transition vers l'environnement d'apprentissage virtuel. Le financement pour ce projet a été fourni par le ministère de l'Éducation et il est présenté dans le financement de projets par le gouvernement (note 11) :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Adoption et préparation du CEI pour le nouvel environnement d'apprentissage	**3 240**	**1 143**

Les charges directes liées au financement reporté à un exercice ultérieur figurent au budget de l'exercice de 2019.

16. ÉVENTUALITÉS

Une éventualité représente réclamation juridique possible qui a été déposée par ou contre l'Office, dont l'issue ultime ne peut être prévue avec certitude. La direction ne s'attend pas à ce que l'issue des réclamations contre l'Office entraîne des répercussions négatives importantes sur ses résultats et n'estime pas qu'une provision pour perte soit nécessaire en ce moment. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes pour des réclamations déposées par ou contre l'Office. On comptabilisera tout règlement au moment où il aura lieu.

17. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

L'Office est une société de la Couronne de la province de l'Ontario et est, par conséquent, apparenté aux autres organismes sur lesquels la province exerce un contrôle ou une influence notable. Plus particulièrement, l'Office a perçu des produits des conseils scolaires de l'Ontario pour des frais de cours et des ventes de matériel didactique du Centre d'études indépendantes (CEI). Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties apparentées.

Les produits provenant de parties apparentées, autres que les subventions, sont les suivants pour l'exercice :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Conseils scolaires	436	682
	436	**682**

18. PRODUIT NET DU RÈGLEMENT DE L'ASSURANCE

Le 27 août 2014, l'Office a subi des dommages à ses installations de production et à une partie du matériel qui y était situé, par suite d'une inondation.

(en milliers de dollars)	2018	2017
Produit de disposition – règlement de l'assurance pour les dommages par suite d'une inondation	-	1 741
Moins les frais juridiques	-	(666)
Produit net de disposition	**-**	**1 075**

19. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour se conformer au mode de présentation des états financiers adopté au cours de l'exercice considéré.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) est responsable des états financiers, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a préparé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'OTÉLFO au 31 mars 2018, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'OTÉLFO sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'OTÉLFO s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers principalement par l'entremise du comité d'audit. Le comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été audités par Marcil Lavallée, comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'OTÉLFO. Le rapport de l'auditeur indépendant précise ses responsabilités, l'étendue de l'audit et exprime son opinion professionnelle sur les états financiers.

Glenn O'Farrell
Président et chef de la direction

Lisa Larsen, CPA, CA
Directrice principale des services financiers, juridiques et administratifs

Toronto (Ontario)
Le 15 juin 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Place
Ottawa ON K1J 9L8

T 613 745-8387
F 613 745-9584

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

BHD / IAPA
Nos partenaires canadiens et internationaux
Our Canadian and International Partners

Marcil-Lavallee.ca

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

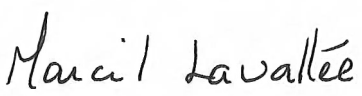

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 15 juin 2018

Marcil Lavallée

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2018

	2018	2017
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**8 589 862 $**	6 301 711 $
Débiteurs (note 4)	**2 640 935**	2 458 310
Frais payés d'avance	**832 505**	1 049 600
	12 063 302	9 809 621
ENCAISSE AFFECTÉE (note 5)	**3 035 889**	3 486 866
DROITS DE DIFFUSION (note 6)	**16 255 871**	15 508 462
PROGRAMMATION MAISON (note 7)	**17 043 009**	19 557 126
ACTIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 8)	**2 644 986**	2 232 286
IMMOBILISATIONS (note 9)	**7 320 710**	8 535 918
	46 300 465	49 320 658
	58 363 767 $	59 130 279 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2018

	2018	2017
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 10)	**7 085 732 $**	5 280 554 $
Apports reportés (note 11)	**1 501 809**	1 178 978
	8 587 541	6 459 532
PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 8)	**2 379 100**	2 214 700
APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION (note 12)	**16 255 871**	16 007 540
APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON (note 13)	**17 043 009**	19 557 126
APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS (note 14)	**8 596 237**	9 833 192
	44 274 217	47 612 558
	52 861 758	54 072 090
ACTIF NET		
Affectations internes (note 5)		
- Fonds TFO	**1 519 008**	1 519 008
- Fonds de pension	**-**	-
Non affecté	**3 983 001**	3 539 181
	5 502 009	5 058 189
	58 363 767 $	59 130 279 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente du Conseil

Président du Comité de finances et vérification

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017
PRODUITS		
Apports		
- Subventions de fonctionnement (note 15)	**18 153 804 $**	16 805 450 $
- Financement de projets spéciaux (note 16)	**492 129**	1 058 698
- Corporatifs et gouvernementaux (note 17)	**3 270 834**	3 251 838
Autres produits (note 18)	**2 884 019**	3 107 333
Amortissement des apports reportés		
- Droits de diffusion (note 12)	**5 766 877**	6 578 952
- Programmation maison (note 13)	**10 163 709**	10 147 202
- Immobilisations (note 14)	**2 981 764**	2 809 779
	43 713 136	43 759 252
CHARGES		
Programmation et émissions	**9 647 566**	9 849 393
Production et technologie	**6 141 916**	5 816 382
Administration	**8 076 255**	7 908 988
Radiation d'immobilisations	**5 191**	409 101
Amortissement des droits de diffusion	**5 766 877**	6 578 952
Amortissement de la programmation maison	**10 163 709**	10 147 202
Amortissement des immobilisations	**2 981 764**	2 809 779
Avantages sociaux futurs	**734 338**	274 379
	43 517 616	43 794 176
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT GAINS ACTUARIELS NETS SUR LES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	**195 520**	(34 924)
Gains actuariels nets – Régimes d'avantages sociaux futurs	**248 300**	702 886
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**443 820 $**	667 962 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	Affectations internes				
	Fonds TFO	**Fonds de pension**	**Non affecté**	**2018 Total**	2017 Total
SOLDE AU DÉBUT	**1 519 008 $**	**- $**	**3 539 181 $**	**5 058 189 $**	4 390 227 $
Excédent des produits sur les charges	**-**	**-**	**443 820**	**443 820**	667 962
Affectation - fonds de pension	**-**	**-**	**-**	**-**	-
SOLDE À LA FIN	**1 519 008 $**	**- $**	**3 983 001 $**	**5 502 009 $**	5 058 189 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**443 820 $**	667 962 $
Ajustements pour :		
Amortissement des droits de diffusion	**5 766 877**	6 578 952
Amortissement de la programmation maison	**10 163 709**	10 147 202
Amortissement des immobilisations	**2 981 764**	2 809 779
Gains actuariels nets – Régime d'avantages sociaux	**(248 300)**	(702 886)
Amortissement des apports reportés – droits de diffusion	**(5 766 877)**	(6 578 952)
Transfert – apports reportés droits de diffusion	**(518 078)**	(204 850)
Amortissement des apports reportés – programmation maison	**(10 163 709)**	(10 147 202)
Amortissement des apports reportés – immobilisations	**(2 981 764)**	(2 809 779)
Transfert – apports reportés immobilisations	**(297 274)**	(4 275)
Perte sur radiation d'immobilisations	**5 191**	409 101
	(614 641)	165 052
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 3)	**2 162 479**	(2 745 668)
	1 547 838	(2 580 616)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN ACTIFS INCORPORELS		
Subventions – droits de diffusion	**6 533 286**	4 672 712
Subventions – programmation maison	**7 649 592**	9 462 392
Subventions – immobilisations	**2 042 083**	2 463 595
Acquisition de droits de diffusion	**(6 514 286)**	(4 145 507)
Acquisition de programmation maison	**(7 649 592)**	(9 462 392)
Acquisition d'immobilisations – montant net	**(1 776 989)**	(2 591 488)
Produit de disposition des immobilisations	**5 242**	16 066
	289 336	415 378
ACTIVITÉ NETTE DE PLACEMENT		
Variation nette de l'encaisse affectée	**450 977**	366 251
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**2 288 151**	(1 798 987)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**6 301 711**	8 100 698
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**8 589 862 $**	6 301 711 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (l'Office) est une société d'État créée le 1 avril 2007 selon un décret. L'Office est un réseau de télédiffusion indépendant de langue française et un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'Office sont d'offrir de la radiodiffusion et de la télécommunication éducative en langue française au grand public, de répondre aux intérêts et aux besoins de la communauté francophone et de développer les connaissances et les habiletés de cette communauté.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NC-OSBLSP). L'Office a choisi d'appliquer les chapitres de la série SP 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les méthodes comptables utilisées par l'Office sont décrites ci-dessous :

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les NC-OSBLSP requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations. Les principales estimations utilisées portent sur la durée de vie utile des immobilisations, des droits de diffusion, des coûts de programmation maison capitalisés et sur l'estimation de certaines provisions. Les estimations comprennent également les clés de répartition utilisées afin de capitaliser la quote-part de la main-d'œuvre et des autres charges à titre de coûts de programmation maison. Les estimations comprennent également l'actif et le passif liés aux avantages sociaux futurs.

Certains des éléments pour lesquels des estimations importantes ont été effectuées sont l'actif et le passif au titre des prestations déterminées pour le régime de retraite à prestations constituées et les régimes d'avantages complémentaires de retraite. Pour estimer ces montants, la direction doit formuler des hypothèses qu'elle considère raisonnables, notamment à l'égard des taux d'inflation, d'actualisation et de mortalité. Elle prend aussi en considération les augmentations de salaires à venir et l'âge de retraite des employés. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats et la situation financière de l'Office. La charge liée aux prestations de retraite du personnel pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices à venir.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

Apports

L'Office applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés à l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés explicitement ou implicitement à l'acquisition d'immobilisations, de droits de diffusion ou d'émissions de télévision produites à l'interne pour des exercices futurs (programmation maison) sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à l'état des résultats selon la même méthode d'amortissement et la même période que les actifs connexes.

Les apports affectés explicitement ou implicitement à des charges particulières pour des exercices futurs (programmation maison ou autres) sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à l'état des résultats au cours de la période où les charges connexes sont engagées.

Abonnements

Les produits tirés des abonnements de distribution du signal sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les intérêts sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Office comptabilise les apports reçus sous forme de fournitures et/ou services, lorsque leur juste valeur peut être raisonnablement établie et que ces fournitures et/ou services sont utilisés dans le cadre des opérations courantes et que ceux-ci auraient été autrement acquis. Les apports reçus sous forme de fournitures et/ou services sont comptabilisés à la juste valeur des fournitures et/ou services reçus.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Office évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et de l'encaisse affectée.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

L'Office comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les montants représentant l'encaisse non affectée et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Programmation maison, droits de diffusion et coûts de production

La programmation maison, les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

Programmation maison

La programmation maison comprend les émissions de télévision produites à l'interne. La programmation réalisée et en cours de production, laquelle démontre une valeur future réalisable par le biais des moyens de communication télévisuels et Web-interactifs de TFO, est comptabilisée au coût, sur une base individuelle, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision et des nouveaux médias à l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les productions sous contrat de coproduction, de préachat et d'acquisition sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût diminué de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les périodes suivantes :

	Périodes
Mobilité (tablettes et téléphones intelligents)	2 ans
Machines de bureau	3 ans
Infrastructure de bureau	4 ans
Équipement informatique de production	5 ans
Équipement de production	7 ans
Ameublement et mobilier	10 ans
Améliorations locatives	Selon la durée du bail

Dépréciation des immobilisations, des droits de diffusion et de la programmation maison

Quand une immobilisation, un droit de diffusion ou un élément de programmation maison cesse de contribuer à la capacité de l'Office de fournir des services, l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de cet actif, s'il y a lieu, est constaté à l'état des résultats.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Office comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, l'Office a adopté les méthodes suivantes :

- l'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains actuariels (pertes actuarielles) de chaque exercice sont comptabilisés sur une base systématique et sont amortis sur la période moyenne estimative de services futurs des participants actifs ayant droit à des prestations du régime, soit 13 ans. La période moyenne estimative de services futurs des participants actifs des autres régimes complémentaires est de 17 ans.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des dépenses liées aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont converties au taux d'origine. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Financement excédentaire

Les ministères peuvent exiger le remboursement de tout financement excédentaire. Tout remboursement est comptabilisé dans l'exercice en cours.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

3. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2018	2017
Débiteurs	**(182 625) $**	249 074 $
Frais payés d'avance	**217 095**	13 480
Créditeurs et frais courus	**1 805 178**	(2 044 718)
Apports reportés	**322 831**	(963 504)
	2 162 479 $	(2 745 668) $

4. DÉBITEURS

	2018	2017
Ministère de l'Éducation	**12 968 $**	43 631 $
Gouvernements et organismes gouvernementaux	**962 001**	967 332
Abonnements (câblodistributeurs et abonnements éducatifs)	**217 899**	200 049
Taxes à la consommation	**671 183**	886 714
Autres	**776 884**	360 584
	2 640 935 $	2 458 310 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

5. ENCAISSE AFFECTÉE

	2018	2017
Réserves		
- Renouvellement des immobilisations [(a)]	**1 000 000 $**	1 000 000 $
- Fonds TFO [(b)]	**1 519 008**	1 519 008
- Droits de diffusion	**-**	400 000
- Transition	**55 011**	55 011
- LAPHO [(c)]	**186 343**	116 495
Engagements		
- Droits de diffusion	**-**	99 078
- Immobilisations	**275 527**	297 274
	3 035 889 $	3 486 866 $

[(a)] Une portion des apports reçus annuellement peut être attribuée au renouvellement des immobilisations techniques de l'Office pour assurer le suivi et les mises à jour reliées aux changements technologiques.

[(b)] Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Office a pris la décision d'affecter une portion des fonds issus de la dissolution de la Fondation TVOntario et reçus au cours d'un exercice antérieur. À ce titre, les fonds affectés pourront être utilisés à des fins déterminées par le conseil d'administration de temps à autre et seulement avec l'approbation de celui-ci.

[(c)] Sur une base annuelle, une portion du budget de fonctionnement est octroyée spécifiquement pour répondre aux exigences de la Loi 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées en Ontario (LAPHO). Le solde de 186 343 $ est constaté à titre d'apport reporté et ajouté à la réserve. Le montant sera utilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

6. DROITS DE DIFFUSION

	2018		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**
Droits de diffusion et productions complétées	**30 368 633 $**	**16 951 105 $**	**13 417 528 $**
Droits de diffusion radiés au cours de l'exercice	**(5 179 957)**	**(5 179 957)**	**-**
	25 188 676	**11 771 148**	**13 417 528**
Productions en cours	**2 838 343**	**-**	**2 838 343**
	28 027 019 $	**11 771 148 $**	**16 255 871 $**

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Droits de diffusion et productions complétées	31 711 653 $	19 948 549 $	11 763 104 $
Droits de diffusion radiés au cours de l'exercice	(8 164 321)	(8 164 321)	-
	23 547 332	11 784 228	11 763 104
Productions en cours	3 745 358	-	3 745 358
	27 292 690 $	11 784 228 $	15 508 462 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

7. PROGRAMMATION MAISON

	2018		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**
Programmation maison	**48 842 668 $**	**31 799 659 $**	**17 043 009 $**
Programmations maison complètement amorties et radiées au cours de l'exercice	**(9 090 044)**	**(9 090 044)**	
	39 752 624 $	**22 709 615 $**	**17 043 009 $**

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Programmation maison	48 588 672 $	29 031 546 $	19 557 126 $
Programmations maison complètement amorties et radiées au cours de l'exercice	(7 395 596)	(7 395 596)	-
	41 193 076 $	21 635 950 $	19 557 126 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'Office a des régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, et des régimes à cotisations déterminées, lesquels garantissent à la plupart de ses salariés le paiement de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

Le régime de retraite auquel participent la plupart des employés de l'Office comporte deux volets. Le premier volet est à prestations déterminées entièrement financé par l'Office en vertu duquel les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire de fin de carrière. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration correspondant au taux d'inflation jusqu'à un maximum de 3 %. Le deuxième volet est à cotisations déterminées et les cotisations sont versées par l'Office et les participants. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont des régimes contributifs d'assurance maladie, dentaire et vie.

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'Office à son régime de retraite capitalisé, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre des autres régimes non capitalisés et des cotisations aux régimes à cotisations déterminées, totalisent 1 095 963 $ (2017 : 1 723 605 $).

Régimes à prestations déterminées

L'Office évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour fins comptables au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée par Mercer en date du 31 mars 2018 et est une extrapolation des données et de l'évaluation complète datée du 31 mars 2017.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs et des montants inscrits dans les états financiers

	2018		
	Régime de retraite capitalisé	**Autres régimes non capitalisés**	**Total**
Obligation au titre des prestations constituées	**13 442 600 $**	**1 986 300 $**	**15 428 900 $**
Juste valeur des actifs des régimes	**(17 009 600)**	**-**	**(17 009 600)**
Situation de capitalisation – déficit (surplus) du régime	**(3 567 000)**	**1 986 300**	**(1 580 700)**
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	**922 000**	**392 800**	**1 314 800**
Passif (actif) au titre des prestations constituées	**(2 645 000) $**	**2 379 100 $**	**(265 900) $**

	2017		
	Régime de retraite capitalisé	Autres régimes non capitalisés	Total
Obligation au titre des prestations constituées	12 364 300 $	1 780 400 $	14 144 700 $
Juste valeur des actifs des régimes	(15 897 000)	-	(15 897 000)
Situation de capitalisation – déficit (surplus) du régime	(3 532 700)	1 780 400	(1 752 300)
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	1 300 414	434 300	1 734 714
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(2 232 286) $	2 214 700 $	(17 586) $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Composition des actifs du régime de retraite

La composition des actifs du régime de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars, se présente comme suit :

	2018	2017
	40 **%**	%
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	**60**	60
Titres de créances		40
Autres	**-**	-
	100	100

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice et prestations versées

	2018	
	Régime de retraite	**Autres régimes**
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	**386 100 $**	**198 800 $**
Prestations versées, remboursements et transferts	**756 100 $**	**34 400 $**

	2017	
	Régime de retraite	Autres régimes
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	547 400 $	227 400 $
Prestations versées, remboursements et transferts	810 300 $	24 200 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La composition des coûts des avantages sociaux futurs constatés se détaillent comme suit :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2018	2017	**2018**	2017
Coûts des avantages au titre des services courants	**716 000 $**	667 000 $	**160 700 $**	151 600 $
Amortissement des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	**(125 100)**	(30 200)	**(19 100)**	7 600
Intérêts au titre des avantages de retraite	**717 600**	691 100	**-**	68 200
Perte actuarielle (gain actuariel) lié(e) au rendement prévu de l'actif du régime	**(922 400)**	(780 500)	**57 200**	-
	386 100 $	547 400 $	**198 800 $**	227 400 $

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2018	
	Régime de retraite	**Autres régimes**
	%	**%**
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	**5,65**	**3,00**
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	**1,50 jusqu'en 2019**	**-**
Employés non-syndiqués	**2,50 2020 et après**	**-**
Employés syndiqués	**2,50 par an**	**-**
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	**5,75**	**3,20**
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	**5,75**	**-**
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	**1,50 jusqu'en 2019**	**-**
Employés non-syndiqués	**2,50 2020 et après**	**-**
Employés syndiqués	**2,50 par an**	**-**

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses (suite)

	2017	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,75	3,10
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	1,50 jusqu'en 2019	-
Employés non-syndiqués	2,50 2020 et après	-
Employés syndiqués	2,50 par an	-
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	5,70	3,20
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,70	-
Taux de croissance de la rémunération		
Employés non-syndiqués	1,50 jusqu'en 2019	-
Employés non-syndiqués	2,50 2020 et après	-
Employés syndiqués	2,50 par an	-

Pour les autres régimes, les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sont fondés sur les éléments suivants :

	2018	2017
	%	%
Taux de croissance du coût des soins de santé	**5,28%**	5,46
Médicaments sur ordonnance :		
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	**6,5**	6,5
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	**4,5**	4,5
Année où le taux devrait se stabiliser	**2030**	2030
Frais d'hospitalisation, soins de la vue, soins dentaires et autres soins médicaux	**Entre 0 et 5,00**	Entre 0 et 5,00

Régime à cotisations déterminées

Les coûts totaux constatés au titre du régime à cotisations déterminées s'élèvent à 262 727 $ (2017 : 244 957 $).

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

9. IMMOBILISATIONS

	2018		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**
	204 482 $	**90 708 $**	**113 774 $**
Machines de bureau	**651 062**	**355 014**	**296 048**
Infrastructure de bureau	**562 253**	**345 406**	**216 847**
Équipement de production	**13 782 516**	**11 452 381**	**2 330 135**
Équipement informatique de production	**12 207 491**	**9 775 750**	**2 431 741**
Ameublement et équipement	**1 991 512**	**1 062 901**	**928 611**
Améliorations locatives	**6 316 218**	**5 312 664**	**1 003 554**
	35 715 534 $	**28 394 824 $**	**7 320 710 $**

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilité	89 025 $	44 148 $	44 877 $
Machines de bureau	523 529	170 584	352 945
Infrastructure de bureau	558 022	205 643	352 379
Équipement de production	13 468 839	10 849 740	2 619 099
Équipement informatique de production	11 301 493	8 637 794	2 663 699
Ameublement et équipement	1 773 743	851 495	922 248
Améliorations locatives	6 271 579	4 690 908	1 580 671
	33 986 230 $	25 450 312 $	8 535 918 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2018	2017
Comptes fournisseurs et charges à payer	**5 640 515 $**	4 000 957 $
Salaires et avantages sociaux courus	**1 136 748**	987 817
Sommes à remettre à l'État	**308 469**	291 780
	7 085 732 $	5 280 554 $

11. APPORTS REPORTÉS

	2018		
	MÉO	**Autres**	**Total**
Charges reportées			
Solde au début	**607 067 $**	**90 002 $**	**697 069 $**
Plus : montant reçu	**938 120**	**65 744**	**1 003 864**
Moins : montant constaté à titre de produit	**(375 208)**	**(55 167)**	**(430 375)**
Solde à la fin	**1 169 979**	**100 579**	**1 270 558**
Projets spéciaux			
Solde au début	**80 792**	**401 117**	**481 909**
Plus : montant reçu	**43 750**	**75 000**	**118 750**
Moins : montant constaté à titre de produit	**(80 792)**	**(288 616)**	**(369 408)**
Solde à la fin	**43 750**	**187 501**	**231 251**
Total	**1 213 729 $**	**288 080 $**	**1 501 809 $**

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

11. APPORTS REPORTÉS (suite)

	2017		
	MÉO	Autres	Total
Charges reportées			
Solde au début	2 043 593 $	37 492 $	2 081 085 $
Plus : montant reçu	396 495	101 916	498 411
Moins : montant constaté à titre de produit	(1 833 021)	(49 406)	(1 882 427)
Solde à la fin	607 067	90 002	697 069
Projets spéciaux			
Solde au début	54 750	6 647	61 397
Plus : montant reçu	789 387	401 117	1 190 504
Moins : montant constaté à titre de produit	(763 345)	(6 647)	(769 992)
Solde à la fin	80 792	401 117	481 909
Total	687 859 $	491 119 $	1 178 978 $

12. APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION

	2018	2017
Solde au début	**16 007 540 $**	18 118 630 $
Plus :		
Montant reçu cette année – ministère de l'Éducation	**3 550 239**	3 694 426
Montant reçu année antérieure – ministère de l'Éducation	**-**	-
Montant reçu – autres fonds	**2 483 969**	978 286
Moins :		
Transfert	**(19 000)**	(204 850)
Amortissement – montant constaté à titre de produit	**(5 766 877)**	(6 578 952)
Solde à la fin	**16 255 871 $**	16 007 540 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

13. APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON

	2018	2017
Solde au début	**19 557 126 $**	20 241 936 $
Plus :		
Montant reçu – ministère de l'Éducation	**6 827 936**	8 678 754
Montant reçu – Fonds des médias du Canada	**821 656**	783 638
Moins :		
Amortissement – montant constaté à titre de produit	**(10 163 709)**	(10 147 202)
Solde à la fin	**17 043 009 $**	19 557 126 $

14. APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS

	2018	2017
Solde au début	**9 833 192 $**	10 183 651 $
Plus :		
Montants ajoutés aux apports reportés – ministère de l'Éducation	**2 042 083**	2 463 595
Moins :		
Transfert	**(297 274)**	(4 275)
Amortissement – montant constaté à titre de produit	**(2 981 764)**	(2 809 779)
Solde à la fin	**8 596 237 $**	9 833 192 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

15. APPORTS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2018	2017
Reçu dans l'année en cours		
Subvention de base	**18 054 225 $**	15 235 943 $
Subvention de base – LAPHO	**657 300**	657 300
Subvention de capital	**1 750 000**	2 475 000
Subvention – droits de diffusion	**3 550 239**	3 517 703
Subvention – programmation maison	**6 827 936**	8 678 754
Reçu dans une année antérieure		
Capital	**297 274**	4 275
Droits de diffusion	**400 000**	176 723
LAPHO	**116 495**	201 977
Projets dédiés	**258 713**	1 091 045
Transfert aux apports reportés		
Droits de diffusion	**(3 950 239)**	(3 694 426)
Programmation maison	**(6 827 936)**	(8 678 754)
Immobilisations	**(2 042 083)**	(2 463 595)
Projets dédiés	**(751 776)**	(280 000)
Projets dédiés – LAPHO	**(186 344)**	(116 495)
	18 153 804 $	16 805 450 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

16. APPORTS – FINANCEMENT DE PROJETS SPÉCIAUX

	2018		
	MÉO	**Autres**	**Total**
Financement reçu au cours de l'exercice	**455 087 $**	**75 000 $**	**530 087 $**
Financement constaté	**80 792**	**-**	**80 792**
Moins : apports reportés	**(43 750)**	**(75 000)**	**(118 750)**
	492 129 $	**- $**	**492 129 $**

	2017		
	MÉO	Autres	Total
Financement reçu au cours de l'exercice	1 078 093 $	- $	1 078 093 $
Financement constaté	54 750	6 647	61 397
Moins : apports reportés	(80 792)	-	(80 792)
	1 052 051 $	6 647 $	1 058 698 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

17. APPORTS – CORPORATIFS ET GOUVERNEMENTAUX

	2018	2017
Ministère de l'Éducation		
Financement reçu au cours de l'exercice	**2 605 000 $**	2 605 000 $
Fonds des médias du Canada		
Financement reçu au cours de l'exercice	**1 167 863**	1 605 099
Moins : apports reportés de l'exercice – programmation maison	**(821 656)**	(783 638)
Moins : apports reportés de l'exercice – autres	**(112 500)**	(401 117)
Autres organismes de l'Ontario		
Financement reçu au cours de l'exercice	**2 818 969**	982 632
Financement des années antérieures constaté	**99 078**	34
Moins : apports reportés de l'exercice – droits de diffusion	**(2 583 047)**	(978 078)
Autres provinces		
Financement reçu au cours de l'exercice	**118 631**	137 589
Financement des années antérieures constaté	**31 634**	4 120
Moins : apports reportés de l'exercice	**(63 244)**	-
Corporatif		
Financement reçu au cours de l'exercice	**10 106**	78 197
Financement des années antérieures constaté	**-**	2 208
Moins : apports reportés à l'exercice suivant	**-**	(208)
	3 270 834 $	3 251 838 $

18. AUTRES PRODUITS

	2018	2017
Abonnements de distribution du signal	**1 664 436 $**	2 069 093 $
Publicité, dons et autres	**720 976**	447 361
Sous-location	**121 113**	89 009
Intérêts	**100 303**	88 670
Dons reçus sous forme de services	**277 191**	413 200
	2 884 019 $	3 107 333 $

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

19. OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES ORGANISMES APPARENTÉS

À titre de promoteur du Régime de retraite de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario, l'Office s'est engagé à payer certains coûts du régime de retraite, dont la rémunération des employés y travaillant, les honoraires professionnels ainsi que les coûts rattachés à l'utilisation des locaux incluant certains coûts connexes.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Office est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

L'Office ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Office est exposé et les principales politiques de gestion des risques financiers qu'elle applique sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que l'Office subirait si un client ou une partie à un instrument financier manquait à ses obligations. Ce type de risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'Office, incluant notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie et les débiteurs.

L'Office est exposé à un risque de crédit relativement à ses débiteurs. Le risque de crédit auquel elle fait face est jugé faible en raison de la nature des débiteurs, qui proviennent principalement de gouvernements.

L'Office est exposé à un risque de concentration, puisque sa trésorerie et équivalents de trésorerie et son encaisse affectée sont détenus auprès d'une seule institution financière. Il gère son risque de crédit en faisant affaire avec une banque réputée.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

L'Office est exposé au risque de change en raison de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des débiteurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2018, la trésorerie et équivalents de trésorerie libellée en dollars américains totalise 170 889 $ USD (220 344 $ CAD) (2017 : 113 997 $ USD (151 623 $ CAD)).

L'Office ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé et est d'avis que le risque de change auquel ses instruments financiers sont exposés est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'Office ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'Office établit des prévisions budgétaires, mais ne prépare pas de budget de trésorerie détaillé.

Au 31 mars 2018, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie et d'encaisse affectée de l'Office s'élève à 11 625 751 $ (2017 : 9 788 577 $). Toutes les obligations financières de l'Office, qui totalisent 7 085 732 $ (2017 : 5 280 554 $), ont des échéances contractuelles de moins de 365 jours.

21. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation échéant le 31 août 2027, à verser une somme totale de 7 542 427$ pour la location d'espaces de bureau. Les loyers minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 798 447 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2019, à 753 816 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2020, à 777 285 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, à 777 285 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 et à 803 570 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation échéant en 2018-2019, à verser une somme mensuelle de 23 386 $ pour des services de communication. Les paiements minimaux exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 405 631 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 et à 190 792 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

21. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

Au 31 mars 2018, l'Office s'est engagé à faire l'acquisition de droits de diffusion pour un montant total de 5 560 503 $ dont 4 005 222 $ sera payé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 et 1 555 281 $ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Au 31 mars 2018, l'Office s'est engagé à faire l'acquisition d'immobilisations d'un montant total de 275 527 $ au cours de l'exercice 2018-2019.

L'Office s'est également engagé en vertu d'autres contrats pour un montant total de 46 588 qui sera versé au cours de l'exercice 2018-2019.

22. ÉVENTUALITÉ

Le financement reçu des ministères gouvernementaux peut faire l'objet d'un remboursement suite à une vérification si le financement reçu est jugé excédentaire en fonction des ententes de financement convenues entre les parties. Au 31 mars 2018, la direction n'a pas été informée d'un quelconque remboursement éventuel.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

États financiers

Responsabilités en matière d'information financière

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 15 juin 2018.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions trimestrielles avec la direction et les vérificateurs internes et au moins deux fois par an avec le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction

Gadi Mayman
Directeur général

Ken Kandeepan
Directeur général des finances et de la gestion des risques

Rapport du vérificateur

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office ontarien de financement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 15 juin 2018

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)	**2018**	*2017*
ACTIF FINANCIER		
Espèces	28 653 $	*21 664 $*
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6) c)	1 970	*3 555*
Montant dû par la province de l'Ontario	2 176	*1 743*
	32 799	*26 962*
PASSIF		
Comptes créditeurs et frais à payer	2 176	*1 743*
Somme payable à la province de l'Ontario	3 637	*1 422*
Produit comptabilisé d'avance (note 3)	1 621	*1 504*
	7 434	*4 669*
Actif financier net	**25 365**	***22 293***
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 2)	1 240	*1 196*
Charges payées d'avance	381	*308*
	1 621	*1 504*
Excédent accumulé	**26 986 $**	***23 797 $***

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Scott Thompson
Président

Gadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)	**2018 Budget**	**2018 Chiffres réels**	***2017 Chiffres réels***
PRODUITS			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	21 752 $	20 073 $	*18 280 $*
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6) c)	4 859	5 004	*4 841*
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	789	768	*831*
Produit d'intérêts (note 5)	3 305	4 090	*3 655*
	30 705	29 935	*27 607*
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	22 175	21 103	*19 257*
Frais administratifs et généraux	4 536	3 974	*3 864*
Créances irrécouvrables	–	901	–
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	789	768	*831*
	27 500	26 746	*23 952*
Excédent annuel	3 205	3 189	*3 655*
Excédent accumulé au début de l'exercice	23 797	23 797	*20 142*
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	27 002 $	26 986 $	*23 797 $*

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)	**2018 Budget**	**2018 Chiffres réels**	***2017 Chiffres réels***
Excédent annuel	3 205 $	3 189 $	*3 655 $*
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(817)	(812)	*(826)*
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	789	768	*831*
Charges payées d'avance	–	(73)	*42*
Fluctuation de l'actif financier net	3 177	3 072	*3 702*
Actif financier net au début de l'exercice	22 293	22 293	*18 591*
Actif net à la fin de l'exercice	25 470 $	25 365 $	*22 293 $*

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)	**2018**	***2017***
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	3 189 $	*3 655 $*
Moins : Articles sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	768	*831*
(Augmentation)/Diminution des charges payées d'avance	(73)	*42*
Augmentation/(Diminution) du produit comptabilisé d'avance	117	*(47)*
Changements en fonds de roulement non monétaires :		
Diminution/(Augmentation) du montant dû par les organismes et les apparentés	1 585	*(467)*
(Augmentation)/Diminution du montant dû par la province (moins les comptes créditeurs)	(433)	*176*
Augmentation/(Diminution) des comptes créditeurs	433	*(176)*
Augmentation de la somme due à la province au titre du recouvrement des coûts	2 215	*76*
Encaisse (utilisée)/générée par les opérations d'exploitation	7 801	*4 090*
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(812)	*(826)*
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(812)	*(826)*
Changement net en liquidités	6 989	*3 264*
Encaisse au début de l'exercice	21 664	*18 400*
Encaisse à la fin de l'exercice	**28 653 $**	***21 664 $***

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le protocole d'entente signé entre l'OOF et le ministre des Finances est une entente administrative qui sert d'outil de gouvernance important pour l'OOF dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité : Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public provincial établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

(b) Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, avec une réserve d'une demi-année appliquée à l'année d'acquisition et à l'année de disposition. Durée de vie utile estimative des immobilisations :

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

c) Incertitude relative à la mesure : la préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public canadien exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de produits et charges rapportés pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les ajustements et l'obligation au titre des prestations définies. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les résultats réels.

d) Comptes créditeurs et frais à payer : les comptes créditeurs concernent les transactions commerciales courantes avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions générales applicables aux transactions commerciales standard. Les frais à payer concernent les ajustements relatifs aux salaires et avantages.

e) Produits et charges : l'OOF est financé à même le Trésor, dans le cadre du Programme du Trésor. L'OOF est aussi habilité à facturer des frais, assujettis au contrôle des autorités législatives et réglementaires; il obtient auprès des organismes publics des revenus autres que le financement du Trésor. L'OOF conserve les produits générés par le différentiel de taux d'intérêt sur les prêts qu'il consent aux organismes publics.

f) Instruments financiers : les actifs financiers et le passif de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

- Les comptes débiteurs, le montant dû par les organismes et les apparentés, le montant dû par la province de l'Ontario, les comptes créditeurs, la Somme payable à la province de l'Ontario et le Produit comptabilisé d'avance sont comptabilisés au coût.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice clos le 31 mars 2018

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
(en milliers de dollars)				
Coûts				
Solde d'ouverture au 1er avril 2017	14 026 $	1 858 $	1 126 $	17 010 $
Acquisitions	693	35	84	812
Cessions	(523)	–	–	(523)
Solde de clôture au 31 mars 2018	14 196	1 893	1 210	17 299
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1er avril 2017	12 948	1 790	1 076	15 814
Amortissement	693	54	21	768
Cessions	(523)	–	–	(523)
Solde de clôture au 31 mars 2018	13 118	1 844	1 097	16 059
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	1 078 $	49 $	113 $	1 240 $

Exercice clos le 31 mars 2017

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
(en milliers de dollars)				
Coûts				
Solde d'ouverture au 1er avril 2016	13 650 $	1 833 $	1 093 $	16 576 $
Acquisitions	768	25	33	826
Cessions	(392)	–	–	(392)
Solde de clôture au 31 mars 2017	14 026	1 858	1 126	17 010
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1er avril 2016	12 702	1 608	1 065	15 375
Amortissement	638	182	11	831
Cessions	(392)	–	–	(392)
Solde de clôture au 31 mars 2017	12 948	1 790	1 076	15 814
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	1 078 $	68 $	50 $	1 196 $

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 mars 2018		
	Immobilisations Actifs	**Charges payées d'avance**	**Total**
Solde au début de l'exercice	1 196 $	308 $	1 504 $
Acquisitions	812	532	1 344
Amortissement	(768)	–	(768)
Charges de l'exercice en cours	–	(459)	(459)
Solde à la fin de l'exercice	1 240 $	381 $	1 621 $

(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 mars 2017		
	Immobilisations Actifs	**Charges payées d'avance**	**Total**
Solde au début de l'exercice	1 201 $	350 $	1 551 $
Acquisitions	826	548	1 374
Amortissement	(831)	–	(831)
Charges de l'exercice en cours	–	(590)	(590)
Solde à la fin de l'exercice	1 196 $	308 $	1 504 $

L'amortissement de 768 000 $ (831 000 $ en 2017) représente la compensation des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 459 000 $ (590 000 $ en 2017) représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à la hauteur de 348,8 milliards de dollars au 31 mars 2018 (résultat réel de 2017 : 333,1 milliards de dollars), conformément à la projection provisoire publiée dans le *Budget annuel 2018*. L'OOF gère également des placements à la hauteur de 55,6 milliards de dollars (44,4 milliards en 2017), dont 21,3 milliards de dollars en gestion conjointe des fonds détenus par Ontario Power Generation (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA)* (19,9 milliards de dollars en 2017). La province, OPG et certaines filiales d'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets

radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2018 se chiffrait à 20,1 millions de dollars (18,3 millions de dollars en 2017).

5. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 18,9 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2044. L'OOF remet à la province les remboursements du principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart de taux d'intérêt commercial de référence. L'inclusion de l'écart commercial de référence donne un taux d'intérêt équivalent à celui que demanderait un prêteur commercial et tient compte du risque relatif associé au prêt. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2018, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 4,1 millions de dollars ont été comptabilisés (3,7 millions de dollars en 2017 également), dont 0,6 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice (contre 2,1 millions de dollars en 2017).

Prêts accordés à des organismes publics par la province :

Au 31 mars 2018, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court terme. Les intérêts courus sur les prêts en cours figurant ci-dessous représentent 91,1 millions de dollars (93,9 millions de dollars en 2017), dont 90,6 millions de dollars (92,7 millions de dollars en 2017) seront versés à la province.

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	31 mars 2018	*31 mars 2017*
Collèges d'arts appliqués et de technologie	328 940 $	*320 653 $*
Corporation de la Ville de Windsor	8 171	*8 171*
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	13 766	*81 209*
Commission des parcs du Niagara	4 214	*4 553*
Société ontarienne de vente du cannabis	25 000	–
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	32 653	*33 769*
Commission de transport Ontario Northland	2 158	*2 564*
Société du Centre des congrès d'Ottawa	47 115	*48 016*
Musée royal de l'Ontario	23 734	*26 000*
Conseils scolaires	5 254 496	*5 473 075*
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	–	*5 501*
Total	**5 740 247 $**	***6 003 511 $***

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 328,9 millions de dollars (320,7 millions de dollars en 2017) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,32 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2018 et 2042.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 8,2 millions de dollars (8,2 millions de dollars en 2016).

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), société établie en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, s'est vu offrir une facilité de crédit dotée d'un maximum de 975 millions de dollars dont l'objectif principal est le financement du compte de variation de la grille tarifaire réglementée. En vertu de l'entente modifiée entre l'OOF et la SIERE survenue le 6 novembre 2017, cette facilité de crédit a été réduite à un maximum de 475 millions de dollars. Cette facilité de crédit a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2019. Au 31 mars 2018, la SIERE avait retiré 13,5 millions de dollars provenant de cette facilité de crédit pour le compte de variation de protection des tarifs d'électricité pour les régions rurales ou éloignées, à un taux d'intérêt de

1,52 pour cent. De plus, en vertu de la nouvelle entente modifiée entre l'OOF et la SIERE survenue le 6 novembre 2017, la SIERE s'est vu offrir une facilité de crédit dotée d'un maximum de 2 milliards de dollars dont l'objectif est de soutenir son rôle dans la mise en œuvre et l'application de la *Loi de 2017 sur le plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*. Cette facilité de crédit expire le 23 septembre 2022. Au 31 mars 2018, la SIERE avait retiré 0,3 million de dollars provenant de cette facilité de crédit, à un taux d'intérêt de 1,52 pour cent.

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 1990 sur les parcs du Niagara*, a emprunté 4,2 millions de dollars (4,6 millions de dollars en 2017) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.

La Société ontarienne de vente du cannabis, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 2017 sur la société ontarienne de vente du cannabis*, a obtenu des facilités de crédit de 150 millions de dollars pour financer ses coûts de démarrage et d'opération. Au 31 mars 2018, la Société ontarienne de vente du cannabis avait retiré 25 millions de dollars provenant de cette facilité, à un taux d'intérêt de 1,79 pour cent.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 32,6 millions de dollars (33,8 millions de dollars en 2017) pour financer plusieurs projets, à un taux d'intérêt de 2,65 pour cent. Ces prêts arrivent à échéance entre avril 2018 et septembre 2022.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 2,2 millions de dollars (2,6 millions de dollars en 2017) de la CTON arrive à échéance entre 2020 et 2031 et porte intérêt à des taux variant entre 4,90 et 5,22 pour cent.

La Société du Centre des congrès d'Ottawa, un organisme provincial de la Couronne régi aux termes de la *Loi sur la Société du Centre des congrès d'Ottawa de 1988*, a obtenu un prêt de 40,0 millions de dollars sur 25 ans en septembre 2011, à un taux d'intérêt annuel de 4,67 pour cent arrivant à échéance en septembre 2036. À la suite d'une directive signée le 2 novembre 2012 par le ministre des Finances, la province a offert au CCO un report de remboursement de principal et d'intérêts pouvant aller jusqu'à cinq ans, avec des intérêts qui continuent de s'accumuler au cours de la période de report de cinq ans. Au cours de l'exercice budgétaire 2016-2017, la province avait enregistré une provision pour créances douteuses de 47,1 millions de dollars pour le principal et l'intérêt capitalisé. Puis, au cours de l'exercice budgétaire 2017-2018, l'OOF a amorti 0,9 million de dollars pour sa portion de l'intérêt capitalisé. Deux accords de règlement sont entrés en vigueur le 31 mars 2018, relativement au capital restant et aux intérêts accumulés de la Société du Centre des congrès d'Ottawa. Une entente signée par le ministre des Finances dégage l'OOF de toutes ses obligations (principal et intérêts) relativement aux avances faites à l'OOF, en considération de l'autre accord entre l'OOF, la Société du Centre des congrès d'Ottawa et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Ce dernier accord décharge la Société du Centre des congrès d'Ottawa du montant total de tout principal restant et des intérêts en considérant que la Société du Centre des congrès d'Ottawa effectue des paiements à l'OOF, chaque année, le 31 mars ou avant, au montant annuel minimal de

1 million de dollars, le premier paiement devant être effectué d'ici le 31 mars 2019, avant d'être transféré à la province. Si la Société du Centre des congrès d'Ottawa n'est pas en mesure d'effectuer un paiement complet ou partiel, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport effectuera le paiement à l'OOF pour le compte de la Société de Centre des congrès d'Ottawa. Cet accord oblige également la Société du Centre des congrès d'Ottawa à verser à l'OOF sur une base annuelle tout excédent de liquidités non requis à des fins opérationnelles. Ce paiement optionnel à l'OOF est séparé du paiement annuel de 1 million de dollars.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario, a emprunté 23,7 millions de dollars (26,0 millions de dollars en 2017) à un taux variable qui se situe actuellement à 3,24 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2018, les conseils scolaires ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 5 254,5 millions de dollars (5 473,0 millions de dollars en 2017). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,43 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2019 et 2042. Le programme de prêts aux conseils scolaires a été graduellement remplacé par un modèle de facilité d'octroi de subventions d'investissement. Depuis le 1er avril 2017, ce nouveau modèle de financement a intégralement éliminé le besoin que l'OOF octroie des prêts. Les conseils scolaires vont toutefois continuer à verser des paiements de principal et d'intérêts jusqu'à ce que tous les prêts en cours aient été remboursés.

L'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO) est une société constituée aux termes de la *Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario*. La province a accordé un prêt sur cinq ans qui venait à échéance en octobre 2017 et qui a été entièrement remboursé,

6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES APPARENTÉS

a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Société ontarienne d'assurance-dépôts	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier
Société ontarienne de financement de la croissance	Fondation Trillium de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite	

Les investissements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2,1 milliards de dollars au 31 mars 2018 (1,9 milliard de dollars en 2017).

b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)
L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 19,1 milliards de dollars (20,4 milliards de dollars en 2017).

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier
L'OOF offre des services d'emprunt, ainsi que d'autres services et conseils financiers, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (SOII) selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette d'environ 3,2 milliards de dollars au 31 mars 2018 (3,7 milliards de dollars en mars 2017), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

Metrolinx
L'OOF offre des services à Metrolinx en ce qui a trait à son programme de couverture de carburant selon le principe du recouvrement des coûts.

c. Le total des coûts recouvrés et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2018, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2018	***31 mars 2017***
Coûts recouvrés :		
SFIEO	3 832 $	*3 765 $*
SOII	672	*740*
Metrolinx	108	-
Gestion des placements	392	*336*
Total	5 004 $	*4 841 $*
Encours :		
SFIEO	1 083 $	*1 070 $*
SOII	166	*187*
Autre	49	*94*
Gestion des placements	110	86
Écart de taux d'intérêt (note 5)	562	*2 118*
Total	1 970 $	*3 555 $*

7. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la note 5 aux états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Ce risque est minime, puisque la majeure partie des comptes débiteurs provient de la province de l'Ontario.

Le risque de ne pas recouvrer les comptes créditeurs associés à la SFIEO, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et à d'autres organismes est également considéré comme étant minime.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OOF ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'OOF au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations représente des coûts récupérés auprès de la province de l'Ontario.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix du marché ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'OOF. l'OOF n'est pas exposé au risque lié au marché.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

a) Prestations de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSGSC et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

b) Obligation au titre des prestations définies des employés

L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres de l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO), aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et autres cadres prenant leur retraite après le 1er janvier 2016, sera basée sur le salaire en vigueur au 31 décembre 2015. L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et aux employés exemptés prenant leur retraite après le 1er janvier 2016 sera calculée en fonction du salaire en vigueur au 31 décembre 2016.

Pour ce qui est de tous les autres employés assujettis aux conditions établies en vertu des conventions collectives, ayant au moins cinq ans d'ancienneté, l'OOF verse une indemnité de cessation d'emploi équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé.

Au 31 mars 2018, le coût de ces indemnités de départ, octroyées en vertu de la législation aux employés membres de l'AEEGAPCO et du SEFPO, aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et aux cadres, s'élevait à 3 877 000 $ au 31 mars 2017 (3 918 000 dollars en 2017). De plus, la valeur des droits à congé payé inutilisés de l'ensemble des employés s'élevait à 945 000 dollars au 31 mars 2018 (757 000 $ en 2017).

Le MSGSC a la responsabilité d'assurer le financement continu des indemnités de départ à la retraite octroyées en vertu de la législation, ainsi que celui des droits à congé payé inutilisés. Par conséquent, aucune dépense ou responsabilité additionnelle n'est rapportée dans les présents états financiers. L'obligation au titre des prestations définies des employés est comptabilisée au coût en fonction des versements effectués aux employés jusqu'au 31 mars 2018. Une estimation à la juste valeur fondée sur des hypothèses actuarielles à propos du moment auquel ces prestations seront effectivement versées n'a pas été produite, puisqu'on ne s'attend pas à ce qu'il existe une différence significative par rapport au montant comptabilisé.

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue ses installations en vertu d'un contrat de location-exploitation a été prolongé de cinq ans jusqu'au 30 janvier 2022, et les paiements minimaux à effectuer en vertu du contrat sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2018
2019	893
2020	952
2021	972
2022	972
Total	**3 789 $**

L'OOF s'est engagé à verser la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, qui s'élève à 995 438 $ (999 900 $ en 2017).

Facilités de crédit engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 400 millions de dollars pour lui permettre de faire face à des difficultés systématiques au sein du réseau des coopératives d'épargne et de crédit ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 256,7 millions de dollars. Le capital et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2029. Au 31 mars 2018, la SOAD n'avait pas utilisé ces facilités de crédit.

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 100 millions de dollars arrivant à échéance le 27 mars 2023. Au 31 mars 2018, la SOII n'avait retiré aucuns fonds provenant de ces facilités.

Le 16 mars 2018, la Commission de transport Ontario Northland (CTON) a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 5 millions de dollars arrivant à échéance le 30 octobre 2020. Au 31 mars 2018, la SOII n'avait retiré aucuns fonds provenant de ces facilités.

Le 18 juillet 2017, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario a obtenu des facilités de crédit non renouvelables d'une valeur de 87,5 millions de dollars qui sera ultérieurement converti en un prêt sur 5 ans après que le projet soit pratiquement achevé. Au 31 mars 2018, l'OLG n'avait retiré aucuns fonds provenant de ces facilités.

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués en vertu de la note 5 – Transactions avec les organismes publics.

Éventualités :

Au 31 mars 2018, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

Office ontarien de réglementation des services financiers

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de réglementation des services financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints l'Office ontarien de réglementation des services financiers, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats et de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour la période du 30 juin 2017 au 31 mars 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office ontarien de réglementation des services financiers au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période du 30 juin 2017 au 31 mars 2018, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

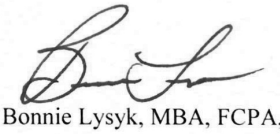

Toronto (Ontario)
Le 12 juin 2018

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Office ontarien de réglementation des services financiers

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en milliers de dollars]

En date du 31 mars 2018	Note(s)	$
ACTIFS		
À court terme		
Trésorerie		15 041
TVH à recevoir		178
Comptes débiteurs		6
Charges payées d'avance		39
Total des actifsà court terme		**15 264**
Total des actifs		**15 264**
PASSIF ET ACTIFS NETS		
À court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer		633
Total des passifs à court terme		**633**
Prêt exigible	3 et 7	17 388
Intérêts à payer	3 et 7	29
Total des passifs		**18 050**
Dette nette		**(2 786)**
Total des passifs et de la dette nette		**15 264**

Voir les notes afférentes

Au nom du conseil d'administration :

Président

Membre du conseil

Office ontarien de réglementation des services financiers

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

[en milliers de dollars]

Pour la période comprise entre le 30 juin 2017 (début des activités) et le 31 mars 2018	Note(s)	$
REVENUS	4	
Intérêts créditeurs		23
DÉPENSES		
Traitements et salaires	5 et 7	580
Avantages sociaux	7	35
Services		
Experts-conseils et conseillers		1646
Juridiques		247
Hébergement		215
Autre		57
Total des services		2 165
Intérêts débiteurs	3 et 7	29
		2 809
Insuffisance des produits par rapport aux charges		**2 786**
Dette nette au début de l'exercice		---
Dette nette à la fin de l'exercice		**2 786**

Voir les notes afférentes

Office ontarien de réglementation des services financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars]

Pour la période comprise entre le 30 juin 2017 (début des activités) et le 31 mars 2018	Note(s)	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice		(2 786)
Variations des éléments hors caisse		
Augmentation des charges payées d'avance		(39)
Augmentation de la TVH à recevoir		(178)
Augmentation des comptes débiteurs		(6)
Augmentation des intérêts à payer		29
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer		633
Trésorerie affectée aux activités d'exploitation		**2 347**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avances de prêt	3	17 388
Trésorerie provenant d'activités de financement		**17 388**
Augmentation nette de la trésorerie		**15 041**

Voir les notes afférentes

Office ontarien de réglementation des services financiers
NOTES AFFÉRENTES
31 mars 2018

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office ontarien de réglementation des services financiers [« ORSF »] a été constitué en vertu de la Loi de 2016 sur l'Office ontarien de réglementation des services financiers à titre de personne morale sans capital-actions. Le mandat de l'ORSF consiste à améliorer, au moyen de la réglementation, les mesures de protection des consommateurs et des bénéficiaires de régimes de retraite en Ontario.

L'ORSF a été constituée en société le 29 juin 2017. Les présents états financiers incluent les résultats des activités de l'ORSF depuis le 30 juin 2017 (commencement des activités).

L'exercice financier prenant fin le 31 mars 2018 constitue la première année d'activité de l'ORSF.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés par la direction de l'ORSF conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCSP-OSBLSP) émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

(a) Constatation des produits

Les méthodes de constatation des produits seront établies une fois que l'ORSF aura élaboré ses règles sur les honoraires et que le ministre des Finances les aura approuvées. La mise en œuvre de ses règles sur les honoraires est prévue pour le 1er avril 2019.

(b) Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont inclus dans le bilan et sont évalués soit à la juste valeur, soit au coût ou au coût après amortissement. Les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les charges à payer et le prêt exigible de l'ORSF sont inscrits au coût dans ses états financiers.

(c) Utilisation d'estimations

La direction peut faire des estimations et des hypothèses qui touchent le montant déclaré des actifs et passifs en date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des dépenses durant cette période. Les montants réels pourraient différer de ces estimations. D'importants postes faisant l'objet d'estimations incluent les charges à payer.

3. CONTRAT DE PRÊT

Le 29 août 2017, l'ORSF a conclu un contrat de prêt non renouvelable avec Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario représentée par le ministre des Finances

Office ontarien de réglementation des services financiers
NOTES AFFÉRENTES
31 mars 2018

afin d'emprunter jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars dans le but de couvrir les coûts administratifs et opérationnels initiaux en lien avec ses activités de démarrage.

Le contrat de prêt autorisait l'ORSF à prélever des avances (date de fin de la période de l'avance) jusqu'au 31 mars 2018. Toutes les sommes plus les intérêts prélevés en vertu du contrat de prêt doivent être remboursés le 1er avril 2019 (échéance), à moins que les deux parties en conviennent autrement.

Les charges d'intérêts sur les avances sont calculées au taux d'intérêt annuel équivalent au taux des bons du Trésor de l'Ontario de quatre-vingt-dix jours à la date de refixation du taux d'intérêt trimestrielle, plus 0,25 %. Le taux d'intérêt moyen durant l'année fut de 1,39 %.

Le 31 mars 2018, le contrat de prêt a été modifié (accord modificateur) pour :

- augmenter le montant du contrat de prêt non renouvelable jusqu'à concurrence de 40 millions de dollars;
- faire passer la date de fin de la période de l'avance au 31 mars 2019;
- faire passer la date d'échéance au 1er avril 2020;
- reconnaître que des modifications seront nécessaires pour convertir la facilité de prêt non renouvelable en facilité de prêt à long terme.

Aucun changement n'a été apporté à la base du calcul des intérêts débiteurs entre les contrats.

Au 31 mars 2018, l'ORSF avait emprunté 17,4 millions de dollars. Le montant des intérêts débiteurs s'élevait à 29 000 $.

4. REVENUS

En vertu de la Loi de 2016 sur l'Office ontarien de réglementation des services financiers (la Loi), l'ORSF peut établir des règles en lien avec toute question sur laquelle la Loi lui en confère le pouvoir en ce qui concerne les honoraires, les évaluations sectorielles et autres frais (frais).

Au 31 mars 2018, les articles de la Loi se rapportant aux frais ont reçu la sanction royale, mais n'ont pas encore été promulgués. Les articles de la Loi en lien avec les frais devraient être promulgués au moment où l'ORSF deviendra opérationnel, le 1er avril 2019.

5. RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR

La Directive concernant les organismes et les nominations exige la divulgation de la rémunération versée aux directeurs. Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2018, la rémunération du directeur s'est élevée à environ 350 000 $. Les membres du conseil d'administration sont des personnes nommées à temps partiel et les sommes versées aux membres du conseil sont établies par un décret. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a joué un rôle plus actif et de direction dans la gestion des activités de l'ORSF, car l'organisme disposait d'un effectif limité pour soutenir les activités de démarrage.

Office ontarien de réglementation des services financiers
NOTES AFFÉRENTES
31 mars 2018

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt :

Les actifs et passifs financiers ne sont pas exposés à un important risque de taux d'intérêt en raison de leur nature à court terme.

Risque d'illiquidité :

L'exposition au risque d'illiquidité est minimale puisque l'ORSF dispose d'une trésorerie suffisante pour régler tout passif courant.

7. OPÉRATION ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

(a) Metrolinx (un organisme de la Couronne de l'Ontario)

Au cours de l'exercice, l'ORSF a conclu un contrat de sous-location avec Metrolinx.

L'ORSF a versé 215 000 $ à Metrolinx en lien avec les coûts du loyer et des aires communes.

(b) La province de l'Ontario

Au cours de l'exercice, l'ORSF a conclu les transactions qui suivent avec la province de l'Ontario :

(i) Un contrat de prêt de 40 millions de dollars avec le ministère des Finances pour couvrir les coûts administratifs et opérationnels initiaux. Au cours de l'exercice, l'ORSF a emprunté 17,4 millions de dollars et a encouru des intérêts sur le prêt de l'ordre de 29 000 $.

(ii) Employés de la province détachés pour appuyer les activités de démarrage. Au cours de l'exercice, l'ORSF a remboursé à la province 218 000 $ en lien avec le coût des salaires et des avantages sociaux.

8. ENGAGEMENTS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION

L'ORSF a conclu un contrat de location-exploitation pour des espaces de bureau et s'engage à effectuer des paiements de l'ordre de 201 000 $ au titre du contrat de location-exploitation jusqu'au 31 mars 2019.

9. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Après la fin de l'exercice, le ministre de l'Infrastructure a cédé le bail des locaux situés au 5160, rue Yonge à Toronto (actuellement occupés par la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO)) d'Infrastructure Ontario à l'ORSF, cession qui entrera en vigueur le 1er juillet 2018. La cession de bail couvre la période comprise entre le 1er juillet 2018 et le 31 mars 2019.

L'ORSF recevra un financement du ministère des Finances qui couvrira entièrement les coûts du bail de l'ORSF. Les paiements de loyer pour la période de cession, y compris les charges d'exploitation et les taxes, devraient s'élever à environ 3 900 000 $.

SCIENCE NORTH SCIENCE NORD
100 chemin Ramsey Lake Road, Sudbury, Ontario, P3E 5S9
(705) 522-3701 (705) 522-8551 fax / téléc. sciencenorth.ca

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de Science Nord sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des affaires commerciales et de la vérification et le conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de Science North et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.

Guy Labine
Directeur Général

Jennifer Booth
Directrice des finances

KPMG s.r.l.
Claridge Executive Centre
144, rue Pine
Sudbury Ontario P3C 1X3
Canada
Téléphone (705) 675-8500
Télécopieur (705) 675-7586

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'honorable Ministère du Tourisme, de la culture et du sport de la province de l'Ontario et aux membres du conseil d'administration de Science Nord

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Science Nord qui comprennent les état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audits généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des conventions comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

KPMG

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Science Nord au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation, ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public.

KPMG s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury, Canada
le juin 26 2018

SCIENCE NORD

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec chiffres correspondants pour 2017

	2018	2017
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	1 648 481 $	1 897 559
Placements à court terme	4 677 517	4 550 528
Débiteurs	3 002 700	1 463 746
Charges payées d'avance et inventaires	670 537	1 152 792
	9 999 235	9 064 625
Placements affectés	6 911 122	6 695 117
Immobilisations (note 2)	38 994 714	39 113 277
	55 905 071 $	54 873 019
Passif et soldes des fonds		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	4 050 739 $	3 210 210
Revenus reportés	2 017 275	2 072 400
Tranche à court terme des emprunts à rembourser (note 3)	7 527	7 797
	6 075 541	5 290 407
Emprunts à rembourser (note 3)	1 395 143	1 411 138
	7 470 684	6 701 545
Soldes des fonds :		
Fonds d'administration générale	1 373 566	1 048 300
Fonds de capital et d'emprunt	37 945 903	38 064 466
Fonds affecté et fonds de dotation (note 4)	9 114 918	9 058 708
	48 434 387	48 171 474
Engagements (note 10)		
	55 905 071 $	54 873 019

Voir les notes affé[illegible]ntes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Président du Conseil d'administration

Directeur général

SCIENCE NORD

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice terminé le 31 mars 2018, avec chiffres correspondants pour 2017

	Fonds d'administration générale		Fonds capital et d'emprunt		Fonds affecté et fonds de dotation		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Revenue :								
Subventions provinciales :								
Fonctionnement	6 828 900 $	6 828 900	-	-	-	-	6 828 900	6 828 900
Spécifiques	1 434 839	2 028 907	3 214 500	2 256 036	-	-	4 649 339	4 284 943
Subventions fédérales	712 853	156 318	230 490	1 214 462	-	-	943 343	1 370 780
Subventions municipales	13 500	20 242	-	109 947	-	-	13 500	130 189
Frais d'admission (programme)	2 430 773	2 314 809	-	-	-	-	2 430 773	2 314 809
Ateliers et évènements	1 343 425	1 136 221	-	-	-	-	1 343 425	1 136 221
Cotisations	640 640	633 714	-	-	-	-	640 640	633 714
Opérations commerciales (programme)	4 571 543	3 741 275	-	-	-	-	4 571 543	3 741 275
Prélèvement de fonds et dons	487 320	429 288	50 825	79 037	4 109	7 853	542 254	516 178
Intérêts	221 313	107 460	-	-	225 583	263 889	446 896	371 349
Autres	202 721	70 287	655 145	519 494	-	-	857 866	589 781
	18 887 827	17 467 421	4 150 960	4 178 976	229 692	271 742	23 268 479	21 918 139
Dépenses :								
Programme scientifique (programme)	7 126 042	6 790 501	-	-	-	-	7 126 042	6 790 501
Opérations commerciales (programme)	4 758 489	3 939 948	-	-	-	-	4 758 489	3 939 948
Entretien et bâtiments	2 044 383	1 994 411	-	-	-	-	2 044 383	1 994 411
Soutien administratif	3 084 258	2 723 426	-	-	-	-	3 084 258	2 723 426
Marketing et développement	1 488 674	1 887 878	-	-	-	-	1 488 674	1 887 878
Soutien technique pour les programmes	446 699	365 505	-	-	-	-	446 699	365 505
Amortissement d'immobilisations	-	-	4 057 021	4 320 236	-	-	4 057 021	4 320 236
	18 948 545	17 701 669	4 057 021	4 320 236	-	-	23 005 566	22 021 905
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	(60 718)	(234 248)	93 939	(141 260)	229 692	271 742	262 913	(103 766)
Solde des fonds, début de l'exercice	1 048 300	832 044	38 064 466	38 315 309	9 058 708	9 127 887	48171 474	48 275 240
Transferts pour les investissements en immobilisations	377 132	45 917	(212 502)	(109 583)	(164 630)	63 666	-	-
Virements entre les fonds (note 5)	8 852	404 587	-	-	(8 852)	(404 587)	-	-
Solde des fonds, fin de l'exercice	1 373 566 $	1 048 300	37 945 903	38 064 466	9 114 918	9 058 708	48 434 387	48 171 474

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SCIENCE NORD

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2018, avec chiffres correspondants pour 2017

	2018		2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Excédent (déficit) des revenus sur les d'épenses	262 913	$	(103 766)
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse :			
Amortissement d'immobilisations	4 057 021		4 320 236
	4 319 934		4 216 470
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	(271 295)		(391 768)
	4 048 639		3 824 702
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :			
Remboursement des emprunts	(16 265)		(11 372)
Flux de trésorerie liés aux activités de capital :			
Acquisition d'immobilisations	(3 938 458)		(4 069 395)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :			
Diminution (augmentation) des placements affectés	(216 005)		174 040
Augmentation des investissements à court terme	(126 989)		(492 707)
	(342 994)		(318 667)
Nette diminution de l'encaisse	(249 078)		(574 732)
Encaisse, début de l'exercice	1 897 559		2 472 291
Encaisse, fin de l'exercice	1 648 481	$	1 897 559

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SCIENCE NORD

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

Science Nord (l'organisation) est une agence de Sa Majesté, constituée par l'Assemblée législative de l'Ontario en vertu de la *Loi de 1986 sur Science Nord*. L'organisation est un organisme de bienfaisance enregistré et est exonéré d'impôts sur le revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

1. Principales conventions comptables :

(a) Mode de présentation :

Les états financiers comprennent tous les éléments d'actif de passif, des revenus et dépenses des fond d'administration générale, des fonds de capital et d'emprunt et des fonds affecté et fonds de dotation de Science North.

Les états financiers ont eté préparés par la direction conformément aux Normes comptables pour le secteur public, incluant les normes pour les organismes sans but lucratif dans la section 4200. Un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus car il n'y a aucune information à présenté.

(b) Constatation des produits :

L'organisation suit la méthode de la comptabilité par fonds affecté. Aux termes de cette méthode, les principes suivants ont été appliqués :

- Les apports sont inscrits à titre de revenus dans les fonds respectifs, en fonction de leur nature, leur provenance et leur affectation stipulée par l'apporteur.
- Les apports, y compris les promesses d'apports et les dons, sont constatés à titre de revenus au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si les montants peuvent être évalués de manière raisonnable et si leur recouvrement est assuré de manière raisonnable.
- Les revenus découlant des contrats sont constatés suivant la méthode de l'avancement des travaux. Le pourcentage des revenus à comptabiliser est déterminé en comparant les coûts actuels des travaux effectués à cette date au montant estimatif du coût total de chaque contrat. Les avances non acquises sont différées. Les pertes projetées, le cas échéant, sont constatées immédiatement pour fins comptables.
- Les produits provenant de la distribution des films, en plus des accords de licence et bail, sont comptabilisés lorsque des éléments probants persuasifs d'une vente ou d'un accord existent avec un client, le film est complet et des arrangements contractuels de livraison ont été satisfaits. De plus, il faut qu'un accord des honoraires soit établit ou déterminable, la réception des honoraires soit raisonnablement assuré, et toutes autres conditions spécifiées dans les accords respectives aient été rencontrées.
- Les sommes reçues avant de satisfaire les critères de comptabilisation des produits décrits ci-dessus sont comptabilisées sous forme de produit reporté.

SCIENCE NORD

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

1. Principales conventions comptables (suite) :

(c) Placements :

Les placements à court terme et placements affectés consistent en des obligations et des coupons non garantis et sont inscrits au coût après amortissement.

(d) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût ou à la juste valeur si elles proviennent de dons, à l'exception du terrain de Bell Grove, qui est inscrit à une valeur symbolique.

Les bâtiments sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 5 %.

Les expositions et les matériaux sont amortis selon la méthode linéaire à des taux annuels variant de 5 % à 20 %.

Lorsque les films grand format sont prêts à être utilisés, l'amortissement est calculé en fonction du rapport entre les revenus actuels générés par le film et les revenus prévus estimés par la direction.

(e) Instruments financiers :

Tous les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière au moment de la comptabilisation initiale.

Tous les placements détenus dans des placements en actions qui négocient sur un marché actif sont comptabilisés au marché.

Tous les placements détenues sous forme d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisé à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à la juste valeur car ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif son ultérieurement comptabilisés à la juste valeur de capitaux propres sont comptabilisés à leur valeur comptable.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les normes requièrent que l'organisation classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour déterminer la valeur actuelle :

- Niveau 1 – L'évaluation de la juste valeur fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs de nature identiques.
- Niveau 2 – L'évaluation de la juste valeur fondée sur des prix autres que les prix cotés qui sont observable pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.
- Niveau 3 – Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

SCIENCE NORD

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

1. Principales conventions comptables (suite) :

(f) Avantages sociaux futurs :

L'organisation a un régime à cotisations déterminées fournissant des prestations de retraite. Le coût de ce régime est reconnu et calculé selon les contributions requises chaque année.

(g) Recours à des estimations :

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des dépenses des exercices spécifiés. Les éléments significatifs qui sont sujets à ces estimations et hypothèses incluent la valeur comptable des immobilisations et des emprunts à payer ainsi que les provisions pour les créances douteuses des débiteurs et la valeur nette de réalisation des stocks. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont inscrits aux bénéfices de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.

2. Immobilisations :

2018	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiments :			
Bell Grove	54 275 056	34 598 059	19 676 997 $
Terre dynamique	14 272 812	6 350 220	7 922 592
Expositions et matériel :			
Bell Grove	18 499 727	15 799 394	2 700 333
Terre dynamique	8 650 356	5 838 207	2 812 149
Expositions itinérantes	7 946 652	4 750 628	3 196 024
Films grand format	8 096 345	5 409 726	2 686 619
	111 740 948	72 746 234	38 994 714 $

2017	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiments :			
Bell Grove	53 088 828	33 562 427	19 526 401 $
Terre dynamique	13 995 345	5 995 347	7 999 998
Expositions et matériel :			
Bell Grove	17 885 545	14 591 951	3 293 594
Terre dynamique	8 431 040	5 359 009	3 072 031
Expositions itinérantes	6 320 018	4 085 853	2 234 165
Films grand format	8 096 345	5 109 257	2 987 088
	107 817 121	68 703 844	39 113 277 $

SCIENCE NORD

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

3. Emprunts à rembourser :

Les prêts réduits ou sans intérêt sont payables comme suit :

	2018	2017	Principal exigible Conditions de paiement
Province de l'Ontario :			
Salle IMAX	75 837 $	75 837	50 % des profits annuels moyens de la Salle IMAX pour les deux années financières précédentes, s'il y a lieu.
Les ailes du Nord	1 000 000	1 000 000	Un tiers des profits de distribution restants reçus par Science Nord une fois qu'un cotisant tiers a récupéré son investissement contre tels profits.
Gouvernement du Canada :			
Distribution des films grand format	362 833	343 098	Ce prêt est remboursable à 4 % des ventes brutes provenant de la distribution des films et de ses dérivés.
Total	1 402 670	1 418 935	
Moins tranche à court terme des emprunts à rembourser	7 527	7 797	
	1 395 143 $	1 411 138	

Les emprunts à payer au gouvernement fédéral reflètent les estimations actuelles de la direction de ses obligations étant donné les plans et les résultats jusqu' à date. Les soldes n'ont pas été actualisés compte tenu de la clause de demande.

SCIENCE NORD

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

4. ! Fonds affecté et fonds de dotation :

Les fonds affecté et de dotation comprennent les montants suivants :

	2018	2017
Affectations d'origine externe :		
Fonds de renouvellement des immobilisations	3 073 708 $	2 974 138
Fonds des programmes et des expositions	682 460	686 189
Fonds de dotation	37 003	34 874
	3 793 171	3 695 201
Affectations d'origine interne :		
Fonds :		
Fonds de réserve d'exploitation	2 666 830	2 579 048
Aménagement du bord de l'eau	340 490	309 542
Ressources humaines	110 631	111 326
Fonds de réserves	6 911 122	6 695 117
Autres	126 012	62 524
Fonds des programmes et des expositions	152 610	152 365
Remplacement des immobilisations	1 322 878	1 585 233
Ressources humaines	602 296	563 469
	2 203 796	2 363 591
	9 114 918 $	9 058 708

5. ! Virements entre les fonds :

Les virements interfonds se résument comme suit :

(a) actifs nets de 618 259 $ (942 184 $ en 2017) qui ont été intérieurement assignés entre le fonds d'administration générale et le fonds affecté, pour couvrir certaines dépenses de fonctionnement;

(b) actifs nets de 163 290 $ (148 272 $ en 2017) qui ont été intérieurement assignés entre le fonds d'administration générale et le fonds affecté, pour certaines acquisitions (acquisitions futures d'immobilisations); et

(c) actifs nets de 446 117 $ (389 325 $ en 2017) qui ont été intérieurement assignés entre le fonds d'administration générale et le fonds affecté, pour couvrir des dépenses opérationnelles du futures.

SCIENCE NORD

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

6. Instruments financiers :

(a) Risque de crédit et de marché :

L'organisation n'a pas d'exposition significative aux risques de crédit ou de marché.

(b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation sera incapable de remplir ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'organisation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. L'organisation prépare les prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

(c) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque de perte financière causée par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'organisme est exposé à ce risque grâce à ses placements portant intérêts.

Le taux d'intérêt du portefeuille d'obligations de l'organisation varie entre 2,10 et 5,42%, et les dates d'échéance sont entre le 1 juin 2017 et le 3 juin 2039.

7. Avantages sociaux futurs des employés :

Les contributions aux régimes de retraite étaient de 539 151 $ (507 029 $ en 2017).

8. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :

	2018	2017
Liquidités provenant de (utilisées dans) :		
Augmentation des débiteurs	(1 538 954) $	(97 201)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance et stocks	482 255	(129 806)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	840 529	(197 862)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(55 125)	33 101
	(271 295) $	(391 768)

9. Réclamation d'assurance :

Une inondation à l'Organisation a entraîné la cessation temporaire des activités ainsi que des dégâts d'eau sur l'infrastructure. Le produit de l'assurance n'a pas encore été réglé. Le gain ou la perte en capital et le remplacement seront comptabilisés dans la période de règlement.

SCIENCE NORD

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

10. Engagements :

L'organisation prévoit créer de nouvelles expériences pour les visiteurs à Science Nord, à Terre dynamique, dans les communautés partenaires du Nord de l'Ontario ainsi qu'une expansion importante de la programmation dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Le budget des projets est de 26,8 millions de dollars, partiellement financé par un ensemble de 16 millions de dollars du gouvernement de l'Ontario. Des fonds supplémentaires sont actuellement sollicités à titre privé et par l'entremise de tous les ordres de gouvernement.

SCIENCE NORD

Programme du fonds général recettes et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2018, avec chiffres correspondants pour 2017

	2018		2017
Frais d'admission:			
Science Nord	1 296 146	$	1 220 948
Terre Dynamique	569 368		538 451
Salle IMAX	366 916		402 663
Planetarium	100 744		109 825
Salle d'évasion	97 599		42 922
	2 430 773	$	2 314 809
Opérations commerciales:			
Vente de nourriture et au détail	1 648 988	$	1 558 055
Vente d'expositions et production de théâtre	2 766 201		2 053 522
Service de production de films	52 368		43 738
Stationnement	103 986		85 960
	4 571 543	$	3 741 275
Programme scientifique:			
Fonctionnement du centre scientifique	2 966 688	$	2 802 547
Éducation et programmes du Nord	3 420 870		2 898 727
Opération de Terre dynamique	738 484		1 089 227
	7 126 042	$	6 790 501
Opérations commerciales:			
Salle IMAX	475 330	$	469 100
Planétarium	21 633		88 590
Salle d'évasion	95 666		16 779
Service culinaire et détail	1 243 981		1 130 668
Coût de la vente d'expositions	2 378 514		1 677 660
Coût du service des films	15 546		44 779
Caisse et ventes	527 819		512 372
	4 758 489	$	3 939 948